

# PENSER L'ORTHOGRAPHE DE DEMAIN

---

Petit à petit, les rectifications orthographiques de 1990 progressent : dans les dictionnaires, à l'école et dans les pratiques sociales. Mais elles laissent subsister bien des difficultés ; et les performances scolaires inquiètent de plus en plus. Refusant le faux confort de la résignation, des linguistes belges et français proposent ici d'ouvrir dès aujourd'hui de nouveaux chantiers pour rationaliser davantage notre orthographe et la rendre ainsi plus accessible demain.

**Georges LEGROS**, Au commencement était le participe passé. Pour une mise en perspective institutionnelle

**Marc WILMET**, L'accord du participe passé. Projet de réforme

**Georges LEGROS, Marie-Louise MOREAU, Christine PETIT**,  
Peut-on réduire les divergences entre participes présents et adjectifs verbaux ?

**Anne DISTER, Michèle LENOBLE-PINSON, Dan VAN RAEMDONCK**,  
Le pluriel des noms composés. Où il sera également question du trait d'union et du féminin. Proposition pour une rationalisation

**Claude GRUAZ**, Vers une rationalisation de l'orthographe française

Format : 155x235mm – 88 p. – Éditions CILF – ISBN : 2-85319-304-7



Prix : 10 €

---

© Conseil international de la langue française - 2009

11 rue de Navarin - 75009 Paris

[www.cilf.fr](http://www.cilf.fr)

PENSER L'ORTHOGRAPHE DE DEMAIN

# PENSER L'ORTHOGRAPHE DE DEMAIN

par

Anne DISTER,  
Claude GRUAZ,  
Georges LEGROS,  
Michèle LENOBLE-PINSON,  
Marie-Louise MOREAU,  
Christine PETIT,  
Dan VAN RAEMDONCK,  
Marc WILMET

CONSEIL INTERNATIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE

# **PENSER L'ORTHOGRAPHE DE DEMAIN**

**par**

**Anne DISTER,  
Claude GRUAZ,  
Georges LEGROS,  
Michèle LENOBLE-PINSON,  
Marie-Louise MOREAU,  
Christine PETIT,  
Dan VAN RAEMDONCK,  
Marc WILMET**

**© Conseil international de la langue française**

11, rue de Navarin - 75009 Paris

*www.cilf.fr*

**Éditions CILF**

Hubert JOLY  
Pauline JOURNEAU  
Abdelouahab AYADI

**© Conseil international de la langue française - 2009**

# Au commencement était le participe passé

## Pour une mise en perspective institutionnelle

Georges LEGROS<sup>1</sup>

Pourquoi relancer aujourd'hui des projets de réforme de l'orthographe française ? Les difficultés des rectifications de 1990 à s'imposer dans l'usage n'ont-elles pas démontré une fois de plus à quel point le public francophone est rétif à tout aménagement, même limité, en la matière ? Pire : n'a-t-on pas atteint, depuis près de deux siècles, les limites des améliorations que permet notre système orthographique lui-même, avec ses contraintes générales bien connues (nombre de lettres inférieur à celui des phonèmes à transcrire, maintien de graphies étymologiques, usage de consonnes finales muettes pour marquer soit des dérivations lexicales, soit des accords syntaxiques...) ? Étudiant les principales mutations qui ont jalonné l'histoire de notre orthographe du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, André Chervel (2006 : 130) conclut : « (...) on ne pouvait plus aller très loin. Le courant d'évolution orthographique qui s'achève en 1817 et 1835 (...) se tarit précisément parce que, dans le cadre traditionnel qui est resté le sien jusqu'au bout, il est d'une certaine façon arrivé alors presque au terme de sa course ».

L'avertissement a certes de quoi faire réfléchir. Mais pas de quoi faire renoncer.

D'une part, contrairement à ce qu'en disent leurs détracteurs, les rectifications de 1990, loin d'avorter comme tant d'autres projets ou d'être retirées aussitôt que promulguées comme l'arrêté Leygues de 1900,

---

<sup>1</sup> Président de la Commission *Orthographe* du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Communauté française de Belgique.

progressent indubitablement dans l'usage et dans la conscience du grand public : certaines publications les ont adoptées depuis longtemps ; elles ont progressivement acquis droit de cité dans tous les dictionnaires, y compris *Le nouveau Petit Robert* de 2009 ; plusieurs logiciels de correction adaptés ont été mis à la disposition des usagers<sup>2</sup> ; elles sont désormais désignées aux enseignants comme orthographe de référence dans des circulaires ministérielles belges comme dans *Le Bulletin officiel* français sur les programmes de l'école primaire... D'autre part, et c'est l'argument essentiel, les besoins sociaux n'ont jamais été aussi criants. La démocratisation de l'enseignement, liée à celle des pratiques de l'écrit ; les conséquences sur ces dernières du développement de nouveaux moyens de communication où familiarité, manque d'espace et désir de rapidité bousculent toutes les normes ; la baisse désormais établie<sup>3</sup> de performances scolaires qui, de toute façon, n'ont jamais atteint à la maîtrise que chez une minorité ; l'introduction dans les programmes scolaires de nouvelles matières, dans un volume horaire pourtant revu à la baisse ; la moindre valorisation, dans la culture actuelle, des savoirs formels, non fonctionnels... : tout pousse à simplifier notre orthographe, ou du moins à en rationaliser certains pans pour en faciliter l'accès au plus grand nombre. Comme le dit très bien le même Chervel (2008 : 5), « sur la question de l'orthographe la France est aujourd'hui à la croisée des chemins : il va falloir soit réformer et enseigner à tous les Français l'orthographe française (une orthographe simplifiée), soit la réserver à une classe cultivée ».

Soucieux d'apporter sa contribution à l'effort de généralisation de la maîtrise du français, dans ses différents aspects, le Conseil de la langue française de la Communauté française de Belgique a, dès 1999, créé en son sein une Commission de l'enseignement<sup>4</sup> qui, assez rapidement, a conçu le projet d'une rationalisation de l'orthographe grammaticale. Nous pensions en effet que cette dernière constituerait un terrain plus propice que

---

<sup>2</sup> En Belgique francophone, depuis mars dernier, tous les grands organes de presse offrent même aux lecteurs de leurs publications en ligne l'accès au logiciel *Recto/Verso*, qui, d'un simple clic, convertit en « nouvelle orthographe » les articles choisis, avec, à la demande, une brève explication de chacune des transformations ainsi produites. Le serveur chargé de cette opération convertit, en moyenne, 1.000.000 de textes par semaine.

<sup>3</sup> Sur ce point, comparer Manesse et Cogis (2007) à Chervel et Manesse (1989).

<sup>4</sup> Faisaient partie de cette première commission : Alain Braun, Guy Jucquois, Jean-Marie Klinkenberg, Michèle Lenoble-Pinson, Marc Wilmet et moi-même.

l'orthographe lexicale à une intervention efficace et socialement acceptable, puisqu'un nombre limité de règles y couvre une infinité de cas, qu'elle fait appel au raisonnement plus qu'à la mémoire et qu'en général, elle touche à la variation des mots plutôt qu'à leur identité graphique.

Dans une telle perspective, par où commencer sinon par ce véritable « pont-aux-ânes » que sont les règles d'accord du participe passé, hantise de tant d'usagers<sup>5</sup> depuis que Clément Marot les a codifiées ?

Un premier état de nos hypothèses sur ce sujet<sup>6</sup> a été présenté à la rencontre annuelle des organismes de gestion linguistique de la Communauté française de Belgique, de France, du Québec et de la Suisse romande, auxquels s'étaient joints des représentants de l'Agence de la Francophonie, à Québec, en juin 2003. Estimant devoir d'abord tirer les leçons des rectifications de 1990, les partenaires réunis à cette occasion ont créé à cet effet un Observatoire francophone du français contemporain (OFFC), chargé d'établir des bilans nationaux de l'implantation de celles-ci. Ces travaux<sup>7</sup> ont notamment permis de faire avancer notre réflexion sur les conditions générales de réussite d'une réforme orthographique.

Ces conditions sont à la fois internes et externes aux modifications proposées. Ainsi, pour que les usagers adhèrent à une réforme, il faut, d'une part, que celle-ci leur promette un bénéfice supérieur aux efforts qu'elle leur coutera inévitablement ; qu'elle soit clairement identifiable, c'est-à-dire qu'elle ne porte pas sur trop de sujets différents à la fois ; qu'elle énonce des règles simples et sans exceptions perturbantes<sup>8</sup>... Et, d'autre part, qu'elle procède d'une initiative internationale ; qu'elle soit promue explicitement par les autorités dont relèvent ceux qui devront, au premier chef, la mettre en œuvre (en particulier, les ministères de l'Éducation) ; qu'elle prenne soin de s'associer les autres acteurs cruciaux en la matière (comme les lexicographes, les responsables de la presse et de l'édition ou les fabricants

---

<sup>5</sup> Un exemple parmi tant d'autres : « Les participes surtout, on ne sait par quel bout les prendre... tantôt ils s'accordent, tantôt ils ne s'accordent pas... quel fichu caractère ! Quand je suis embarrassé, je fais un pâté... mais ce n'est pas de l'orthographe ! », gémit – dès 1867 – le pitoyable héros de Labiche et Jolly (*La Grammaire*, scène 5).

<sup>6</sup> On en trouvera le texte dans Legros (2003).

<sup>7</sup> À ma connaissance, seul le rapport de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France a été publié : Biedermann-Pasques et Jecic (2006).

<sup>8</sup> Pour une analyse plus détaillée des conditions internes de réussite d'une réforme orthographique, voir ci-dessous la contribution de Claude Gruaz.

de logiciels de correction)... Autant d'enseignements dont il faudra tenir compte au mieux à la prochaine tentative.

C'est instruite par ces bilans que notre commission, entretemps renouvelée<sup>9</sup>, a repris ses travaux sur différents points d'orthographe grammaticale : l'accord du participe passé, le pluriel des noms composés, les divergences graphiques entre participes présent et adjectifs verbaux... Mais elle n'est plus seule dans l'aventure, puisque le groupe international progressivement réuni autour de Claude Gruaz – et qui a récemment été reconnu par la DGLFLF comme section française de l'OFFC<sup>10</sup> – a entrepris de son côté l'étude de certains aspects de l'orthographe lexicale : le redoublement de la consonne finale des mots dans leurs féminins et leurs dérivés, le *x* final, les lettres « grecques »... Aucune concurrence, donc, mais une heureuse complémentarité des domaines. Et de nombreux échanges sur les objectifs, la méthode et les contenus<sup>11</sup>.

De sorte que, bien qu'indépendants, les textes qui vont suivre n'en présentent pas moins une forte cohérence d'inspiration. Ce qui les distingue, c'est plutôt leur degré d'aboutissement, lié à la fois au calendrier de chaque équipe et aux difficultés spécifiques de chaque sujet. Et les choix, de contenu et d'exposition, faits librement par les signataires de chaque article à partir du travail en commun.

À ce stade, en effet, il serait prématuré de considérer qu'il s'agit ici de propositions de réforme engageant nos institutions respectives. Les textes rassemblés dans ce volume doivent donc être reçus comme des documents de travail ouverts. Chaque équipe a entrepris des études préparatoires, aussi fouillées que possible mais nécessairement imparfaites. Elle attend du débat auquel elle les soumet des remarques critiques constructives sur les diverses hypothèses avancées, des suggestions sur les recherches complémentaires à entreprendre (notamment pour mieux évaluer les usages réels, l'acceptabilité sociale ou les risques de conflit entre les intérêts du scripteur et ceux du lecteur), des propositions de nouveaux partenariats ou de voies institutionnelles fructueuses pour décider d'une réforme effective...

---

<sup>9</sup> Désormais dite « de l'orthographe », elle comprend aujourd'hui Robert Bernard, Anne Dister, Michèle Lenoble-Pinson, Marie-Louise Moreau, Christine Petit, Dan Van Raemdonck, Marc Wilmet et moi-même.

<sup>10</sup> C'est d'ailleurs sous ce titre qu'il a publié son premier fascicule : Gruaz (2009).

<sup>11</sup> Deux membres de la commission belge font d'ailleurs aussi partie du groupe français : voir la liste de celui-ci dans Gruaz (2009).

Habituellement, dans les colloques, les communications répondent à un appel à contributions. Les nôtres, à l'inverse, veulent en lancer un à la communauté scientifique intéressée pour que, après avoir longtemps habité parmi nous, le participe passé et les autres points évoqués ci-dessous cessent de constituer autant d'impitoyables « dieux cachés » de notre orthographe, qui hélas ! n'en compte que trop.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BIEDERMANN-PASQUES, Liselotte et JEJCIC, Fabrice, éd. (2006). *Les rectifications orthographiques de 1990. Analyses des pratiques réelles (Belgique, France, Québec, Suisse, 2002-2004)*. Orléans : Presses universitaires. Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques, n° 1.
- CHERVEL, André et MANESSE, Danièle (1989). *La dictée, les Français et l'orthographe*. Paris : Calmann-Levy.
- CHERVEL, André (2006). *Histoire de l'enseignement du français du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Retz.
- CHERVEL, André (2008). *L'orthographe en crise à l'école. Et si l'histoire montrait le chemin ?* Paris : Retz.
- GRUAZ, Claude, dir. (2009). *Les consonnes doubles : féminins et dérivés*. Limoges : Lambert-Lucas, « Le débat orthographique », Études pour une rationalisation de l'orthographe française, 1<sup>er</sup> fascicule.
- LEGROS, Georges (2003). « Pour une rationalisation de l'accord du participe passé ». *Enjeux*, 58 : 117-140.
- MANESSE, Danièle et COGIS, Danièle (2007). *Orthographe : à qui la faute ?* Issy-les-Moulineaux : ESF éditeur.

# L'accord du participe passé

## Projet de réforme<sup>1</sup>

Marc WILMET

Le mode de pensée qui a généré un problème  
ne peut être celui qui va le résoudre.  
(Einstein)

## 1. Introduction

Les premiers descripteurs du français (Dubois 1531, Meigret 1550, Ramus 1572...) allaient vite rencontrer la problématique de la « convenance » i.e. de l'accord du participe dit « passif » ou « parfait » hérité du *perfectum participium* latin. Clément Marot versifie dès 1558 les consignes qui, de Vaugelas (1647) à l'abbé d'Olivet (1767), fourniront la trame d'incessantes discussions mondaines, que recueille l'emblématique dictée de Mérimée (1857)<sup>2</sup>.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la grammaire scolaire (prolongeant Lhomond 1780), exclusivement préoccupée d'orthographe, s'empare du thème pour en faire la pierre de touche de son enseignement. Les choses n'ont guère changé depuis. Les petits écoliers de France, de Navarre et d'ailleurs sont invités d'année en année et de classe inférieure en classe supérieure à maîtriser —

---

<sup>1</sup> Document établi dans le cadre de la Commission « Orthographe » du Conseil de la langue française et de la politique scientifique (Communauté française Wallonie-Bruxelles). L'auteur tient à remercier Georges Legros et Dan Van Raemdonck pour leur précieux concours.

<sup>2</sup> Sur l'histoire du participe passé, cf. Brunot (1905-1953). Voir le libellé de Marot en n. 13. Exemple de gymkhana lexico-grammatical qu'affectionne Mérimée : « ...c'est bien à tort que la douairière, par un contresens exorbitant, s'est *laissé* entraîner à prendre un râteau et qu'elle s'est *crue* obligée de frapper l'exigeant marguillier sur son omoplate *vieillie*. »

avec des bonheurs très inégaux — quelques « règles générales » progressivement assorties d'une kyrielle de « cas particuliers »<sup>3</sup>.

Voici pour mémoire les quatre types de participes passés et les sept modèles d'accords qu'expose la doxa.

- 1° Le participe passé employé seul s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte.
- 2° Le participe passé construit avec *être* s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe.
- 3° Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* (i) s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct (en abrégé C.O.D.) antérieur mais (ii) ne s'accorde pas si le C.O.D. suit le verbe ou (iii) s'il n'existe pas de C.O.D.
- 4° Le participe passé des verbes pronominaux s'accorde en genre et en nombre soit (i) avec le sujet (cas des verbes essentiellement pronominaux et des pronominaux à sens passif), soit (ii) avec le C.O.D. antérieur (cas des verbes accidentellement pronominaux).

À l'expérience, les « cas particuliers », qui se multiplient au point de décupler le nombre de pages consenti aux « règles générales » (respectivement 2 et 24 dans le classique *Savoir accorder le participe passé* de Grevisse), ne sont qu'une désignation pudique des « exceptions » d'antan<sup>4</sup>. Il y aurait certes moyen d'en diminuer la liste et d'en rationaliser

---

<sup>3</sup> F. Cavanna, « Du participe passé », dans *Mignonne, allons voir si la rose...* (coll. du Livre de poche, 123) : « Quand, à l'horizon du cours de français, se lève pour la première fois, nuage lourd de menaces, le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, l'enfant comprend que ses belles années sont à jamais enfuies et que sa vie sera désormais un combat féroce et déloyal des éléments acharnés à sa perte. L'apparition, dans une phrase que l'on croyait innocente, du perfide participe passé déclenche, chez l'adulte le plus coriace, une épouvante que le fil des ans n'atténuera pas. Et, bien sûr, persuadé d'avance de son indignité et de l'inutilité du combat, l'infortuné qu'un implacable destin fit naître sur une terre francophone perd ses moyens et commet la faute. À tous les coups. » Exagéré ? À peine.

<sup>4</sup> On songe évidemment au funeste adage « l'exception confirme la règle », dont le responsable initial pourrait bien être l'abbé d'Olivet, quoique en une formulation moins caricaturale : « Une exception de cette nature étant seule, et si connue de tout le monde, n'est propre qu'à confirmer notre règle, et qu'à lui affirmer de plus en plus le titre de règle générale... » (1767 : 216).

la pratique par l'approfondissement des notions de sujet (pour le participe passé « précédé d'un collectif ou d'un nom de fraction », « à antécédent joint par *ou*, *ni* ou une conjonction de comparaison » ou « des verbes impersonnels ») et de C.O.D. (pour le participe passé « en rapport avec le pronom élide *l'* », « entre deux *que* ou entre *que* et *qui* », « suivi d'un attribut d'objet », « précédé du pronom *en* », « suivi d'un infinitif », etc.). L'avantage serait de respecter la terminologie reçue. Nous pensons néanmoins qu'une réforme significative doit s'accompagner d'une révolution proprement copernicienne en matière de pédagogie grammaticale et, pour commencer, s'atteler à la recherche d'un principe d'accord.

## 2. Principe d'accord

Notons avant toute chose que l'étiquette *passé* postposée au nom d'une forme verbale signifie « composé » : infinitif « passé » *avoir marché*, subjonctif « passé » et impératif « passé » *aie marché*, conditionnel « passé » *aurais marché*, etc. Le vrai participe « passé » est ainsi *ayant marché* (en fait, le participe « présent » composé), dont *marché* représente chez Bescherelle et consorts la « forme courte ». Soucieux de prévenir ou de dissiper l'équivoque (sans compter le plaisir d'un clin d'œil ludique envers une vieille connaissance de l'école), nous adopterons le sigle PP. Cela dit, le principe recherché ressortira de trois attendus et autant de propositions.

### Premier attendu

Le PP « participe » (le mot l'indique) des natures du verbe et de l'adjectif. Or la nature adjectivale cède la primauté à la nature verbale dans trois des quatre types rappelés au chapitre 1, tant et si bien que le PP « employé seul » du 1° (ou, ainsi que le décrivent de façon encore plus symptomatique beaucoup de manuels, « employé sans auxiliaire »), s'accordant « en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte », fait figure d'anomalie face aux PP « construits avec *être* » (c'est-à-dire employés avec une copule ou conjugués avec l'auxiliaire *être*) du 2°, « conjugués avec l'auxiliaire *avoir* » du 3° et « des verbes pronominaux » du 4°. Notre proposition initiale renverse la hiérarchie : **Le PP tend à s'accorder partout et toujours comme un adjectif.**

## Deuxième attendu

Les grammairiens anciens n'avaient besoin pour accorder le PP que d'un régime susceptible de lui donner ses marques. C'est à Beauzée que revient l'invention du complément (1765, II, 44 : « une addition faite à [un] mot, afin d'en changer ou d'en compléter la signification »), d'où procèdent le C.O.D., le complément d'objet indirect (en abrégé C.O.I.) et les compléments circonstanciels (en abrégé C.C.) de la tradition scolaire. Il n'est pas le moins du monde excessif de soutenir que leur quête deviendra la principale responsable du désarroi des élèves et du public<sup>5</sup>. Notre proposition : **Entre l'adjectif qu'est aussi le PP et le ou les mots auxquels le discours l'adresse s'établit un rapport dont le PP est l'apport et le ou les mots destinataires le support.** Dès ce moment, cinq des sept modèles qu'évoque le chapitre 1 n'ont plus lieu d'être dissociés, le même rapport du support donneur d'accord à l'apport receveur d'accord unissant, par exemple, *Une pomme partagée* (1°), *La pomme sera partagée* (2°), *La pomme que Pierre et Marie ont partagée* (3°, i), *La pomme qui s'est partagée* (4°, i) et *La pomme que Pierre et Marie se sont partagée* (4°, ii).

---

<sup>5</sup> Comme d'autres linguistes (Chervel 1977, Swiggers 1990, etc.), nous croyons que le branlant échafaudage des fonctions syntaxiques en grammaire française n'a au fond qu'un but : apprendre à « mettre les accords » et en particulier l'accord du PP. Voyez déjà le bagage que mobilisent les « règles générales » : 1° Le PP « employé seul » ? Autrement dit l'épithète et, par extension ou par contraste, l'épithète détachée, l'apposition, l'apostrophe. 2° Le PP « construit avec être » sacrifie la différenciation de par exemple *Pierre est embarrassé* (copule) et *Pierre est sorti* (auxiliaire) sur l'autel du sujet, encore susceptible, si le verbe est — prétendument — impersonnel, de se dédoubler en sujet réel et sujet apparent. 3° Le PP conjugué avec avoir exige la reconnaissance du complément d'objet direct, à distinguer de l'attribut (du sujet), qui nécessite une copule (alors que l'attribut du complément d'objet direct la refuse), et, sur la base d'une introuvable dichotomie des verbes en transitifs (directs ou indirects) et en intransitifs, du complément d'objet indirect, du complément d'agent, du complément interne et des innombrables compléments circonstanciels (de temps, de lieu, de manière, de cause, de moyen, d'instrument, de prix, de poids, de mesure, d'accompagnement, d'attribution, de privation, etc.). 4° Les PP de la voix pronominale empruntent des chemins séparés : d'une part des pronominaux à sens passif et des verbes essentiellement pronominaux, d'autre part des verbes accidentellement pronominaux, qui éclateront encore en réfléchis (*se laver...*) et en réciproques (*se battre...*). Les contrevenants ont bien des excuses à faire valoir. « Si j'ordonnais », disait au Petit Prince le roi d'un astéroïde heureusement préservé des magisters, « ...si j'ordonnais à un général de se changer en oiseau de mer, et si le général n'obéissait pas, ce ne serait pas la faute du général. Ce serait ma faute. »

Le PP ne s'accorde ni avec le sujet ni avec le C.O.D. mais avec un support qui se reconnaît parfois sujet (2° et 4°, i), parfois C.O.D. (3°, i et 4°, ii), parfois ni l'un ni l'autre (1°). (Sur les variantes résiduelles 3°, ii et iii : *Pierre et Marie ont partagé la pomme* et *Pierre et Marie ont partagé*, voir 3.2, 2, a, i *infra* et le troisième attendu ci-dessous, 5°.)

### Troisième attendu

Comment repérer le support d'un PP ? La manœuvre demande que soit mis au clair le statut des verbes flanqués dans leur paradigme d'un pronom *me, te, se, nous, vous* « réflexif » i.e. de même personne 1, 2 ou 3 que le sujet. Notre proposition (empruntant son vocabulaire à la botanique) : un verbe est essentiellement pronominal lorsqu'il véhicule un pronom réflexif PERSISTANT, à savoir nécessaire à la forme : *s'absenter, s'abstenir...*, ou au sens : *s'apercevoir* = « remarquer », *se servir (de)* = « utiliser »... Un verbe est accidentellement pronominal lorsqu'il véhicule un pronom réflexif CADUC, dont l'addition au verbe non pronominal lui garde son sens : *s'apercevoir* = « se voir à distance », *se servir* = « prendre pour soi »... **On trouve le support d'un PP en posant la question « qui ou qu'est-ce qui est PP ? » ou, si et seulement si le verbe est accompagné d'un pronom réflexif persistant, « qui ou qu'est-ce qui s'est PP ? »<sup>6</sup>.**

---

<sup>6</sup> La distinction d'un support animé (question « qui est-ce qui est PP ? ») et d'un support inanimé (question « qu'est-ce qui est PP ? ») a des conséquences tangibles avec les verbes *persuader* et *assurer*. On persuade ou on assure en effet quelqu'un de quelque chose (de là, par exemple, *Pierre et Marie se sont persuadés/assurés que Nestor avait raison* ; support animé *se* → source *Pierre et Marie* : voir le 2° du troisième attendu) ou quelque chose à quelqu'un (de là *Pierre et Marie se sont persuadé/assuré que Nestor avait raison* ; support inanimé *que Nestor avait raison* : voir le 3° du troisième attendu). Comme par ailleurs le pronom réflexif *se*, fût-il « persistant », s'éclipse devant le PP (et facultativement devant un infinitif en construction factitive : *s'évader, se pâmer, se souvenir...* et *Marie a fait s'évader/évader, se pâmer/pâmer, se souvenir/souvenir...* *Pierre*) : *s'écrouler, s'évanouir, se repentir, se tapir...* et *une maison écroulée, un parfum évanoui, une mégère repentie, un homme tapi dans l'ombre...*, on pourrait envisager de s'en tenir à la question « qui ou qu'est-ce qui est PP ? » (suggestion de Dan Van Raemdonck), d'autant plus qu'elle ne change le plus souvent rien aux accords (le support *me, te, se, nous, vous* à quoi on parvient reconduit au support que procure la question « qui ou qu'est-ce qui s'est PP ? »). Mais, d'abord, elle n'est pas généralisable : « \*qui ou qu'est-ce qui est absenté/abstenu... ? ». Ensuite, troquant le *se* sémantiquement persistant de par exemple *Pierre et Marie se sont aperçus qu'un micro avait été dissimulé sous leur lit* (à questionner par « qui est-ce qui s'est aperçu ? ») contre un *se* caduc (question « qu'est-ce qui est aperçu ? »), elle transformerait la sous-

Six éventualités se profilent alors.

1° Le support est un syntagme nominal ou pronominal marqué en genre et en nombre selon quatre combinaisons possibles (y compris le pluriel additionnant des singuliers et les masculins neutralisant le masculin et le féminin) : masculin singulier, masculin pluriel, féminin singulier, féminin pluriel. **Le PP prend les marques du support.**

2° Le support est un pronom pourvu de marques insuffisamment discriminées (masculins ou féminins singuliers *je, me, tu, te, lui* datif = « à lui » ou « à elle », *l'* élidant *le* ou *la* ; masculins ou féminins singuliers ou pluriels *en, on, se, nous, vous* et *qui, que* ; masculins ou féminins pluriels *les, les nôtres, les vôtres, les leurs, leur, d'autres, plusieurs*). Il convie à découvrir — même aux pronoms effacés *tu, nous, vous* de la tournure impérative — une source à l'intérieur ou à l'extérieur du texte. **Le PP prend les marques du support ressourcé en genre et/ou en nombre.**

#### Recommandation de rationalisation orthographique numéro 1

L'épouvantail des verbes pronominaux « à sens passif », « réfléchis » ou « réciproques » (cf. n. 5, 4°) se dégonfle comme une baudruche puisque chacune des deux questions « qui ou qu'est-ce qui est PP ? » et « qui ou qu'est-ce qui s'est PP ? » prévues pour les pronominaux à *se* caduc et les pronominaux à *se* persistant pointe un support (par exemple *Les portions énormes que Pierre et Marie se sont servis...* : support *que*, source *les portions énormes* vs *Les assiettes dont Pierre et Marie se sont servis...* : support *Pierre et Marie*).

La grammaire scolaire a négligé cette voie au prix d'une lourde procédure de découverte du C.O.D. par substitution de l'auxiliaire *avoir* à l'auxiliaire *être* (exemple : *La foi que Pierre et Marie se sont promise...* ; questionnement conseillé « P. et M. ont promis quoi ? », réponse habituelle « que mis pour la foi »). Les verbes à *se* formellement persistant *s'absenter, s'abstenir...* prohibent, eux, la démarche : « \*x ou y a absenté/abstenu... quoi ? » et elle gauchirait l'acception des verbes à *se* sémantiquement persistant *s'apercevoir* (≠ « x ou y a aperçu quoi ? »), *se servir (de)* (≠ « x ou y a servi quoi ? »)... Les uns et les autres accordent le PP avec le sujet. Le *hic* est qu'un C.O.D., obligatoire auprès de *s'arroger* ou de *s'approprier, se figurer, etc. (s'enfiler, s'envoyer, se farcir, se taper... en français vulgaire)*, serait quand même censé reprendre la main. Pour le détecter, on convoque discrètement — est-ce un hasard si la règle d'accord du PP des verbes

---

phrase C.O.I. *qu'un micro avait été dissimulé sous leur lit* en C.O.D. et générerait l'invariance illégitime du PP : *Pierre et Marie se sont \*aperçu qu'un micro avait été dissimulé sous leur lit*). [N.B. La réforme n° 6 *infra* présuppose aux antipodes que la question « qui ou qu'est-ce qui s'est PP ? » s'applique à tous les pronominaux.]

pronominaux (relire le 4° du chapitre 1) évite de préciser dans quelles conditions l'accord ne se fait pas ? — la méthode ordinaire : « x ou y s'est arrogé/approprié/figuré... quoi ? » (le pronom réflexif accouplé au verbe), qui, transportée à *s'absenter*, *s'abstenir*, etc., aboutirait faute de C.O.D à l'invariance des PP *absenté*, *abstenu*, etc.

Deux rectifications unifient les conduites.

1° Le PP du verbe *s'arroger*, où le pronom *se* est indispensable à la forme, s'alignant sur les *s'absenter*, *s'abstenir*, *s'adonner*, *se blottir*, *s'emparer*..., **pourra toujours s'accorder avec le support** (incidemment sujet).

EXEMPLES :

*Ils se sont arrogés le droit de...* (graphie officielle : *arrogé*).

*Elles se sont arrogées le droit de...* (graphie officielle : *arrogé*).

*Les droits qu'elle s'est arrogée...* (graphie officielle : *arrogés*).

*L'impunité que s'était arrogé Pinochet...* (graphie officielle : *arrogée*).

2° Le PP des verbes *s'approprier*, *se figurer*, etc., où le pronom *se* est indispensable au sens — *s'approprier* = « accaparer » vs *approprier* = « adapter », *se figurer* = « imaginer » vs *figurer* = « représenter » — **pourra toujours s'accorder avec le support** (incidemment sujet).

EXEMPLES :

*Les satellites se sont aujourd'hui appropriés le ciel* (graphie officielle : *approprié*).

*Pierre et Marie se sont figurés que...* (graphie officielle : *figuré*).

Une troisième rectification aurait superficiellement un effet perturbateur.

3° Le quatuor *se plaire*, *se déplaire*, *se complaire*, *se rire* met en parallèle deux séries non synonymiques, l'une à *se* caduc et l'autre à *se* persistant : *plaire* = « séduire » vs *se plaire* = « trouver du plaisir » (et non « se séduire »), *déplaire* = « rebuter » vs *se déplaire* = « être mal à l'aise » (et non « se rebuter »), *complaire* = « satisfaire » vs *se complaire* = « persister » (et non « se satisfaire »), *rire* = « laisser éclater sa joie » vs *se rire* = « se moquer » (et non « se décocher des sourires »). Les grammairiens modernes décrètent cependant l'invariabilité de *plu*, *déplu*, *complu*, *ri* sous prétexte que les verbes *plaire*, *déplaire*, *complaire*, *rire* n'ont jamais de C.O.D. mais un C.O.I. Ou l'on s'en accommode au nom de la facilité (quitte à décider d'autorité que le *se* éventuel est caduc, rendant agrammaticales les questions « \*qui ou qu'est-ce qui est plu, déplu, complu, ri ? » : voir 6° *infra*). Ou l'on restaure — **notre préférence personnelle** — l'opposition de par exemple *Pierre et Marie se sont plu à la fête* = « ont éprouvé une sympathie mutuelle » vs *Pierre et Marie se sont plus à la fête* = « se sont amusés »<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Illusion ? Mais le *Bon usage* a récolté de nombreux témoignages d'accords de *plu*, *complu*, *déplu* (142007, § 953, c, 2°). [N.B. La réforme n° 6 *infra* élargirait la permission à *ri* (*Marie s'est rié de Pierre* comme *Marie s'est gaussée/moquée de Pierre*) et

3° Le support ou sa source sont non marqués en genre et en nombre. Par exemple un infinitif : *Fumer est interdit* et *Fumer, Pierre l'a interdit*, ou une sous-phrase : *Que Marie soit malade n'a été su de personne avant qu'elle-même l'ait révélé*. **Le PP prend par défaut la forme du masculin singulier** (cumulable en masculin pluriel : *Fumer, boire et manger sont interdits*, etc.).

4° Le support est une « petite phrase » ou, techniquement, une prédication seconde à deuxième terme non marqué ou marqué mais insécable *salva veritate*. **Le PP prend par défaut la forme du masculin singulier**.

#### Recommandation de rationalisation orthographique numéro 2

Ce 4° augure d'importantes retombées, car le PP ayant dans l'optique traditionnelle un C.O.D. en deux parties dont l'une le précède et l'autre le suit **pourra ne jamais varier** quand la partie postérieure est non marquée en genre et en nombre (premier cas de figure) ou que sa suppression dénaturerait le contenu de la phrase (deuxième cas de figure).

#### Exemples pour le premier cas de figure :

*Les chanteurs que j'ai entendu chanter (qui chantaient)...* ou *Les peintures que j'ai vu s'abimer (qui s'abimaient)...* [graphies officielles : *entendus, vues*], sur un pied d'égalité avec *Les chansons que j'ai entendu chanter (qu'on chantait)...* ou *Les peintures que j'ai vu abimer (qu'on abimait)...* [ces exemples relèvent pour nous du 3°]<sup>8</sup>.

JUSTIFICATION : Le support n'est pas le pronom *que* (ou les syntagmes *les chanteurs, les peintures* auxquels il renvoie) mais le tout formé du pronom *que* et des infinitifs *chanter, abimer* ou des sous-phrases *qui chantaient, qui s'abimaient*<sup>9</sup>.

confondrait les deux interprétations de *Pierre et Marie se sont plus à la fête* = « ont sympathisé » et « se sont divertis ».]

<sup>8</sup> Le pseudo-raisonnement qui consiste à faire du pronom *que* (référant par exemple à *les chanteurs* ou à *les chansons*) le sujet de l'infinitif *chanter* ou le C.O.D. de *chanter* rend indécidables, par exemple, *Les poulets que j'ai vu/vus rôtir...* ou *Les fleurs que j'ai vu/vues flétrir...* du fait que les poulets rôtissent ou les fleurs flétrissent aussi bien qu'on les rôtit ou qu'on les flétrit. [N.B. Un infinitif ne saurait avoir de sujet grammatical : *J'entends chanter les chanteurs* et *Je les entends chanter*, non *\*J'entends ils ou eux chanter*, mais, dans cette phrase due à Dan Van Raemdonck : *Je lui ai demandé d'être partie pour cinq heures*, le pronom *lui*, C.O.I. de *ai demandé*, est à la fois sujet logique de l'infinitif composé *être partie* et support (à source féminine) du PP *partie*.]

<sup>9</sup> L'arrêté français du 26 février 1901 « relatif à la simplification de la syntaxe » prévoyait explicitement : « Pour le participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir*, lorsque le

### Exemples pour le deuxième cas de figure :

*Marie, nous l'avions **cru** morte* (graphies officielles : *cru* ou *crue*).

*Les sommes que Pierre et Marie ont **laissé** impayées* (graphies officielles : *laissé* ou *laissées*).

JUSTIFICATION : Le support est le tout formé par la partie antérieure et par la partie postérieure au PP. Dans les phrases précédentes, ce n'est pas Marie qui était crue (mais sa mort à laquelle on croyait) ni des sommes qui ont été laissées (mais des dettes). Le choix des formes accordées ou des formes invariées ne s'avère qu'exceptionnellement porteur de sens. Comparez (la langue orale suppléant à l'accord inaudible par une pause avant le PP) :

*Marie, je l'ai **cru** jeune* (« j'ai cru qu'elle était jeune ») vs *Marie, je l'ai **crue** jeune* (« je l'ai crue au temps de sa jeunesse »).

*Les nouveaux locataires, nous les avons **laissé** tranquilles* (« nous ne les avons pas ennuyés ») vs *...nous les avons **laissés** tranquilles* (« nous les avons quittés apaisés »).

*Je lui ai confié ma chatte pendant le congé et il me l'a **rendu** malade* (« il a été cause de sa maladie ») vs *... et il me l'a **rendue** malade* (« il me l'a ramenée en piteux état »).

REMARQUE : Les prescrits officiels répugnent davantage à l'invariance du PP des verbes pronominaux : *Marie s'est **fait** fort de...* sous l'influence de l'adjectif masculin, mais *...s'est **faite**/**fait** complice d'un vol* ou *...s'est **crue**/**cru** laide*, etc. On accordera aussi, jusqu'à nouvel ordre (l'éventuelle adoption de la recommandation n° 5 *infra*), par exemple, *Les documents qu'il avait **reçus** propres sont souillés* (car les documents ont bel et bien été reçus) ou *Marie, nous l'avons **choisie** comme/pour présidente* (les prépositions *comme* et *pour* disloquent la séquence).

5° Il n'y a pas de support disponible (par exemple *Marie a **sonné** et Pierre a **ouvert***) ni de source au pronom épïcène (par exemple *Qui est **venu** ? Qu'a **fait** Marie ?* ou *Pierre nous l'a **baillé** belle*). Le PP prend par défaut la forme du masculin singulier.

6° Le PP rend la question heuristique agrammaticale. Par exemple *Pierre et Marie se sont **succédé** à la tribune* ou *Les hallebardes qu'il a **plu**...* et *La recette qu'il aurait **fallu**...* : « \*qui ou qu'est-ce qui est succédé / plu/fallu ? ». Le PP prend par défaut la forme du masculin singulier.

---

participe passé est suivi, soit d'un infinitif, soit d'un participe présent ou passé, on tolérera qu'il reste invariable, quels que soient le genre et le nombre des compléments qui précèdent. » Trois quarts de siècle après, l'« arrêté Haby » du 28 décembre 1976 renvoie dos à dos l'absence d'accord et l'accord, dont il n'excepte que le participe passé du verbe *faire*. La réforme orthographique de 1990 reprend timidement la marche en avant en adjoignant *laissé* à *fait*.

### Recommandation de rationalisation orthographique numéro 3

Les verbes *couter* et *valoir* suscitent de grandes disputes quant à la fonction exacte de leur complément (C.O.D. répondant à la question « quoi ? » dans par exemple *Cette maison coute/vaut beaucoup d'efforts* mais C.C. répondant à la question « combien ? » dans par exemple *Cette maison coute/vaut dix millions*, avec la résultante de deux accords divergents : *Les efforts que sa maison a coutés/valus...* vs *Les dix millions que sa maison a couté/valu... ?*)<sup>10</sup>. Observons simplement que la question « combien ? » agréée aux verbes *dépenser*, *gaspiller*, *payer...* (qui accordent le PP : *Les dix millions que Pierre a dépensés/gaspillés/payés...*) et, surtout, que le français courant dit très bien « qu'est-ce que ça coute ? », « qu'est-ce que ça vaut ? ». Rien n'interdirait dans cette perspective que *couté* et *valu*, peu importe leur complément d'évaluation matérielle ou morale, puissent toujours varier : *Les dix millions que sa maison a coutés/valus...* comme *Les efforts que sa maison a coutés/valus...* Inversement, la grammaticalité douteuse des questions portant sur *couté* ou *valu* (« ??qui ou qu'est-ce qui est couté/valu ? ») et l'absence consécutive de support assuré seraient un argument en faveur de l'invariabilité de ces deux PP, du reste conforme à l'usage antérieur au XX<sup>e</sup> siècle (avant que ne s'exerce la tyrannie du C.O.D.). **NOUS préconisons le masculin singulier par défaut tout en réclamant la tolérance vis-à-vis des formes accordées.** Les PP des autres verbes « métrologiques » (i.e. annonçant une estimation quantitative de prix, de temps, de poids, de taille) auront tantôt un support et tantôt non : *Les cent kilos de pommes que Pierre a pesés/pesées...* (support *les cent kilos de pommes* à noyau nominal alternatif *kilos* et  *pommes*) vs *Les cent kilos de mauvaise graisse que Pierre a pesé durant sa phase de boulimie...* (carence de support).

Le principe d'accord connaît des limites. Il nous incombe à présent de recenser les blocages qui, soyons pragmatiques, n'atteindront jamais que les PP orientés par le support ou la source vers un accord au masculin pluriel, au féminin singulier ou au féminin pluriel (les 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> *partim* ci-dessus). Le masculin singulier est définitivement acquis (1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> *partim* et 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup>, 6<sup>o</sup> ci-dessus).

---

<sup>10</sup> Corollaire théorique, *couter* et *valoir* sont déclarés « transitifs » avec le complément *beaucoup d'efforts*, « intransitifs » avec *les dix millions*. Le linguiste Maurice Gross avait fait bonne justice de ces circularités : « ...les notions *transitif* et *objet direct* sont complètement inutiles pour les descriptions grammaticales, elles ne correspondent à aucun phénomène linguistique précis et la fixation aveugle de tels concepts a certainement beaucoup contribué à l'arrêt du progrès et à la régression dans la description des langues, sans parler des dégâts qu'elles continuent à occasionner dans l'enseignement » (1969 : 72-73).

### 3. Blocages du principe d'accord

L'accord programmé du PP va essayer divers échecs imputables (1) à l'apport, (2) au support. Ces accidents ou ces ratés appellent une explication (contrairement aux « exceptions », qui en récuse l'idée).

#### 3.1. Blocages imputables à l'apport

Quand le PP apport confine à l'adverbe ou à la préposition et, de façon plus large, occulte sa nature d'adjectif, il délaisse son support. Le phénomène touche les PP « employés seuls » (sans copule ni auxiliaire).

#### Recommandation de rationalisation orthographique numéro 4

Elle se décline en trois applications (la plupart déjà installées ou en voie d'installation).

1° *Ci-annexé, ci-inclus, ci-joint* **pourront ne pas s'accorder** avec leur support, et cela qu'ils le précèdent ou le suivent.

EXEMPLES :

*Ci-annexé* la copie des pièces demandées (Dictionnaire de l'Académie française, 1992) ;  
Vous trouverez la copie des pièces demandées **ci-annexé**.

Vous trouverez **ci-inclus** la copie du procès-verbal (*ibid.*) ; Vous en trouverez la copie **ci-inclus**.

**Ci-joint** l'expédition du jugement (*ibid.*) ; Vous trouverez **ci-joint** la copie du diplôme (*ibid.*) ; Vous en trouverez la copie **ci-joint**.

JUSTIFICATION : Ces PP équivalent aux adverbes mobiles *ci-contre, ci-dessus, ci-dessous*...

2° *Attendu, excepté, mis à part, non compris, y compris, vu*, etc. (dans une moindre mesure *ajouté à — ou annexé à, inclus à, joint à —, écarté, franchi, ôté, passé, quitté, sonné*...), auxquels on associera *étant donné*, formellement employé avec *être* mais quasi synonyme de *attendu* ou *vu*, **pourront ne pas s'accorder** avec le support qui les suit sans marque de rupture (ponctuation ou pause) ni complément *aussitôt, une fois*... autonomisant les PP.

EXEMPLES :

**Attendu** les déclarations du prévenu...

**Passé** la barrière...

**Sonné** l'heure de la retraite...

**Étant donné** les retards fréquents des trains...

JUSTIFICATION : Ces PP jouent le même rôle que les prépositions *après, fors, outre, sans, sinon*..., les locutions prépositives *à cause de, à l'exception de, au-delà de*... et le PP déjà figé *hormis*.

3° *Fini* et ses synonymes **pourront ne pas s'accorder** avec le support qui les suit.

EXEMPLES :

*Fini*, la plaisanterie ! (Dictionnaire de l'Académie française, 2000).

*Fini* les vacances ?

*Terminé* les factures qui tombent mal...

JUSTIFICATION : Ces PP forment une phrase abrégée *C'est fini, la plaisanterie !* (avec virgule) ou (sans virgule) *Fini/Adieu/Bye bye/Ciao... les vacances ?* Il serait pensable d'étendre le procédé aux PP postérieurs : *La plaisanterie, fini !* (= « basta ! »)... et à quantité de verbes : *Acquis les réductions d'impôts ?* ou *Vraiment compliqué l'orthographe !* (= « ce serait acquis... ? » ou « dans la poche... ? » et « c'est vraiment compliqué... ! » ou « quelle galère que... ! »)...

REMARQUE : Le PP (ou l'adjectif) employé adverbialement de par exemple *La pluie tombe serré (dru)* ne change pas de nature mais choisit en guise de support non marqué la prédication entière *la pluie tombe* plutôt que le syntagme nominal marqué *la pluie*.

### 3.2. Blocages imputables au support

Le PP reste bloqué au masculin singulier dans (1) une configuration rassemblant les verbes construits avec *être*, les verbes à auxiliaire *avoir* et les verbes pronominaux, (2) quatre configurations communes aux verbes à auxiliaire *avoir* et aux verbes pronominaux, (3) une configuration particulière aux verbes conjugués avec l'auxiliaire *avoir*.

(1) Un pronom *il* réputé « impersonnel » court-circuite le support. Exemples : *Les villas qu'il a été construit...*, *Les hallebardes qu'il est tombé...*, *La chaleur qu'il a fait...*, *La laideur des villas qu'il s'est construit...* = « qui ont été construites »<sup>11</sup>.

COMMENTAIRE : Le sujet grammatical *il*, dont rien n'est exprimé, qui ne fait rien et ne subit rien, confère aux énoncés un caractère purement événementiel, détaché des causes et des effets. L'intérêt du blocage est de lisser les actants : supports actifs (par exemple *Les hallebardes qu'il est tombé...* = « les hallebardes tombent »), passifs (par exemple *Les villas qu'il a été/s'est construit...* = « les villas sont construites ») ou « moyens »

<sup>11</sup> Le pronom *cela* offrirait un semblable leurre dans par exemple « Je ne peux pas vous dire l'impression que cela m'a fait » (M. Druon, citation du *Bon usage*, <sup>14</sup>2007, § 942). Se reporter à notre article « Petite note sur un désaccord », dans *Des arbres et des mots* (Bruxelles, Les éditions du Hazard, 2006 : 269-275).

i.e. mêlant activité et passivité (par exemple *La chaleur qu'il a fait...* = « la chaleur se fait »), et finalement de calquer le traitement de tous les PP sur celui des PP sans support (par exemple *Les hallebardes qu'il a plu...* ou *La recette qu'il aurait fallu...* : cf. le 6<sup>o</sup> du troisième attendu au chapitre 2). Il évite de surcroît le hapax d'un verbe autre que conjugué avec *avoir* ou pronominal écartelé entre deux donneurs d'accord : \**Les villas qu'il a été construites...* ou \**Les hallebardes qu'il est tombées...* (donneurs d'accord *il* pour *a été* ou *est* et *les villas* ou *les hallebardes* pour *construites* et *tombées*)<sup>12</sup>.

(2) Séparons par commodité (a) les verbes à auxiliaire *avoir*, (b) les verbes pronominaux.

(a) Le support du PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir* est disqualifié en quatre circonstances.

(i) Le support suit le PP. Exemple : *Pierre et Marie ont partagé une pomme* (vs *La pomme que Pierre et Marie ont partagée...*).

COMMENTAIRE : Ce blocage, capital comme on sait (cf. 1, 3<sup>o</sup>, ii), est dû à une inadvertance répétée des scripteurs médiévaux et des copistes, tenus d'accorder le PP avec son régime... mais oubliant une fois sur deux de retourner en arrière pour peu que le donneur d'accord arrive après le PP<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Au tome IV, § 1491, de leur monumental *Essai de grammaire de la langue française*, Damourette & Pichon épinglent toutefois des exemples comme « Il est morte une petite dame qui habitait près de chez nous » ou « Il s'en sont passées des choses » (avec auxiliaire au pluriel).

<sup>13</sup> Marot avait enseigné « à ses disciples » l'orientation dominante (« Enfans, oyez une leçon : / Nostre langue ha ceste façon, / Que le terme qui va devant, / Voluntiers regist le suyvant. / Les vieux exemples je suyvray / Pour le mieux : car, à dire vray / La chanson fut bien ordonnée / Qui dit : *M'amour vous ay donnée*. / Et du basteau est estonné / Qui dit : *M'amour vous ay donne*. / Voilà la force que possède / Le féminin quand il precede. / Or prouveray, par bons tesmoings, / Que tous pluriers n'en font pas moins. / Il fault dire en termes parfaictz, / Dieu en ce Monde nous a faictz : / Fault dire en parolles parfaites, / Dieu en ce Monde, les a faictes, / Et ne fault point dire (en effect) / Dieu en ce Monde, les a fait : / Ne nous a fait, pareillement : / Mais nous a faictz, tout rondement » [graphie originale]). C'est l'abbé d'Olivet (1767 : 189) qui en livrera le ressort psychologique : « Au reste, si l'on demande [...] pourquoi le participe se décline lorsqu'il vient après son régime ; et qu'au contraire, lorsqu'il le précède, il ne se décline pas : je m'imagine qu'en cela nos Français, sans y entendre finesse, n'ont songé qu'à leur plus grande commodité. On commence une phrase, quelquefois sans

(ii) Le support que le français familier projette en tête de phrase sans reprise anaphorique se déconnecte du PP. Exemple : *La pièce, j'ai aimé* (support *la pièce*) vs *La pièce que j'ai aimée...* (support *que*, source *la pièce*) ou *La pièce, je l'ai aimée* (support *la*, source *la pièce*).

(iii) Le support antérieur issu de la question « qui ou qu'est-ce qui est PP ? » annexe un élément prépositionnel. Exemples : *La maison que Marie a héritée...* mais *La maison dont Marie a hérité...* (*dont* = « de laquelle ») ou *L'offense, Pierre l'a pardonnée* mais *Pierre nous a pardonné* (*nous* = « à nous »).

COMMENTAIRE : Le blocage vise les verbes à complémentation alternativement directe et indirecte : *aider, applaudir, atteindre, changer, commander, croire, débattre, discuter, hériter, traiter, travailler...*, plus *obéir, désobéir, pardonner*, anciennement constructibles avec un C.O.D. (animé ou inanimé pour les deux premiers : *\*Pierre a obéi/désobéi Marie et ses ordres*, animé pour le troisième : *\*Pierre a pardonné Marie*) et toujours passivables : *Marie et ses ordres ont été obéis/désobéis* ou *Marie est pardonnée*<sup>14</sup>, etc.

(iv) Le support est le pronom *en*. Si la norme permet d'accorder, par exemple, *Des pommes, j'en ai mangées* (comme *Les pommes, je les ai mangées*, où la source précède également le pronom), elle n'y oblige pas — ou n'y oblige plus — et proscriit l'accord au féminin pluriel dans *J'en ai mangé, des pommes* (alors que la relégation de la source en queue n'empêche pas *Je les ai mangées, les pommes*)<sup>15</sup>.

---

bien savoir quel substantif viendra ensuite. Il est donc plus commode, pour ne pas s'enfermer par trop de précipitation, de laisser indéclinable un participe, dont le substantif n'est point encore annoncé, et peut-être n'est point encore prévu. » Manque une raison qui éclaire la disparité des verbes à auxiliaire *avoir* et des verbes construits avec *être* (comparer *Les entrepreneurs ont détruit les maisons* et *Le jour où ont été détruites les maisons...* ou *Notre grand-mère est morte* et *L'année où est morte notre grand-mère...*), en l'occurrence la cristallisation accélérée de la forme verbale contenant *avoir* en une presque forme simple : *ont détruit* = ± « détruisirent », etc. (voir la recommandation n° 5).

<sup>14</sup> Le *Bon usage* (<sup>14</sup>2007, § 286, h) rapporte trois survivances de *pardonner quelqu'un* dont témoigne en l'absence d'autres indices la morphologie du PP : « Vous m'avez pardonnée » (Dumas fils), « Je vous ai pardonnés » (P. Benoit), « Sans l'avoir pardonnée » (F. Mauriac).

<sup>15</sup> Le motif de cette valse-hésitation est que la grammaire scolaire distingue mal dans le pronom *en* le C.O.D. du C.O.I. ou du C.C. (voire d'un complément du nom *partie*

COMMENTAIRE : Le « partitif » *en* opère la partition d'un tout (à côté des pommes mangées subsistent des pommes non mangées). L'incomplétude de la source prise en compte amène-t-elle l'accord par défaut ? Peut-être. Concrètement, *en* déserte le camp des syncrétiques *on, se, nous, vous...* et rallie celui des masculins singuliers *aucun, chacun, ça, ce, il, le...*

### Recommandation de rationalisation orthographique numéro 5

Les régulations suggérées jusqu'ici ont eu beau aplanir quelques aspérités, elles laissent intacte la difficulté majeure qui naît de la différence de comportement du PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir* selon la position du donneur d'accord. Bon nombre d'erreurs (émanant des élèves ou d'apprenants étrangers mais aussi d'adultes et — les infractions échappées aux correcteurs en attestent — d'écrivains chevronnés) proviennent de l'ignorance du support antérieur (exemple : *La pomme que Pierre et Marie ont \*partagé...*) ou, à l'opposé, d'une extension hypercorrectrice de l'accord lorsque le verbe a un sujet unipersonnel *il* (exemple : *Les chutes de neige qu'il y a \*eues cette nuit*) ou que le support suit en partie ou en totalité le PP (exemples authentiques : *Sur le moment, Gide ne pouvait reconnaître cette petite fille qu'il avait \*aidée à mettre au monde...* et *Les débats orthographiques qui ont récemment \*défrayés la chronique...*).

Simultanément, l'usage oral, même soutenu, montre une propension très nette à l'invariance du PP conjugué avec *avoir*. Rien de scandaleux à cela. La tendance historique du français, qui accepte de moins en moins d'éléments entre l'auxiliaire et l'auxilié (comparer, en moyen français, le C.O.D. intercalé de « la farce du povre Jehan qui a sa femme perdue » ou, chez Hugo encore, avec l'excuse de la rime, l'intercalation d'un C.O.I. dans « Le vent et ses bouffées [...] / Les ont d'ombres et de rayons coiffées »), est de les souder en une forme verbale unitaire, diminuant de la sorte l'indépendance du PP et brouillant son fonctionnement en tant qu'adjectif (somme toute, un blocage de type 3.1). Parce que l'alignement du PP à support antérieur sur le PP à support postérieur ne gêne pas la communication (seraient seuls affectés à l'écrit les *Marie, je l'ai cru/crue jeune*, etc. de la recommandation n° 2), nous défendons une MESURE RADICALE dans le droit fil des recommandations n° 2, n° 3 et de la liberté d'ores et déjà octroyée au PP dont le donneur d'accord est le pronom *en* : **Le PP conjugué avec l'auxiliaire avoir peut ne jamais varier.**

---

« sous-entendu » !). Les accords « ...elles poussent des cris comme je n'en ai jamais entendus auparavant » ou « Moi-même, j'en ai connues [*en* = « des fausses-couches »] » (deux exemples recueillis par Georges Legros), etc. plaident au moins contre un support prépositionnel et un blocage de type iii.

(b) Le PP des verbes pronominaux à *se* caduc encourt les blocages des PP conjugués avec l’auxiliaire *avoir* : (i) *Pierre et Marie se sont serré la main* (vs *La main que Pierre et Marie se sont serrée...*). (ii) *Des insultes, ils se sont envoyé* (= « pas des compliments »). (iii) *Pierre et Marie se sont pardonné* (*se* = « à eux »). (iv) *Pierre et Marie s’en sont offert, des fleurs* (parallèlement à *Des fleurs, Pierre et Marie s’en sont offertes/offert*), etc.

**Recommandation de rationalisation orthographique numéro 6**

Le dépistage de l’éternel C.O.D. induirait de la recommandation n° 5 l’invariance du PP de tous les verbes pronominaux dotés d’un *se* caduc : après *La tartine que Pierre a beurré...*, *La tartine que Pierre s’est beurré...* (même question « P. a beurré quoi ? »), etc. En tablant sur le support (question « qu’est-ce qui est beurré ? »), on obvie à ce jumelage.

Le PP des verbes pronominaux à *se* persistant continue en tout état de cause à varier. Plusieurs grammairiens, sensibles à la visibilité de l’auxiliaire *être*, prescriraient un remède draconien : **le PP d’un verbe pronominal peut s’accorder avec le sujet**. Une telle mesure, de prime abord séduisante et réaliste (n’entend-on pas fréquemment *Marie s’est faite mal* ou *Elle s’est permise...* ?), conduit à écrire *Pierre et Marie se sont succédés à la tribune* ou *La pomme que Pierre s’est épluché...* ou *Marie et Ginette se sont offertes des fleurs* et, sans état d’âme (comparer la remarque à la recommandation n° 2), *Marie s’est crue laide*, même *Elle s’est faite fort(e) de*, etc. La rationalisation — éminemment souhaitable en plus de la simplification — voudrait que le sujet devienne également le support du PP. Cette exigence provoque un virage théorique et méthodologique à 180 degrés : réduction à un modèle des deux variétés de pronominaux et questionnement unique (le troisième attendu au chapitre 2 *supra* réécrit : **On trouve le support d’un PP en posant la question « qui ou qu’est-ce qui est PP ? » ou, si le verbe est accompagné d’un pronom réflexif, « qui ou qu’est-ce qui s’est PP ? »**).

(3) La question « qui ou qu’est-ce qui est PP ? » et la question « qui ou qu’est-ce qui a PP ? » obtiennent un résultat identique. Le support se voit pour ainsi dire frappé de suspicion et déchu. Exemples : *Les impôts ont augmenté* (question « qu’est-ce qui est augmenté ? », réponse « les impôts », mais la même réponse à « qu’est-ce qui a augmenté ? ») ou *Leurs efforts ont abouti* (question « qu’est-ce qui est abouti ? », réponse « leurs efforts », et la même réponse à « qu’est-ce qui a abouti ? »)<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> Une fois n’est pas coutume, la règle scolaire l’emporte en maniabilité sur les questions croisées de *Les impôts ont augmenté* ou *Leurs efforts ont abouti*, etc. (« qu’est-ce qui

Sont concernés :

- Les verbes « symétriques » i.e. capables d'échanger leur sujet et leur C.O.D. : *augmenter* (par exemple *Les impôts augmentent* et *Le gouvernement augmente les impôts*), *bruler*, *casser*, *changer*, *chauffer*, *couler*, *cuire*, *diminuer*, *divorcer*, *fondre*, *plier*, *remuer*, *ressusciter*, *rompre*, *sécher*, *tourner...*, et les progressifs *durcir*, *fléchir*, *flétrir*, *grossir*, *guérir*, *jaunir*, *maigrir*, *mollir*, *pâler*, *pourrir*, *rajeunir*, *rôtir*, *vieillir...*
- Les verbes auxiliarisables concurremment avec *être* et *avoir* (*aboutir*, *alunir*, *amerrir*, *atterrir*, *choir*, *convenir* et *disconvenir*, *courir* et *accourir*, *crever* au sens de « mourir », *croître* et *décroître*, *débarquer*, *débouler*, *décamper*, *dégénérer*, *demeurer*, *échapper*, *éclore*, *filer* au sens de « fuir », *grimper*, *paraître*, *apparaître*, *réapparaître* et *disparaître*, *passer* et *trépasser*, *pénétrer*, *périr*, *ressusciter*, *résulter*, *subsister...*).

COMMENTAIRE : Pour qu'un support antérieur redevienne pertinent, il faut et il suffit qu'une seconde réponse saturant la question « qui ou qu'est-ce qui a PP ? » dédouane le support partagé ou que la question « qui ou qu'est-ce qui est PP ? » produise un second support, non partagé et à son tour opératoire<sup>17</sup>.

---

est PP ? » ou « qu'est-ce qui a PP ? ») : pas de C.O.D., donc pas d'accord. Les gains engrangés par la réforme dissuadent de considérer pour autant qu'elle serait trop cher payée. En outre, il va de soi que la recommandation n° 5 relative à l'invariance sur toute la ligne des PP conjugués avec l'auxiliaire *avoir* supprime le problème.

<sup>17</sup> Comparer par exemple (i) *Les tapisseries ont jaunies* et (ii) *Les tapisseries que le soleil a jaunies*... Une seule réponse pour (i) aux deux questions en *être* et *avoir* : « qu'est-ce qui est jauni ? » ou « qu'est-ce qui a jauni ? », « les tapisseries » (invalidation du support et blocage du PP). Une réponse pour (ii) aux deux questions en *être* et *avoir* : « qu'est-ce qui est jauni ? » et « qu'est-ce qui a jauni ? », « que → les tapisseries », mais deux réponses à la question en *avoir* : « qu'est-ce qui a jauni ? », « que → les tapisseries » et « le soleil » (revalidation du support *que*, de la source *tapisseries* et déblocage du PP). Comparez maintenant (iii) *Les heures ont passé* et (iv) *La rivière que Pierre a passée à la nage*... Une seule réponse à la question en *être* et *avoir* pour (iii) : « qu'est-ce qui est passé ? » ou « qu'est-ce qui a passé ? », « les heures » (invalidation du support et blocage du PP). Une réponse à la question en *être* et *avoir* pour (iv) : « qui est-ce qui est passé ? » et « qui est-ce qui a passé ? », « Pierre », mais deux réponses à la question en *être* : « qui ou qu'est-ce qui est passé ? », « Pierre » et « que → la rivière » (validation du support non partagé et déblocage du PP).

Nous pouvons récapituler et conclure.

## 4. Récapitulation

La recommandation de rationalisation numéro 5 coiffe les recommandations numéro 2, numéro 3, et la recommandation de rationalisation numéro 6 englobe la recommandation numéro 1. Que ces mesures soient ou non avalidées, le processus d'accord du PP n'aura jamais que quatre étapes à parcourir<sup>18</sup>.

### *Première étape*

Rechercher un donneur d'accord. Si la recherche échoue ou si le donneur d'accord éventuel n'est pas marqué, mettre le PP au masculin singulier.

### *Deuxième étape*

Si le donneur d'accord revêt les marques du masculin singulier, réaliser séance tenante l'accord du PP au masculin singulier.

---

<sup>18</sup> L'identification des participes outrepassa notre propos. Ils sont au demeurant bien reconnaissables avec environ 95% de terminaisons vocaliques (la totalité des verbes du premier groupe : *mangé, marché, chanté...*, plusieurs verbes des deuxième et troisième groupes : *fini, reçu...* mais aussi, à l'oral, *épris, clos, atteint...*). Un faible risque de confusion frappant les adjectifs en *-é, -i, -u* pour l'oreille : *éthéré, férié, fortuné, triphasé...*, *joli, kaki, maxi, mini...* (et les nasalisés *aquilin, bénin, malin...*), *aigu, cocu, cornu, cru* = « non cuit », *malotru, nu, perclus...*, il suffira d'éliminer les mots qui ne se conjuguent pas : *marcher, marche, marcha, marchait, marchera, marcherait...* vs *\*éthérer, \*éthère, \*éthéra, \*éthérait, \*éthèrera, éthèrerait...* Pour les infinitifs en *-er*, phoniquement indistincts des participes en *-é, -és, -ée, -ées*, la parade sera de commuter le verbe avec un équivalent ou un approché sémantique à infinitif et participe auditivement discernables : *Marie reste **coucher/couchée** à la maison* et *Marie reste **dormir/endormie** à la maison* vs *Marie se verra **infliger**/\***infligé** une punition* et *Marie se verra **encourir**/\***encouru** une punition*, etc.

### *Troisième étape*

Si le donneur d'accord revêt les marques du féminin et/ou du pluriel, bloquer l'accord du PP au masculin singulier dans trois cas (hypothèse optimiste de l'adoption des réformes n° 5 et n° 6) ou dans un maximum de sept cas (hypothèse pessimiste du refus des réformes n° 5 et n° 6) :

1° le PP fait partie d'un verbe ou est adossé à un verbe muni d'un sujet *il* non référentiel (point acquis : cf. 3.2, 1 *supra*) ;

2° le PP « employé seul » assume une fonction adverbiale, prépositionnelle ou phrastique (point partiellement acquis mais à systématiser : cf. la recommandation n° 4) ;

3° le PP est conjugué avec l'auxiliaire *avoir* (réforme n° 5 à plaider).

L'échec de la réforme n° 5 commande le remplacement du 3° ci-dessus par les cinq blocages (4 + 1) énumérés en 3.2, 2, a et 3.2, 3 *supra*, et l'échec de la réforme n° 6 ajoute aux 1°, 2°, 3° les quatre blocages de 3.2, 2, b (similaires à ceux de 3.2, 2, a).

### *Quatrième étape*

Effectuer les accords masculin pluriel, féminin singulier et féminin pluriel en suspens.

## **5. Conclusion**

Au terme du parcours, on se permet d'insister sur la belle économie — en énergie du côté des maîtres et en temps du côté des élèves — et sur le bénéfice intellectuel que constituerait une façon résolument neuve d'envisager l'accord du participe passé. Notre ambition a été de montrer la logique qui sous-tend la norme et l'évolution de l'usage. Il en résulte une attitude de tolérance positive. Une réappropriation, aussi, du français par ses utilisateurs. L'essentiel n'est pas à nos yeux d'appliquer mécaniquement des recettes mais, en un secteur hérissé d'inutiles traquenards, d'exercer à des fins orthographiques la réflexion grammaticale, la perception des nuances et le sens de la langue.

## Bibliographie sélective

- BEAUZÈE, Nicolas (1767), *Grammaire générale*, Paris.
- BRUNOT, Ferdinand (1905-1953), *Histoire de la langue française des origines à 1900*, 11 tomes, Paris : Colin.
- CHERVEL, André (1977), *...Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris : Payot.
- DAMOURETTE, Jacques & PICHON, Édouard (1911-1940), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey, 7 volumes et glossaire.
- GREVISSE, Maurice & GOOSSE, André (<sup>14</sup>2007), *Le bon usage. Grammaire française*, Gembloux : De Boeck-Duculot.
- GROSS, Maurice (1969), « Remarques sur la notion d'objet direct en français », dans *Langue Française*, 1 : 63-73.
- LHOMOND, Charles François (1780), *Éléments de grammaire française*, Paris.
- LIVET, Charles-Louis (1859), *La grammaire française et les grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris : Didier.
- OLIVET, Pierre Jean Thoulhier d' (1767), *Remarques sur la langue française*, Paris.
- SWIGGERS, Pierre (1990), « Grammaticographie », dans Holtus, G., Metzeltin, M., Schmitt, Ch. (éds), *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, Tübingen : Niemeyer, V, 1 : 843-69.
- VAUGELAS, Claude Favre de (1647), *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris.
- WILMET, Marc (1999), *Le participe passé autrement*, Bruxelles-Paris : De Boeck & Larcier.
- WILMET, Marc (2007), *Grammaire rénovée du français*, Bruxelles : De Boeck.

## Annexe 1

### Résumé des recommandations

#### 1/ PP employé seul

Le PP pourra toujours s'écrire au masculin singulier s'il prend la valeur d'un adverbe (*ci-annexé, ci-inclus, ci-joint*), d'une préposition (*attendu, excepté, mis à part, non compris, y compris, vu*, etc.) ou d'une phrase (*fini, terminé, acquis*, etc.).

#### 2/ PP d'un verbe conjugué avec l'auxiliaire avoir

Deux recommandations ponctuelles et une recommandation radicale.

##### (a) R e c o m m a n d a t i o n s p o n c t u e l l e s

- (i) Le PP des verbes *couter* et *valoir* pourra toujours s'écrire au masculin singulier.
- (ii) Le PP des verbes ayant un support en deux parties dont l'une le précède et l'autre le suit pourra toujours s'écrire au masculin singulier quand la partie postérieure est non marquée (un infinitif, une sous-phrase...) ou marquée mais sémantiquement nécessaire.

##### (b) R e c o m m a n d a t i o n r a d i c a l e

Le PP de tous les verbes conjugués avec l'auxiliaire *avoir* peut s'écrire au masculin singulier.

#### 3/ PP des verbes pronominaux

Une recommandation ponctuelle et une recommandation radicale.

##### (a) R e c o m m a n d a t i o n p o n c t u e l l e

Le PP de tous les verbes à pronom réflexif persistant pourra s'accorder avec le support sujet.

##### (b) R e c o m m a n d a t i o n r a d i c a l e

Le PP de tous les verbes pronominaux peut s'accorder avec le support sujet.

## Annexe 2

### Reformulation provisionnelle des règles d'accord du PP

#### Règle 1

Le PP construit avec *être* (copule ou auxiliaire) s'accorde avec le sujet du verbe (y compris le sujet *il* non référentiel).

#### Règle 2

Le PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir* s'écrit au masculin singulier.

#### Règle 3

Le PP employé sans copule (sauf le stéréotypé *étant donné*) ni auxiliaire s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte. S'il acquiert cependant — ou que l'énonciateur tienne à lui reconnaître — une valeur adverbiale (*ci-annexé, ci-inclus, ci-joint*), prépositionnelle (*attendu, excepté, mis à part, non compris, y compris, vu, etc.*) ou phrastique (*fini, terminé, acquis, etc.*), il garde la forme du masculin singulier.

## Annexe 3

### Protocole d'accord du PP hors réforme

L'accord du PP se résume à quatre directives.

(1) Identifier le PP accordable.

(2) Rechercher le support animé ou inanimé du PP en posant la question « qui ou qu'est-ce qui est PP ? ». Si et seulement si le verbe est doté d'un *se* persistant (indispensable à la forme ou au sens), poser la question « qui ou qu'est-ce qui s'est PP ? ».

Ce support : (a) est constitué d'un ou plusieurs mots (i) pourvus des marques du genre et du nombre : les quatre combinaisons possibles 1° masculin singulier, 2° masculin pluriel, 3° féminin singulier, 4° féminin pluriel, ou (ii) dont les marques sont récupérables grâce à une source intérieure ou extérieure au texte ; (b) est constitué d'un ou de plusieurs mots dépourvus de marques récupérables ; (c) est introuvable par la procédure indiquée.

Dans les cas (b) et (c), le PP prend par défaut les marques du masculin singulier. Dans le cas (a), le PP prend en principe — sauf blocage au masculin singulier : voir ci-après, 3 — les marques de son support.

(3) Le support utile aussitôt repéré, vérifier qu'aucun blocage n'entrave le jeu normal de l'accord.

**Premier blocage** : les PP non autrement complétés *attendu, étant donné, excepté, mis à part, non compris, y compris, vu...* (*franchi, ôté, passé, quitté...*) et *ci-annexé, ci-inclus, ci-joint* dont le support suit sans intermédiaire ni pause.

**Deuxième blocage** : le PP des verbes construits avec un sujet *il* dit « apparent ».

**Troisième blocage** : le PP conjugué avec *avoir* 1° **dont le support suit** (a) en totalité, (b) en partie (invariation régulière (i) quand la partie postérieure est non marquée ; (ii) quand la partie postérieure est marquée mais que sa suppression dénaturerait le contenu de la phrase), 2° **dont le support précède** mais (a) est le mot *en* (à source postérieure ou même antérieure), (b) est détaché (français familier : *La théorie, j'ai compris...*), (c) inclut une préposition visible ou invisible (*à laquelle, dont* = « duquel », *nous* = « à nous », etc.), (d) répond aussi à la question « qui ou qu'est-ce qui a PP ? » (verbes de type *augmenter* ou *passer*) [attention : une seconde réponse à la question en *avoir* qualifie le support partagé entre *être* et *avoir* ; une seconde réponse à la question en *être* qualifie le support non partagé].

**Quatrième blocage** : le PP des verbes à *se* caduc (parmi lesquels *s'arroger*, à questionner par « qui ou qu'est-ce qui est usurpé ? », *s'approprier* et *se figurer*, à questionner par « qui ou qu'est-ce qui est accaparé ? » et « qui ou qu'est-ce qui est imaginé ? », et *se plaire, se déplaire, se complaire, se rire*, inquestionnables : « \*qui ou qu'est-ce qui est plu/déplu/complu/ri ? ») encourt, à l'exception de (d), les blocages du PP conjugué avec *avoir*.

(4) Effectuer les accords non bloqués.

## Annexe 4

### Quelques infractions puisées à des sources diverses par Georges Legros

#### Invariance du PP d'un verbe conjugué avec avoir

Mais en opposant aux critiques que lui a **valu** son séjour à bord du yacht de Vincent Bolloré... (*Le Nouvel Observateur*, 2219, 17-23/05/07, p. 57)

Quels types de peurs notre modernité a-t-elle **créé** ? (*Le Nouvel Observateur*, 2220, 24-30/05/08, p. 40)

Les ouvrages qu'il a **écrit** sont moins des références que des pistes, des voies ouvertes pour d'autres travaux... (*Le Monde*, 01/06/07, p. 22)

Nicolas Sarkozy a un remords : n'avoir pas fait campagne [...] pour obtenir « la large majorité » qu'il n'a finalement pas **eu**. (*Le Monde*, 22/06/07, p. 9)

La femme qui s'est ainsi présentée à ses juges ne ressemble pas à celle à l'air hagard et apeuré que le public avait **découvert** en juin 2004... (*Le Monde*, 29/03/08, p. 12)

« C'est l'exposé que j'avais l'intention de lire », a-t-il précisé dans la phrase qu'il a finalement **prononcé**. (*Le Monde*, 29/03/08, p. 12)

Des qualités qui paraissent évidentes aujourd'hui, mais que les Mars ont **mis** en œuvre avant qu'on ne les habille d'un vocabulaire chic. (*Le Nouvel Observateur*, 2272, 22-28/05/08, p. 82)

Car je garde des souvenirs inoubliables durant les vacances que j'ai **passé** aux USA en 1976. (*Le Nouvel Observateur*, 2275, 12-18/06/08, supplément télé, p. 66 : courrier des lecteurs)

...je veux citer une déclaration qu'Adam Michnik, fondateur de « Gazeta Wyborcza », avait **fait** sur notre journal... (*Le Nouvel Observateur*, 2280, 17-23/07/08, p. 36)

Dans la foulée de cette révélation, que l'avocat de Ségolène Royal a **découvert** dans la presse... (*Le Nouvel Observateur*, 2280, 17-23/07/08, p. 42)

...une véritable prouesse si l'on imagine toutes les négociations avec les éditeurs et les patrons de presse que cela a **supposé**. (*Le Nouvel Observateur*, 2283, 7-13/08/08, p. 51) [à rapprocher de l'exemple cité en note 11]

Chénier a lui-même accroché le grelot de la mémoire en rappelant quelle arme terrible la guillotine a **fourni** aux factions. (*Le Nouvel Observateur*, 2283, 7-13/08/08, p. 76)

Vous serez sans doute séduit par la collection unique et complète sur les 10 plus grands musées que nous vous avons **réservé**. (Publicité pour *Le Vif/L'Express*, septembre 2008)

Le bon score obtenu par sa motion l'a **surpris** [l' = la = la présidente de Poitou-Charentes]. (*Le Nouvel Observateur*, n° 2298, 20-26/11/08, p. 71)

Manière aussi de surmonter la fin de non-recevoir que lui a **opposé** la semaine dernière la commission présidée par Simone Veil. (*Le Nouvel Observateur*, n° 2302, 18-24/12/08, p. 67)

Quelle forme identifiable les écrivains ont-ils **donné** au hasard ? (*Le Monde des Livres*, 19/12/08, p. 7)

Je croyais être marié à la nièce de Bernie Madoff, mais celle qu'il m'a **présenté** comme étant sa nièce était la nièce d'un autre... (Un personnage de caricature, *Le Monde*, 19/12/08, p. 14)

Les médias ont abondamment traité [...] l'émotion qu'il a **suscité** parmi la population musulmane. (*Le Nouvel Observateur*, n° 2306, 15-21/01/09, p. 28)

Édouard Balladur a dirigé les travaux avec un grand esprit d'ouverture, bien loin de l'image de « courtoise suffisance » que lui avait **collé** jadis « le Canard enchaîné ». (*Le Nouvel Observateur*, n° 2313, 5-11/03/09, p. 55)

Il est crucial que la fonction de « prêteur en dernier ressort », que les gouvernements des pays riches ont **redécouvert** pour eux-mêmes, soit assurée au niveau mondial. (*Le Nouvel Observateur*, n° 2315, 19-25/03/09, p. 42).

Cela vous [= la ministre Rama Yade] a d'ailleurs **conduit** à des déclarations qui ont résonné « comme un coup de pistolet au milieu d'un concert ». (*Le Nouvel Observateur*, n° 2316, 26/03-1/04/09, p. 22)

J'ai donc été enchanté de voir la place éminente que mes amis ont **accordé** ici aux deux volumes de ses chroniques... (*Le Nouvel Observateur*, n°2318, 9-15/04/09, p. 3)

### **Accord avec le sujet du PP d'un verbe pronominal à se caduc**

L'avant-garde [...] s'est **laissée** absorber au moins partiellement dans le tissu de la vie quotidienne. (E. J. Hobsbawm, *L'Âge des extrêmes. Histoire du Court XX<sup>e</sup> Siècle*, Éditions Complexe, 2003, p. 242)

Le socialisme resterait limité à l'URSS et à la zone d'influence qu'elle s'était **vue** assigner par les négociations diplomatiques. (E. J. Hobsbawm, *L'Âge des extrêmes. Histoire du Court XX<sup>e</sup> Siècle*, Éditions Complexe, 2003, p. 227)

[Florence Baverel] s'est **adjudgée** la médaille d'or du sprint... (*Métro*, 17/02/2006)

C'est à cette double tâche que se sont attelés les quinze auteurs de cet ouvrage. Dans des contextes aussi divers que [...], ils se sont **demandés** avec quels apprenants et quels outils avaient à travailler les formateurs... (Document de présentation de C. Condei, J.-L. Dufays et M. Lebrun, éd., *L'interculturel en Francophonie. Représentations des apprenants et discours des manuels*, 2006)

Après m'être **demandée** très longtemps [...] si j'avais le droit de... (L. Flem, *Comment j'ai vidé la maison de mes parents*, Seuil, 2006, p. 87)

Comme elle lui avait paru belle dans sa robe de soie foncée, rose avec un col blanc, c'est là tout le blanc qu'elle s'était **autorisée** pour sa tenue de mariée. (N. Mailer, *Un Château en forêt*, trad. G. Meudal, Plon, 2007, p. 91)

Le sujet est également adéquat pour l'objectif que se sont **fixés** les jeunes acteurs belges. (*Libre Cours*, 61, 04/07, p. 16)

Nous avons commencé à travailler avec l'Afrique, mais nous nous sommes vite **rendus** compte que les produits, les prix [...] ne nous permettraient pas d'en vivre. (*Libre Cours*, 61, 04/07, p. 18)

...les invités observent [...] sa silhouette amincie par le régime de fer qu'elle s'est **imposée** pour perdre les kilos superflus, rançon d'un renoncement à la cigarette. (*Le Nouvel Observateur*, 2222, 7-13 /06/07, p. 5)

L'idée selon laquelle quiconque ne fait pas ses cinq prières par jour est potentiellement corrompu s'est déjà **frayée** un chemin dans l'imaginaire de beaucoup de Marocains. (*Le Nouvel Observateur*, 2228, 6-12/09/07, p. 37)

Isa se sera ainsi **épargnée** les deux premières années d'université, parfois à haut risque aux États-Unis. (*Le Nouvel Observateur*, 2228, 6-12/09/07, p. 91)

Nous nous sommes **procurés** un listing retraçant l'évolution des prix dans un hyper... (*Le Nouvel Observateur*, n° 2249, 13-19/12/07, p. 81)

[L'organisation saoudienne] Hamlah As-Sakina s'est **bâtie** la réputation de rivaliser avec le mouvement d'Oussama Ben Laden dans les domaines où celui-ci est censé exceller. (*Le Monde*, 28/12/07, p. 5)

De même à Montpellier, la maire PS [...] s'est **aliénée** les Verts en s'alliant avec le MoDem. (*Le Monde*, 21/03/08, p. 2)

Je me suis **prise** un coup de poing dans la figure qui m'a faite (sic) directement tomber. (Une victime d'agression, au JT de France 3, 17/05/2008, 19 h)

Début décembre, la société NPO Saturn [...] s'est **vue** promettre l'aide de la VEB. (*Le Monde*, 12/12/08, p. 15)

Il a été séduit par l'audace et le tempérament de cette jeune femme qui s'est **permise** de critiquer publiquement ses propos... (*Le Nouvel Observateur*, n° 2302, 18-24/12/08, p. 65)

Cemile [une jeune femme turque] s'est déjà **vue** à deux reprises refuser l'asile par l'Office des étrangers en Belgique. (*La Libre Belgique*, 24-25/12/08, p. 7)

En début de semaine, la compagnie aérienne Swiss s'est en effet **vue** signifier qu'elle devait mettre un terme à la dernière liaison qu'elle conservait avec Tripoli. (*La Libre Belgique*, 24-25/12/08, p. 8)

Depuis deux semaines, les réunions [...] pour ajuster la direction se sont **succédées**. (*Le Monde*, 16/01/09, p. 10)

...le désaveu d'une enquête erratique, minée par la sourde guerre que se sont **livrés** dix-huit mois durant policiers, gendarmes et magistrats antiterroristes. (*Le Monde*, 27/02/09, p. 16)

...c'est du côté du Congrès que l'indignation s'est **faite** entendre mardi le plus fort. (*Le Soir*, 18/03/09, p. 18)

Avec tout ça, Les Indivisibles se sont **faits** pas mal d'amis... (*Le Nouvel Observateur*, n° 2315, 19-25/03/09, p. 88)

Car Forrester s'est **refusée** à jamais de tenir compte de ce que l'on croyait savoir sur Woolf. (*Le Monde des Livres*, 10/04/09, p. 3)

### **Invariation du PP d'un verbe pronominal à se caduc**

Mais si je suis honnête, je dois avouer que je me suis **senti** plus à l'aise avec les élèves d'Erstein. (Propos prêté à Emmanuelle Pagano, *Le Monde des Livres*, 19/12/08, p. 8)

Je me suis donc **attelé** à l'écriture du livre... (Propos prêté à Evelyne Lever, *Le Nouvel Observateur*, n° 2309, 05-11/02/09, p. 86)

### **Invariation du PP d'un verbe pronominal à se persistant**

« *Nooon*, s'est-elle alors **écrié**... » (*Le Nouvel Observateur*, n° 2298, 20-26/11/08, p. 72)

Ses personnages ressemblent de près à sa famille – qui s'en est **plaint**. (*Le Nouvel Observateur*, n° 2316, 26/03-1/04/09, p. 104)

# Peut-on réduire les divergences entre participes présents et adjectifs verbaux<sup>1</sup> ?

Georges LEGROS, Marie-Louise MOREAU, Christine PETIT

## 1. Un casse-tête pour les enseignants, les élèves et les usagers

Au palmarès des points qui leur font problème – à eux et à leurs élèves ! –, les enseignants de français réservent une place de choix à la distinction des participes présents (désormais PPR) et des adjectifs verbaux (désormais AV) homophones<sup>2</sup>. C'est que celle-ci peut avoir sur l'orthographe des conséquences particulièrement complexes ; et, de surcroît, irrégulières.

- ACCORDS. Le PPR est, aujourd'hui, généralement invariable<sup>3</sup>, alors que l'AV s'accorde en nombre et en genre comme tous les autres adjectifs : *Les fillettes, ignorant le danger...* vs *Les fillettes ignorantes*. Comme le montre l'exemple, cet accord est audible à l'oral, où l'identité stricte entre AV et PPR n'est assurée qu'au masculin singulier (le pluriel pouvant donner lieu à des liaisons).
- ALTERNANCE VOCALIQUE. À l'écrit, la terminaison du PPR est toujours *-ant*, alors que celle de l'AV est parfois, mais pas toujours, *-ent* : *Je me console en chantant* = *Une voix chantante*, mais *Un mot précédant un autre* ≠ *Les deux mots précédents*. En prime, cette différence vocalique entraîne automatiquement une autre dans la notation de la consonne précédente : en vertu des lois

---

<sup>1</sup> Pour la commodité du lecteur, nous adoptons la terminologie la plus répandue, bien que nous en connaissions les limites. Ainsi, Wilmet (1997, § 366 et 421-426) souligne que le participe dit « présent » n'a pas la valeur temporelle de son étiquette et conteste la distinction catégorielle elle-même : « la coordination toujours possible d'un adjectif et d'un 'participe présent' dénonce l'artifice d'une telle séparation ». L'adjectif verbal, en effet, n'est, à l'origine, pas autre chose qu'un participe, la distinction terminologique se fondant, au moins pour partie, sur les différences de traitement orthographique qui nous occupent.

<sup>2</sup> Ce sont d'ailleurs des enseignants qui ont saisi de ce problème la première commission de notre Conseil, dont nous prolongeons ici la réflexion.

<sup>3</sup> Il n'en a pas toujours été ainsi : en ancien français, le PPR variait comme un adjectif ; bien que condamné par Vaugelas et l'Académie, son accord demeure fréquent au XVII<sup>e</sup> siècle ; et on en trouve encore des traces archaïsantes aujourd'hui, notamment dans des formules juridiques comme *Maison à lui appartenante* (*Bon usage*, 2007, § 922, H1 et 923, a, 1<sup>o</sup>, N.B.).

phonographiques du français, selon que la finale est *-ant* ou *-ent*, le phonème /ʒ/ est transcrit *ge* ou *g* (*divergeant* ≠ *divergent*)<sup>4</sup>.

- ALTERNANCES CONSONANTIQUES. Deux autres variations consonantiques sont plus problématiques : alors que tous les PPR des verbes en *-guer* ou *-quer* ont une finale en *-quant* ou *-quant*, de façon à maintenir l'unité du paradigme verbal, certains des AV qui leur correspondent se terminent en *-gant* ou *-cant*, conformément aux règles générales de la phonographie française. D'où une nouvelle disparité : *Il y a peu d'hommes pratiquant vraiment leur religion* = *Une catholique pratiquante*, mais *En fatiguant la salade* ≠ *Une marche fatigante*, *En convainquant son auditoire* ≠ *Un discours convaincant*.

Quelles sont les unités concernées ? Le tableau I fournit l'ensemble<sup>5</sup> des AV qui, variation de genre et de nombre mises à part, ne s'orthographient pas comme les PPR correspondants.

**Tableau I**  
**Adjectifs verbaux concernés par les alternances vocaliques et consonantiques**

| PPR         | AV          | AV concernés  |
|-------------|-------------|---|
| <i>-ant</i> | <i>-ent</i> | <i>adhérent, afférent, affluent, coïncident, confluent, convergent, détergent</i> (?), <i>différent, divergent, émergent, équivalent, excellent, imminent</i> (?), <i>influent, interférent, négligent, précédent, prévalent, résident, purulent, somnolent, urgent</i> (?), etc. (?) |
| <i>-qu-</i> | <i>-c-</i>  | <i>claudicant, communicant, convaincant, intoxicant, provocant, suffocant</i>   |
| <i>-gu-</i> | <i>-g-</i>  | <i>divagant, fatigant, intrigant, navigant, zigzagant</i>   |

Comme les points d'interrogation le suggèrent, tous les cas ne sont pas clairs, nous allons y revenir. Ce tableau indique néanmoins que les paires problématiques n'excèdent guère la trentaine. Le problème n'est pas mineur pour autant : comme le souligne très justement Chervel (2008 : 73), le nombre des mots touchés n'est pas la seule mesure de l'importance des difficultés ; la complexité des règles à mettre en œuvre compte autant, sinon

<sup>4</sup> Les enquêtes conduites par la commission Beslais, en France au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, classent, en dehors de toute considération grammaticale, les finales *-ant/-ent* et *-ance/-ence* parmi les quatre causes des fautes les plus fréquentes à tous les niveaux scolaires (bien qu'assez loin derrière les deux premières : l'accent circonflexe et les consonnes doubles ; voir Goosse, 1991 : 47).

<sup>5</sup> Nos listes se fondent sur les données fournies par [www.lexique.org](http://www.lexique.org), dans la version 3.45.

d'avantage, dans l'apprentissage et bien au-delà. Or comment l'utilisateur, néophyte ou non, pourrait-il ne pas s'égarer dans un maquis où des homophones s'écrivent de façon tantôt identique, tantôt différente, en vertu d'une distinction grammaticale discutable et sans aucune règle claire pour prédire la forme des variations ? Un petit coup de sonde sur le web<sup>6</sup> fournit d'ailleurs des indications significatives à ce propos.

**Tableau II**  
**Formes correctes et incorrectes relevées sur le web**

| Correct                    |         | Incorrect                   |        |             |
|----------------------------|---------|-----------------------------|--------|-------------|
| Formes                     | Nombre  | Formes                      | Nombre | Pourcentage |
| <i>est extravagant</i>     | 4.260   | <i>est extravaguant</i>     | 212    | 4,7         |
| <i>un fabricant</i>        | 567.000 | <i>un fabriquant</i>        | 54.100 | 8,7         |
| <i>en intoxicant</i>       | 586     | <i>en intoxicant</i>        | 86     | 12,8        |
| <i>est négligent</i>       | 1900    | <i>est négligeant</i>       | 452    | 19,2        |
| <i>excellent fabricant</i> | 567     | <i>excellent fabriquant</i> | 240    | 29,7        |
| <i>bon communicant</i>     | 7.610   | <i>bon communiquant</i>     | 4.360  | 36,4        |
| <i>vases communicants</i>  | 38.600  | <i>vases communiquants</i>  | 22.400 | 36,7        |
| <i>est intrigant</i>       | 5.040   | <i>est intriguant</i>       | 8.240  | 62,0        |
| <i>est fatigant</i>        | 39.200  | <i>est fatiguant</i>        | 70.100 | 64,1        |

Certes, on peut discuter la validité de l'instrument : le web ne représente pas tout l'usage, ni même peut-être un usage de référence, et ses contraintes techniques limitent les possibilités d'interrogation, n'assurant pas à toutes les formes des chances égales de se manifester. Il n'empêche : on voit mal comment on pourrait ne pas tenir pour révélateur un taux d'erreurs qui, sur plus de 100 000 occurrences, peut monter jusqu'à près de 65 % !

Ne pourrait-on simplifier quelque peu cette partie de notre système orthographique ?

<sup>6</sup> La recherche a été faite le 9 novembre 2008, dans les pages francophones. Les expressions ont été introduites sur Google entre guillemets.

## 2. Les apories d'une hypothèse purement grammaticale

Une des difficultés tient à la porosité des deux catégories grammaticales en cause. Le participe – c'est le sens même de son nom – est « porteur des deux natures de verbe et d'adjectif » (Wilmet, 2007, § 60, qui ajoute « Mais l'orthographe brouille les cartes »). Dès lors, si, en somme, l'AV n'est autre qu'un PPR « pris adjectivement » (*Bon usage*, 2007, § 539, R), une rationalisation grammaticale ne devrait-elle pas supprimer la distinction catégorielle pour ne plus retenir qu'un participe qui serait tantôt « à dominante verbale », tantôt « à dominante adjectivale » (Wilmet, 2007, § 61) et, conséquemment, aligner les graphies de l'AV sur celles du PPR ?

### 2.1. L'accord

Notons d'emblée que fusionner les catégories grammaticales de PPR et d'AV ne résoudrait en rien l'épineux problème des accords, qui s'entendent parfois à l'oral. Si l'on peut souhaiter réformer l'orthographe, il est vain, en effet, de songer à modifier les usages oraux, d'envisager des mesures pour y rendre au PPR son ancienne variabilité ou pour y faire perdre celle-ci à l'AV. Or il va de soi que si accord il y a dans l'oral, il doit se marquer dans l'écrit.

Quels que puissent être les débats sur la catégorisation ou sur la terminologie, une distinction demeurera donc nécessaire pour l'usager. Et l'on sait que cela ne lui sera pas toujours chose facile.

- Certains indices désignent à coup sûr le mot en *-ant* comme invariable (comme PPR). C'est notamment le cas lorsque celui-ci régit un complément d'objet direct, lorsqu'il provient d'un verbe pronominal ou encore lorsqu'il est (ou pourrait être, dans une phrase inchangée) précédé de la négation *ne*, ou modifié par un adverbe subséquent comme *beaucoup* : *Gagnant facilement leur vie, ils pouvaient se permettre...* ; *On n'a jamais vu deux personnes se plaisant comme celles-là* ; *Ne perturbant pas le trafic, la grève a eu des conséquences*

*limitées ; Elle vivait, ne faisant de mal à personne ; Perturbant beaucoup le trafic, la grève...<sup>7</sup>.*

- D'autres le désignent comme variable (comme AV). C'est le cas, par exemple, lorsqu'il est précédé d'un adverbe comme *très, fort, aussi...*, ou encore d'un comparatif comme *plus* ou *moins* : *La grève a des conséquences très perturbantes ; Elle a des conséquences plus perturbantes que d'autres actions<sup>8</sup>.*
- Malheureusement, certains contextes laissent indéterminée la nature grammaticale du mot en *-ant* : c'est le cas, notamment, quand celui-ci régit un complément d'objet indirect (*Une compensation équivalant aux sommes dues* ou *équivalente aux sommes dues*). Sans parler des critères qui font débat : ainsi, Wilmet (1997, § 366, 5, Rem.) s'oppose aux « commentateurs<sup>9</sup> [qui] dénie(n)t ordinairement la fonction d'attribut au [PPR] ». Ni des exceptions, plus ou moins consacrées par l'usage, à la règle de l'invariabilité du PPR (*Séance tenante ; Toutes affaires cessantes ; À trois heures sonnantes...*)<sup>10</sup>. – On mesure l'inquiétude qui peut parfois saisir le scripteur ordinaire !

Les choses étant ce qu'elles sont, la seule rationalisation orthographique envisageable ici consisterait à faire primer plus systématiquement encore la logique grammaticale. Elle ne pourrait avoir des effets qu'à la marge, sur les exceptions traditionnelles à la règle<sup>11</sup> ou sur les emplois grammaticalement ambigus<sup>12</sup>.

---

<sup>7</sup> Comp. *Voici la combinaison gagnante ; On n'a jamais vu deux personnes plaisantes comme celles-là ; La grève a eu des conséquences perturbantes*, mais *\*ne perturbantes pas* ou *\* perturbantes beaucoup*.

<sup>8</sup> Comp. *\*Très perturbant le trafic, la grève... ; Perturbant plus le trafic que..., la grève...*, mais *\*Plus perturbant le trafic que..., la grève...*

<sup>9</sup> Parmi lesquels, le *Bon usage* (2007, § 923, b, 1°), qui trouve dès lors « préférable de ne pas considérer comme des attributs les participes présents des phrases suivantes : *Je l'ai trouvée LISANT une lettre. Je l'imaginai se REPOSANT dans le jardin* ». Si l'analyse grammaticale elle-même est incertaine...

<sup>10</sup> Pour plus de détails sur les critères possibles et sur les flottements de l'usage, voir *Bon usage*, 2007, § 923.

<sup>11</sup> Une telle tendance est déjà parfois à l'œuvre dans l'usage : « Par analogie avec *À six heures juste*, le participe présent des expressions *À six heures sonnantes, tapantes, toquantes, battantes, pétantes* tend à devenir invariable » (*Bon usage*, 2007, § 963, f, 2°).

<sup>12</sup> Exemple noté tout récemment sur une aire de stationnement autoroutière : *Les poubelles sont réservées exclusivement aux petits déchets résultants des piqueniques*.

**PROPOSITION 1.** Chaque fois qu'ils sont clairement reconnaissables comme tels, laisser le PPR invariable et l'AV variable. Chaque fois que l'analyse grammaticale peut être double ou incertaine, généraliser la tolérance de la digraphie (accord ou non).

## 2.2. L'alternance vocalique

Seule une vingtaine d'AV se terminent en *-ent*.

### Tableau III Adjectifs verbaux en *-ent*

*adhérent, afférent, affluent, coïncident, confluent, convergent, détergent (?), différent, divergent, émergent, équivalent, excellent, imminent (?), influent, interférent, négligent, précédent, prévalent, résident, purulent, somnolent, urgent (?)*

En revanche, tous les PPR (y compris les néologismes imprévisibles) se terminent en *-ant*. Tout joue donc en leur faveur : à l'argument proprement grammatical déjà évoqué (l'AV n'est qu'un emploi particulier du PPR<sup>13</sup>), viennent s'ajouter ceux du nombre et de la cohérence sans faille du paradigme verbal<sup>14</sup>. Si c'est la variété des AV qui expose le scripteur à l'hésitation et à l'erreur, une rationalisation orthographique ne devrait-elle pas la réduire au bénéfice de l'uniformité rassurante du PPR ?

Écrire donc désormais *Des situations différentes, Les régions émergentes, Deux sommes équivalentes*<sup>15</sup> ?... Rationnellement séduisante, l'hypothèse se heurte pourtant à deux difficultés non négligeables.

- **Un problème de frontière.** Quelles conditions doit remplir une unité adjectivale pour être considérée comme un AV ? L'apparemment à un verbe, certes. Mais cette liaison n'est pas toujours claire. Les verbes *déterger, imminer* existent-ils<sup>16</sup> ? Les dictionnaires ignorent

<sup>13</sup> Aujourd'hui graphiquement distincts, les AV en *-ent* n'en sont pas moins, eux aussi, d'anciens PPR, qui « doivent leur forme aux partic. prés. latins [en *-ens*] auxquels ils ont été empruntés » (*Bon usage*, § 922, H2).

<sup>14</sup> Sans compter, si l'on sort de notre cadre de départ, celui de la phonographie : /ã/ étant la nasale de /a/, sa notation la plus naturelle est *an(t)*. Dès 1694, d'ailleurs, l'abbé Dangeau, bien plus audacieux que nous malgré son appartenance à l'Académie, proposait de substituer partout *an* à *en* (Brunot, 1966 : 145).

<sup>15</sup> Notons au passage que notre correcteur orthographique accepte déjà le second de ces exemples.

<sup>16</sup> *Déterger* fait l'objet d'une rubrique dans le *TLFi*, qui connaît aussi *imminer*, que notre correcteur orthographique souligne cependant. Si les usagers doivent consulter un ouvrage de référence, si les

*concupiscer*, dont on trouve pourtant des attestations sur le web. Le *Dictionnaire électronique Le Robert* connaît un verbe *cohérer*, qu'ignore le *Trésor informatique de la langue française*. *Déférent* n'est plus depuis longtemps lié à *déférer*. *Expédient* l'est-il à *expédier*? *Violent* est-il bien en relation avec *violier*? *Résilient* avec *résilier*? *Vacant* avec *vaquer*? Que faire de *éloquent* ou de *patient*, voire de *ardent*? *Urgent* fait-il partie de la liste, bien que le verbe *urger*, de création récente, sur une base plutôt ludique, lui soit bien postérieur, et d'un autre niveau de langue? Que tolère-t-on comme distance morphologique par rapport au verbe? *Concurrent*, bien associé à *concourir*, mais qui n'est pas *concourant*, fait-il ou non partie de la liste? Etc.

- UNE PERTE DE LIEN AVEC LA FAMILLE LEXICALE. Ainsi rapatriés dans leur environnement verbal, les AV perdraient leur lien graphique avec des unités qui appartiennent pourtant à leur famille lexicale : substantifs en *-ence* correspondant à presque tous les adjectifs concernés (*adhérence*, *coïncidence*, *convergence*, *différence*, *divergence*, *émergence*, etc.<sup>17</sup>); adverbes en *-emment* (*différemment*, *excellamment*, *négligemment*<sup>18</sup>...), sans compter les *différencier*, *différentiel*, *indifférence* et autres *excellentissime*.

Pourrait-on, pour résoudre la seconde difficulté, étendre l'alignement sur le PPR à toutes les séries lexicales des AV? On écrirait alors *différant*, mais aussi *différance*<sup>19</sup>, *différenciable*, *différenciation*, *différencier*, *indifférence*, *différamment*, etc. La cohérence grammaticale de départ s'enrichirait ainsi d'une cohérence lexicale qui devrait réduire les risques d'erreur. Une telle extension ne suffirait cependant pas encore à régler le problème des frontières de l'AV, ni l'hésitation entre *-ant* et *-ent* dans les adjectifs non « verbaux » : pourquoi *fainéant*, *géant*, *gluant*..., mais *congruent*, *éminent*, *inconscient*...? On risquerait alors d'aboutir à des changements d'une

---

dictionnaires ne s'accordent pas sur l'existence ou la non-existence d'un verbe, la répartition des adjectifs en *-ant* et en *-ent* ne risque-t-elle pas d'apparaître comme aussi arbitraire qu'actuellement?

<sup>17</sup> Voir la liste en annexe.

<sup>18</sup> Voir la liste en annexe.

<sup>19</sup> On se rappelle que cette graphie a déjà été utilisée, voici plusieurs années, par le philosophe Jacques Derrida, mais en concurrence avec le traditionnel *différence* pour souligner que ce néologisme procédait d'un autre sens du verbe *différer* (« retarder » et non « être dissemblable »). Rendre significative la variété graphique est une ressource de l'écrit qui a certes son prix ; mais, si on ne peut la systématiser, gare à la surcharge pour le scripteur !

ampleur d'autant plus difficile à accepter par le corps social qu'elle ne serait pas assortie d'une nouvelle règle simple et sans exception.

Faudrait-il dès lors élargir encore davantage et aligner sur le PPR tous les adjectifs en *-ent* (et, sans doute, leurs dérivés) ? Écrire *différant*, mais aussi *absant* (et *absence* ?), *antécédant*, *fréquant* (et *fréquence*, *fréquamment* ?)<sup>20</sup> ... ? Pour simplifier des problèmes circonscrits dans un secteur grammatical limité, et qui ne touchent qu'une bonne vingtaine d'unités, on serait, de fil en aiguille, conduit à une réforme substantielle de l'orthographe, d'une tout autre nature et qui modifierait des centaines de mots, de catégories très différentes. Un tel saut, quantitatif et qualitatif, mérite à coup sûr plus ample réflexion.

On voit le dilemme : tout pousse à aligner l'AV sur le PPR, mais on hésite à le laisser entrainer derrière lui un flot incontrôlé d'apparentés. Faut-il pour autant renoncer à une rationalisation grammaticalement justifiée ? Ce serait jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous suggérons plutôt d'en tenir le principe pour acquis et de continuer l'exploration pour tenter de découvrir les meilleures frontières à lui assigner.

« Il y a parfois opposition entre, d'une part, le participe présent, même employé comme adjectif, et, d'autre part, le nom : *Un excédent* (l'adjectif verbal est *excédAnt* : *sommes excédAntes*). *Un président*. *Un fabricant*. Etc. » Fort de ce constat, *Le bon usage* (2007, § 922, 5°, N.B. 2), après avoir analysé la concurrence entre les graphies *résidant* et *résident*<sup>21</sup>, conclut : « Il est souhaitable, pour le bien des usagers, que l'on sorte de ce désordre en maintenant l'opposition *résidant* adjectif / *résident* nom ». L'usager trouverait-il la différence graphique plus naturelle si elle opposait certains adjectifs à leurs emplois nominaux plutôt que certains PPR à leurs emplois comme AV ? Rien ne l'assure, même si la langue en offre déjà quelques exemples (à vrai dire, assez rares)<sup>22</sup> et si la distinction grammaticale est plus nette. Mais le souhait du *Bon usage* a le mérite de rappeler l'intérêt d'adopter une forme unique pour l'AV et le PPR et la possibilité, si on estime qu'il faut vraiment une démarcation, de situer celle-ci ailleurs.

---

<sup>20</sup> Avec tous les ajustements collatéraux nécessaires : *adolesçant* (et *adolesçance* ?), par exemple.

<sup>21</sup> Pour *Le Grand Robert*, *résidant* aurait un sens général, tandis que *résident* serait réservé à une personne « établie dans un autre pays que son pays d'origine ». Pourquoi faire simple... ?

<sup>22</sup> À un autre degré de parenté, c'est encore le cas pour *exigeant* / *exigence*.

**PROPOSITION 2.** Généraliser la finale *-ant* à tous les AV, sur le modèle du PPR.

N.B. Un souci de cohérence pourrait suggérer que le remplacement de *-en(t)* par *-an(t)* concerne d'autres unités que les AV : les adjectifs en *-ent*, les substantifs en *-ence* et leurs dérivés respectifs (*différant, différence, différencier, différenciel... ?*).

### 2.3. Les alternances consonantiques

Tous les PPR concernés se terminent en *-guant* ou en *-quant* alors que les AV terminés en *-gant* ou en *-cant* ne sont qu'une petite douzaine.

**Tableau IV**  
**Adjectifs verbaux en *-gant* et *-cant***

| PPR         | Adj        | AV concernés  |
|-------------|------------|---|
| <i>-gu-</i> | <i>-g-</i> | <i>divagant, fatigant, intrigant, navigant, zigzagant</i>                     |
| <i>-qu-</i> | <i>-c-</i> | <i>claudicant, communicant, convaincant, intoxicant, provocant, suffocant</i> |

Une fois de plus, ce sont les AV qui font problème alors que le paradigme verbal frappe par sa régularité. C'est donc à nouveau le PPR qui semble le mieux placé pour orienter une éventuelle unification des formes : ne devrait-on pas, en bonne logique grammaticale, écrire *Des élèves fatiguants, Un poste vaquant, etc. ?* – Il est d'ailleurs intéressant de noter<sup>23</sup> que toutes les erreurs les plus fréquentes relevées dans notre tableau II vont déjà dans ce sens.

Certes, on résoudreait ainsi le problème des paires d'homonymes tout en respectant le paradigme verbal et en traitant l'AV pour ce qu'il est fondamentalement : un PPR. Mais on reporterait le trouble dans d'autres paradigmes : *naviguant*, mais *navigable, navigateur, navigation... ; provoquant*, mais *provocateur, provocation, provocatoire...*

On rencontrerait par ailleurs le même problème de délimitation que ci-dessus : le lexique propose des adjectifs en *-cant* et *-gant* qui ne sont pas apparentés à des verbes, ou dont la parenté avec eux n'est pas claire :

<sup>23</sup> Sous réserve, rappelons-le, des limites de l'instrument, qui pourraient biaiser l'image de l'usage de qu'on y cherche.

*capricant, coruscant, vacant* (qui pourrait entraîner *vacance, vacataire, vacation...*) ; *arrogant, élégant, extravagant, fringant, inélégant* (+ *arrogance, élégance, élégamment, extravagance...* ?). Faudrait-il les adjoindre aux listes concernées ? On mettrait alors en délicatesse le principe très général que, devant *a*, /g/ s'écrit *g*, et non *gu*.

Car voici un autre défaut de la solution envisagée : elle abandonne la graphie canonique de /gã/ pour une plus complexe. Autrement dit, la logique grammaticale y conduit à violer un principe phonographique de base. Est-ce bien la rationalisation la plus favorable à l'économie d'ensemble du plurisystème orthographique ? Plutôt que d'avancer, comme en 2.2, une proposition d'alignement de l'AV sur le PPR qui devrait encore chercher ses frontières, ne faut-il pas envisager ici d'inverser les priorités ?

### 3. Des issues phonographiques ?

Notre démarche partait de l'idée qu'une réforme de l'orthographe devrait procéder par étapes, en commençant par réorganiser les secteurs où beaucoup d'utilisateurs disent rencontrer des problèmes ; la coexistence du participe présent et de l'adjectif verbal est l'un de ceux-là. Chemin faisant, nous avons vu cependant qu'on ne pouvait aboutir à une solution satisfaisante, pour ce secteur-là, qu'à la condition d'en déstructurer d'autres ou de proposer des modifications plus importantes, pour des ensembles beaucoup plus vastes et a priori totalement distincts du nôtre.

Sans doute est-il temps de changer de logique et d'étendre notre exploration aux problèmes plus généraux des correspondances entre phonie et graphie.

#### 3.1. L'alternance vocalique

L'analyse qui conduit à notre proposition 2 l'a bien montré : généraliser la graphie *-ant* aux seuls AV, pour des raisons grammaticales, ne serait que partiellement satisfaisant, tant sont nombreux les dérivés ou apparentés avec lesquels pareille mesure romprait le lien graphique.

Parmi ceux-ci, le groupe des adverbes en *-ment* mérite sans doute une attention particulière. Bien que leur traitement soit en dehors de notre champ initial d'analyse, nous allons nous y attarder un peu. On pourrait en effet proposer pour ce secteur une réforme qui apporterait dans l'immédiat

une simplification appréciable, tout en éliminant, au bénéfice de réformateurs ultérieurs, une partie des obstacles qui se dressent actuellement sur la voie d'une fusion graphique des PPR et des AV. Il paraît irraisonnable, irréaliste, de proposer qu'on écrive désormais *des voies différencées* si on maintient *différence* et *différemment*? – Et si on commençait par réduire le nombre d'unités qu'apparente le *e* graphique?

Les adverbes en *-emment* ne doivent leur lettre *e*, prononcée /a/, qu'à leur association avec des adjectifs en *-ent*. Ils nécessitent une règle phonographique spécifique : *emm* correspond à /am/<sup>24</sup>. Ne pourrait-on pas, dans ces adverbes, écrire *a* ce qu'on prononce /a/ ?

Écrire désormais *différamment*, *excellamment*, *négligeamment*..., voire *ardamment*, *éloquamment*, *fréquamment*..., comme *abondamment*, *brillamment* ou *élégamment*, résoudrait certes le problème de l'alternance vocalique actuelle, mais laisserait intact celui de la consonne double, dont on sait qu'il compte aussi parmi les difficultés orthographiques les plus fréquemment citées du français.

L'histoire des propositions de simplification des consonnes doubles est particulièrement longue et riche<sup>25</sup>. N'en retenons que trois exemples parmi les plus récents.

- Après avoir dénoncé de nombreuses « difficultés et contradictions, qu'il serait utile de réduire », les *Rectifications* élaborées par le Conseil supérieur de la langue française (1990 : 14b et 18-19) adressent la recommandation suivante « aux lexicographes et créateurs de néologismes » : « dans l'écriture de mots nouveaux dérivés de noms en *-an*, le *n* simple sera préféré dans tous les cas ».
- Parmi les trois « réformes de l'orthographe qui pourraient encore convaincre aujourd'hui les utilisateurs », Chervel (2007 : 248-249) fait figurer la suppression des « consonnes doubles qui ne servent pas à la représentation phonétique du mot ».
- Enfin, Gruaz *et al.* (2009 : 31) formulent ainsi la nouvelle règle qu'ils proposent : « La consonne graphique finale d'un mot n'est pas

---

<sup>24</sup> Dans le cas des adverbes, on peut parler de règle : tous les adverbes en *-emment* correspondent à des unités orales terminées par /amã/. Il est douteux qu'on soit dans le même cadre s'agissant du nom *femme*. Ne doit-on pas considérer plutôt que ce mot est une exception (*flemme*, *gemme*, *lemme* étant, eux, réguliers) ?

<sup>25</sup> Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, « l'abbé Dangeau » (comme il signait lui-même) voulait supprimer toutes celles qui ne se prononcent pas (Brunot, 1966 : 147).

doublée dans le féminin et les dérivés. Cependant le doublement existant est maintenu lorsque cette consonne est précédée de *e* ».

Comment ne pas profiter de l'occasion qui nous est offerte d'apporter une contribution à ce vaste mouvement ? Adopter une graphie en *a* dans tous les adverbes en /amã/ permettrait en effet de simplifier avantageusement un double *m* qui, dans le cas des unités en *-amment*, ne serait plus nécessaire à la bonne prononciation comme dans les finales actuelles en *-emment* ; et, du coup, de donner à l'ensemble du paradigme une unité et une régularité appréciables.

On écrirait donc *abondament, arrogant, brillamment, bruyamment, complaisamment, constamment, couramment, etc.*<sup>26</sup> Mais aussi *apparament, ardamment, consciamment, différamment, évidament, excellament, fréquament, etc.*<sup>27</sup>

Une telle réforme se solderait par un gain immédiat pour les utilisateurs, et elle désencombrerait notre champ de départ d'une partie des difficultés en chaîne qui nous sont apparues précédemment. C'est pourquoi nous versons une nouvelle proposition au débat.

**PROPOSITION 3.** Régulariser le paradigme des adverbes en *-ment* en y supprimant tout redoublement du *m*, de sorte que le suffixe y ait toujours la même graphie simple, précédée, selon les formes orales, de *a*, *e* ou *é* : *abondament, apparament, élégament, tendrement, erronément...*

### 3.2. Les alternances consonantiques

Plutôt que de généraliser une graphie complexe pour maintenir intact un paradigme verbal dont « l'unité fait la force », pourquoi ne pas tenter de rétablir dans celui-ci la régularité phonographique de base ?

Si, au nom de la simplicité graphique, on se propose d'aligner le PPR sur l'AV, en ne modifiant aucune autre unité que ce PPR, cela n'aurait toutefois pas grand sens : au nom de quoi remplacer *intriguant* ou *communiquant* par

<sup>26</sup> Voir en annexe la liste des différentes unités qui seraient concernées.

<sup>27</sup> La liste des unités concernées se trouve en annexe. Pour cet ensemble, il y a aussi à considérer la nécessité d'ajustements conformes à des règles phonographiques générales du français : cédille dans *déçament, indéçament, innoçament, réçament* ; digramme *ge* dans *diligéament, intelligéament, négligéament, urgéament*.

*intrigant* et *communicant*, si l'on maintient *intriguons* et *communiquons* ? Le bénéfice local ne vaudrait pas l'incohérence interne dont il faudrait le payer. Mais tout change si l'on généralise la simplification à l'ensemble du paradigme verbal : si l'on écrit *intrigue*, *intriguez*, *intriguerons*..., mais *intrigons*, *intrigait*, *intrigant*..., d'une part, et, de l'autre, *communiqué*, *communiquiez*, *communiquerons*..., mais *communiquons*, *communiquait*, *communiquant*..., l'incohérence interne cède la place à une alternance régulière, analogue à celles que l'on rencontre dans beaucoup d'autres mots, y compris certains verbes (comp. *lance*, *lanciez*, *lancerons*... vs *lançons*, *lançait*, *lançant*... ; *dérange*, *dérangez*, *dérangerons*... vs *dérangeait*, *dérangeons*, *dérangeâmes*...).

C'est pour les verbes en *-guer* que l'opération soulèverait le moins de problèmes. Dans ce cas, en effet, la modification reviendrait à appliquer aux paradigmes verbaux la règle qui prévaut dans presque tous les autres mots français<sup>28</sup>, de sorte qu'on pourrait aisément dépasser notre cadre grammatical de départ pour donner à la mesure une extension maximale, conformément à sa nature phonographique.

**PROPOSITION 4. a)** Dans la conjugaison des verbes en *-guer*, adopter les mêmes associations entre phonie et graphie que dans le reste du lexique : noter le phonème /g/ par *gu* devant *e* et *i* (*navigue*, *naviguez*, *naviguerons*...), mais par *g* devant *a* et *o* (*navigant*, pour le PPR comme pour l'AV ou son emploi nominal, mais aussi *navigons*, *navigait*, *navigâmes*, etc.). – **b)** Dans la foulée, écrire *aigade*, *aigail*, *bagage* et *distingo* (voire *Camargais* et *Bègois* ?), de façon à conférer une portée tout à fait générale à cette règle simple : devant *a* ou *o*, /g/ s'écrit *g*, *gu* étant réservé pour noter /gw/ ou /gʷ/.

La situation est plus complexe pour les verbes en *-quer*. Non pas dans leur conjugaison elle-même, qui ne souffrirait pas davantage d'une régularisation analogue. Mais, au-delà, les mots contenant une séquence *qua* ou *quo* sont bien plus nombreux et divers, de sorte qu'il serait sans doute beaucoup plus

<sup>28</sup> Lexique 3.45 ne fournit, comme mots contenant la séquence *-guo-*, que des formes verbales et le seul nom *distinguo*. Parmi les unités contenant *-gua-*, on trouve essentiellement des PPR ou des AV, ainsi qu'une vingtaine de mots qui ne nous intéressent pas, puisque *-gu-* y transcrit /gw/ ou /gʷ/ (*aguardiente*, *jaguar*, *guacamole*, *Guadeloupéen*, *lingual*...); il ne resterait à régulariser que les rares *aiguade*, *aiguail* et *baguage*. Souvent sentis comme des noms propres, les gentilés (*Antraiguais*, *Artiguais*, *Bègois*, *Bénaguais*, *Camarguais*, *Colloquois*, *Mélaguais*, à côté des réguliers *Galinagois*, *Omergois*, *Mélagais*, etc.) appelleraient peut-être un traitement particulier : on pourrait adopter le principe de tolérance et n'exclure ni les graphies en *gu* ni celles en *g*.

difficile de généraliser d'un seul mouvement une règle simple qui voudrait que tout /k/ soit transcrit par *c* devant *a* ou *o*.

Un examen systématique du lexique permet toutefois de distinguer trois grandes catégories, qu'on pourrait traiter différemment, au moins dans un premier temps.

- La première comprend des adjectifs, des adverbes ou des noms dérivés de verbes à l'aide des suffixes *-able* ou *-age* : *attaquable, critiquable, immanquable, inattaquable, remarquable* (qui coexistent avec *applicable, communicable, convocable, éduicable, explicable, impraticable, inapplicable, incommunicable, inéducable, inexplicable, irrévocable, praticable, révocable*) ; *immanquablement, remarquablement* (vs *inexplicablement, irrévocablement*) ; *astiquage, braquage, briquage, claquage, craquage, démasquage, dépiquage, marquage, masquage, matraquage, piquage, plaquage, plastiquage, remorquage, repiquage, truquage* (vs *blocage, déblocage, décorticage, flicage, masticage, parcage, placage, plasticage, trucage*<sup>29</sup>). Le lien explicite avec une racine verbale, la cohérence des groupes et la fréquence de la digraphie du /k/ (parfois pour les mêmes mots) la désignent évidemment pour une extension de la graphie en *-ca-*.
- La seconde rassemble des mots très divers, généralement sans rapport avec un verbe et où la séquence *qua* ou *quo* peut occuper des positions différentes, y compris à l'initiale : *antiquaille, antiquailleries, antiquaire, basquaise, cinquantaine, cinquante, cinquantenair, cinquantième, coquard, coquart, disquaire, disqualification, inqualifiable, jacquard, jamaisquin, laquais, loquace, loquacité, martiniquais, moustiquaire, quadrillage, quadrille, quadriller, quai, qualifiable, qualificatif, qualification, qualifier, qualitatif, qualitativement, qualité, quand, quant, quanta, quantième, quantifiable, quantifier, quantique, quantitatif, quantitativement, quantité, quarantaine, quarante, quarantenair, quarantième, quart, quartaut, quarte, quartenier, quarteron, quartier, quartier-maître, quart-monde, quasi, quasiment, quatorze, quatorzième, quatrain, quatre, quatre-vingt, quatrième, quatrièmement, quinquagénair,*

---

<sup>29</sup> Auxquels on pourrait encore ajouter les non déverbaux *impeccable(ment), implacable(ment), inextricable(ment), insécable, peccable* ; *bocage, marécage, pacage* et *saccage*.

*quinquagésime, reliquaire, reliquat, requalifier, rorqual*<sup>30</sup>; *carquois, iroquois, liquoreux, liquoriste, narquois, narquoisement, narquoiserie, pourquoi, quoi, quoique, quolibet, quota, quote-part, quotidien, quotidiennement, quotidienneté, quotient, quotité, séquoia, turquoise*. La disparité du groupe ne peut qu'inciter à la prudence : il faudrait à tout le moins de sérieuses études complémentaires sur les divers problèmes posés avant d'envisager de l'entraîner à son tour dans la réforme.

- Restent enfin quelques mots marginaux, plus isolés ou dont les rapports avec un verbe pourraient prêter à discussion : *clinquant, délinquance, délinquant*<sup>31</sup>, *paniquard, toquade, toquante, toquard; claquoir, piquouse, piquouser, piquouze, taquoir*. Ils mériteraient un examen au cas par cas.

**PROPOSITION 5. a)** Dans la conjugaison des verbes en *-quer*, noter le phonème /k/ par *qu* devant *e* et *i* (*pratiquer, pratiquez, pratiquerons...*), mais par *c* devant *a* et *o* (*pratiquant, pour le PPR comme pour l'AV ou son emploi nominal, mais aussi praticons, pratiquait, pratiquâmes*, etc.). – **b)** Étendre cette rationalisation phonographique aux noms, adjectifs et adverbes dérivés d'un verbe à l'aide des suffixes *-able* ou *-age*. – **c)** Déterminer jusqu'où on pourrait étendre cette règle simple<sup>32</sup> : devant *a* ou *o*, /k/ s'écrit *c*, la séquence *qu* étant spécialisée dans la transcription de /kw/.

## Conclusion

Le français, qui associe souvent plusieurs graphies à une même valeur phonique, exploite cette absence de bi-univocité pour tisser un réseau de paradigmes tantôt morphosyntaxiques, tantôt lexicaux. Si on doutait de la complexité de ce réseau, l'examen auquel nous nous sommes livrés devrait en convaincre : par quelque bout qu'on prenne le problème lié à la coexistence du PPR et de l'AV, quelle que soit la solution envisagée, la

<sup>30</sup> Il y aurait à considérer aussi le cas de *quadrichromie, quadriennal, quadrilatère, quadrillion, quadrilobé, quadrimestre, quadrimoteur, quadrumane, quadrupède, quadruple, quadrupler, quarté, quartette*, pour lesquels l'usage hésite entre la prononciation /ka/ et /kwa/.

<sup>31</sup> *Délinquer* figure dans le *TLFi*, mais pas dans le *Robert électronique*.

<sup>32</sup> Il faudrait notamment chercher à mieux mesurer ce qu'il en est dans les usages actuels. Concevoir une réforme à contresens des tendances spontanées de ceux-ci (ce qui, dans l'état de nos connaissances, semble être le cas de nos deux dernières propositions) n'irait en effet pas sans risques accrus de rejet, quel que puisse être leur bien-fondé linguistique. À tout le moins faudrait-il en être informé en temps utile : ici comme ailleurs, mieux vaut prévenir que guérir.

préoccupation de maintenir une certaine cohérence au sein du système amène à reconsidérer d'autres champs, et, de proche en proche, à élargir parfois considérablement l'ensemble des unités à réformer.

Initialement, nous pensions que l'orthographe grammaticale, supposée organisée pour l'essentiel sur des règles, avec quelques ilots de résistance, offrirait davantage de prise à des propositions de réforme à la fois limitées, cohérentes et efficaces, tendant précisément à faire rentrer dans le rang ce qui pour l'heure s'en écarte. Au terme de l'analyse, on constate que, pour la matière qui nous a occupés, orthographe grammaticale et orthographe lexicale sont étroitement intriquées : on ne parvient pas à réformer la première sans toucher à la seconde.

Bien plus, dans l'espoir de déblayer le terrain des obstacles qui empêchent, semble-t-il, la solution du problème initial, nous sommes amenés à proposer certaines réformes qui concernent les correspondances graphie-phonie au niveau le plus bas de leur organisation. Ainsi en va-t-il de l'intégration, dans la conjugaison, de la règle qui prévaut dans tout le reste du système : /g/ est transcrit par *g* devant *a* et *o* ; d'une systématisation, pour noter /k/, de l'alternance *qu/c* ; ou, en dehors de notre champ initial d'interrogation, de la simplification des adverbes en *-amment* et *-emment*. Mais c'est peut-être parce que c'est à ce niveau que les règles phonogrammiques sont structurées le plus anarchiquement. On ne peut donc négliger cet échelon si l'on veut se donner une chance de parvenir à formuler l'une ou l'autre de ces « règles simples, claires et sans exception » dans lesquelles Chervel (2008 : 72-73) voit une condition *sine qua non* « d'un enseignement généralisé – et efficace – de l'orthographe »<sup>33</sup>.

---

<sup>33</sup> Sur la nécessité d'une réforme de l'orthographe, seule réponse possible aux défis de la démocratisation de l'enseignement et de la baisse du niveau des performances, et sur les qualités nécessaires à celle-ci pour réussir, voir déjà la postface donnée par Chervel à l'ouvrage de Manesse et Cogis (2007 : 235-250).

## Références bibliographiques

- BRUNOT, Ferdinand (1966). *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. IV, « La langue classique 1660-1715 », Première Partie. Paris : Librairie Armand Colin.
- CHERVEL, André (2008). *L'orthographe en crise à l'école. Et si l'histoire montrait le chemin ?* Paris : Retz.
- Conseil supérieur de la langue française (1990). « Les rectifications orthographiques ». *Journal officiel de la République française. Édition des documents administratifs*, n° 100, 6 déc.
- GOOSSE, André (1991). *La « nouvelle » orthographe. Exposé et commentaires*. Paris-Louvain-la-Neuve : Duculot.
- GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André (2007). *Le bon usage*. Bruxelles : De Boeck Université, 14<sup>e</sup> édition.
- GRUAZ, Claude, dir. (2009). *Les consonnes doubles : féminins et dérivés*. Limoges : Lambert-Lucas, « Le débat orthographique », Études pour une rationalisation de l'orthographe française, 1<sup>er</sup> fascicule.
- MANESSE, Danièle et COGIS, Danièle (2007). *Orthographe : à qui la faute ?* Issy-les-Moulineaux : ESF éditeur.
- WILMET, Marc (1997). *Grammaire critique du français*. Paris - Louvain-la-Neuve : Hachette-Duculot.
- WILMET, Marc (2007). *Grammaire rénovée du français*. Bruxelles : De Boeck Université.

## Annexe

Toutes les listes ci-dessous ont été fournies par [www.lexique.org](http://www.lexique.org) (lexique 3.45). On n'en a supprimé que les composés en *ex-*, *anti-*, *mi-*, *mini-*, *non-*, *pro-*, *quasi-* etc. ainsi que les coquilles manifestes.

### Adjectifs en *-ent* (n= 139)

absent abstinant adhérent adjacent adolescent afférent affluent ambivalent antécédent apparent arborescent ardent argent astringent élément cohérent coïncident compétent concupiscent concurrent confluent conscient conséquent content continent contingent convalescent convergent corpulent covalent décadent décent déférent déficient déliquescant dément détergent différent diligent dissident divergent dolent effervescent efficient éloquent émergent éminent émoullent équivalent évanescant évident excellent expédient fervent flatulent fluorescent fréquent grandiloquent immanent imminent impatient impénitent impertinent impotent imprudent impudent incandescent incident inclément incohérent incompétent inconscient inconséquent incontinent indécent indifférent indigent indolent indulgent influent inhérent inintelligent innocent insolent intelligent interférent intermittent iridescent lactescent latent lent luminescent malcontent mécontent négligent omnipotent omniprésent omniscient opalescent opulent parent patent patient pénitent permanent pertinent phosphorescent polyvalent précédent présent prévalent proéminent prudent purulent putrescent récent récurrent rémanent résident réticent sanguinolent somnolent sous-jacent spumescant strident subconscient subséquent succulent tangent transparent truculent tumescent turbulent turgescant urgent véhément ventripotent violent virulent

### Adverbes en *-emment* (n=36)

apparemment ardemment concurremment consciemment conséquemment décemment différemment diligemment éloquemment éminemment évidemment excellentemment fréquemment impatiemment impertinemment imprudemment impudemment incidemment inconsciemment indécemment indifféremment indolemment innocemment insolemment intelligemment négligemment patiemment pertinemment précédemment prudemment récemmment sciemment subconsciemment subséquemment urgemment violemment

### **Adverbes en *-amment* (n=34)**

abondamment arrogant bienveillamment brillamment bruyamment  
complaisamment constamment couramment effrayamment élégamment  
épatamment étonnamment galamment incessamment indépendamment  
inélégamment instamment insuffisamment languissamment méchamment  
méprisamment nonchalamment notamment nuitamment obligeamment  
persévéramment pesamment plaisamment précipitamment puissamment  
savamment suffisamment surabondamment vaillamment

### **Adverbes en *-ément* (n=51)**

aisément assurément aveuglement carrément censément commodément  
communément conformément confusément décidément délibérément  
démessurément désespérément désordonnement déterminément effrontément  
énormément exagérément expressément forcément immensément immodérément  
impunément inconsiderément inespérément inopinément inopportunément  
insensément instantanément intensément isolément malaisément modérément  
momentanément nommément obscurément obstinément opportunément  
passionnément posément précisément prématurément privément profondément  
sacrement sensément séparément simultanément spontanément supposément  
uniformément

### **Noms en *-ance* (n= 232)**

abondance accointance accoutumance aisance allégeance alliance alternance  
ambiance ambulance appartenance arrogance ascendance assistance assonance  
assurance attirance autosubsistance autosuffisance autosurveillance avance balance  
béance becquetance bectance belligérance bienfaisance bienséance bienveillance  
bombance bouffétance bouftance breakdance brillance chance chevance  
circonstance clairvoyance complaisance concomitance concordance  
condescendance condoléance conductance confiance connaissance consistance  
consonance constance contenance convenance correspondance créance croissance  
croustillance croyance cuistance culminance débectance déchéance décroissance  
défaillance défiance délinquance délivrance dépendance descendance désespérance  
désobéissance désobligeance déviance discordance dissemblance dissonance  
distance doléance dominance dormance doutance échéance élégance endurance  
enfance engeance équidistance errance espérance excroissance extravagance  
exubérance finance flagrance flamboyance fragrance freelance fulgurance garance  
gérance gourance gouvernance guidance ignorance impédance importance  
imprévoyance impuissance inadvertance inconfiance inconnaissance inconsistance

inconstance inconvenance incroyance indépendance inélégance insignifiance  
insistance insouciance instance insuffisance intempérance intendance  
interdépendance intolérance intransigeance invariance invraisemblance jactance  
jouissance laitance lance lancinance luisance luxuriance maintenance malchance  
malfaisance malséance maltraitance malveillance manigance méconnaissance  
mécréance médisance méfiance mésalliance messéance monstration mouvance  
naissance navrance nonchalance nuance nuisance obéissance obligeance  
observance omnipuissance ordonnance outrance outrecuidance partance  
performance persévérance persistance pétulance pitance plaisance portance porte-  
chance prédominance préfetance prégnance prépondérance préséance prestance  
prévenance prévoyance protubérance provenance puissance quittance  
reconnaissance recouvrance redevance redondance réjouissance relance  
remembrance remontrance renaissance repentance répugnance résistance résonance  
ressemblance romance rouspétance séance semblance signifiance souffrance sous-  
traitance soutenance souvenance stance subsistance substance suffisance  
superpuissance suppléance surabondance surbrillance surintendance surpuissance  
surveillance survivance télésurveillance tempérance tendance tolérance tonitruance  
toute-puissance transcendance transhumance vacance vaillance variance vengeance  
vidéosurveillance vigilance voyance vraisemblance

### **Noms en *-ence* (n = 196)**

absence abstinence adhérence adolescence affluence agence ambivalence anti-  
existence anti-somnolence apparence appétence arborescence audience  
audioconférence bénévolence bioluminescence biréfringence cadence carence  
circonférence clémence coexistence cohérence coïncidence compétence  
concupiscentence concurrence conférence confiance confluence connivence  
conscience conséquence continence contingence convalescence convergence  
coprésidence corpulence crédence décadence décence déférence déficience  
dégénérescence déhiscence déliquescence démence déshérence désinence  
différence diligence dissidence divergence effervescence efficacité efflorescence  
éloquence émergence éminence équivalence essence évanescence évidence  
excellence exigence existence expérience faïence flatulence florence fluence  
fluorescence fréquence grandiloquence immanence imminence immunodéficience  
impatience impertinence impotence imprudence impudence inappétence  
incandescence incidence inclémence incohérence incompetence inconscience  
inconséquence incontinence indécence indifférence indigence indolence indulgence  
inexistence inexpérience inflorescence influence ingérence inintelligence  
innocence insolence intelligence interférence intermittence intumescence  
iridescence irrévérence jouvence jurisprudence latence licence luminescence  
magnificence mésintelligence munificence négligence neuroscience obédience

obsolescence occurrence omnipotence omniprésence omniscience opalescence  
opulence patience pence pénitence permanence pertinence pestilence  
phosphorescence plan-séquence polyvalence potence préadolescence précellence  
prééminence préférence prépotence prescience présence présidence prévalence  
proéminence providence prudence pulvérulence purulence putrescence  
quintessence recrudescence récurrence référence régence régénérescence  
rémanence réminiscence résidence résilience résipiscence résurgence réticence  
révérence reviviscence sagesse science semence sénescence sentence séquence  
silence somnolence sonoluminescence stridence succulence tangence  
téléconférence thermoluminescence transparence truculence tumescence turbulence  
turgescence urgence valence véhémence vergence vice-présidence vidéoconférence  
violence virulence visioconférence

### **Noms en *-ent* (n = 99)**

absent accent accident adent adhérent adolescent affluent agent antécédent ardent  
argent arpent astringent auvent avent beau-parent brise-vent buisson-ardent cent  
chiendent client coefficient concurrent confident confluent conscient content  
continent contingent contrevent convalescent convent coupe-vent couvent cure-  
dent décadent déficient dent détergent dissident effluent engoulevent entregent  
équivalent escient événement excédent expédient féculent gent gradient impatient  
impertinent impotent imprudent incident inconscient inconvenient indifférent  
indigent ingrédient innocent insolent intermittent mécontent négligent occident  
onguent orient paravent parent patient pénitent permanent pour-cent précédent  
présent président prudent quotient récipient référent régent relent résident sergent  
serpent subconscient talent torrent transparent trident vent ventripotent vif-argent  
violent vol-au-vent

### **Verbes terminés par *-guer* (n= 61)**

alléguer alpaguer arguer baguer blaguer boguer bourlinguer briguer caguer carguer  
cataloguer chlinguer conjuguer déboguer défarguer déglinguer déléguer dézinguer  
dialoguer dinguer distinguer divaguer divulguer draguer droguer élaguer  
embringuer endiguer épiloguer extravaguer fatiguer flinguer fourguer fringuer  
fuguer gringuer haranguer homologuer intriguer investiguer irriguer larguer léguer  
liguer monologuer narguer naviguer prodiguer promulguer refourguer reléguer  
schlinguer seringuer subjugué taguer tanguer targuer vaguer valdinguer voguer  
zigzaguer

## Verbes terminés par *-quer* (n= 157)

abdiquer appliquer arnaquer arquer astiquer attaquer attriquer autocritiquer  
balanstiquer banquer becquer bifurquer bisquer bivouaquer bloquer boutiquer  
braquer briquer brusquer calquer casquer chanstiquer chiquer choquer chroniquer  
claquer claudiquer cliquer cloquer colloquer communiquer compliquer confisquer  
contre-attaquer convoquer couaquer craquer critiquer croquer débarquer débloquer  
débusquer décalquer décompliquer décortiquer défalquer défêquer défroquer  
déloquer démarquer démasquer dépiquer désintoxiquer détraquer diagnostiquer  
disloquer disséquer domestiquer double-cliquer dupliquer éduquer embarquer  
emberlucoquer embouquer embrasser embusquer encaustiquer entrechoquer  
équivoquer éradiquer escroquer estomaquer estoquer évoquer expliquer extorquer  
fabriquer flanquer flicker forniquer frusquer hypothéquer imbriquer impliquer  
inculquer indiquer intoxiquer invoquer laquer loquer manquer maquer marquer  
masquer mastiquer matraquer moquer musiquer niquer obliquer offusquer  
palanquer paniquer panoramiquer parquer pique-niquer piquer planquer plaquer  
plastiquer polémiquer pratiquer pronostiquer provoquer rappliquer raquer  
réattaquer rebéquer rebiquer rebloquer reconvoquer rééduquer réembarquer  
refabriquer reloquer reluquer remarquer rembarquer remorquer repiquer répliquer  
requinquer réséquer rétorquer revendiquer révoquer risquer roquer sacquer  
soliloquer souquer statistiquer suffoquer syndiquer talquer tictaquer tiquer toquer  
tourniquer trafiquer traquer trinquer triquer tronquer troquer truquer vaquer

# **Le pluriel des noms composés Où il sera également question du trait d'union et du féminin**

## **Proposition pour une rationalisation<sup>1</sup>**

Anne DISTER, Michèle LENOBLE-PINSON, Dan VAN RAEMDONCK

« Le pluriel des noms composés est sans doute le domaine le plus difficile de toute la grammaire française quant à l'orthographe. [...] [Nous souhaitons] que l'on simplifie ces questions inutilement compliquées. »  
(Grevisse et Goosse, 2008, § 527, a.)

## **I. Exposé des motifs**

### **1. Situation actuelle (après les rectifications de 1990) du pluriel des noms composés**

Un nom composé est un nom constitué à l'écrit de plusieurs blocs graphiques, mais qui est perçu, et dès lors fonctionne, comme un nom simple. Il se caractérise par la perte d'autonomie des éléments tant syntaxiquement que sémantiquement : par exemple, aucun élément ne peut être déterminé indépendamment de l'ensemble ; dans le même ordre d'idée, la pronominalisation se fait sur l'ensemble.

---

<sup>1</sup> La réflexion qui a mené au présent projet a pris comme points de départ celle de la Commission *Enseignement* du précédent Conseil supérieur de la Langue française de la Communauté française de Belgique ainsi que la dernière version publiée d'une étude préparée par Claude Gruaz et Michèle Lenoble : Lenoble-Pinson (2006).

Le nom composé devrait dès lors être traité comme un nom simple. Il n'y a donc normalement pas lieu de le décomposer ni de l'analyser en ses éléments, car cela reviendrait à faire, par exemple, de *petite-fille* un nom (*fil*) déterminé (*petite*). En effet, le sens d'un nom dit composé est différent de la somme des sens de ses éléments constitutifs. Le nom composé renvoie à un référent autre que la somme des référents des composants du nom : un *œil-de-bœuf* est une fenêtre ronde, et non l'organe de la vue d'un bovin, auquel cas on aurait écrit un *œil de bœuf*. Ainsi, dans le premier cas, on écrit au pluriel des *œils-de-bœuf* (/œjdœbœf/), alors que, dans le second cas, on écrit des *yeux de bœuf* (/jØdœbœf/).

Le nom commun morphologiquement simple fait généralement son pluriel graphique par l'adjonction d'un *s* (ou d'un *x*) final, y compris pour les noms d'origine étrangère (ex. : *une table* → *des tables* ; *un minimum* → *des minimums* ; *un tennisman* → *des tennismans*...).

Pour les noms communs morphologiquement composés, la situation actuelle reste malheureusement plus complexe : seuls les éléments nominaux et adjectivaux sont susceptibles de variation (voir tableau ci-après), sauf 1°) si une périphrase bloque l'accord et justifie qu'on n'accorde pas le second élément : *un arc-en-ciel* → *des arcs-en-ciel* (car ce sont des arcs dans le ciel), *un timbre-poste* → *des timbres-poste* (car ce sont des timbres de la poste), ou 2°) si l'adjectif est en emploi adverbial : des *nouveau-nés*<sup>2</sup>. Cette situation résulte de la collision de deux logiques d'accord peu compatibles : la logique morphologique, que nous préconisons, et qui consiste à ne mettre la marque du pluriel qu'au pluriel et seulement à la fin du nom composé, considéré comme fonctionnant à la manière d'un nom simple ; et la logique sémantique, qui vise à reconstruire une périphrase explicative de la composition, et qui de la sorte transforme et biaise les liens syntaxiques entre les éléments.

---

<sup>2</sup> Qui est curieusement une exception aux composés du même genre : des *nouvelles venues*.

## 2. Tableau récapitulatif du pluriel des noms composés

| <b>Facteur de variabilité</b>   |  |  |   |  |  |
|---|--|--|---|--|--|
| <b>Règles particulières</b>   | <b>Classe et/ou fonction des éléments</b>  | <b>Règle de changement de la forme au singulier</b>  | <b>Morphème pluriel</b>   | <b>Exemples</b>  | <b>Remarques ou attentions particulières</b>   |
| <b>Eléments soudés</b><br>(y compris les noms composés nouvellement soudés) | Nom en un bloc   | /  | + s<br>ou<br>+ x<br><br>(suivant la finale du mot à accorder ; se référer aux noms simples) | entresol + s<br>bonjour + s<br>faitout + s<br>millepatte + s<br>portemanteau + x<br>arcboutant + s<br>passepartout + s...  | Certains noms soudés sont décomposés et intègrent le pluriel à l'intérieur de leur structure : <i>bonshommes</i> et des termes d'adresse : <i>mesdames, mesdemoiselles, messieurs, messeigneurs...</i>   |
| <b>Eléments reliés par le trait d'union</b>                                 | Nom – dét. du nom<br><br>Adjectif – adjectif<br><br>Verbe – nom<br><br>Mot invariable – nom<br><br>Autres structures | [Nom] plur – [dét.] plur.<br><br>[Adj.] plur.– [Adj.] plur.<br><br>[Verbe – dét.] plur.<br><br>[Prép – nom] plur.<br><br>[Adv – nom] plur. |   | [chef]s-[lieu]x<br>[oiseau]x-<br>[mouche]s<br>[coffre]s-[fort]s<br>[sour]s-<br>[muet]s<br><br>[couvre-lit]s<br>[garde-robe]s<br>[garde-côte]s<br>[abat-jour]s<br>[perce-neige]s<br>[sèche-cheveu]x...<br>[après-midi]s<br>[en-tête]s<br>[haut-parleur]s<br>[ouï-dire]s | Si le nom composé peut être glosé par une périphrase qui réclame le second élément au singulier, du type [nom] – (prép.) le/la/un/une [nom], le second élément reste au singulier : <i>des timbres-poste(Ø), des arcs-en-ciel (Ø)...</i><br><br>Ces noms composés forment leur singulier et leur pluriel comme s'ils étaient des noms simples : seul le second élément prend la marque du pluriel, et seulement quand le nom composé est au pluriel. |
| <b>Eléments non reliés</b>  | Nom + ...<br><br>Locutions nominales   | [Nom] plur + ...<br><br>[locution] invariable  | + S ou X<br><br>/   | [pomme]s de terre<br>...<br><br>[qu'en-dira-t-on]Ø   | Ces cas suivent les mêmes règles que les autres noms composés. Ici, la périphrase bloque l'accord de <i>terre</i> . Les locutions nominales restent invariables  |

Les rectifications adoptées en 1990 ont déjà simplifié l'orthographe des noms composés en invitant,

- d'une part, à étendre l'usage de l'agglutination, notamment lorsque les composants du mot ne correspondent plus au lexique ou à la syntaxe actuels (*d'arrachepied, boutentrain, mangetout*, etc.) ;
- d'autre part, à distribuer comme dans les noms simples les marques du nombre dans les noms composés d'un verbe (ou d'une préposition) et d'un nom (*un pèse-lettre, des perce-neiges, un après-ski, des après-midis*). La règle devient donc : les noms composés avec trait d'union du type *porte-avion* (verbe + nom) ou *après-ski* (préposition + nom) forment leur singulier et leur pluriel comme s'ils étaient des noms simples : seul le second élément prend la marque du pluriel, et seulement quand le nom composé est au pluriel (ex. : *un sèche-cheveu* → *des sèche-cheveux* ; *un essuie-main* → *des essuie-mains* ; *un après-midi* → *des après-midis* ; *un abat-jour* → *des abat-jours* ; *une perce-neige* → *des perce-neiges...*)<sup>3</sup>.

La Commission *Enseignement* du précédent Conseil supérieur de la Langue française de la Communauté française de Belgique avait ensuite étudié la possibilité de généraliser cette seconde rationalisation, qui reprend la logique morphologique générale de l'accord, en l'étendant aux noms composés de deux noms, d'un nom et d'un adjectif, d'un adverbe et d'un adjectif, etc.

Les règles de mise au pluriel des noms composés tiennent du casse-tête et relèvent finalement de l'apprentissage par cœur. Les propositions de la nouvelle orthographe, bien qu'allant dans le sens de la simplification sur la base du critère morphologique (un nom composé = une unité) plutôt que sémantique (les périphrases), ne vont pas jusqu'au bout de leur logique. On devrait pouvoir généraliser une règle simple qui serait identique à celle applicable au nom simple : pluriel du [nom] = **[nom]** + s. Il devrait être ainsi normal d'écrire *des [timbre-poste]s, des [arc-en-ciel]s, des [oiseau-mouche]s...*

---

<sup>3</sup> Ne sont pas concernés les noms composés incluant un complément nominal avec un déterminant (*un trompe-l'oeil, des trompe-l'œil ; un sans-le-sou, des sans-le-sou*).

Cette vision doit tenir compte de deux grandes difficultés, déjà mises en évidence par ladite Commission.

- Le sentiment de la composition des noms est variable, comme sa traduction graphique : *procès-verbal*, mais *compte rendu* ; *pomme de terre*, mais *belle-de-jour* ; et les hésitations ne manquent pas dans l’usage du trait d’union au sein d’un même mot, comme le notaient déjà les rectifications de 1990, surtout dans les nombreux néologismes plus ou moins occasionnels (*attentat suicide* ou *attentat-suicide* ?). De sorte que l’identité même de certains noms (composés ou non ?) apparaît flottante pour le scripteur<sup>4</sup>, compliquant d’autant le problème orthographique. Pour tenter de clarifier celui-ci, la Commission avait proposé de considérer que tout nom qui afficherait sa composition par l’usage d’un trait d’union se désignerait ainsi comme une unité, qui suivrait dès lors la règle des noms simples : marque du pluriel uniquement à la fin du composé et uniquement quand celui-ci est au pluriel. Le scripteur jouirait ainsi d’une certaine liberté mais serait invité à veiller à la cohérence de ses choix. Pareille hypothèse soulève d’emblée la question des doubles graphies : *des attentats suicides* et/ou *des attentat-suicides* ?
- La Commission avait alors voulu en mesurer empiriquement l’acceptabilité en examinant tous les noms composés attestés avec un trait d’union dans la neuvième édition du *Dictionnaire de l’Académie française* (lettres A et B). Avec, certes, des variantes liées aux sensibilités personnelles, tous les membres de la Commission ont éprouvé des résistances devant certains pluriels qu’engendrerait la règle envisagée : *des aigue-marines* ? *des amour-propres* ? *des arc-en-ciels* ? *des belle-à-voirs* ? *des belle-filles* ? *des bien-êtres* ? *des bourse-à-pasteurs* ? *des bouton-d’ors* ?... En fait, qu’on le veuille ou non, persiste un certain sentiment de la composition du mot et de la « nature » grammaticale de ses composants, qui fait apparaître plus ou moins incongrus des pluriels « à contresens » (comme ceux de *ciels* ou *d’ors*, par exemple).

Néanmoins, les auteurs de la présente note ont voulu aujourd’hui pousser la logique de la proposition à son terme.

---

<sup>4</sup> Le linguiste pourra toujours faire référence aux travaux sur le figement (voir ci-dessous pour des critères de reconnaissance de lexicalisation), alors que le scripteur devrait se fier à son intuition.

## II. Projet de rationalisation

Des unités lexicales composées se répandent dans l'usage. L'on s'interroge sur le degré de lexicalisation de ces unités et, par voie de conséquence, sur leur graphie (avec ou sans trait d'union, soudure) et sur leur pluriel. Si le scripteur disposait d'un « espace de variation minimale » ou d'un espace de liberté, il pourrait se réapproprier sa langue, ce qui lui permettrait, entre autres, dans les noms composés, de distinguer deux degrés de lexicalisation et de variation en nombre.

### 1. Noms composés retenus et portée de la proposition

Afin d'atteindre un niveau de rationalisation maximal, nous considérerons l'ensemble des noms composés, quelle que soit l'appartenance à telle ou telle partie du discours des éléments qui les composent.

En outre, au-delà de la question du pluriel, voire du féminin, des noms composés, la question de la graphie sera évoquée. En effet, l'actuelle graphie n'aide guère. Il existe trois types de graphies, que l'on pourrait considérer comme trois étapes de transcription de la lexicalisation : l'espace typographique ou le rien (*pomme de terre*), le trait d'union (*petite-fille*) et la soudure (*pissenlit*). Une fois cette dernière étape atteinte, la question du pluriel devient aisée : il ne se marque qu'à la finale de l'ensemble, et seulement au pluriel.

Les *Rectifications* de 1990 n'ont que peu répondu aux attentes. Certains mots ont été soudés, sans doute en raison d'une plus forte lexicalisation ou d'une opacité grandissante, mais qui peut dire en quoi les composés de *porte(manteau...)* ou le *tirebouchon* sont plus opaques que le *bain-marie* ? Les explications du document officiel ne permettent pas à l'usager de trancher. Aussi nous faudra-t-il proposer une ligne de conduite qui, tout en ménageant la part nécessaire de liberté du scripteur, lui permettra d'assurer la cohérence minimale exigible dans une production écrite.

## 2. Perspective

Il s'agirait de rationaliser des règles d'écriture et d'accord dans une perspective d'apprentissage raisonné de la grammaire, tout en tolérant les accords traditionnels. Ce projet se glisse dans le sillage des *Rectifications orthographiques* de 1990. Les nouveaux accords seraient enseignés prioritairement, mais l'orthographe actuelle ne pourrait être jugée comme fautive. Chaque usager aurait le droit, en connaissance de cause, de préférer un accord rationnel à un accord traditionnel.

Les principes retenus sont :

- **Espace de variation minimale**, selon les termes de Robert Martin, c'est-à-dire **espace de liberté** dont disposent les scripteurs. Les scripteurs doivent pouvoir choisir librement le type d'analyse qu'ils font de la séquence produite. Cela signifie donc que le scripteur disposera d'une marge de manœuvre importante. Il pourra d'abord choisir entre deux options : option périphrastique (réanalyse, qui correspond à l'option en cours dans les grammaires traditionnelles) ou critère linguistique (morphologique, distributionnel ou autre, qui suit et étend la logique des rectifications orthographiques de 1990). Dans ce dernier cas, il pourra encore, en fonction de l'analyse qu'il souhaite transmettre, ajouter, conserver, voire retirer le trait d'union entre les éléments.
- **Cohérence et conformité** avec l'option choisie. Le scripteur qui retient telle option pour une séquence doit s'y tenir, et sélectionner la graphie correspondant au type d'option choisie. De la sorte, son lecteur pourra interpréter au plus juste ses intentions.

## 3. La lexicalisation comme critère discriminant

Qu'est-ce qui caractérise un nom composé ? Si le cas de *colvert* ['canard sauvage'] semble réglé (c'est un ancien nom composé, aujourd'hui soudé, ce qui marque son passage définitif du côté des noms simples), qu'en est-il de *col blanc* et de *cul-blanc* ['oiseau des marais à croupion blanc'] ? Quels sont les éléments pertinents ? L'unité de sens ? Le fait que le nom composé renvoie à un seul signifié ? La présence d'une espace typographique ou d'un trait d'union ? L'opacité sémantique ? Le blocage des propriétés

transformationnelles ? Le blocage des paradigmes synonymiques ? Notons d'emblée que la présence de ces indices n'est pas systématique, et que des séquences pourtant reconnues comme très figées connaissent de la variation (Dister *et al.* 2006).

Il semble communément admis que le critère d'identification d'un nom composé est en rapport avec le phénomène de lexicalisation. Celui-ci est notamment lié au degré de figement des éléments ou de l'ensemble, qui pousse à considérer cet ensemble comme un lexème unitaire. Ce qui rend la délimitation du nom composé difficile est le caractère gradable et progressif du figement : on va de séquences totalement libres à des séquences totalement figées sur un continuum qui ne connaît pas de nette solution de continuité (Gross 1996).

Il s'ensuit que la lexicalisation apparaît comme plus ou moins forte selon les locuteurs et les scripteurs.

C'est sur la présence ou l'absence de lexicalisation que se fondent nos propositions de rationalisation. La lexicalisation est souvent induite par une rupture dans la structure syntaxique ou sémantique de l'énoncé standard. Nous distinguerons dès lors deux niveaux :

1. le « degré zéro » ou l'absence de lexicalisation ;
2. la lexicalisation (de faible, qui s'installe, à forte, installée).

### **3.1. Absence de lexicalisation**

#### ***Critère***

La simple juxtaposition de mots ne constitue pas un phénomène de lexicalisation. Elle se présente comme une structure syntaxique courante sans trait particulier (ni rupture syntaxique, ni rupture sémantique). Dans ces séquences non lexicalisées, les éléments juxtaposés conservent leur sens, propre ou figuré. L'un des éléments détermine généralement l'autre, en le caractérisant.

C'est le cas évident de syntagmes nominaux, composés de leur noyau nominal et de leur déterminant, quelle que soit, par ailleurs, la nature de ce déterminant (adjectif, nom, syntagme prépositionnel...).

Ex. : *séjour détente, évier vasque, accord surprise, émission phare, opération suicide, voiture ventouse, société écran, robe saumon, roue dentée, traducteur assermenté, directeur adjoint, droit de vote, demande en mariage ...*

### **Mode de liaison**

Une espace typographique, c'est-à-dire un blanc graphique, sépare les mots.

### **Pluriel**

Dans les corpus, deux tendances sont observables :

- parfois, seul le premier nom porte la marque du pluriel, ce qui est conforme aux règles des grammaires pour les noms utilisés occasionnellement comme épithètes. Ex. : *des crues éclair, des guerres éclair, des visites éclair, des robes saumon, des données trafic...*
- parfois, les deux unités prennent la marque du pluriel. Ex. : *des voyages éclairs ...*

Comme en français, les noms et les adjectifs prennent normalement la marque du pluriel, il pourrait être recommandé de donner la marque du pluriel à chacun des éléments juxtaposés, ce qui correspondrait donc à changer, pour les noms employés comme épithètes, les règles actuelles. Dès lors, on écrirait de préférence : *des séjours détentes, des accords surprises, les émissions phares, des opérations suicides, des voitures ventouses, les sociétés écrans, des robes saumons<sup>5</sup>, comme des roues dentées, des traducteurs assermentés, des directeurs adjoints...*, mais *des droits de vote, des demandes en mariage...*

### **Proposition en cas d'absence de lexicalisation**

*Mode de liaison* : blanc graphique.

*Pluriel* : marque du pluriel aux adjectifs et aux noms juxtaposés.

---

<sup>5</sup> Les noms de couleur simples en emploi adjectival pourraient dès lors rejoindre définitivement les adjectifs de couleur simples, au moins pour ce qui est de l'accord en nombre (pas en genre) : *des étoffes jades/lavandes/marrons/saphirs ; des couvertures chocolats/marrons.*

## 3.2. Perception de lexicalisation

### *Critère*

Le critère de lexicalisation serait le figement d'un ilot syntaxique, accompagné soit du maintien soit de la perte de la transparence sémantique des composants. Quoi qu'il en soit, la lexicalisation se marque toujours, comme vu plus haut dans la définition proposée du nom composé, par la perte d'autonomie des éléments (aucun ne peut être déterminé – caractérisé – indépendamment de l'ensemble ; dans le même ordre d'idées, la pronominalisation se fait sur l'ensemble).

Ex. : *queue-de-cheval* (coiffure ; *celle de Marie*) par opposition à *queue de cheval* (de l'animal ; *celle du cheval*).

### *Mode de liaison*

Dès que le scripteur perçoit la lexicalisation, il pourrait l'indiquer dans tous les cas par le trait d'union : *prix-plafond*, *prix-plancher*, *mot-valise*, *lettre-type*, *attentat-suicide*, *épargne-pension*, *maison-mère*, *fille-mère*, *arc-en-ciel*, *année-lumière*, *chef-d'œuvre*, *petite-fille*, *belle-fille*, *ayant-droit*, *qu'en-dira-t-on*, *pomme-de-pin*, *pomme-de-terre*, *parachute-doré*, *je-m'en-foutiste*... En effet, « le trait d'union sert à la fois à relier les éléments d'un mot composé et à les maintenir distincts. Il atteste que la formation en question occupe une place intermédiaire entre une suite de mots isolés et un mot composé à éléments fusionnés » (Gak, 1976).

Même si « l'emploi du trait d'union est une des questions les plus compliquées, les plus épineuses de l'orthographe française – dans nombre de cas il n'existe pas de règle déterminée » (Gak, 1976) –, l'indiquer systématiquement dès lors que l'on est en présence d'un composé s'avèrerait très utile, notamment dans le cadre du traitement automatique des langues. En effet, la présence du trait d'union indiquerait immédiatement que l'on se trouve en présence d'une seule unité lexicale. Le trait d'union lèverait ainsi l'ambiguïté et permettrait de distinguer *pomme-de-terre cuite* et *pomme de terre-cuite (terracotta)*, comme il le fait déjà pour *petite-fille* et *petite fille* (Mathieu-Colas, 1994).

Dans le vocabulaire publicitaire, des unités du type *prix-plancher* et *prix-plafond* se lexicalisent. Il serait donc logique que le scripteur marque ce fait à l'aide d'un trait d'union mais s'en abstienne dans *tarif plafond* et *vitesse*

*plafond*, qui se rencontrent sporadiquement et semblent encore peu lexicalisés. Le scripteur, selon le degré de cohésion qu'il souhaite marquer, mettra un trait d'union (forte cohésion) ou n'en mettra pas (faible cohésion).

### **Pluriel**

En se fondant sur le pluriel des noms composés recommandé par les *Rectifications* (*un sans-culotte, des sans-culottes ; un sèche-cheveu, des sèche-cheveux*), on mettrait la marque du pluriel à la fin de l'unité lexicale : *des prix-plafonds, des prix-planchers, des mot-valises, des lettre-types, des attentat-suicides, des épargne-pensions, des maison-mères, des fille-mères, des arc-en-ciels, des année-lumières, des chef-d'œuvres, des belle-filles, des petite-filles, des ayant-droits, des qu'en-dira-t-ons, des pomme-de-pins, des pomme-de-terres, des parachute-dorés, des je-m'en-foutistes*<sup>6</sup>.

Cette proposition, pour rationnelle qu'elle soit, se heurte cependant à certains cas de pluriels internes actuellement audibles (ceux qui ne seraient pas audibles ne seraient simplement pas transcrits). Lorsque le second élément commence par une voyelle, la liaison peut en effet apparaître (*petits-enfants*). Il pourrait néanmoins être proposé d'abandonner la transcription de la liaison, qui finirait par disparaître : c'est déjà le cas du pluriel interne *des bonshommes* que les enfants prononcent *bonhommes*, par exemple quand ils sont de neige (voyez également *des madames*, à côté de *Madame* et *Mesdames* comme termes d'adresse). Remarquons également que, dans les pluriels *porcs-épics* et *guets-apens*, la liaison ne se fait pas, ce qui confirme la lexicalisation d'entités dont le deuxième élément n'est plus transparent. La logique voudrait que l'on supprimât la marque du pluriel au premier élément, ce qui rejoint la proposition faite par les auteurs de la présente note. Nous sommes néanmoins conscients que la fréquence de

---

<sup>6</sup> On pourrait appliquer le même principe aux adjectifs de couleur composés, actuellement réputés invariables : unir les éléments et marquer leur accord en genre et en nombre au deuxième élément.

- On aurait dès lors le choix entre *des prairies vert clair* (état actuel) et *des prairies vert-claires, des jupes bleu foncé* et *des jupes bleu-foncées*, etc.
- Lorsque le dernier mot de la composition est un substantif, on aurait le choix entre, d'une part, absence de trait d'union et non-accord (*des étoffes tête de nègre/rouge sang/bleu nuit...*) et, d'autre part, soudure par un trait d'union et accord en nombre seulement (*des étoffes tête-de-nègres/rouge-sangs/bleu-nuits*).

Le même principe pourrait régir l'accord de tous les autres adjectifs composés, mais l'on se heurtera ici à la fréquence de la variation interne audible (*des jeunes filles sourdes-muettes* vs *des jeunes filles sourd-muettes*, par exemple). La réflexion mérite cependant d'être menée également.

*petits-enfants* est à prendre en compte, de même que la fréquence de *petits enfants* (non composé) : il sera dès lors peut-être difficile d'aboutir à la suppression de la liaison dans le nom composé, ce qui obligera à considérer ce cas comme une exception, voire, comme le dit parfois *Le bon usage*, comme un ancien pluriel .

Pour appuyer cette proposition, on retiendra la notion d'*espace minimal de variation*, selon l'expression de Robert Martin, l'usage fixant à plus ou moins long terme la forme qui deviendra la norme.

### ***Avis des usagers***

Quel est l'avis des usagers ? D'après les résultats d'un sondage fait en avril 2004, les membres du RENOUVO (*Réseau pour la nouvelle orthographe du français*) adoptent en majorité le trait d'union parce qu'il facilite la reconnaissance d'un nom composé. Beaucoup écriraient avec trait d'union : *attentat-suicide, apéritif-maison, collection-hiver, pain-surprise, pin-parasol, queue-de-cheval* (*Dict. Hachette 2005*)... et même *compte-rendu*. De plus, les traits d'union permettent de distinguer le petit biscuit sec, allongé et plat, appelé *langue-de-chat*, de l'organe charnu et mobile de la bouche du chat, nommé *langue de chat*.

Le fait de laisser au scripteur la possibilité de prendre position en ce qui concerne le degré de lexicalisation rejoint les observations de V. G. Gak à propos du trait d'union : « la graphie d'un même mot peut dépendre de son degré d'intégration par la langue (parfois de l'appréciation qui en est faite par l'utilisateur) » (Gak, 1976, p. 292). Ainsi, la présence ou l'absence du trait d'union témoignerait-elle du degré de lexicalisation d'un mot composé. Ensuite, l'utilisateur qui choisirait de mettre un trait d'union devrait être cohérent et tenir compte de son option dans la façon de mettre le pluriel. Le système serait visible.

Le trait d'union servirait donc de marque de lexicalisation dans les cas suivants :

- rupture syntaxique : *moto-neige, action-souplesse* et aussi *compte-rendu*<sup>7</sup> ;

---

<sup>7</sup> Le trait d'union sert également à marquer la cohésion d'une séquence citée ou considérée comme « pour mention » : c'est le cas notamment de séquences comme *Jules-de-chez-Smith-en-face*. Ces séquences ne sont concernées par la question du pluriel que si le scripteur les considère comme des noms composés.

- désambiguïisation : *petite-fille, queue-de-cheval, langue-de-chat* ;
- écart sémantique d'un composant (en synchronie) : *belle-de-jour*.

### ***L'impact de la féminisation***

La reconnaissance de la lexicalisation d'une séquence et, partant, l'usage du trait d'union (ou de la soudure) et de la mise au pluriel qui en découlent n'est pas sans poser quelques questions en ce qui concerne la féminisation, et notamment la féminisation des noms de titres, métiers, grades et fonctions. Si l'on applique les propositions ci-dessus, certains de ces noms pourraient n'apparaître féminisés qu'à la fin de la séquence : le *sergent-major*, la *sergent-majore*. En effet, le nom est bien lexicalisé (il s'agit d'un grade particulier et supérieur à celui de sergent), le trait d'union peut être mis et la variation du féminin serait appliquée, comme pour le pluriel, en fin de séquence et non en interne. Si l'on souhaite faire varier *sergent* (pour une féminisation audible, par exemple), il faudrait, dans la logique énoncée plus haut, renoncer au trait d'union et perdre l'idée de composition : une *sergente majore*.

Il nous semble néanmoins possible de dissocier les marques de variation en genre et en nombre. Le nom (en ce compris le nom composé) possède un genre en propre, et le nombre qu'il reçoit est tributaire du contexte et du vouloir-dire de l'usager. On pourrait donc dire qu'il n'y a pas vraiment d'accord en genre en ce qui concerne le nom composé, mais que l'on dispose d'un nom composé masculin *sergent-major* et d'un nom composé féminin *sergente-majore*, chacun ayant pour ainsi dire sa propre entrée au dictionnaire. Dès lors, l'accord ne concernerait que le pluriel, qui, lui, se mettrait exclusivement en fin de séquence, et on aurait des *sergent-majors* et des *sergente-majores* ; *des auteure-compositrice-interprètes, des sapeuse-pomprières, des écrivaine-voyageuses, des candidate-bourgmestres...*

Cette dernière option permettrait de régler les difficultés qui auraient pu surgir avec d'autres composés du type *beau-fils, belle-fille*. En suivant le raisonnement que nous venons de tenir, le pluriel en serait : des *beau-fils*, des *belle-filles*, avec marque du pluriel en fin de séquence.

## Proposition en cas de lexicalisation

*Mode de liaison* : trait d'union.

*Pluriel* : marque du pluriel à la fin du nom composé, seulement au pluriel.

*Féminisation* : prise en compte d'une entrée spécifique pour les noms féminins de titres, métiers, grades et fonctions, avec féminin aux différentes composantes ; le pluriel, dissocié, se mettrait à la seule finale, seulement au pluriel.

### *Et la soudure ?*

Cela étant, la lexicalisation du nom composé et l'opacité sémantique des composants peuvent être ressenties à ce point fortement par le locuteur qu'il n'en perçoit dès lors plus les limites internes. La structure syntaxique du nom composé s'effaçant avec le temps, les composants s'opacifient, sémantiquement et/ou formellement : *portefeuille* (écart sémantique), *plafond* (écart formel et sémantique : *un plafond* n'est pas un *fond plat*), *chauvesouris* et *chaussetrappe* (opacité totale). Dans ces cas de figement ou de constitution d'un îlot syntaxique dont la composition comporte l'opacité sémantique des éléments, l'utilisateur pourra utiliser la soudure comme mode de graphie. Il en aura la possibilité pour autant que reste sauf l'impératif de lisibilité. Il apparaît ainsi parfois difficile de souder des séquences comme des *bainmaries* (collision *-nm-*), des *laissezpassers* (collision *-zp-*).

Dans l'usage, les soudures sont déjà majoritaires à l'intérieur d'unités lexicales composées d'un préfixe suivi d'un adjectif ou d'un nom : *interuniversitaire*, *hyperpigmentation*, *prorecteur*. La lexicalisation forte est conforme à l'évolution de l'usage.

La soudure serait en fait rendue possible comme dans les mots-valises *autoroute*, *autostop*, *autostoppeur*, *vélotaxi*, *cinéroman*, *abrivélo*, *airbus* (anglicisme), *jurilinguiste*, *bancassureur*.

Pour ce qui est de la mise au pluriel, comme pour les noms composés dont les éléments sont liés par un trait d'union, et quelle que soit la nature des constituants du nom composé, la marque du pluriel se mettrait à la finale.

Les principes rationnels des propositions avancées ici sont mis en œuvre dans les graphies des unités construites avec *non*. On écrit *une leçon non sue* : structure syntaxique régulière, donc pas de lexicalisation ni de marque

de liaison. Au pluriel : *des leçons non sues*. Mais on écrit *un non-sens, un non-dit, un non-lieu* : structure syntaxique particulière due à la présence du déterminant article *un*, qui témoigne d'une lexicalisation qui s'installe en gardant les constituants transparents, d'où la présence du trait d'union comme marque de lexicalisation. Pluriel à la finale : *des non-dits, des non-lieux*. Comme l'usage tend vers une lexicalisation sentie plus forte, on pourra aller jusqu'à la soudure : *un nondit, un nonlieu*, en un mot, puisque *dit* et *lieu* ne sont sémantiquement pas transparents ici. Au pluriel : *des nondits, des nonlieux* comme *des lieudits* (Grevisse et Lenoble-Pinson, 1998, § 589).

La soudure apparaît dès lors comme le choix du scripteur de marquer l'absence totale d'analyse du nom composé, pour des raisons non seulement syntaxiques mais également sémantiques, pour autant que la lisibilité du nom composé soit sauve. La soudure n'apparaît donc pas comme une manière supplémentaire, à côté du trait d'union, de marquer le nom composé. Elle marque, à l'intérieur des noms composés lexicalisés au moins écrits avec trait d'union, la perception par le locuteur de l'aboutissement du parcours de lexicalisation. Si le scripteur souhaite plutôt le maintien du trait d'union, il ne lui serait rien reproché.

**Proposition en cas de lexicalisation forte,  
avec opacité des éléments perçue par le scripteur**

*Mode de liaison* : soudure.

*Pluriel* : marque du pluriel à la fin du nom composé, seulement au pluriel.

***Cas d'hésitation***

La plupart des noms composés ne sont pas enregistrés dans les dictionnaires ; néanmoins un certain nombre, sans avoir d'entrée propre, sont cités dans l'article consacré à l'un des deux noms. Dans l'article *clé* ou *clef* du *Petit Robert* se trouvent *Une position(-)clé. Des positions-clés. Un poste-clé. Industrie clé. Un témoin-clé. Les mots-clés* : le nom *clé* employé par extension se joint au premier nom par un trait d'union facultatif. Or, dans la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, *position clef, poste clef, secteur clef, chiffre clef, lettre clef* et *mot clef* s'écrivent sans trait d'union.

En outre, le manque de constance s'observe à l'intérieur d'un même dictionnaire, ce qui n'aide pas les usagers. Un mot composé comme *contrôle radar* ou *sac-poubelle* est écrit différemment selon l'entrée sous laquelle il est traité. Dans le *Petit Robert*, *contrôle radar* et *sac poubelle* s'écrivent sans trait d'union, respectivement, dans les articles *contrôle* et *sac* ; mais *contrôle-radar* et, au pluriel, *sacs-poubelles*, avec trait d'union, dans les articles *radar* et *poubelle*. La graphie des mots composés n'est pas fixée. *Image-radar* se rencontre aussi souvent qu'*image radar*, que préconise l'Académie française.

Somme toute, en ce qui concerne l'emploi du trait d'union, les dictionnaires reflètent la grande variation de l'usage. La même unité lexicale s'écrit tantôt avec, tantôt sans trait d'union : *attentat(-)suicide*, *chèque(-)formation*, *élément(-)clé*, *image(-)choc*, *mot(-)clé*, *pause(-)carrière*. La même variation arbitraire touche le pluriel. Le premier nom prend la marque du pluriel, le second, parfois aussi : *les attentats-suicide(s)*, *les chèques-formation(s)*, *les éléments-clé(s)*, *les images-choc(s)*, *les mots-clé(s)*, *les pause-carrière(s)*.

Les propositions faites ci-dessus tiennent compte de cette situation. En effet, même si le degré de lexicalisation n'est pas stable (et il ne l'est pas) et varie d'un groupe d'usagers à l'autre, le système peut fonctionner de façon cohérente. L'important n'est pas de trouver ni de choisir le « degré » de lexicalisation, l'important est d'être cohérent. Il ne s'agit évidemment pas d'écrire n'importe quoi n'importe comment. Selon le degré de lexicalisation qu'il retient, l'utilisateur met ou non le trait d'union (voire la soudure) et le pluriel dépend de cette graphie. En fait, si le locuteur éprouve le besoin d'analyser le nom composé et de mettre la marque du pluriel, par exemple, au premier élément, cela signifiera qu'il ne considère pas le nom comme réellement composé (lexicalisé) ; la cohérence voudra alors qu'il s'abstienne de mettre un trait d'union. L'usage du trait d'union retrouve dès lors une vraie cohérence dans le cadre des noms composés, et la mise au pluriel une vraie cohérence dans le cadre plus général de l'accord.

### ***Évolution de l'usage***

Les divergences enregistrées dans les dictionnaires expriment la flexibilité de la langue et laissent aux usagers un espace de liberté qui devrait permettre de faire évoluer l'orthographe grammaticale vers plus de rationalisation et de cohérence.

Comme la distinction entre collocation et lexicalisation n'est pas toujours aisée à établir, cet espace autoriserait les scripteurs à procéder à « des *retouches* et [à des] *aménagement*s, correspondant à l'évolution de l'usage, et permettant un apprentissage plus aisé et plus sûr », ainsi que l'écrit Maurice Druon à propos des *Rectifications de l'orthographe*, dans la préface de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (Académie française, 1992). Les deux graphies resteraient admises jusqu'à ce que la nouvelle soit entrée dans l'usage.

## Références bibliographiques

Académie française (1992 et 2000), *Dictionnaire de l'Académie française*. Paris, Imprimerie nationale, 9<sup>e</sup> éd., 2 vol. (*A-Map*) et fasc. parus jusqu'à *plébéien*, 24 septembre 2008.

Site internet : [www.academie-francaise.fr](http://www.academie-francaise.fr)

ANTOINE, Gérald et MARTIN, Robert, dir. (1985), *Histoire de la langue française, 1880-1914*. Paris, CNRS Éditions.

APARO (Association pour l'application des recommandations orthographiques) (2001), *L'essentiel de la nouvelle orthographe. Les huit-cents mots les plus fréquents. Abrégé du vadémécum*. Bruxelles, APARO.

Conseil supérieur de la langue française (1990), Les rectifications de l'orthographe. *Journal officiel de la République française. Documents administratifs*, 6 décembre 1990.

*Dictionnaire Hachette* 2005 (2004), Paris, Hachette Livre.

DISTER, Anne, FAIRON, Cédric et WATRIN, Patrick (2005), Recherche d'expressions figées du français en Belgique. Méthode et observations. In Bolly C., Klein J. R. et Lamiroy B. (éds), *La Phraséologie dans tous ses états*, Louvain-la-Neuve, Peeters, *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain* 31, 2-4, pp. 169-182.

GAK, Viktor G. (1976), *L'orthographe du français. Essai de description théorique et pratique*. Paris, Selaf.

GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André (2007), *Le bon usage. Grammaire française*. Paris-Louvain-la-Neuve, Duculot, 14<sup>e</sup> éd.

GREVISSE, Maurice et LENOBLE-PINSON, Michèle (1998), *Le français correct. Guide pratique*. Paris-Bruxelles, De Boeck et Larcier, Département Duculot, coll. Entre guillemets, 5<sup>e</sup> éd.

GROSS, Gaston. (1996), *Les expressions figées en français*, Paris, Ophrys.

- GRUAZ, Claude (2009), Vers une rationalisation des noms composés. In Willems M. (éd.), *Pour l'amour des mots. Glanures lexicales, dictionnairiques, grammaticales et syntaxiques. Hommage à Michèle Lenoble-Pinson*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, n° 122, pp. 173-178.
- GRUAZ, Claude et LENOBLE-PINSON, Michèle (2006), Une approche nouvelle du nom composé. In Gruaz Cl. (éd.), *A la recherche du mot : de la langue au discours*, Limoges, Lambert-Lucas, pp. 17-30.
- LENOBLE-PINSON, Michèle (2001), Noms en asyndète. Comment s'écrivent-ils ? Précédés ou non d'un trait d'union ? Sous quelle forme au pluriel ? In *Variations sur l'orthographe et les systèmes d'écriture. Mélanges en hommage à Nina Catach*, Paris, Champion, pp. 139-146.
- LENOBLE-PINSON, Michèle (2006), « Sujet bateau » ou « exposé suicide » : l'orthographe des mots composés. Un projet de l'O.F.F.C. (Observatoire francophone du français contemporain). In Didier J.-J. et al. (éd.), *Le français m'a tuer [sic]. Actes du colloque L'orthographe française à l'épreuve du supérieur (27 mai 2005, Bruxelles, Institut libre Marie Haps)*, coll. « Cahiers du CENTAL », n° 1, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, pp. 81-95.
- Le Nouveau Petit Robert* (2007), *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, sous la dir. de J. Rey-Debove et A. Rey. Paris, Dictionnaires Le Robert.
- Le Petit Larousse illustré* 2006 (2005), Paris, Larousse.
- MATHIEU-COLAS, Michel (1994), *Les mots à trait d'union. Problèmes de lexicologie informatique*. Paris, Didier Érudition, coll. « Études de sémantique lexicale ».
- RENOUVO (Réseau pour la nouvelle orthographe du français) (2004), *Le millepatte sur un nénufar. Vadémécum de l'orthographe recommandée*. France, AIROÉ ; Suisse, ANO ; Belgique, APARO ; Québec, GQMNf. Sites de l'internet : [www.renouvo.org](http://www.renouvo.org) et [www.orthographe-recommandee.info](http://www.orthographe-recommandee.info)
- VAN RAEMDONCK, Dan et DETAILLE, Marie (2008), *Le sens grammatical. Référentiel à destination des enseignants*, rapport pour le Service de Pilotage du Ministère de l'enseignement de la Communauté française de Belgique.

# Vers une rationalisation de l'orthographe française

Claude GRUAZ,

Directeur de recherche honoraire au CNRS

Cette communication est un plaidoyer pour une orthographe rationalisée. C'est-à-dire une orthographe débarrassée, autant que faire se peut, des graphies dont on peut dire qu'elles sont arbitraires et incohérentes.

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, s'est installée la croyance en un mythe orthographique, en une orthographe unique. Ce mythe n'appartient pas à la tradition orthographique du français. Lorsque les lois Guizot de 1833 ont rendu l'enseignement primaire obligatoire, pour les garçons du moins, l'orthographe était au centre de l'enseignement, et d'abord de celui des maîtres formés dans les écoles normales, créées en grand nombre vers les années 1850<sup>1</sup>. La défaite de 1870 entraîna une réflexion sur cette prédominance de l'orthographe. Jules Ferry et Ferdinand Buisson réduisirent la place de l'orthographe à l'école pour élargir le champ des enseignements. Mais le pli était pris et le mythe de l'orthographe définitivement installé, du moins jusqu'à aujourd'hui : pour beaucoup de gens, il est inacceptable qu'un individu fasse des fautes d'orthographe, quelles que soient ses capacités par ailleurs. C'est ce mythe qui est, me semble-t-il, la cause véritable du peu d'empressement des Français à accepter les réformes, quand ils ne les rejettent pas par principe en arguant de raisons inspirées le plus souvent par l'ignorance de ses incohérences. On connaît ces arguments : il suffit de réfléchir pour ne pas faire de fautes ; s'en prendre à l'orthographe, c'est s'en prendre au patrimoine de la France, à

---

<sup>1</sup> Ces données historiques s'inspirent largement du remarquable ouvrage d'A. Chervel, 2008.

cette orthographe qui a plus de mille ans ; c'est tomber dans le laxisme, etc. Qu'il était merveilleux le temps où les enfants écrivaient sans faire de faute ! Hélas, cela aussi est un mythe et l'enquête Dancel - Thélot (1996) a établi que la baisse de niveau, qui avait en réalité commencé vers les années 1880, a été régulière depuis 1925, Manesse - Cogis<sup>2</sup> montrant qu'elle s'est accentuée depuis 1985.

Des projets de réformes, il y en eut plusieurs au cours du XX<sup>e</sup> siècle sous les signatures de G. Leygues (1901), E. Faguet (1905-1906), A. Dauzat et J. Damourette (1939-1940), J. Lafitte-Houssat (1950), C. Beaulieux (1952), Beslais (1952 et 1965), R. Thimonnier (1970), R. Haby (1977) et enfin les *Rectifications* de 1990. Autant de travaux remarquables, effectués par de savants linguistes, parfois même à la demande des instances politiques de l'époque. On jugera du faible impact des réformes par le fait qu'en 1908, l'Académie française préconisait d'aligner les sept pluriels en *-oux* sur la règle générale, ce qui n'est toujours pas admis. Notons toutefois que les *Rectifications* de 1990 reçoivent aujourd'hui un écho de plus en plus favorable : les dictionnaires, à des degrés divers, les prennent en compte, et plus particulièrement le *Petit Robert* 2009.

Que faire aujourd'hui ? Notre groupe de travail *Études pour une rationalisation de l'orthographe française* s'est interrogé sur le bien-fondé d'une recherche en vue d'une réforme, sur les points qu'elle devrait aborder et la démarche épistémologique qu'elle devrait adopter.

De nombreux facteurs interviennent dans la mise en place d'une réforme. Celle-ci doit

- renforcer une régularité existante : maintenir le doublement et le non-doublement de consonnes dans des mots de même structure n'a aucune raison d'être, or le cas n'est pas exceptionnel, ex. *agréger* et *agglomérer*, *alourdir* et *alléger*, *apaiser* et *approuver*<sup>3</sup> ;
- se situer dans le cadre de la synchronie contemporaine : écrire *maisonnette* mais *voisinage* et *commune* n'a d'autre justification que la nasalisation après *o*, qui dura jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. Rien ne justifie plus le doublement du *n* de *maisonnette* aujourd'hui ;

---

<sup>2</sup> Manesse et Cogis, 2007.

<sup>3</sup> Nos exemples porteront essentiellement sur les consonnes doubles, le *x* final et les lettres « grecques ».

- tenir compte de la fréquence : les sept pluriel en *-oux* sont très minoritaires à côté des dizaines de pluriels en *-ous*, ex. *flous, verrous, clous, écrous*, etc. Mais cette notion de fréquence doit être définie avec précision : si le *x* final est majoritaire dans les pluriels de mots en *-eu* (*lieux, cieux, cheveux / bleus*), il ne l'est pas si l'on prend en compte l'ensemble des nominaux ;
- distinguer la fréquence des mots et la fréquence des règles. Nous faisons nôtre cette opinion d'A. Chervel<sup>4</sup> selon laquelle la fonctionnalité d'une réforme repose moins sur le nombre de mots concernés que sur la réduction du nombre de règles qu'elle entraîne. En ce qui concerne le remplacement du *x* par *s*, l'économie est considérable puisque l'on n'a plus qu'une règle unique : tous les noms et adjectifs forment leur pluriel en *s*. La règle d'alternance *x/s* au pluriel, si tant est que l'on puisse parler de règle, disparaît ;
- éliminer des avatars historiques, par exemple le *x* de pluriel de *chevaux*, qui vient de la graphie *us* dans l'ancienne langue transcrite par un signe qui ressemblait à un *x*, le *u* étant rétabli au XVI<sup>e</sup> siècle pour traduire la prononciation. En cette position, le *x* a donc toujours été étranger au système orthographique du français ;
- être simple, c'est-à-dire provoquer aussi peu de modifications secondes que possible. Le non-doublement d'une consonne après une voyelle autre que *e* est sans conséquence, *affaire* pourrait s'écrire *\*affaire* alors que *lettre* ne pourrait s'écrire *\*letre* et nécessiterait l'adjonction d'un accent ;
- prendre appui sur une régularité par analogie : le *n* simple de *partisane* peut servir de modèle pour écrire *\*paysane* ;
- prendre en considération la longueur du mot : une modification est, en termes de probabilités, plus « visible » dans un mot court que dans un mot long : enlever un *n* dans *\*doner* se remarque davantage que dans *fonctionnarisation* ;

Un argument souvent avancé par les opposants à une réforme est qu'elle ne répond pas à une demande sociale, à un besoin. Or, pour exprimer un besoin, il faut d'abord avoir conscience de celui-ci. Certes, nombreux sont les gens qui pensent que l'orthographe française est difficile, mais si on leur demande quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent, ils ne font le plus souvent qu'exprimer des idées générales, comme celle de l'accord du

---

<sup>4</sup> Chervel, 2008.

participe passé, à juste titre d'ailleurs. La réponse à une question d'enquête est aussi souvent marquée par la norme. Lors de la passation d'un test sur les consonnes doubles, une question était « Comment écrivez-vous les mots suivants ? ». Une autre question, posée à un autre groupe, était « Comment voudriez-vous que les mots suivants s'écrivent ? ». On pouvait s'attendre à ce qu'il y ait moins de consonnes doubles dans les réponses données par le second groupe. Or les réponses étaient quasiment identiques. Lors de l'entretien qui suivit, les enquêtés du second groupe expliquèrent que ce qu'ils voulaient, c'était ne pas faire de fautes, ce qui revenait à suivre la norme. Bien qu'ils aient pris conscience des difficultés posées par les consonnes doubles à la lecture des mots proposés, l'idée que l'on puisse les écrire autrement ne leur avait pas effleuré l'esprit. De plus, pour communiquer ses difficultés personnelles, un individu doit d'abord savoir que telle ou telle forme est incorrecte. Ce qui ne va pas de soi : si l'on écrit *patronner* ou *imbécile* ne va-t-on pas écrire *patronnage* et *imbécilité*, sans se douter que l'on produit un écart à la norme? Par ailleurs, l'identification des difficultés est incertaine car le scripteur a depuis longtemps pris l'habitude de procéder à un évitement en changeant un mot ou une phrase qui lui font problème. Enfin, quand bien même un individu aurait conscience de ses difficultés, il faudrait encore qu'il soit en mesure de les exprimer, ce qui implique une compétence métalinguistique dont tout un chacun ne dispose pas.

Notre objectif n'est pas, dans l'immédiat, de proposer un nouveau projet de réforme globale. Il est de procéder à des études aussi approfondies que possible sur des points bien particuliers et d'établir, pour chacun de ces points, une règle précise, de grande portée, formulée en termes simples, donc compréhensible et acceptable par le grand public. La tâche est difficile car chaque point se situe dans un réseau d'implications systémiques tel que toucher à l'un d'entre eux a des effets sur l'ensemble du réseau.

Le traitement des mots diffère selon que l'on se place dans l'optique du système ou dans celle de l'usage, l'un et l'autre point de vue étant nécessaire.

L'approche systémique repose sur les trois fonctions principales des graphèmes<sup>5</sup>:

---

<sup>5</sup> Catach, 1986.

- la fonction phonogrammique : une graphie réformée ne doit pas altérer le rapport à l'oral. Ainsi l'on pourra supprimer un *n* dans *actionner* mais pas dans *ennui* ;
- la fonction morphogrammique : le remplacement du *x* final de *généreux* par *s* se justifie par la présence de ce *s* dans le féminin *généreuse* et dans le dérivé *générosité* ;
- la fonction distinctive : écrire *home* pour *homme* induit certes une confusion, mais, d'une manière générale, cet argument ne peut pas être retenu : très rares sont les cas où l'homonymie n'est pas levée par le contexte. Le coût comparé du principe de levée d'ambiguïté par la graphie est de beaucoup supérieur à celui du risque de confusion sémantique.

À supposer que les difficultés orthographiques aient été identifiées, il reste plusieurs facteurs à prendre en considération dans nos études actuelles si nous voulons que la future réforme ait des chances d'aboutir.

En premier lieu, il importe d'avoir connaissance de toutes les fonctions de tel ou tel graphème, de sa plurivalence, chacun d'eux étant en effet un nœud à la jonction de plusieurs lignes théoriques : une interprétation possible du doublement du *c* de *accalmie* est phonogrammique, auquel cas la réforme consistera à n'écrire qu'un *c* ; une autre est morphémique, et dans ce cas le doublement du *c* aura une justification. Mais ce doublement implique que le scripteur ait conscience de la nature préfixale de *ac-*. Et si l'on double le *c* parce que le *ac-* est un préfixe, en fera-t-on de même, synchroniquement parlant, du *n* de *innocent* ? Quel critère autre que diachronique retiendra-t-on ? Un rapprochement entre *-noc-* dans *innocent* et dans *nocif* ? De même le *x* final a sa place dans les études sur les marques du pluriel, sur les marques de personnes verbales, sur la consonne muette en finale de mot. Il convient donc de limiter très précisément le cadre de chaque étude : la définition de la problématique est fondamentale.

La notion de bigraphie permet de dépasser les plurivalences graphémique et morphémique en vertu du principe qui la définit : toute graphie qui répond à un critère rationnel sera considérée comme correcte. Ainsi la graphie *abri* est correcte du point de vue phonogrammique, la graphie *abrit* est tout aussi correcte du point de vue de son appartenance à la famille de mots dans laquelle elle est associée à *abriter*, conformément à la régularité selon laquelle une lettre finale muette reprend une lettre prononcée dans le féminin et/ou les dérivés, tel le *d* de *grand* dans *grande* et dans *grandeur*.

Il nous paraît essentiel, pour être en prise avec les besoins du public, que les études pour une rationalisation de l'orthographe prennent en compte l'usage réel. Car système et usage ne sont pas antinomiques, ainsi que le remarque Robert Martin : « Le système en tant que tel est doté – sur un certain nombre de points mis en débat – d'une flexibilité qui le dispose à l'évolution mesurée et naturelle des objets linguistiques »<sup>6</sup>. Et ceci conduit Robert Martin à développer les notions d'« espace de variation » et d'« espace de liberté », notions fondamentales qui devraient être intégrées à toute politique de la langue. Pour appréhender cet usage, on peut relever les écarts observés dans les écrits de toutes natures mais aussi les points qui posent le plus de problèmes dans l'enseignement et ont de ce fait un impact sur la pratique des apprenants. Le *Petit Robert 2009* électronique nous a fourni un corpus actualisé des graphies en usage.

Le contexte social est aujourd'hui celui des messages souvent rapides, par Internet. C'est aussi celui de la féminisation des noms de métier<sup>7</sup>. On observe que cette féminisation est largement appliquée aujourd'hui, pas seulement lorsqu'elle n'a pas de correspondant à l'oral, comme pour *auteure*, mais aussi pour des mots qui jusqu'ici n'avaient pas de féminin, tel *écrivaine*. L'une des raisons de l'extension de cet usage est probablement que, par delà les divers cas contenus dans les textes officiels, ce que l'on a retenu correspond à une règle simple.

Parvenir à une règle simple dans son contenu comme dans son expression, compréhensible par un scripteur non spécialiste, est aussi notre objectif, mais l'atteindre n'est pas aisé.

Prenons le cas des lettres grecques ou similaires. Plusieurs options se présentent :

#### 1. Rectifier certaines lettres grecques et similaires

Annie Desnoyers, membre québécoise de notre groupe de travail, a examiné les cinq cas dans lesquels la rectification orthographique de mots contenant la lettre *h* n'est pas la simple suppression de celle-ci :

A. Si le *h* est un élément du graphème *ph* pour le phonème /f/, alors tout le graphème est rectifié par le graphème *f*, ex. *agoraphobie* > *agorafobie*,

---

<sup>6</sup> Martin, 2002.

<sup>7</sup> Dernière publication sur le sujet : *Mettre au féminin* (Conseil supérieur..., 2005).

*alphabet* > *alfabet*. Lorsqu'un *m* précède *ph*, il devient *n*, ex. *amphétamine* > *anfétamine*, *amphibie* > *anfibie*.

B. Si le *h* est un élément du graphème *sh* ou *sch* pour le phonème /ʃ/, alors tout le graphème est rectifié par le graphème *ch*, ex. *shampoing* > *champoing*, *schéma* > *chéma*.

C. Si le *h* est un élément d'un groupe de graphèmes non associés à un phonème, alors tout le groupe de graphèmes disparaît avec le *h*, ex. *almanach* > *almana*, *asthmatique* > *asmatique*.

D. Si le *h* est un élément du graphème *ch* pour le phonème /k/, alors tout le graphème est rectifié par le graphème *qu* devant *i* ou *e* (devant *a*, *o*, *u*, la disparition du *h* est suffisante), ex. *psychiatrie* > *psyquiatrie*, *archéologie* > *arquéologie*.

E. Si le *h* est un élément du graphème *gh* pour le phonème /g/, alors tout le graphème est rectifié par le graphème *gu* devant *i* ou *e*, ex. *boghei* > *boguei*, *ghetto* > *guetto*.

On le voit, ces rectifications s'accompagnent de conditions bien spécifiques.

2. Rectifier toutes les lettres grecques et similaires : au cas du *h* s'ajouteraient ceux du *y*, de *æ* (*ægosome*) et de *œ* (*œsophage*). Cela induirait aussi des confusions entre composants de mots : *hippo* « cheval » / *hypo* « sous », *dis* « idée de séparation » / *dys* « mal », etc. Mais le contexte, dans le cadre même du mot, lèverait toute ambiguïté. Les objections récurrentes sont d'un autre ordre : l'orthographe française va-t-elle effacer l'héritage grec ? Va-t-on porter atteinte au patrimoine national ?

3. Garder toutes les lettres grecques : si le but est de préserver le patrimoine grec, encore faudrait-il le respecter, c'est-à-dire garder toutes les lettres grecques, et écrire par exemple : *abymer*, *akolythe*, *akoustike*, *anhémie*, *anthilope*, *aphthe*.

4. Maintenir l'état actuel avec toutes ses graphies arbitraires, dues en particulier à la décision de l'Académie d'enlever, dans le *Dictionnaire* de 1878, un des deux *h* de *diphthongue*, *phthisie*, *rhythme*, etc., écrits dorénavant *diphthongue*, *phthisie*, *rythme*<sup>8</sup>, ce qui n'est d'ailleurs pas respecté aujourd'hui, ex. *bathyscaphe* dans la dernière édition.

---

<sup>8</sup> Catach, 1995, p. 1162.

L'étude sur les lettres grecques et similaires est en cours, mais nous n'avons pas pris de décision. En revanche le travail sur le *x* final est bien avancé et un fascicule sur les consonnes doubles est paru<sup>9</sup>.

La démarche retenue pour élaborer une règle est de nature expérimentale<sup>10</sup> : à partir de l'observation de certains écarts orthographiques, on émet une hypothèse dont on vérifie la pertinence dans le corpus. Cette hypothèse prend la forme d'une règle provisoire. Cette règle provisoire est appliquée à un corpus de mots du vocabulaire contemporain. L'hypothèse soulève le plus souvent de nouveaux problèmes dus à l'existence du réseau dont nous avons parlé. Si l'hypothèse est écartée, totalement ou partiellement, une deuxième hypothèse est avancée. Et, d'hypothèse en hypothèse, on atteint une hypothèse qui répond au critère de simplicité et de généralité énoncé ci-dessus et devient la règle.

Cette démarche par règles-hypothèses successives a été appliquée de façon très significative dans le cas du *x* final.

Hypothèse 1 : *On forme le pluriel des noms et adjectifs terminés par une voyelle au singulier en ajoutant s (ex. des genous comme des cous, des lieus comme des pneus).*

Objection : elle ne prend pas en compte des pluriels très fréquents du type *chevaux*.

Hypothèse 2 : *La marque du pluriel des noms et des adjectifs est s, sauf pour les mots terminés par x, z, ou s, qui restent invariables.*

Objection : elle contient trois exceptions.

Hypothèse 3 (qui complète l'hypothèse 1) : *Le pluriel en -aux des mots terminés par -al et -ail s'écrit -aus.*

Objection : la formule demeure incomplète. Il faudrait ajouter : *Le pluriel en -eux des mots en -il (œil) et -ul (aïeul) s'écrit -eus.* Et ces règles ignorent encore les mots en *-eux* et *-oux* au singulier (ex. *généreux, courroux*), qui sont identiques au singulier et au pluriel.

D'où la nouvelle proposition :

Hypothèse 4 : *Les x finaux non prononcés sont remplacés par s.*

---

<sup>9</sup> Gruaz, 2009.

<sup>10</sup> Voir le schéma en annexe.

Ce qui induit : *chevaus, bijoux, travaux, généreus*, mais aussi *je veus, je peus, je vaus* (comme déjà *j'émeus*). La mention « non prononcés » permet d'écarter des mots tels que *anthrax, index, box*, ainsi que *six* et *dix*.

Le *s* dans le singulier de *\*généreus* ou de *\*chois* est justifié par le féminin *généreuse* et le dérivé *générosité* pour le premier, par le dérivé *choisir* pour le second. Le principe est étendu par analogie aux très rares mots qui n'ont, actuellement, ni féminin ni dérivé, tel *sélénieus*.

Pour *\*deus*, le *s* se retrouverait dans le dérivé *\*deusième*, ce qui rejoint *trois* et *troisième*.

Le remplacement du *x* par *s* induit le féminin *\*dousse* et le dérivé *\*dousseur*, ce qui ne constitue pas une objection car *dous* rejoindrait *\*rous*, réécriture de *roux*, et *rousse, rousseur*.

Plus complexe est le cas de *flux* et *crucifix*. Le *x* n'est pas prononcé et devrait donc, conformément à la règle établie, être remplacé par *s*. Mais il est présent dans les dérivés (*fluxion, crucifixion*). La digraphie, en l'occurrence la trigraphie, offre une solution : si l'on applique la règle, on écrira *\*flus* et *\*crucifis* ; si l'on prend en compte les dérivés, on écrira *flux* et *crucifix* ; si l'on retient les dérivés *fluide* et *crucifier*, on écrira *flu* et *crucifi*, comme *superflu* et *cri*.

La démarche retenue dans le fascicule sur les consonnes doubles est identique. Je me propose d'insister plus particulièrement à son sujet sur la présentation du point de réforme abordé, qui est le problème du doublement de la consonne finale d'un mot dans les féminins et les dérivés. Pourquoi nous être limités à cet aspect des consonnes doubles ? La réponse repose sur le principe de simplicité : un mot se termine par une consonne, vais-je la doubler dans le féminin et les dérivés ? À partir de *patron*, vais-je écrire *\*patrone* et *patronat* ou *patronne* et *\*patronnat*, ou *patronne* et *patronat*, ce qui est actuellement le cas ? Les autres cas possibles de réduction de la consonne double posent de nombreux problèmes. Examinons succinctement les deux principaux. Supprimer toutes les consonnes doubles non prononcées suppose que tout le monde prononce ou ne prononce pas les consonnes doubles d'un même mot, par exemple *illogique* ou *immobile*, ce qui n'est pas le cas. Retenir les consonnes doubles à la limite préfixe-radical implique que l'on puisse identifier le préfixe et le radical synchroniques, ce qui n'est pas chose aisée, *innocent* mentionné ci-dessus le montre. Ces cas feront l'objet d'études ultérieures.

Dans le fascicule, la règle est introduite par une question, elle-même précédée d'une mise en situation sous une forme personnalisée :

*JE M'INTERROGE. Vais-je écrire patronne ou patronne, patronat ou patronnat : faut-il doubler la consonne finale d'un mot dans le féminin et les dérivés ?*

Question qui, comme on le voit, comporte deux parties : la première, avec des exemples concrets compréhensibles de tous, la seconde, linguistique et généralisatrice.

Vient ensuite l'énoncé de la règle :

*La consonne graphique d'un mot n'est pas doublée dans le féminin et les dérivés.*

Cet énoncé est suivi d'une réserve :

*Cependant le doublement existant est maintenu lorsque cette consonne est précédée de e.*

Pourquoi avoir introduit cette limitation ? En fonction du principe de simplicité. En effet, effacer une consonne qui suit *e* implique de mettre un accent sur ce *e* (*banquette* devient *banquète*, ce que les *Rectifications* de 90 n'ont retenu que pour les verbes). Ceci revient à introduire une règle supplémentaire, ce que nous cherchons, dans toute la mesure du possible, à éviter.

La règle est suivie de deux listes : une liste des mots concernés classés par série, ex. *abandon, abandonataire, abandoner*, etc., et une liste de ces mots classés par ordre alphabétique. Trois annexes complètent le fascicule. Tout d'abord, un corpus évaluatif qui permet de visualiser la proportion de mots terminés par *l, n, r* ou *t* et modifiés selon la règle, par rapport au nombre de mots qui ne doublent pas la consonne finale, ex. *abricotier*. Ensuite, une étude approfondie sur les consonnes finales *n, l* et *t* dans la formation des féminins et des dérivés, sous l'angle du système et sous celui de l'usage. Enfin, un bref tableau comparatif montrant que les consonnes simplifiées par la règle le sont déjà dans la plupart des langues romanes (ex. français *anniversaire*, espagnol *aniversario*, portugais *aniversário*, roumain *aniversari*, catalan *aniversare*).

Nous avons fait référence à plusieurs projets de réforme élaborés au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Notre propos est de reprendre le flambeau par une série

d'études portant sur des points spécifiques. La situation de 2009 est autre. Méthodologiquement, le développement de l'informatique nous donne de nouveaux moyens de saisie du vocabulaire contemporain. Stratégiquement, la presse nous offre de nouvelles opportunités de faire connaître nos recherches<sup>11</sup>, etc. Autant de facteurs qui nous donnent à penser que nos propositions seront considérées comme une défense efficace de la langue française et qu'elles contribueront à effacer les pesanteurs de l'attitude conservatrice aveugle. Quel soulagement serait une orthographe plus cohérente, non seulement pour les élèves et les maîtres, mais aussi pour tous les usagers, qui auraient alors à leur disposition une orthographe débarrassée de scories inutiles et arbitraires. Une orthographe, sinon rationnelle, du moins rationalisée.

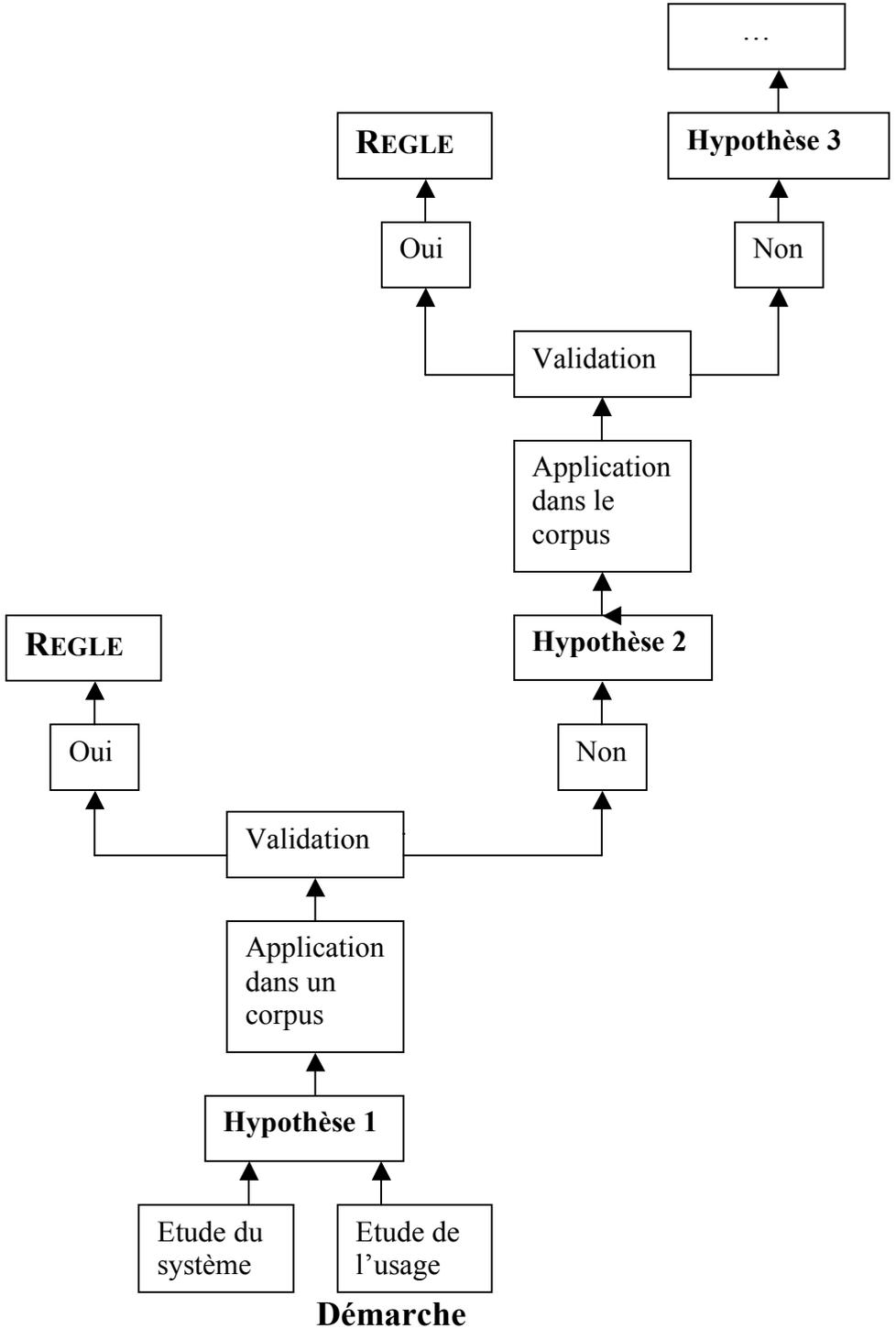
## Références bibliographiques

- BRIZARD, Caroline (2009). « Et si on simplifiait l'orthographe ? ». *Le Nouvel Observateur*, n° 2316, 26 mars - 1<sup>er</sup> avril : 80-81.
- CATACH, Nina, avec la coll. de Claude Gruaz et Daniel Duprez (1986). *L'orthographe française. Traité théorique et pratique*. Paris : Nathan Université.
- CATACH, Nina, dir. (1995). *Dictionnaire historique de l'orthographe française*. Paris : Larousse.
- CHERVEL, André (2008). *L'orthographe en crise à l'école. Et si l'histoire montrait le chemin ?* Paris : Retz.
- Conseil supérieur de la langue française (2005). *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. 2<sup>e</sup> édition. Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique, Service de la langue française.
- GRUAZ, Claude, dir. (2009). *Les consonnes doubles : féminins et dérivés*. Limoges : Lambert-Lucas, « Le débat orthographique », Études pour une rationalisation de l'orthographe française, 1<sup>er</sup> fascicule.
- MANESSE, Danièle et COGIS, Danièle (2007). *Orthographe : à qui la faute ?* Issy-les-Moulineaux : ESF éditeur.
- MARTIN, Robert (2002). « Rectification ou réforme ». *L'orthographe en fête*, Liaisons-Airoe, n° 34-35.

---

<sup>11</sup> Cf. l'article de Caroline Brizard, 2009.

# Annexe



## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| <b>Georges LEGROS</b> , Au commencement était le participe passé. Pour une mise en perspective institutionnelle .....  | 3  |
| <b>Marc WILMET</b> , L'accord du participe passé. Projet de réforme .....  | 8  |
| <b>Georges LEGROS</b> , <b>Marie-Louise MOREAU</b> , <b>Christine PETIT</b> , Peut-on réduire les divergences entre participes présents et adjectifs verbaux ? .....   | 35 |
| <b>Anne DISTER</b> , <b>Michèle LENOBLE-PINSON</b> , <b>Dan VAN RAEMDONCK</b> , Le pluriel des noms composés. Où il sera également question du trait d'union et du féminin. Proposition pour une rationalisation ..... | 57 |
| <b>Claude GRUAZ</b> , Vers une rationalisation de l'orthographe française .....  | 75 |

Achevé d'imprimer

G.N. Impressions - 31620 Bouloc  
Email : [gnimpressions@wanadoo.fr](mailto:gnimpressions@wanadoo.fr)

Dépôt légal : juin 2009

Imprimé en France

**PENSER L'ORTHOGRAPHE  
DE DEMAIN**

par

**Anne DISTER,  
Claude GRUAZ,  
Georges LEGROS,  
Michèle LENOBLE-PINSON,  
Marie-Louise MOREAU,  
Christine PETIT,  
Dan VAN RAEMDONCK,  
Marc WILMET**

**© Conseil international de la langue française**

11, rue de Navarin - 75009 Paris

*www.cilf.fr*

**Éditions CILF**

Hubert JOLY  
Pauline JOURNEAU  
Abdelouahab AYADI

© Conseil international de la langue française - 2009

# **Au commencement était le participe passé**

## **Pour une mise en perspective institutionnelle**

Georges LEGROS<sup>1</sup>

Pourquoi relancer aujourd'hui des projets de réforme de l'orthographe française ? Les difficultés des rectifications de 1990 à s'imposer dans l'usage n'ont-elles pas démontré une fois de plus à quel point le public francophone est rétif à tout aménagement, même limité, en la matière ? Pire : n'a-t-on pas atteint, depuis près de deux siècles, les limites des améliorations que permet notre système orthographique lui-même, avec ses contraintes générales bien connues (nombre de lettres inférieur à celui des phonèmes à transcrire, maintien de graphies étymologiques, usage de consonnes finales muettes pour marquer soit des dérivations lexicales, soit des accords syntaxiques...) ? Étudiant les principales mutations qui ont jalonné l'histoire de notre orthographe du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, André Chervel (2006 : 130) conclut : « (...) on ne pouvait plus aller très loin. Le courant d'évolution orthographique qui s'achève en 1817 et 1835 (...) se tarit précisément parce que, dans le cadre traditionnel qui est resté le sien jusqu'au bout, il est d'une certaine façon arrivé alors presque au terme de sa course ».

L'avertissement a certes de quoi faire réfléchir. Mais pas de quoi faire renoncer.

D'une part, contrairement à ce qu'en disent leurs détracteurs, les rectifications de 1990, loin d'avorter comme tant d'autres projets ou d'être retirées aussitôt que promulguées comme l'arrêté Leygues de 1900,

---

<sup>1</sup> Président de la Commission *Orthographe* du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Communauté française de Belgique.

progressent indubitablement dans l'usage et dans la conscience du grand public : certaines publications les ont adoptées depuis longtemps ; elles ont progressivement acquis droit de cité dans tous les dictionnaires, y compris *Le nouveau Petit Robert* de 2009 ; plusieurs logiciels de correction adaptés ont été mis à la disposition des usagers<sup>2</sup> ; elles sont désormais désignées aux enseignants comme orthographe de référence dans des circulaires ministérielles belges comme dans *Le Bulletin officiel* français sur les programmes de l'école primaire... D'autre part, et c'est l'argument essentiel, les besoins sociaux n'ont jamais été aussi criants. La démocratisation de l'enseignement, liée à celle des pratiques de l'écrit ; les conséquences sur ces dernières du développement de nouveaux moyens de communication où familiarité, manque d'espace et désir de rapidité bousculent toutes les normes ; la baisse désormais établie<sup>3</sup> de performances scolaires qui, de toute façon, n'ont jamais atteint à la maîtrise que chez une minorité ; l'introduction dans les programmes scolaires de nouvelles matières, dans un volume horaire pourtant revu à la baisse ; la moindre valorisation, dans la culture actuelle, des savoirs formels, non fonctionnels... : tout pousse à simplifier notre orthographe, ou du moins à en rationaliser certains pans pour en faciliter l'accès au plus grand nombre. Comme le dit très bien le même Chervel (2008 : 5), « sur la question de l'orthographe la France est aujourd'hui à la croisée des chemins : il va falloir soit réformer et enseigner à tous les Français l'orthographe française (une orthographe simplifiée), soit la réserver à une classe cultivée ».

Soucieux d'apporter sa contribution à l'effort de généralisation de la maîtrise du français, dans ses différents aspects, le Conseil de la langue française de la Communauté française de Belgique a, dès 1999, créé en son sein une Commission de l'enseignement<sup>4</sup> qui, assez rapidement, a conçu le projet d'une rationalisation de l'orthographe grammaticale. Nous pensons en effet que cette dernière constituerait un terrain plus propice que

---

<sup>2</sup> En Belgique francophone, depuis mars dernier, tous les grands organes de presse offrent même aux lecteurs de leurs publications en ligne l'accès au logiciel *Recto/Verso*, qui, d'un simple clic, convertit en « nouvelle orthographe » les articles choisis, avec, à la demande, une brève explication de chacune des transformations ainsi produites. Le serveur chargé de cette opération convertit, en moyenne, 1.000.000 de textes par semaine.

<sup>3</sup> Sur ce point, comparer Manesse et Cogis (2007) à Chervel et Manesse (1989).

<sup>4</sup> Faisaient partie de cette première commission : Alain Braun, Guy Jucquois, Jean-Marie Klinkenberg, Michèle Lenoble-Pinson, Marc Wilmet et moi-même.

l'orthographe lexicale à une intervention efficace et socialement acceptable, puisqu'un nombre limité de règles y couvre une infinité de cas, qu'elle fait appel au raisonnement plus qu'à la mémoire et qu'en général, elle touche à la variation des mots plutôt qu'à leur identité graphique.

Dans une telle perspective, par où commencer sinon par ce véritable « pont-aux-ânes » que sont les règles d'accord du participe passé, hantise de tant d'usagers<sup>5</sup> depuis que Clément Marot les a codifiées ?

Un premier état de nos hypothèses sur ce sujet<sup>6</sup> a été présenté à la rencontre annuelle des organismes de gestion linguistique de la Communauté française de Belgique, de France, du Québec et de la Suisse romande, auxquels s'étaient joints des représentants de l'Agence de la Francophonie, à Québec, en juin 2003. Estimant devoir d'abord tirer les leçons des rectifications de 1990, les partenaires réunis à cette occasion ont créé à cet effet un Observatoire francophone du français contemporain (OFFC), chargé d'établir des bilans nationaux de l'implantation de celles-ci. Ces travaux<sup>7</sup> ont notamment permis de faire avancer notre réflexion sur les conditions générales de réussite d'une réforme orthographique.

Ces conditions sont à la fois internes et externes aux modifications proposées. Ainsi, pour que les usagers adhèrent à une réforme, il faut, d'une part, que celle-ci leur promette un bénéfice supérieur aux efforts qu'elle leur coutera inévitablement ; qu'elle soit clairement identifiable, c'est-à-dire qu'elle ne porte pas sur trop de sujets différents à la fois ; qu'elle énonce des règles simples et sans exceptions perturbantes<sup>8</sup>... Et, d'autre part, qu'elle procède d'une initiative internationale ; qu'elle soit promue explicitement par les autorités dont relèvent ceux qui devront, au premier chef, la mettre en œuvre (en particulier, les ministères de l'Éducation) ; qu'elle prenne soin de s'associer les autres acteurs cruciaux en la matière (comme les lexicographes, les responsables de la presse et de l'édition ou les fabricants

---

<sup>5</sup> Un exemple parmi tant d'autres : « Les participes surtout, on ne sait par quel bout les prendre... tantôt ils s'accordent, tantôt ils ne s'accordent pas... quel fichu caractère ! Quand je suis embarrassé, je fais un pâté... mais ce n'est pas de l'orthographe ! », gémit – dès 1867 – le pitoyable héros de Labiche et Jolly (*La Grammaire*, scène 5).

<sup>6</sup> On en trouvera le texte dans Legros (2003).

<sup>7</sup> À ma connaissance, seul le rapport de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France a été publié : Biedermann-Pasques et Jejcic (2006).

<sup>8</sup> Pour une analyse plus détaillée des conditions internes de réussite d'une réforme orthographique, voir ci-dessous la contribution de Claude Gruaz.

de logiciels de correction)... Autant d'enseignements dont il faudra tenir compte au mieux à la prochaine tentative.

C'est instruite par ces bilans que notre commission, entretemps renouvelée<sup>9</sup>, a repris ses travaux sur différents points d'orthographe grammaticale : l'accord du participe passé, le pluriel des noms composés, les divergences graphiques entre participes présent et adjectifs verbaux... Mais elle n'est plus seule dans l'aventure, puisque le groupe international progressivement réuni autour de Claude Gruaz – et qui a récemment été reconnu par la DGLFLF comme section française de l'OFFC<sup>10</sup> – a entrepris de son côté l'étude de certains aspects de l'orthographe lexicale : le redoublement de la consonne finale des mots dans leurs féminins et leurs dérivés, le *x* final, les lettres « grecques »... Aucune concurrence, donc, mais une heureuse complémentarité des domaines. Et de nombreux échanges sur les objectifs, la méthode et les contenus<sup>11</sup>.

De sorte que, bien qu'indépendants, les textes qui vont suivre n'en présentent pas moins une forte cohérence d'inspiration. Ce qui les distingue, c'est plutôt leur degré d'aboutissement, lié à la fois au calendrier de chaque équipe et aux difficultés spécifiques de chaque sujet. Et les choix, de contenu et d'exposition, faits librement par les signataires de chaque article à partir du travail en commun.

À ce stade, en effet, il serait prématuré de considérer qu'il s'agit ici de propositions de réforme engageant nos institutions respectives. Les textes rassemblés dans ce volume doivent donc être reçus comme des documents de travail ouverts. Chaque équipe a entrepris des études préparatoires, aussi fouillées que possible mais nécessairement imparfaites. Elle attend du débat auquel elle les soumet des remarques critiques constructives sur les diverses hypothèses avancées, des suggestions sur les recherches complémentaires à entreprendre (notamment pour mieux évaluer les usages réels, l'acceptabilité sociale ou les risques de conflit entre les intérêts du scripteur et ceux du lecteur), des propositions de nouveaux partenariats ou de voies institutionnelles fructueuses pour décider d'une réforme effective...

---

<sup>9</sup> Désormais dite « de l'orthographe », elle comprend aujourd'hui Robert Bernard, Anne Dister, Michèle Lenoble-Pinson, Marie-Louise Moreau, Christine Petit, Dan Van Raemdonck, Marc Wilmet et moi-même.

<sup>10</sup> C'est d'ailleurs sous ce titre qu'il a publié son premier fascicule : Gruaz (2009).

<sup>11</sup> Deux membres de la commission belge font d'ailleurs aussi partie du groupe français : voir la liste de celui-ci dans Gruaz (2009).

Habituellement, dans les colloques, les communications répondent à un appel à contributions. Les nôtres, à l'inverse, veulent en lancer un à la communauté scientifique intéressée pour que, après avoir longtemps habité parmi nous, le participe passé et les autres points évoqués ci-dessous cessent de constituer autant d'impitoyables « dieux cachés » de notre orthographe, qui hélas ! n'en compte que trop.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BIEDERMANN-PASQUES, Liselotte et JEJIC, Fabrice, éd. (2006). *Les rectifications orthographiques de 1990. Analyses des pratiques réelles (Belgique, France, Québec, Suisse, 2002-2004)*. Orléans : Presses universitaires. Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques, n° 1.

CHERVEL, André et MANESSE, Danièle (1989). *La dictée, les Français et l'orthographe*. Paris : Calmann-Levy.

CHERVEL, André (2006). *Histoire de l'enseignement du français du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Retz.

CHERVEL, André (2008). *L'orthographe en crise à l'école. Et si l'histoire montrait le chemin ?* Paris : Retz.

GRUAZ, Claude, dir. (2009). *Les consonnes doubles : féminins et dérivés*. Limoges : Lambert-Lucas, « Le débat orthographique », Études pour une rationalisation de l'orthographe française, 1<sup>er</sup> fascicule.

LEGROS, Georges (2003). « Pour une rationalisation de l'accord du participe passé ». *Enjeux*, 58 : 117-140.

MANESSE, Danièle et COGIS, Danièle (2007). *Orthographe : à qui la faute ?* Issy-les-Moulineaux : ESF éditeur.

# L'accord du participe passé

## Projet de réforme<sup>1</sup>

Marc WILMET

Le mode de pensée qui a généré un problème  
ne peut être celui qui va le résoudre.  
(Einstein)

## 1. Introduction

Les premiers descripteurs du français (Dubois 1531, Meigret 1550, Ramus 1572...) allaient vite rencontrer la problématique de la « convenance » i.e. de l'accord du participe dit « passif » ou « parfait » hérité du *perfectum participium* latin. Clément Marot versifie dès 1558 les consignes qui, de Vaugelas (1647) à l'abbé d'Olivet (1767), fourniront la trame d'incessantes discussions mondaines, que recueille l'emblématique dictée de Mérimée (1857)<sup>2</sup>.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la grammaire scolaire (prolongeant Lhomond 1780), exclusivement préoccupée d'orthographe, s'empare du thème pour en faire la pierre de touche de son enseignement. Les choses n'ont guère changé depuis. Les petits écoliers de France, de Navarre et d'ailleurs sont invités d'année en année et de classe inférieure en classe supérieure à maîtriser —

---

<sup>1</sup> Document établi dans le cadre de la Commission « Orthographe » du Conseil de la langue française et de la politique scientifique (Communauté française Wallonie-Bruxelles). L'auteur tient à remercier Georges Legros et Dan Van Raemdonck pour leur précieux concours.

<sup>2</sup> Sur l'histoire du participe passé, cf. Brunot (1905-1953). Voir le libellé de Marot en n. 13. Exemple de gymkhana lexico-grammatical qu'affectionne Mérimée : « ...c'est bien à tort que la douairière, par un contresens exorbitant, s'est *laissé* entraîner à prendre un râteau et qu'elle s'est *crue* obligée de frapper l'exigeant marguillier sur son omoplate *vieillie*. »

avec des bonheurs très inégaux — quelques « règles générales » progressivement assorties d'une kyrielle de « cas particuliers »<sup>3</sup>.

Voici pour mémoire les quatre types de participes passés et les sept modèles d'accords qu'expose la doxa.

- 1° Le participe passé employé seul s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte.
- 2° Le participe passé construit avec *être* s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe.
- 3° Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* (i) s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct (en abrégé C.O.D.) antérieur mais (ii) ne s'accorde pas si le C.O.D. suit le verbe ou (iii) s'il n'existe pas de C.O.D.
- 4° Le participe passé des verbes pronominaux s'accorde en genre et en nombre soit (i) avec le sujet (cas des verbes essentiellement pronominaux et des pronominaux à sens passif), soit (ii) avec le C.O.D. antérieur (cas des verbes accidentellement pronominaux).

À l'expérience, les « cas particuliers », qui se multiplient au point de décupler le nombre de pages consenti aux « règles générales » (respectivement 2 et 24 dans le classique *Savoir accorder le participe passé* de Grevisse), ne sont qu'une désignation pudique des « exceptions » d'antan<sup>4</sup>. Il y aurait certes moyen d'en diminuer la liste et d'en rationaliser

---

<sup>3</sup> F. Cavanna, « Du participe passé », dans *Mignonne, allons voir si la rose...* (coll. du Livre de poche, 123) : « Quand, à l'horizon du cours de français, se lève pour la première fois, nuage lourd de menaces, le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, l'enfant comprend que ses belles années sont à jamais enfuies et que sa vie sera désormais un combat féroce et déloyal des éléments acharnés à sa perte. L'apparition, dans une phrase que l'on croyait innocente, du perfide participe passé déclenche, chez l'adulte le plus coriace, une épouvante que le fil des ans n'atténuera pas. Et, bien sûr, persuadé d'avance de son indignité et de l'inutilité du combat, l'infortuné qu'un implacable destin fit naître sur une terre francophone perd ses moyens et commet la faute. À tous les coups. » Exagéré ? À peine.

<sup>4</sup> On songe évidemment au funeste adage « l'exception confirme la règle », dont le responsable initial pourrait bien être l'abbé d'Olivet, quoique en une formulation moins caricaturale : « Une exception de cette nature étant seule, et si connue de tout le monde, n'est propre qu'à confirmer notre règle, et qu'à lui affirmer de plus en plus le titre de règle générale... » (1767 : 216).

la pratique par l'approfondissement des notions de sujet (pour le participe passé « précédé d'un collectif ou d'un nom de fraction », « à antécédent joint par *ou*, *ni* ou une conjonction de comparaison » ou « des verbes impersonnels ») et de C.O.D. (pour le participe passé « en rapport avec le pronom élide *l'* », « entre deux *que* ou entre *que* et *qui* », « suivi d'un attribut d'objet », « précédé du pronom *en* », « suivi d'un infinitif », etc.). L'avantage serait de respecter la terminologie reçue. Nous pensons néanmoins qu'une réforme significative doit s'accompagner d'une révolution proprement copernicienne en matière de pédagogie grammaticale et, pour commencer, s'atteler à la recherche d'un principe d'accord.

## 2. Principe d'accord

Notons avant toute chose que l'étiquette *passé* postposée au nom d'une forme verbale signifie « composé » : infinitif « passé » *avoir marché*, subjonctif « passé » et impératif « passé » *aie marché*, conditionnel « passé » *aurais marché*, etc. Le vrai participe « passé » est ainsi *ayant marché* (en fait, le participe « présent » composé), dont *marché* représente chez Bescherelle et consorts la « forme courte ». Soucieux de prévenir ou de dissiper l'équivoque (sans compter le plaisir d'un clin d'œil ludique envers une vieille connaissance de l'école), nous adopterons le sigle PP. Cela dit, le principe recherché ressortira de trois attendus et autant de propositions.

### Premier attendu

Le PP « participe » (le mot l'indique) des natures du verbe et de l'adjectif. Or la nature adjectivale cède la primauté à la nature verbale dans trois des quatre types rappelés au chapitre 1, tant et si bien que le PP « employé seul » du 1<sup>o</sup> (ou, ainsi que le décrivent de façon encore plus symptomatique beaucoup de manuels, « employé sans auxiliaire »), s'accordant « en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte », fait figure d'anomalie face aux PP « construits avec *être* » (c'est-à-dire employés avec une copule ou conjugués avec l'auxiliaire *être*) du 2<sup>o</sup>, « conjugués avec l'auxiliaire *avoir* » du 3<sup>o</sup> et « des verbes pronominaux » du 4<sup>o</sup>. Notre proposition initiale renverse la hiérarchie : **Le PP tend à s'accorder partout et toujours comme un adjectif.**

## Deuxième attendu

Les grammairiens anciens n'avaient besoin pour accorder le PP que d'un régime susceptible de lui donner ses marques. C'est à Beauzée que revient l'invention du *complément* (1765, II, 44 : « une addition faite à [un] mot, afin d'en changer ou d'en compléter la signification »), d'où procèdent le C.O.D., le complément d'objet indirect (en abrégé C.O.I.) et les compléments circonstanciels (en abrégé C.C.) de la tradition scolaire. Il n'est pas le moins du monde excessif de soutenir que leur quête deviendra la principale responsable du désarroi des élèves et du public<sup>5</sup>. Notre proposition : **Entre l'adjectif qu'est aussi le PP et le ou les mots auxquels le discours l'adresse s'établit un rapport dont le PP est l'apport et le ou les mots destinataires le support.** Dès ce moment, cinq des sept modèles qu'évoque le chapitre 1 n'ont plus lieu d'être dissociés, le même rapport du support donneur d'accord à l'apport receveur d'accord unissant, par exemple, *Une pomme partagée* (1°), *La pomme sera partagée* (2°), *La pomme que Pierre et Marie ont partagée* (3°, i), *La pomme qui s'est partagée* (4°, i) et *La pomme que Pierre et Marie se sont partagée* (4°, ii).

---

<sup>5</sup> Comme d'autres linguistes (Chervel 1977, Swiggers 1990, etc.), nous croyons que le branlant échafaudage des fonctions syntaxiques en grammaire française n'a au fond qu'un but : apprendre à « mettre les accords » et en particulier l'accord du PP. Voyez déjà le bagage que mobilisent les « règles générales » : 1° Le PP « employé seul » ? Autrement dit l'épithète et, par extension ou par contraste, l'épithète détachée, l'apposition, l'apostrophe. 2° Le PP « construit avec être » sacrifie la différenciation de par exemple *Pierre est embarrassé* (copule) et *Pierre est sorti* (auxiliaire) sur l'autel du sujet, encore susceptible, si le verbe est — prétendument — impersonnel, de se dédoubler en sujet réel et sujet apparent. 3° Le PP conjugué avec avoir exige la reconnaissance du complément d'objet direct, à distinguer de l'attribut (du sujet), qui nécessite une copule (alors que l'attribut du complément d'objet direct la refuse), et, sur la base d'une introuvable dichotomie des verbes en transitifs (directs ou indirects) et en intransitifs, du complément d'objet indirect, du complément d'agent, du complément interne et des innombrables compléments circonstanciels (de temps, de lieu, de manière, de cause, de moyen, d'instrument, de prix, de poids, de mesure, d'accompagnement, d'attribution, de privation, etc.). 4° Les PP de la voix pronominale empruntent des chemins séparés : d'une part des pronominaux à sens passif et des verbes essentiellement pronominaux, d'autre part des verbes accidentellement pronominaux, qui éclateront encore en réfléchis (*se laver...*) et en réciproques (*se battre...*). Les contrevenants ont bien des excuses à faire valoir. « Si j'ordonnais », disait au Petit Prince le roi d'un astéroïde heureusement préservé des magisters, « ...si j'ordonnais à un général de se changer en oiseau de mer, et si le général n'obéissait pas, ce ne serait pas la faute du général. Ce serait ma faute. »

Le PP ne s'accorde ni avec le sujet ni avec le C.O.D. mais avec un support qui se reconnaît parfois sujet (2° et 4°, i), parfois C.O.D. (3°, i et 4°, ii), parfois ni l'un ni l'autre (1°). (Sur les variantes résiduelles 3°, ii et iii : *Pierre et Marie ont partagé la pomme* et *Pierre et Marie ont partagé*, voir 3.2, 2, a, i *infra* et le troisième attendu ci-dessous, 5°.)

### Troisième attendu

Comment repérer le support d'un PP ? La manœuvre demande que soit mis au clair le statut des verbes flanqués dans leur paradigme d'un pronom *me, te, se, nous, vous* « réflexif » i.e. de même personne 1, 2 ou 3 que le sujet. Notre proposition (empruntant son vocabulaire à la botanique) : un verbe est essentiellement pronominal lorsqu'il véhicule un pronom réflexif PERSISTANT, à savoir nécessaire à la forme : *s'absenter, s'abstenir...*, ou au sens : *s'apercevoir* = « remarquer », *se servir (de)* = « utiliser »... Un verbe est accidentellement pronominal lorsqu'il véhicule un pronom réflexif CADUC, dont l'addition au verbe non pronominal lui garde son sens : *s'apercevoir* = « se voir à distance », *se servir* = « prendre pour soi »... **On trouve le support d'un PP en posant la question « qui ou qu'est-ce qui est PP ? » ou, si et seulement si le verbe est accompagné d'un pronom réflexif persistant, « qui ou qu'est-ce qui s'est PP ? »**<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> La distinction d'un support animé (question « qui est-ce qui est PP ? ») et d'un support inanimé (question « qu'est-ce qui est PP ? ») a des conséquences tangibles avec les verbes *persuader* et *assurer*. On persuade ou on assure en effet quelqu'un de quelque chose (de là, par exemple, *Pierre et Marie se sont persuadés/assurés que Nestor avait raison* ; support animé *se* → source *Pierre et Marie* : voir le 2° du troisième attendu) ou quelque chose à quelqu'un (de là *Pierre et Marie se sont persuadé/assuré que Nestor avait raison* ; support inanimé *que Nestor avait raison* : voir le 3° du troisième attendu). Comme par ailleurs le pronom réflexif *se*, fût-il « persistant », s'éclipse devant le PP (et facultativement devant un infinitif en construction factitive : *s'évader, se pâmer, se souvenir...* et *Marie a fait s'évader/évader, se pâmer/pâmer, se souvenir/souvenir...* *Pierre*) : *s'écrouler, s'évanouir, se repentir, se tapir...* et *une maison écroulée, un parfum évanoui, une mégère repentie, un homme tapi dans l'ombre...*, on pourrait envisager de s'en tenir à la question « qui ou qu'est-ce qui est PP ? » (suggestion de Dan Van Raemdonck), d'autant plus qu'elle ne change le plus souvent rien aux accords (le support *me, te, se, nous, vous* à quoi on parvient reconduit au support que procure la question « qui ou qu'est-ce qui s'est PP ? »). Mais, d'abord, elle n'est pas généralisable : « \*qui ou qu'est-ce qui est absenté/abstenu... ? ». Ensuite, troquant le *se* sémantiquement persistant de par exemple *Pierre et Marie se sont aperçus qu'un micro avait été dissimulé sous leur lit* (à questionner par « qui est-ce qui s'est aperçu ? ») contre un *se* caduc (question « qu'est-ce qui est aperçu ? »), elle transformerait la sous-

Six éventualités se profilent alors.

1° Le support est un syntagme nominal ou pronominal marqué en genre et en nombre selon quatre combinaisons possibles (y compris le pluriel additionnant des singuliers et les masculins neutralisant le masculin et le féminin) : masculin singulier, masculin pluriel, féminin singulier, féminin pluriel. **Le PP prend les marques du support.**

2° Le support est un pronom pourvu de marques insuffisamment discriminées (masculins ou féminins singuliers *je, me, tu, te, lui* datif = « à lui » ou « à elle », *l'* élidant *le* ou *la* ; masculins ou féminins singuliers ou pluriels *en, on, se, nous, vous* et *qui, que* ; masculins ou féminins pluriels *les, les nôtres, les vôtres, les leurs, leur, d'autres, plusieurs*). Il convie à découvrir — même aux pronoms effacés *tu, nous, vous* de la tournure impérative — une source à l'intérieur ou à l'extérieur du texte. **Le PP prend les marques du support ressourcé en genre et/ou en nombre.**

#### Recommandation de rationalisation orthographique numéro 1

L'épouvantail des verbes pronominaux « à sens passif », « réfléchis » ou « réciproques » (cf. n. 5, 4°) se dégonfle comme une baudruche puisque chacune des deux questions « qui ou qu'est-ce qui est PP ? » et « qui ou qu'est-ce qui s'est PP ? » prévues pour les pronominaux à *se* caduc et les pronominaux à *se* persistant pointe un support (par exemple *Les portions énormes que Pierre et Marie se sont servies...* : support *que*, source *les portions énormes* vs *Les assiettes dont Pierre et Marie se sont servis...* : support *Pierre et Marie*).

La grammaire scolaire a négligé cette voie au prix d'une lourde procédure de découverte du C.O.D. par substitution de l'auxiliaire *avoir* à l'auxiliaire *être* (exemple : *La foi que Pierre et Marie se sont promise...* ; questionnement conseillé « P. et M. ont promis quoi ? », réponse habituelle « que mis pour la foi »). Les verbes à *se* formellement persistant *s'absenter, s'abstenir...* prohibent, eux, la démarche : « \*x ou y a absenté/abstenu... quoi ? » et elle gauchirait l'acception des verbes à *se* sémantiquement persistant *s'apercevoir* (≠ « x ou y a aperçu quoi ? »), *se servir (de)* (≠ « x ou y a servi quoi ? »)... Les uns et les autres accordent le PP avec le sujet. Le *hic* est qu'un C.O.D., obligatoire auprès de *s'arroger* ou de *s'approprier, se figurer*, etc. (*s'enfiler, s'envoyer, se farcir, se taper...* en français vulgaire), serait quand même censé reprendre la main. Pour le détecter, on convoque discrètement — est-ce un hasard si la règle d'accord du PP des verbes

---

phrase C.O.I. *qu'un micro avait été dissimulé sous leur lit* en C.O.D. et générerait l'invariance illégitime du PP : *Pierre et Marie se sont \*aperçu qu'un micro avait été dissimulé sous leur lit*). [N.B. La réforme n° 6 *infra* présuppose aux antipodes que la question « qui ou qu'est-ce qui s'est PP ? » s'applique à tous les pronominaux.]

pronominaux (relire le 4° du chapitre 1) évite de préciser dans quelles conditions l'accord ne se fait pas ? — la méthode ordinaire : « x ou y s'est arrogé/approprié/figuré... quoi ? » (le pronom réflexif accouplé au verbe), qui, transportée à *s'absenter*, *s'abstenir*, etc., aboutirait faute de C.O.D à l'invariance des PP *absenté*, *abstenu*, etc.

Deux rectifications unifient les conduites.

1° Le PP du verbe *s'arroger*, où le pronom *se* est indispensable à la forme, s'alignant sur les *s'absenter*, *s'abstenir*, *s'adonner*, *se blottir*, *s'emparer*..., **pourra toujours s'accorder avec le support** (incidemment sujet).

EXEMPLES :

*Ils se sont arrogés le droit de...* (graphie officielle : *arrogé*).

*Elles se sont arrogées le droit de...* (graphie officielle : *arrogé*).

*Les droits qu'elle s'est arrogée...* (graphie officielle : *arrogés*).

*L'impunité que s'était arrogé Pinochet...* (graphie officielle : *arrogée*).

2° Le PP des verbes *s'approprier*, *se figurer*, etc., où le pronom *se* est indispensable au sens — *s'approprier* = « accaparer » vs *approprier* = « adapter », *se figurer* = « imaginer » vs *figurer* = « représenter » — **pourra toujours s'accorder avec le support** (incidemment sujet).

EXEMPLES :

*Les satellites se sont aujourd'hui appropriés le ciel* (graphie officielle : *approprié*).

*Pierre et Marie se sont figurés que...* (graphie officielle : *figuré*).

Une troisième rectification aurait superficiellement un effet perturbateur.

3° Le quatuor *se plaire*, *se déplaire*, *se complaire*, *se rire* met en parallèle deux séries non synonymiques, l'une à *se* caduc et l'autre à *se* persistant : *plaire* = « séduire » vs *se plaire* = « trouver du plaisir » (et non « se séduire »), *déplaire* = « rebuter » vs *se déplaire* = « être mal à l'aise » (et non « se rebuter »), *complaire* = « satisfaire » vs *se complaire* = « persister » (et non « se satisfaire »), *rire* = « laisser éclater sa joie » vs *se rire* = « se moquer » (et non « se décocher des sourires »). Les grammairiens modernes décrètent cependant l'invariabilité de *plu*, *déplu*, *complu*, *ri* sous prétexte que les verbes *plaire*, *déplaire*, *complaire*, *rire* n'ont jamais de C.O.D. mais un C.O.I. Ou l'on s'en accommode au nom de la facilité (quitte à décider d'autorité que le *se* éventuel est caduc, rendant agrammaticales les questions « \*qui ou qu'est-ce qui est plu, déplu, complu, ri ? » : voir 6° *infra*). Ou l'on restaure — **notre préférence personnelle** — l'opposition de par exemple *Pierre et Marie se sont plu à la fête* = « ont éprouvé une sympathie mutuelle » vs *Pierre et Marie se sont plus à la fête* = « se sont amusés »<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Illusion ? Mais le *Bon usage* a récolté de nombreux témoignages d'accords de *plu*, *complu*, *déplu* (142007, § 953, c, 2°). [N.B. La réforme n° 6 *infra* élargirait la permission à *ri* (*Marie s'est rié de Pierre* comme *Marie s'est gaussée/moquée de Pierre*) et

3° Le support ou sa source sont non marqués en genre et en nombre. Par exemple un infinitif : *Fumer est interdit* et *Fumer, Pierre l'a interdit*, ou une sous-phrased : *Que Marie soit malade n'a été su de personne avant qu'elle-même l'ait révélé*. **Le PP prend par défaut la forme du masculin singulier** (cumulable en masculin pluriel : *Fumer, boire et manger sont interdits*, etc.).

4° Le support est une « petite phrase » ou, techniquement, une prédication seconde à deuxième terme non marqué ou marqué mais insécable *salva veritate*. **Le PP prend par défaut la forme du masculin singulier**.

#### Recommandation de rationalisation orthographique numéro 2

Ce 4° augure d'importantes retombées, car le PP ayant dans l'optique traditionnelle un C.O.D. en deux parties dont l'une le précède et l'autre le suit **pourra ne jamais varier** quand la partie postérieure est non marquée en genre et en nombre (premier cas de figure) ou que sa suppression dénaturerait le contenu de la phrase (deuxième cas de figure).

#### Exemples pour le premier cas de figure :

*Les chanteurs que j'ai entendu chanter (qui chantaient)...* ou *Les peintures que j'ai vu s'abimer (qui s'abimaient)...* [graphies officielles : *entendus, vues*], sur un pied d'égalité avec *Les chansons que j'ai entendu chanter (qu'on chantait)...* ou *Les peintures que j'ai vu abimer (qu'on abimait)...* [ces exemples relèvent pour nous du 3°]<sup>8</sup>.

JUSTIFICATION : Le support n'est pas le pronom *que* (ou les syntagmes *les chanteurs, les peintures* auxquels il renvoie) mais le tout formé du pronom *que* et des infinitifs *chanter, abimer* ou des sous-phrases *qui chantaient, qui s'abimaient*<sup>9</sup>.

confondrait les deux interprétations de *Pierre et Marie se sont plus à la fête* = « ont sympathisé » et « se sont divertis ».]

<sup>8</sup> Le pseudo-raisonnement qui consiste à faire du pronom *que* (référant par exemple à *les chanteurs* ou à *les chansons*) le sujet de l'infinitif *chanter* ou le C.O.D. de *chanter* rend indécidables, par exemple, *Les poulets que j'ai vu/vus rôtir...* ou *Les fleurs que j'ai vu/vues flétrir...* du fait que les poulets rôtissent ou les fleurs flétrissent aussi bien qu'on les rôtit ou qu'on les flétrit. [N.B. Un infinitif ne saurait avoir de sujet grammatical : *J'entends chanter les chanteurs* et *Je les entends chanter*, non *\*J'entends ils ou eux chanter*, mais, dans cette phrase due à Dan Van Raemdonck : *Je lui ai demandé d'être partie pour cinq heures*, le pronom *lui*, C.O.I. de *ai demandé*, est à la fois sujet logique de l'infinitif composé *être partie* et support (à source féminine) du PP *partie*.]

<sup>9</sup> L'arrêté français du 26 février 1901 « relatif à la simplification de la syntaxe » prévoyait explicitement : « Pour le participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir*, lorsque le

### Exemples pour le deuxième cas de figure :

*Marie, nous l'avions **cru** morte* (graphies officielles : *cru* ou *crue*).

*Les sommes que Pierre et Marie ont **laissé** impayées* (graphies officielles : *laissé* ou *laissées*).

JUSTIFICATION : Le support est le tout formé par la partie antérieure et par la partie postérieure au PP. Dans les phrases précédentes, ce n'est pas Marie qui était crue (mais sa mort à laquelle on croyait) ni des sommes qui ont été laissées (mais des dettes). Le choix des formes accordées ou des formes invariées ne s'avère qu'exceptionnellement porteur de sens. Comparez (la langue orale suppléant à l'accord inaudible par une pause avant le PP) :

*Marie, je l'ai **cru** jeune* (« j'ai cru qu'elle était jeune ») vs *Marie, je l'ai **crue** jeune* (« je l'ai crue au temps de sa jeunesse »).

*Les nouveaux locataires, nous les avons **laissé** tranquilles* (« nous ne les avons pas ennuyés ») vs ...*nous les avons **laissés** tranquilles* (« nous les avons quittés apaisés »).

*Je lui ai confié ma chatte pendant le congé et il me l'a **rendu** malade* (« il a été cause de sa maladie ») vs ... *et il me l'a **rendue** malade* (« il me l'a ramenée en piteux état »).

REMARQUE : Les prescrits officiels répugnent davantage à l'invariance du PP des verbes pronominaux : *Marie s'est **fait** fort de...* sous l'influence de l'adjectif masculin, mais ...*s'est **faite**/**fait** complice d'un vol* ou ...*s'est **crue**/**cru** laide*, etc. On accordera aussi, jusqu'à nouvel ordre (l'éventuelle adoption de la recommandation n° 5 *infra*), par exemple, *Les documents qu'il avait **reçus** propres sont souillés* (car les documents ont bel et bien été reçus) ou *Marie, nous l'avons **choisie** comme/pour présidente* (les prépositions *comme* et *pour* disloquent la séquence).

5° Il n'y a pas de support disponible (par exemple *Marie a **sonné** et Pierre a **ouvert***) ni de source au pronom épïcène (par exemple *Qui est **venu** ? Qu'a **fait** Marie ?* ou *Pierre nous l'a **baillé** belle*). Le PP prend par défaut la forme du masculin singulier.

6° Le PP rend la question heuristique agrammaticale. Par exemple *Pierre et Marie se sont **succédé** à la tribune* ou *Les hallebardes qu'il a **plu**...* et *La recette qu'il aurait **fallu**...* : « \*qui ou qu'est-ce qui est succédé / plu/fallu ? ». Le PP prend par défaut la forme du masculin singulier.

---

participe passé est suivi, soit d'un infinitif, soit d'un participe présent ou passé, on tolérera qu'il reste invariable, quels que soient le genre et le nombre des compléments qui précèdent. » Trois quarts de siècle après, l'« arrêté Haby » du 28 décembre 1976 renvoie dos à dos l'absence d'accord et l'accord, dont il n'excepte que le participe passé du verbe *faire*. La réforme orthographique de 1990 reprend timidement la marche en avant en adjoignant *laissé* à *fait*.

### Recommandation de rationalisation orthographique numéro 3

Les verbes *couter* et *valoir* suscitent de grandes disputes quant à la fonction exacte de leur complément (C.O.D. répondant à la question « quoi ? » dans par exemple *Cette maison coute/vaut beaucoup d'efforts* mais C.C. répondant à la question « combien ? » dans par exemple *Cette maison coute/vaut dix millions*, avec la résultante de deux accords divergents : *Les efforts que sa maison a coutés/valus... vs Les dix millions que sa maison a couté/valu... ?*)<sup>10</sup>. Observons simplement que la question « combien ? » agréée aux verbes *dépenser*, *gaspiller*, *payer*... (qui accordent le PP : *Les dix millions que Pierre a dépensés/gaspillés/payés*...) et, surtout, que le français courant dit très bien « qu'est-ce que ça coute ? », « qu'est-ce que ça vaut ? ». Rien n'interdirait dans cette perspective que *couté* et *valu*, peu importe leur complément d'évaluation matérielle ou morale, puissent toujours varier : *Les dix millions que sa maison a coutés/valus...* comme *Les efforts que sa maison a coutés/valus...* Inversement, la grammaticalité douteuse des questions portant sur *couté* ou *valu* (« ? qui ou qu'est-ce qui est couté/valu ? ») et l'absence consécutive de support assuré seraient un argument en faveur de l'invariabilité de ces deux PP, du reste conforme à l'usage antérieur au XX<sup>e</sup> siècle (avant que ne s'exerce la tyrannie du C.O.D.). **NOUS préconisons le masculin singulier par défaut tout en réclamant la tolérance vis-à-vis des formes accordées.** Les PP des autres verbes « métrologiques » (i.e. annonçant une estimation quantitative de prix, de temps, de poids, de taille) auront tantôt un support et tantôt non : *Les cent kilos de pommes que Pierre a pesés/pesées...* (support *les cent kilos de pommes* à noyau nominal alternatif *kilos* et *pommes*) vs *Les cent kilos de mauvaise graisse que Pierre a pesé durant sa phase de boulimie...* (carence de support).

Le principe d'accord connaît des limites. Il nous incombe à présent de recenser les blocages qui, soyons pragmatiques, n'atteindront jamais que les PP orientés par le support ou la source vers un accord au masculin pluriel, au féminin singulier ou au féminin pluriel (les 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> *partim* ci-dessus). Le masculin singulier est définitivement acquis (1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> *partim* et 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup>, 6<sup>o</sup> ci-dessus).

<sup>10</sup> Corollaire théorique, *couter* et *valoir* sont déclarés « transitifs » avec le complément *beaucoup d'efforts*, « intransitifs » avec *les dix millions*. Le linguiste Maurice Gross avait fait bonne justice de ces circularités : « ...les notions *transitif* et *objet direct* sont complètement inutiles pour les descriptions grammaticales, elles ne correspondent à aucun phénomène linguistique précis et la fixation aveugle de tels concepts a certainement beaucoup contribué à l'arrêt du progrès et à la régression dans la description des langues, sans parler des dégâts qu'elles continuent à occasionner dans l'enseignement » (1969 : 72-73).

### 3. Blocages du principe d'accord

L'accord programmé du PP va essayer divers échecs imputables (1) à l'apport, (2) au support. Ces accidents ou ces ratés appellent une explication (contrairement aux « exceptions », qui en récuse l'idée).

#### 3.1. Blocages imputables à l'apport

Quand le PP apport confie à l'adverbe ou à la préposition et, de façon plus large, occulte sa nature d'adjectif, il délaisse son support. Le phénomène touche les PP « employés seuls » (sans copule ni auxiliaire).

#### Recommandation de rationalisation orthographique numéro 4

Elle se décline en trois applications (la plupart déjà installées ou en voie d'installation).

1° *Ci-annexé, ci-inclus, ci-joint* **pourront ne pas s'accorder** avec leur support, et cela qu'ils le précèdent ou le suivent.

EXEMPLES :

*Ci-annexé* la copie des pièces demandées (Dictionnaire de l'Académie française, 1992) ;  
Vous trouverez la copie des pièces demandées **ci-annexé**.

Vous trouverez **ci-inclus** la copie du procès-verbal (ibid.) ; Vous en trouverez la copie **ci-inclus**.

**Ci-joint** l'expédition du jugement (ibid.) ; Vous trouverez **ci-joint** la copie du diplôme (ibid.) ; Vous en trouverez la copie **ci-joint**.

JUSTIFICATION : Ces PP équivalent aux adverbes mobiles *ci-contre, ci-dessus, ci-dessous...*

2° *Attendu, excepté, mis à part, non compris, y compris, vu*, etc. (dans une moindre mesure *ajouté à — ou annexé à, inclus à, joint à —, écarté, franchi, ôté, passé, quitté, sonné...*), auxquels on associera *étant donné*, formellement employé avec *être* mais quasi synonyme de *attendu* ou *vu*, **pourront ne pas s'accorder** avec le support qui les suit sans marque de rupture (ponctuation ou pause) ni complément *aussitôt, une fois...* autonomisant les PP.

EXEMPLES :

**Attendu** les déclarations du prévenu...

**Passé** la barrière...

**Sonné** l'heure de la retraite...

**Étant donné** les retards fréquents des trains...

JUSTIFICATION : Ces PP jouent le même rôle que les prépositions *après, fors, outre, sans, sinon...*, les locutions prépositives *à cause de, à l'exception de, au-delà de...* et le PP déjà figé *hormis*.

3° *Fini* et ses synonymes **pourront ne pas s'accorder** avec le support qui les suit.

EXEMPLES :

**Fini**, la plaisanterie ! (Dictionnaire de l'Académie française, 2000).

**Fini** les vacances ?

**Terminé** les factures qui tombent mal...

JUSTIFICATION : Ces PP forment une phrase abrégée *C'est fini, la plaisanterie !* (avec virgule) ou (sans virgule) *Fini/Adieu/Bye bye/Ciao... les vacances ?* Il serait pensable d'étendre le procédé aux PP postérieurs : *La plaisanterie, fini !* (= « basta ! »)... et à quantité de verbes : **Acquis** les réductions d'impôts ? ou **Vraiment compliqué** l'orthographe ! (= « ce serait acquis... ? » ou « dans la poche... ? » et « c'est vraiment compliqué... ! » ou « quelle galère que... ! »)...

REMARQUE : Le PP (ou l'adjectif) employé adverbialement de par exemple *La pluie tombe serré (dru)* ne change pas de nature mais choisit en guise de support non marqué la prédication entière *la pluie tombe* plutôt que le syntagme nominal marqué *la pluie*.

### 3.2. Blocages imputables au support

Le PP reste bloqué au masculin singulier dans (1) une configuration rassemblant les verbes construits avec *être*, les verbes à auxiliaire *avoir* et les verbes pronominaux, (2) quatre configurations communes aux verbes à auxiliaire *avoir* et aux verbes pronominaux, (3) une configuration particulière aux verbes conjugués avec l'auxiliaire *avoir*.

(1) Un pronom *il* réputé « impersonnel » court-circuite le support. Exemples : *Les villas qu'il a été construit...*, *Les hallebardes qu'il est tombé...*, *La chaleur qu'il a fait...*, *La laideur des villas qu'il s'est construit...* = « qui ont été construites »<sup>11</sup>.

COMMENTAIRE : Le sujet grammatical *il*, dont rien n'est exprimé, qui ne fait rien et ne subit rien, confère aux énoncés un caractère purement événementiel, détaché des causes et des effets. L'intérêt du blocage est de lisser les actants : supports actifs (par exemple *Les hallebardes qu'il est tombé...* = « les hallebardes tombent »), passifs (par exemple *Les villas qu'il a été/s'est construit...* = « les villas sont construites ») ou « moyens »

<sup>11</sup> Le pronom *cela* offrirait un semblable leurre dans par exemple « Je ne peux pas vous dire l'impression que cela m'a fait » (M. Druon, citation du *Bon usage*, <sup>14</sup>2007, § 942). Se reporter à notre article « Petite note sur un désaccord », dans *Des arbres et des mots* (Bruxelles, Les éditions du Hazard, 2006 : 269-275).

i.e. mêlant activité et passivité (par exemple *La chaleur qu'il a fait...* = « la chaleur se fait »), et finalement de calquer le traitement de tous les PP sur celui des PP sans support (par exemple *Les hallebardes qu'il a plu...* ou *La recette qu'il aurait fallu...* : cf. le 6° du troisième attendu au chapitre 2). Il évite de surcroît le hapax d'un verbe autre que conjugué avec *avoir* ou pronominal écartelé entre deux donneurs d'accord : \**Les villas qu'il a été construites...* ou \**Les hallebardes qu'il est tombées...* (donneurs d'accord il pour *a été* ou *est* et *les villas* ou *les hallebardes* pour *construites* et *tombées*)<sup>12</sup>.

(2) Séparons par commodité (a) les verbes à auxiliaire *avoir*, (b) les verbes pronominaux.

(a) Le support du PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir* est disqualifié en quatre circonstances.

(i) Le support suit le PP. Exemple : *Pierre et Marie ont partagé une pomme* (vs *La pomme que Pierre et Marie ont partagée...*).

COMMENTAIRE : Ce blocage, capital comme on sait (cf. 1, 3°, ii), est dû à une inadvertance répétée des scripteurs médiévaux et des copistes, tenus d'accorder le PP avec son régime... mais oubliant une fois sur deux de retourner en arrière pour peu que le donneur d'accord arrive après le PP<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Au tome IV, § 1491, de leur monumental *Essai de grammaire de la langue française*, Damourette & Pichon épinglent toutefois des exemples comme « Il est morte une petite dame qui habitait près de chez nous » ou « Il s'en sont passées des choses » (avec auxiliaire au pluriel).

<sup>13</sup> Marot avait enseigné « à ses disciples » l'orientation dominante (« Enfans, oyez une leçon : / Nostre langue ha ceste façon, / Que le terme qui va devant, / Voluntiers regist le suyvant. / Les vieux exemples je suyvray / Pour le mieux : car, à dire vray / La chanson fut bien ordonnée / Qui dit : *M'amour vous ay donnée*. / Et du basteau est estonne / Qui dit : *M'amour vous ay donne*. / Voilà la force que possède / Le féminin quand il precede. / Or prouveray, par bons tesmoings, / Que tous pluriers n'en font pas moins. / Il fault dire en termes parfaictz, / Dieu en ce Monde nous a faictz : / Fault dire en parolles parfaites, / Dieu en ce Monde, les a faictes, / Et ne fault point dire (en effect) / Dieu en ce Monde, les a faict : / Ne nous a faict, pareillement : / Mais nous a faictz, tout rondement » [graphie originale]). C'est l'abbé d'Olivet (1767 : 189) qui en livrera le ressort psychologique : « Au reste, si l'on demande [...] pourquoi le participe se décline lorsqu'il vient après son régime ; et qu'au contraire, lorsqu'il le précède, il ne se décline pas : je m'imagine qu'en cela nos Français, sans y entendre finesse, n'ont songé qu'à leur plus grande commodité. On commence une phrase, quelquefois sans

(ii) Le support que le français familier projette en tête de phrase sans reprise anaphorique se déconnecte du PP. Exemple : *La pièce, j'ai aimé* (support *la pièce*) vs *La pièce que j'ai aimée...* (support *que*, source *la pièce*) ou *La pièce, je l'ai aimée* (support *la*, source *la pièce*).

(iii) Le support antérieur issu de la question « qui ou qu'est-ce qui est PP ? » annexe un élément prépositionnel. Exemples : *La maison que Marie a héritée...* mais *La maison dont Marie a hérité...* (*dont* = « de laquelle ») ou *L'offense, Pierre l'a pardonnée* mais *Pierre nous a pardonné* (*nous* = « à nous »).

COMMENTAIRE : Le blocage vise les verbes à complémentation alternativement directe et indirecte : *aider, applaudir, atteindre, changer, commander, croire, débattre, discuter, hériter, traiter, travailler...*, plus *obéir, désobéir, pardonner*, anciennement constructibles avec un C.O.D. (animé ou inanimé pour les deux premiers : *\*Pierre a obéi/désobéi Marie et ses ordres*, animé pour le troisième : *\*Pierre a pardonné Marie*) et toujours passivables : *Marie et ses ordres ont été obéis/désobéis* ou *Marie est pardonnée*<sup>14</sup>, etc.

(iv) Le support est le pronom *en*. Si la norme permet d'accorder, par exemple, *Des pommes, j'en ai mangées* (comme *Les pommes, je les ai mangées*, où la source précède également le pronom), elle n'y oblige pas — ou n'y oblige plus — et proscriit l'accord au féminin pluriel dans *J'en ai mangé, des pommes* (alors que la relégation de la source en queue n'empêche pas *Je les ai mangées, les pommes*)<sup>15</sup>.

---

bien savoir quel substantif viendra ensuite. Il est donc plus commode, pour ne pas s'enfermer par trop de précipitation, de laisser indéclinable un participe, dont le substantif n'est point encore annoncé, et peut-être n'est point encore prévu. » Manque une raison qui éclaire la disparité des verbes à auxiliaire *avoir* et des verbes construits avec *être* (comparer *Les entrepreneurs ont détruit les maisons* et *Le jour où ont été détruites les maisons...* ou *Notre grand-mère est morte* et *L'année où est morte notre grand-mère...*), en l'occurrence la cristallisation accélérée de la forme verbale contenant *avoir* en une presque forme simple : *ont détruit* = ± « détruisirent », etc. (voir la recommandation n° 5).

<sup>14</sup> Le *Bon usage* (<sup>14</sup>2007, § 286, h) rapporte trois survivances de *pardonner quelqu'un* dont témoigne en l'absence d'autres indices la morphologie du PP : « Vous m'avez pardonnée » (Dumas fils), « Je vous ai pardonnés » (P. Benoit), « Sans l'avoir pardonnée » (F. Mauriac).

<sup>15</sup> Le motif de cette valse-hésitation est que la grammaire scolaire distingue mal dans le pronom *en* le C.O.D. du C.O.I. ou du C.C. (voire d'un complément du nom *partie*

COMMENTAIRE : Le « partitif » *en* opère la partition d'un tout (à côté des pommes mangées subsistent des pommes non mangées). L'incomplétude de la source prise en compte amène-t-elle l'accord par défaut ? Peut-être. Concrètement, *en* déserte le camp des syncrétiques *on, se, nous, vous...* et rallie celui des masculins singuliers *aucun, chacun, ça, ce, il, le...*

#### Recommandation de rationalisation orthographique numéro 5

Les régulations suggérées jusqu'ici ont eu beau aplanir quelques aspérités, elles laissent intacte la difficulté majeure qui naît de la différence de comportement du PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir* selon la position du donneur d'accord. Bon nombre d'erreurs (émanant des élèves ou d'apprenants étrangers mais aussi d'adultes et — les infractions échappées aux correcteurs en attestent — d'écrivains chevronnés) proviennent de l'ignorance du support antérieur (exemple : *La pomme que Pierre et Marie ont \*partagé...*) ou, à l'opposé, d'une extension hypercorrectrice de l'accord lorsque le verbe a un sujet unipersonnel *il* (exemple : *Les chutes de neige qu'il y a \*eues cette nuit*) ou que le support suit en partie ou en totalité le PP (exemples authentiques : *Sur le moment, Gide ne pouvait reconnaître cette petite fille qu'il avait \*aidée à mettre au monde...* et *Les débats orthographiques qui ont récemment \*défrayés la chronique...*).

Simultanément, l'usage oral, même soutenu, montre une propension très nette à l'invariance du PP conjugué avec *avoir*. Rien de scandaleux à cela. La tendance historique du français, qui accepte de moins en moins d'éléments entre l'auxiliaire et l'auxilié (comparer, en moyen français, le C.O.D. intercalé de « la farce du povre Jehan qui a sa femme perdue » ou, chez Hugo encore, avec l'excuse de la rime, l'intercalation d'un C.O.I. dans « Le vent et ses bouffées [...] / Les ont d'ombres et de rayons coiffées »), est de les souder en une forme verbale unitaire, diminuant de la sorte l'indépendance du PP et brouillant son fonctionnement en tant qu'adjectif (somme toute, un blocage de type 3.1). Parce que l'alignement du PP à support antérieur sur le PP à support postérieur ne gêne pas la communication (seraient seuls affectés à l'écrit les *Marie, je l'ai cru/crue jeune*, etc. de la recommandation n° 2), nous défendons une MESURE RADICALE dans le droit fil des recommandations n° 2, n° 3 et de la liberté d'ores et déjà octroyée au PP dont le donneur d'accord est le pronom *en* : **Le PP conjugué avec l'auxiliaire avoir peut ne jamais varier.**

---

« sous-entendu » !). Les accords « ...elles poussent des cris comme je n'en ai jamais entendus auparavant » ou « Moi-même, j'en ai connues [*en* = « des fausses-couches »] » (deux exemples recueillis par Georges Legros), etc. plaident au moins contre un support prépositionnel et un blocage de type iii.

(b) Le PP des verbes pronominaux à *se* caduc encourt les blocages des PP conjugués avec l'auxiliaire *avoir* : (i) *Pierre et Marie se sont serré la main* (vs *La main que Pierre et Marie se sont serrée...*). (ii) *Des insultes, ils se sont envoyé* (= « pas des compliments »). (iii) *Pierre et Marie se sont pardonné* (*se* = « à eux »). (iv) *Pierre et Marie s'en sont offert, des fleurs* (parallèlement à *Des fleurs, Pierre et Marie s'en sont offertes/offert*), etc.

#### Recommandation de rationalisation orthographique numéro 6

Le dépistage de l'éternel C.O.D. induirait de la recommandation n° 5 l'invariance du PP de tous les verbes pronominaux dotés d'un *se* caduc : après *La tartine que Pierre a beurré...*, *La tartine que Pierre s'est beurré...* (même question « P. a beurré quoi ? »), etc. En tablant sur le support (question « qu'est-ce qui est beurré ? »), on obvie à ce jumelage.

Le PP des verbes pronominaux à *se* persistant continue en tout état de cause à varier. Plusieurs grammairiens, sensibles à la visibilité de l'auxiliaire *être*, prescriraient un remède draconien : **le PP d'un verbe pronominal peut s'accorder avec le sujet**. Une telle mesure, de prime abord séduisante et réaliste (n'entend-on pas fréquemment *Marie s'est faite mal* ou *Elle s'est permise...* ?), conduit à écrire *Pierre et Marie se sont succédés à la tribune* ou *La pomme que Pierre s'est épluché...* ou *Marie et Ginette se sont offertes des fleurs* et, sans état d'âme (comparer la remarque à la recommandation n° 2), *Marie s'est crue laide*, même *Elle s'est faite fort(e) de*, etc. La rationalisation — éminemment souhaitable en plus de la simplification — voudrait que le sujet devienne également le support du PP. Cette exigence provoque un virage théorique et méthodologique à 180 degrés : réduction à un modèle des deux variétés de pronominaux et questionnement unique (le troisième attendu au chapitre 2 *supra* réécrit : **On trouve le support d'un PP en posant la question « qui ou qu'est-ce qui est PP ? » ou, si le verbe est accompagné d'un pronom réflexif, « qui ou qu'est-ce qui s'est PP ? »**).

(3) La question « qui ou qu'est-ce qui est PP ? » et la question « qui ou qu'est-ce qui a PP ? » obtiennent un résultat identique. Le support se voit pour ainsi dire frappé de suspicion et déchu. Exemples : *Les impôts ont augmenté* (question « qu'est-ce qui est augmenté ? », réponse « les impôts », mais la même réponse à « qu'est-ce qui a augmenté ? ») ou *Leurs efforts ont abouti* (question « qu'est-ce qui est abouti ? », réponse « leurs efforts », et la même réponse à « qu'est-ce qui a abouti ? »)<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> Une fois n'est pas coutume, la règle scolaire l'emporte en maniabilité sur les questions croisées de *Les impôts ont augmenté* ou *Leurs efforts ont abouti*, etc. (« qu'est-ce qui

Sont concernés :

- Les verbes « symétriques » i.e. capables d'échanger leur sujet et leur C.O.D. : *augmenter* (par exemple *Les impôts augmentent* et *Le gouvernement augmente les impôts*), *bruler*, *casser*, *changer*, *chauffer*, *couler*, *cuire*, *diminuer*, *divorcer*, *fondre*, *plier*, *remuer*, *ressusciter*, *rompre*, *sécher*, *tourner...*, et les progressifs *durcir*, *fléchir*, *flétrir*, *grossir*, *guérir*, *jaunir*, *maigrir*, *mollir*, *pâlir*, *pourrir*, *rajeunir*, *rôtir*, *vieillir...*
- Les verbes auxiliarisables concurremment avec *être* et *avoir* (*aboutir*, *alunir*, *amerrir*, *atterrir*, *choir*, *convenir* et *disconvenir*, *courir* et *accourir*, *crever* au sens de « mourir », *croître* et *décroître*, *débarquer*, *débouler*, *décamper*, *dégénérer*, *demeurer*, *échapper*, *éclore*, *filer* au sens de « fuir », *grimper*, *paraître*, *apparaître*, *réapparaître* et *disparaître*, *passer* et *trépasser*, *pénétrer*, *périr*, *ressusciter*, *résulter*, *subsister...*).

COMMENTAIRE : Pour qu'un support antérieur redevienne pertinent, il faut et il suffit qu'une seconde réponse saturant la question « qui ou qu'est-ce qui a PP ? » dédouane le support partagé ou que la question « qui ou qu'est-ce qui est PP ? » produise un second support, non partagé et à son tour opératoire<sup>17</sup>.

---

est PP ? » ou « qu'est-ce qui a PP ? ») : pas de C.O.D., donc pas d'accord. Les gains engrangés par la réforme dissuadent de considérer pour autant qu'elle serait trop cher payée. En outre, il va de soi que la recommandation n° 5 relative à l'invariance sur toute la ligne des PP conjugués avec l'auxiliaire *avoir* supprime le problème.

<sup>17</sup> Comparer par exemple (i) *Les tapisseries ont jauni* et (ii) *Les tapisseries que le soleil a jaunies...* Une seule réponse pour (i) aux deux questions en *être* et *avoir* : « qu'est-ce qui est jauni ? » ou « qu'est-ce qui a jauni ? », « les tapisseries » (invalidation du support et blocage du PP). Une réponse pour (ii) aux deux questions en *être* et *avoir* : « qu'est-ce qui est jauni ? » et « qu'est-ce qui a jauni ? », « que → les tapisseries », mais deux réponses à la question en *avoir* : « qu'est-ce qui a jauni ? », « que → les tapisseries » et « le soleil » (revalidation du support *que*, de la source *tapisseries* et déblocage du PP). Comparez maintenant (iii) *Les heures ont passé* et (iv) *La rivière que Pierre a passée à la nage...* Une seule réponse à la question en *être* et *avoir* pour (iii) : « qu'est-ce qui est passé ? » ou « qu'est-ce qui a passé ? », « les heures » (invalidation du support et blocage du PP). Une réponse à la question en *être* et *avoir* pour (iv) : « qui est-ce qui est passé ? » et « qui est-ce qui a passé ? », « Pierre », mais deux réponses à la question en *être* : « qui ou qu'est-ce qui est passé ? », « Pierre » et « que → la rivière » (validation du support non partagé et déblocage du PP).

Nous pouvons récapituler et conclure.

#### 4. Récapitulation

La recommandation de rationalisation numéro 5 coiffe les recommandations numéro 2, numéro 3, et la recommandation de rationalisation numéro 6 englobe la recommandation numéro 1. Que ces mesures soient ou non avaluées, le processus d'accord du PP n'aura jamais que quatre étapes à parcourir<sup>18</sup>.

##### *Première étape*

Rechercher un donneur d'accord. Si la recherche échoue ou si le donneur d'accord éventuel n'est pas marqué, mettre le PP au masculin singulier.

##### *Deuxième étape*

Si le donneur d'accord revêt les marques du masculin singulier, réaliser séance tenante l'accord du PP au masculin singulier.

---

<sup>18</sup> L'identification des participes outrepassé notre propos. Ils sont au demeurant bien reconnaissables avec environ 95% de terminaisons vocaliques (la totalité des verbes du premier groupe : *mangé, marché, chanté...*, plusieurs verbes des deuxième et troisième groupes : *fini, reçu...* mais aussi, à l'oral, *épris, clos, atteint...*). Un faible risque de confusion frappant les adjectifs en *-é, -i, -u* pour l'oreille : *éthéré, férié, fortuné, triphasé...*, *joli, kaki, maxi, mini...* (et les nasalisés *aquilin, bénin, malin...*), *aigu, cocu, cornu, cru* = « non cuit », *malotru, nu, perclus...*, il suffira d'éliminer les mots qui ne se conjuguent pas : *marcher, marche, marcha, marchait, marchera, marcherait...* vs *\*éthérer, \*éthère, \*éthéra, \*éthérait, \*éthèrera, éthèrerait...* Pour les infinitifs en *-er*, phoniquement indistincts des participes en *-é, -és, -ée, -ées*, la parade sera de commuter le verbe avec un équivalent ou un approché sémantique à infinitif et participe auditivement discernables : *Marie reste coucher/couchée à la maison* et *Marie reste dormir/endormie à la maison* vs *Marie se verra infliger/\*infligé une punition* et *Marie se verra encourir/\*encouru une punition*, etc.

### *Troisième étape*

Si le donneur d'accord revêt les marques du féminin et/ou du pluriel, bloquer l'accord du PP au masculin singulier dans trois cas (hypothèse optimiste de l'adoption des réformes n° 5 et n° 6) ou dans un maximum de sept cas (hypothèse pessimiste du refus des réformes n° 5 et n° 6) :

1° le PP fait partie d'un verbe ou est adossé à un verbe muni d'un sujet *il* non référentiel (point acquis : cf. 3.2, 1 *supra*) ;

2° le PP « employé seul » assume une fonction adverbiale, prépositionnelle ou phrastique (point partiellement acquis mais à systématiser : cf. la recommandation n° 4) ;

3° le PP est conjugué avec l'auxiliaire *avoir* (réforme n° 5 à plaider).

L'échec de la réforme n° 5 commande le remplacement du 3° ci-dessus par les cinq blocages (4 + 1) énumérés en 3.2, 2, a et 3.2, 3 *supra*, et l'échec de la réforme n° 6 ajoute aux 1°, 2°, 3° les quatre blocages de 3.2, 2, b (similaires à ceux de 3.2, 2, a).

### *Quatrième étape*

Effectuer les accords masculin pluriel, féminin singulier et féminin pluriel en suspens.

## **5. Conclusion**

Au terme du parcours, on se permet d'insister sur la belle économie — en énergie du côté des maitres et en temps du côté des élèves — et sur le bénéfice intellectuel que constituerait une façon résolument neuve d'envisager l'accord du participe passé. Notre ambition a été de montrer la logique qui sous-tend la norme et l'évolution de l'usage. Il en résulte une attitude de tolérance positive. Une réappropriation, aussi, du français par ses utilisateurs. L'essentiel n'est pas à nos yeux d'appliquer mécaniquement des recettes mais, en un secteur hérissé d'inutiles traquenards, d'exercer à des fins orthographiques la réflexion grammaticale, la perception des nuances et le sens de la langue.

## Bibliographie sélective

- BEAUZÈE, Nicolas (1767), *Grammaire générale*, Paris.
- BRUNOT, Ferdinand (1905-1953), *Histoire de la langue française des origines à 1900*, 11 tomes, Paris : Colin.
- CHERVEL, André (1977), *...Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris : Payot.
- DAMOURETTE, Jacques & PICHON, Édouard (1911-1940), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey, 7 volumes et glossaire.
- GREVISSE, Maurice & GOOSSE, André (<sup>14</sup>2007), *Le bon usage. Grammaire française*, Gembloux : De Boeck-Duculot.
- GROSS, Maurice (1969), « Remarques sur la notion d'objet direct en français », dans *Langue Française*, 1 : 63-73.
- LHOMOND, Charles François (1780), *Éléments de grammaire française*, Paris.
- LIVET, Charles-Louis (1859), *La grammaire française et les grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris : Didier.
- OLIVET, Pierre Jean Thoulhier d' (1767), *Remarques sur la langue française*, Paris.
- SWIGGERS, Pierre (1990), « Grammaticographie », dans Holtus, G., Metzeltin, M., Schmitt, Ch. (éds), *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, Tübingen : Niemeyer, V, 1 : 843-69.
- VAUGELAS, Claude Favre de (1647), *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris.
- WILMET, Marc (1999), *Le participe passé autrement*, Bruxelles-Paris : De Boeck & Larcier.
- WILMET, Marc (2007), *Grammaire rénovée du français*, Bruxelles : De Boeck.

## Annexe 1

### Résumé des recommandations

#### 1/ PP employé seul

Le PP pourra toujours s'écrire au masculin singulier s'il prend la valeur d'un adverbe (*ci-annexé, ci-inclus, ci-joint*), d'une préposition (*attendu, excepté, mis à part, non compris, y compris, vu, etc.*) ou d'une phrase (*fini, terminé, acquis, etc.*).

#### 2/ PP d'un verbe conjugué avec l'auxiliaire avoir

Deux recommandations ponctuelles et une recommandation radicale.

##### (a) Recommandations ponctuelles

(i) Le PP des verbes *couter* et *valoir* pourra toujours s'écrire au masculin singulier.

(ii) Le PP des verbes ayant un support en deux parties dont l'une le précède et l'autre le suit pourra toujours s'écrire au masculin singulier quand la partie postérieure est non marquée (un infinitif, une sous-phrase...) ou marquée mais sémantiquement nécessaire.

##### (b) Recommandation radicale

Le PP de tous les verbes conjugués avec l'auxiliaire *avoir* peut s'écrire au masculin singulier.

#### 3/ PP des verbes pronominaux

Une recommandation ponctuelle et une recommandation radicale.

##### (a) Recommandation ponctuelle

Le PP de tous les verbes à pronom réflexif persistant pourra s'accorder avec le support sujet.

##### (b) Recommandation radicale

Le PP de tous les verbes pronominaux peut s'accorder avec le support sujet.

## Annexe 2

### Reformulation provisionnelle des règles d'accord du PP

#### Règle 1

Le PP construit avec *être* (copule ou auxiliaire) s'accorde avec le sujet du verbe (y compris le sujet *il* non référentiel).

#### Règle 2

Le PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir* s'écrit au masculin singulier.

#### Règle 3

Le PP employé sans copule (sauf le stéréotypé *étant donné*) ni auxiliaire s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte. S'il acquiert cependant — ou que l'énonciateur tienne à lui reconnaître — une valeur adverbiale (*ci-annexé, ci-inclus, ci-joint*), prépositionnelle (*attendu, excepté, mis à part, non compris, y compris, vu, etc.*) ou phrastique (*fini, terminé, acquis, etc.*), il garde la forme du masculin singulier.

## Annexe 3

### Protocole d'accord du PP hors réforme

L'accord du PP se résume à quatre directives.

(1) Identifier le PP accordable.

(2) Rechercher le support animé ou inanimé du PP en posant la question « qui ou qu'est-ce qui est PP ? ». Si et seulement si le verbe est doté d'un *se* persistant (indispensable à la forme ou au sens), poser la question « qui ou qu'est-ce qui s'est PP ? ».

Ce support : (a) est constitué d'un ou plusieurs mots (i) pourvus des marques du genre et du nombre : les quatre combinaisons possibles 1° masculin singulier, 2° masculin pluriel, 3° féminin singulier, 4° féminin pluriel, ou (ii) dont les marques sont récupérables grâce à une source intérieure ou extérieure au texte ; (b) est constitué d'un ou de plusieurs mots dépourvus de marques récupérables ; (c) est introuvable par la procédure indiquée.

Dans les cas (b) et (c), le PP prend par défaut les marques du masculin singulier. Dans le cas (a), le PP prend en principe — sauf blocage au masculin singulier : voir ci-après, 3 — les marques de son support.

(3) Le support utile aussitôt repéré, vérifier qu'aucun blocage n'entrave le jeu normal de l'accord.

**Premier blocage** : les PP non autrement complétés *attendu, étant donné, excepté, mis à part, non compris, y compris, vu...* (*franchi, ôté, passé, quitté...*) et *ci-annexé, ci-inclus, ci-joint* dont le support suit sans intermédiaire ni pause.

**Deuxième blocage** : le PP des verbes construits avec un sujet *il* dit « apparemment ».

**Troisième blocage** : le PP conjugué avec *avoir* 1° **dont le support suit** (a) en totalité, (b) en partie (invariance régulière (i) quand la partie postérieure est non marquée ; (ii) quand la partie postérieure est marquée mais que sa suppression dénaturerait le contenu de la phrase), 2° **dont le support précède** mais (a) est le mot *en* (à source postérieure ou même antérieure), (b) est détaché (français familier : *La théorie, j'ai compris...*), (c) inclut une préposition visible ou invisible (à *laquelle, dont* = « duquel », *nous* = « à nous », etc.), (d) répond aussi à la question « qui ou qu'est-ce qui a PP ? » (verbes de type *augmenter* ou *passer*) [attention : une seconde réponse à la question en *avoir* qualifie le support partagé entre *être* et *avoir* ; une seconde réponse à la question en *être* qualifie le support non partagé].

**Quatrième blocage** : le PP des verbes à *se* caduc (parmi lesquels *s'arroger*, à questionner par « qui ou qu'est-ce qui est usurpé ? », *s'approprier* et *se figurer*, à questionner par « qui ou qu'est-ce qui est accaparé ? » et « qui ou qu'est-ce qui est imaginé ? », et *se plaire, se déplaire, se complaire, se rire*, inquestionnables : « \*qui ou qu'est-ce qui est plu/déplu/complu/ri ? ») encourt, à l'exception de (d), les blocages du PP conjugué avec *avoir*.

(4) Effectuer les accords non bloqués.

## Annexe 4

### Quelques infractions puisées à des sources diverses par Georges Legros

#### Invariance du PP d'un verbe conjugué avec avoir

Mais en opposant aux critiques que lui a **valu** son séjour à bord du yacht de Vincent Bolloré... (*Le Nouvel Observateur*, 2219, 17-23/05/07, p. 57)

Quels types de peurs notre modernité a-t-elle **créé**? (*Le Nouvel Observateur*, 2220, 24-30/05/08, p. 40)

Les ouvrages qu'il a **écrit** sont moins des références que des pistes, des voies ouvertes pour d'autres travaux... (*Le Monde*, 01/06/07, p. 22)

Nicolas Sarkozy a un remords : n'avoir pas fait campagne [...] pour obtenir « la large majorité » qu'il n'a finalement pas **eu**. (*Le Monde*, 22/06/07, p. 9)

La femme qui s'est ainsi présentée à ses juges ne ressemble pas à celle à l'air hagard et apeuré que le public avait **découvert** en juin 2004... (*Le Monde*, 29/03/08, p. 12)

« C'est l'exposé que j'avais l'intention de lire », a-t-il précisé dans la phrase qu'il a finalement **prononcé**. (*Le Monde*, 29/03/08, p. 12)

Des qualités qui paraissent évidentes aujourd'hui, mais que les Mars ont **mis** en œuvre avant qu'on ne les habille d'un vocabulaire chic. (*Le Nouvel Observateur*, 2272, 22-28/05/08, p. 82)

Car je garde des souvenirs inoubliables durant les vacances que j'ai **passé** aux USA en 1976. (*Le Nouvel Observateur*, 2275, 12-18/06/08, supplément télé, p. 66 : courrier des lecteurs)

...je veux citer une déclaration qu'Adam Michnik, fondateur de « Gazeta Wyborcza », avait **fait** sur notre journal... (*Le Nouvel Observateur*, 2280, 17-23/07/08, p. 36)

Dans la foulée de cette révélation, que l'avocat de Ségolène Royal a **découvert** dans la presse... (*Le Nouvel Observateur*, 2280, 17-23/07/08, p. 42)

...une véritable prouesse si l'on imagine toutes les négociations avec les éditeurs et les patrons de presse que cela a **supposé**. (*Le Nouvel Observateur*, 2283, 7-13/08/08, p. 51) [à rapprocher de l'exemple cité en note 11]

Chénier a lui-même accroché le grelot de la mémoire en rappelant quelle arme terrible la guillotine a **fourni** aux factions. (*Le Nouvel Observateur*, 2283, 7-13/08/08, p. 76)

Vous serez sans doute séduit par la collection unique et complète sur les 10 plus grands musées que nous vous avons **réservé**. (Publicité pour *Le Vif/L'Express*, septembre 2008)

Le bon score obtenu par sa motion l'a **surpris** [l' = la = la présidente de Poitou-Charentes]. (*Le Nouvel Observateur*, n° 2298, 20-26/11/08, p. 71)

Manière aussi de surmonter la fin de non-recevoir que lui a **opposé** la semaine dernière la commission présidée par Simone Veil. (*Le Nouvel Observateur*, n° 2302, 18-24/12/08, p. 67)

Quelle forme identifiable les écrivains ont-ils **donné** au hasard ? (*Le Monde des Livres*, 19/12/08, p. 7)

Je croyais être marié à la nièce de Bernie Madoff, mais celle qu'il m'a **présenté** comme étant sa nièce était la nièce d'un autre... (Un personnage de caricature, *Le Monde*, 19/12/08, p. 14)

Les médias ont abondamment traité [...] l'émotion qu'il a **suscité** parmi la population musulmane. (*Le Nouvel Observateur*, n° 2306, 15-21/01/09, p. 28)

Édouard Balladur a dirigé les travaux avec un grand esprit d'ouverture, bien loin de l'image de « courtoise suffisance » que lui avait **collé** jadis « le Canard enchaîné ». (*Le Nouvel Observateur*, n° 2313, 5-11/03/09, p. 55)

Il est crucial que la fonction de « prêteur en dernier ressort », que les gouvernements des pays riches ont **redécouvert** pour eux-mêmes, soit assurée au niveau mondial. (*Le Nouvel Observateur*, n° 2315, 19-25/03/09, p. 42).

Cela vous [= la ministre Rama Yade] a d'ailleurs **conduit** à des déclarations qui ont résonné « comme un coup de pistolet au milieu d'un concert ». (*Le Nouvel Observateur*, n° 2316, 26/03-1/04/09, p. 22)

J'ai donc été enchanté de voir la place éminente que mes amis ont **accordé** ici aux deux volumes de ses chroniques... (*Le Nouvel Observateur*, n°2318, 9-15/04/09, p. 3)

### **Accord avec le sujet du PP d'un verbe pronominal à se caduc**

L'avant-garde [...] s'est **laissée** absorber au moins partiellement dans le tissu de la vie quotidienne. (E. J. Hobsbawm, *L'Âge des extrêmes. Histoire du Court XX<sup>e</sup> Siècle*, Éditions Complexe, 2003, p. 242)

Le socialisme resterait limité à l'URSS et à la zone d'influence qu'elle s'était **vue** assigner par les négociations diplomatiques. (E. J. Hobsbawm, *L'Âge des extrêmes. Histoire du Court XX<sup>e</sup> Siècle*, Éditions Complexe, 2003, p. 227)

[Florence Baverel] s'est **adjudgée** la médaille d'or du sprint... (*Métro*, 17/02/2006)

C'est à cette double tâche que se sont attelés les quinze auteurs de cet ouvrage. Dans des contextes aussi divers que [...], ils se sont **demandés** avec quels apprenants et quels outils avaient à travailler les formateurs... (Document de présentation de C. Condei, J.-L. Dufays et M. Lebrun, éd., *L'interculturel en Francophonie. Représentations des apprenants et discours des manuels*, 2006)

Après m'être **demandée** très longtemps [...] si j'avais le droit de... (L. Flem, *Comment j'ai vidé la maison de mes parents*, Seuil, 2006, p. 87)

Comme elle lui avait paru belle dans sa robe de soie foncée, rose avec un col blanc, c'est là tout le blanc qu'elle s'était **autorisée** pour sa tenue de mariée. (N. Mailer, *Un Château en forêt*, trad. G. Meudal, Plon, 2007, p. 91)

Le sujet est également adéquat pour l'objectif que se sont **fixés** les jeunes acteurs belges. (*Libre Cours*, 61, 04/07, p. 16)

Nous avons commencé à travailler avec l'Afrique, mais nous nous sommes vite **rendus** compte que les produits, les prix [...] ne nous permettraient pas d'en vivre. (*Libre Cours*, 61, 04/07, p. 18)

...les invités observent [...] sa silhouette amincie par le régime de fer qu'elle s'est **imposée** pour perdre les kilos superflus, rançon d'un renoncement à la cigarette. (*Le Nouvel Observateur*, 2222, 7-13 /06/07, p. 5)

L'idée selon laquelle quiconque ne fait pas ses cinq prières par jour est potentiellement corrompu s'est déjà **frayée** un chemin dans l'imaginaire de beaucoup de Marocains. (*Le Nouvel Observateur*, 2228, 6-12/09/07, p. 37)

Isa se sera ainsi **épargnée** les deux premières années d'université, parfois à haut risque aux États-Unis. (*Le Nouvel Observateur*, 2228, 6-12/09/07, p. 91)

Nous nous sommes **procurés** un listing retraçant l'évolution des prix dans un hyper... (*Le Nouvel Observateur*, n° 2249, 13-19/12/07, p. 81)

[L'organisation saoudienne] Hamlah As-Sakina s'est **bâtie** la réputation de rivaliser avec le mouvement d'Oussama Ben Laden dans les domaines où celui-ci est censé exceller. (*Le Monde*, 28/12/07, p. 5)

De même à Montpellier, la maire PS [...] s'est **aliénée** les Verts en s'alliant avec le MoDem. (*Le Monde*, 21/03/08, p. 2)

Je me suis **prise** un coup de poing dans la figure qui m'a faite (sic) directement tomber. (Une victime d'agression, au JT de France 3, 17/05/2008, 19 h)

Début décembre, la société NPO Saturn [...] s'est **vue** promettre l'aide de la VEB. (*Le Monde*, 12/12/08, p. 15)

Il a été séduit par l'audace et le tempérament de cette jeune femme qui s'est **permise** de critiquer publiquement ses propos... (*Le Nouvel Observateur*, n° 2302, 18-24/12/08, p. 65)

Cemile [une jeune femme turque] s'est déjà **vue** à deux reprises refuser l'asile par l'Office des étrangers en Belgique. (*La Libre Belgique*, 24-25/12/08, p. 7)

En début de semaine, la compagnie aérienne Swiss s'est en effet **vue** signifier qu'elle devait mettre un terme à la dernière liaison qu'elle conservait avec Tripoli. (*La Libre Belgique*, 24-25/12/08, p. 8)

Depuis deux semaines, les réunions [...] pour ajuster la direction se sont **succédées**. (*Le Monde*, 16/01/09, p. 10)

...le désaveu d'une enquête erratique, minée par la sourde guerre que se sont **livrés** dix-huit mois durant policiers, gendarmes et magistrats antiterroristes. (*Le Monde*, 27/02/09, p. 16)

...c'est du côté du Congrès que l'indignation s'est **faite** entendre mardi le plus fort. (*Le Soir*, 18/03/09, p. 18)

Avec tout ça, Les Indivisibles se sont **faits** pas mal d'amis... (*Le Nouvel Observateur*, n° 2315, 19-25/03/09, p. 88)

Car Forrester s'est **refusée** à jamais de tenir compte de ce que l'on croyait savoir sur Woolf. (*Le Monde des Livres*, 10/04/09, p. 3)

#### **Invariation du PP d'un verbe pronominal à se caduc**

Mais si je suis honnête, je dois avouer que je me suis **sent** plus à l'aise avec les élèves d'Erstein. (Propos prêtés à Emmanuelle Pagano, *Le Monde des Livres*, 19/12/08, p. 8)

Je me suis donc **attelé** à l'écriture du livre... (Propos prêtés à Evelyne Lever, *Le Nouvel Observateur*, n° 2309, 05-11/02/09, p. 86)

#### **Invariation du PP d'un verbe pronominal à se persistant**

« Noooooon, s'est-elle alors **écrié**... » (*Le Nouvel Observateur*, n° 2298, 20-26/11/08, p. 72)

Ses personnages ressemblent de près à sa famille – qui s'en est **plaint**. (*Le Nouvel Observateur*, n° 2316, 26/03-1/04/09, p. 104)

## Peut-on réduire les divergences entre participes présents et adjectifs verbaux<sup>1</sup> ?

Georges LEGROS, Marie-Louise MOREAU, Christine PETIT

### 1. Un casse-tête pour les enseignants, les élèves et les usagers

Au palmarès des points qui leur font problème – à eux et à leurs élèves ! –, les enseignants de français réservent une place de choix à la distinction des participes présents (désormais PPR) et des adjectifs verbaux (désormais AV) homophones<sup>2</sup>. C'est que celle-ci peut avoir sur l'orthographe des conséquences particulièrement complexes ; et, de surcroît, irrégulières.

- ACCORDS. Le PPR est, aujourd'hui, généralement invariable<sup>3</sup>, alors que l'AV s'accorde en nombre et en genre comme tous les autres adjectifs : *Les fillettes, ignorant le danger...* vs *Les fillettes ignorantes*. Comme le montre l'exemple, cet accord est audible à l'oral, où l'identité stricte entre AV et PPR n'est assurée qu'au masculin singulier (le pluriel pouvant donner lieu à des liaisons).
- ALTERNANCE VOCALIQUE. À l'écrit, la terminaison du PPR est toujours *-ant*, alors que celle de l'AV est parfois, mais pas toujours, *-ent* : *Je me console en chantant* = *Une voix chantante*, mais *Un mot précédant un autre* ≠ *Les deux mots précédents*. En prime, cette différence vocalique entraîne automatiquement une autre dans la notation de la consonne précédente : en vertu des lois

---

<sup>1</sup> Pour la commodité du lecteur, nous adoptons la terminologie la plus répandue, bien que nous en connaissions les limites. Ainsi, Wilmet (1997, § 366 et 421-426) souligne que le participe dit « présent » n'a pas la valeur temporelle de son étiquette et conteste la distinction catégorielle elle-même : « la coordination toujours possible d'un adjectif et d'un 'participe présent' dénonce l'artifice d'une telle séparation ». L'adjectif verbal, en effet, n'est, à l'origine, pas autre chose qu'un participe, la distinction terminologique se fondant, au moins pour partie, sur les différences de traitement orthographique qui nous occupent.

<sup>2</sup> Ce sont d'ailleurs des enseignants qui ont saisi de ce problème la première commission de notre Conseil, dont nous prolongeons ici la réflexion.

<sup>3</sup> Il n'en a pas toujours été ainsi : en ancien français, le PPR variait comme un adjectif ; bien que condamné par Vaugelas et l'Académie, son accord demeure fréquent au XVII<sup>e</sup> siècle ; et on en trouve encore des traces archaïsantes aujourd'hui, notamment dans des formules juridiques comme *Maison à lui appartenante* (*Bon usage*, 2007, § 922, H1 et 923, a, 1<sup>o</sup>, N.B.).

phonographiques du français, selon que la finale est *-ant* ou *-ent*, le phonème /ʒ/ est transcrit *ge* ou *g* (*divergeant* ≠ *divergent*)<sup>4</sup>.

- ALTERNANCES CONSONANTIQUES. Deux autres variations consonantiques sont plus problématiques : alors que tous les PPR des verbes en *-guer* ou *-quer* ont une finale en *-quant* ou *-quant*, de façon à maintenir l'unité du paradigme verbal, certains des AV qui leur correspondent se terminent en *-gant* ou *-cant*, conformément aux règles générales de la phonographie française. D'où une nouvelle disparité : *Il y a peu d'hommes pratiquant vraiment leur religion = Une catholique pratiquante*, mais *En fatiguant la salade* ≠ *Une marche fatigante*, *En convainquant son auditoire* ≠ *Un discours convaincant*.

Quelles sont les unités concernées ? Le tableau I fournit l'ensemble<sup>5</sup> des AV qui, variation de genre et de nombre mises à part, ne s'orthographient pas comme les PPR correspondants.

**Tableau I**  
Adjectifs verbaux concernés par les alternances vocales et consonantiques

| PPR         | AV          | AV concernés  |
|-------------|-------------|---|
| <i>-ant</i> | <i>-ent</i> | <i>adhérent, afférent, affluent, coïncident, confluent, convergent, détergent</i> (?), <i>différent, divergent, émergent, équivalent, excellent, imminent</i> (?), <i>influent, interfèrent, négligent, précédent, prévalent, résident, purulent, somnolent, urgent</i> (?), etc. (?) |
| <i>-qu-</i> | <i>-c-</i>  | <i>claudicant, communicant, convaincant, intoxicant, provocant, suffocant</i>   |
| <i>-gu-</i> | <i>-g-</i>  | <i>divagant, fatigant, intrigant, navigant, zigzagant</i>   |

Comme les points d'interrogation le suggèrent, tous les cas ne sont pas clairs, nous allons y revenir. Ce tableau indique néanmoins que les paires problématiques n'excèdent guère la trentaine. Le problème n'est pas mineur pour autant : comme le souligne très justement Chervel (2008 : 73), le nombre des mots touchés n'est pas la seule mesure de l'importance des difficultés ; la complexité des règles à mettre en œuvre compte autant, sinon

<sup>4</sup> Les enquêtes conduites par la commission Beslais, en France au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, classent, en dehors de toute considération grammaticale, les finales *-ant/-ent* et *-ance/-ence* parmi les quatre causes des fautes les plus fréquentes à tous les niveaux scolaires (bien qu'assez loin derrière les deux premières : l'accent circonflexe et les consonnes doubles ; voir Goosse, 1991 : 47).

<sup>5</sup> Nos listes se fondent sur les données fournies par [www.lexique.org](http://www.lexique.org), dans la version 3.45.

d'avantage, dans l'apprentissage et bien au-delà. Or comment l'utilisateur, néophyte ou non, pourrait-il ne pas s'égarer dans un maquis où des homophones s'écrivent de façon tantôt identique, tantôt différente, en vertu d'une distinction grammaticale discutable et sans aucune règle claire pour prédire la forme des variations ? Un petit coup de sonde sur le web<sup>6</sup> fournit d'ailleurs des indications significatives à ce propos.

**Tableau II**  
**Formes correctes et incorrectes relevées sur le web**

| Correct                    |         | Incorrect                   |        |             |
|----------------------------|---------|-----------------------------|--------|-------------|
| Formes                     | Nombre  | Formes                      | Nombre | Pourcentage |
| <i>est extravagant</i>     | 4.260   | <i>est extravagant</i>      | 212    | 4,7         |
| <i>un fabricant</i>        | 567.000 | <i>un fabriquant</i>        | 54.100 | 8,7         |
| <i>en intoxicant</i>       | 586     | <i>en intoxicant</i>        | 86     | 12,8        |
| <i>est négligent</i>       | 1900    | <i>est négligeant</i>       | 452    | 19,2        |
| <i>excellent fabricant</i> | 567     | <i>excellent fabriquant</i> | 240    | 29,7        |
| <i>bon communicant</i>     | 7.610   | <i>bon communiquant</i>     | 4.360  | 36,4        |
| <i>vases communicants</i>  | 38.600  | <i>vases communiquants</i>  | 22.400 | 36,7        |
| <i>est intrigant</i>       | 5.040   | <i>est intriguant</i>       | 8.240  | 62,0        |
| <i>est fatigant</i>        | 39.200  | <i>est fatiguant</i>        | 70.100 | 64,1        |

Certes, on peut discuter la validité de l'instrument : le web ne représente pas tout l'usage, ni même peut-être un usage de référence, et ses contraintes techniques limitent les possibilités d'interrogation, n'assurant pas à toutes les formes des chances égales de se manifester. Il n'empêche : on voit mal comment on pourrait ne pas tenir pour révélateur un taux d'erreurs qui, sur plus de 100 000 occurrences, peut monter jusqu'à près de 65 % !

Ne pourrait-on simplifier quelque peu cette partie de notre système orthographique ?

<sup>6</sup> La recherche a été faite le 9 novembre 2008, dans les pages francophones. Les expressions ont été introduites sur Google entre guillemets.

## 2. Les apories d'une hypothèse purement grammaticale

Une des difficultés tient à la porosité des deux catégories grammaticales en cause. Le participe – c'est le sens même de son nom – est « porteur des deux natures de verbe et d'adjectif » (Wilmet, 2007, § 60, qui ajoute « Mais l'orthographe brouille les cartes »). Dès lors, si, en somme, l'AV n'est autre qu'un PPR « pris adjectivement » (*Bon usage*, 2007, § 539, R), une rationalisation grammaticale ne devrait-elle pas supprimer la distinction catégorielle pour ne plus retenir qu'un participe qui serait tantôt « à dominante verbale », tantôt « à dominante adjectivale » (Wilmet, 2007, § 61) et, conséquemment, aligner les graphies de l'AV sur celles du PPR ?

### 2.1. L'accord

Notons d'emblée que fusionner les catégories grammaticales de PPR et d'AV ne résoudrait en rien l'épineux problème des accords, qui s'entendent parfois à l'oral. Si l'on peut souhaiter réformer l'orthographe, il est vain, en effet, de songer à modifier les usages oraux, d'envisager des mesures pour y rendre au PPR son ancienne variabilité ou pour y faire perdre celle-ci à l'AV. Or il va de soi que si accord il y a dans l'oral, il doit se marquer dans l'écrit.

Quels que puissent être les débats sur la catégorisation ou sur la terminologie, une distinction demeurera donc nécessaire pour l'utilisateur. Et l'on sait que cela ne lui sera pas toujours chose facile.

- Certains indices désignent à coup sûr le mot en *-ant* comme invariable (comme PPR). C'est notamment le cas lorsque celui-ci régit un complément d'objet direct, lorsqu'il provient d'un verbe pronominal ou encore lorsqu'il est (ou pourrait être, dans une phrase inchangée) précédé de la négation *ne*, ou modifié par un adverbe subséquent comme *beaucoup* : *Gagnant facilement leur vie, ils pouvaient se permettre...* ; *On n'a jamais vu deux personnes se plaisant comme celles-là* ; *Ne perturbant pas le trafic, la grève a eu des conséquences*

*limitées ; Elle vivait, ne faisant de mal à personne ; Perturbant beaucoup le trafic, la grève...*<sup>7</sup>.

- D'autres le désignent comme variable (comme AV). C'est le cas, par exemple, lorsqu'il est précédé d'un adverbe comme *très, fort, aussi...*, ou encore d'un comparatif comme *plus* ou *moins* : *La grève a des conséquences très perturbantes ; Elle a des conséquences plus perturbantes que d'autres actions*<sup>8</sup>.
- Malheureusement, certains contextes laissent indéterminée la nature grammaticale du mot en *-ant* : c'est le cas, notamment, quand celui-ci régit un complément d'objet indirect (*Une compensation équivalant aux sommes dues* ou *équivalente aux sommes dues*). Sans parler des critères qui font débat : ainsi, Wilmet (1997, § 366, 5, Rem.) s'oppose aux « commentateurs<sup>9</sup> [qui] dénie(n)t ordinairement la fonction d'attribut au [PPR] ». Ni des exceptions, plus ou moins consacrées par l'usage, à la règle de l'invariabilité du PPR (*Séance tenante ; Toutes affaires cessantes ; À trois heures sonnantes...*)<sup>10</sup>. – On mesure l'inquiétude qui peut parfois saisir le scripteur ordinaire !

Les choses étant ce qu'elles sont, la seule rationalisation orthographique envisageable ici consisterait à faire primer plus systématiquement encore la logique grammaticale. Elle ne pourrait avoir des effets qu'à la marge, sur les exceptions traditionnelles à la règle<sup>11</sup> ou sur les emplois grammaticalement ambigus<sup>12</sup>.

---

<sup>7</sup> Comp. *Voici la combinaison gagnante ; On n'a jamais vu deux personnes plaisantes comme celles-là ; La grève a eu des conséquences perturbantes, mais \*ne perturbantes pas ou \* perturbantes beaucoup.*

<sup>8</sup> Comp. *\*Très perturbant le trafic, la grève... ; Perturbant plus le trafic que..., la grève..., mais \*Plus perturbant le trafic que..., la grève...*

<sup>9</sup> Parmi lesquels, le *Bon usage* (2007, § 923, b, 1°), qui trouve dès lors « préférable de ne pas considérer comme des attributs les participes présents des phrases suivantes : *Je l'ai trouvée LISANT une lettre. Je l'imaginai se REPOSANT dans le jardin* ». Si l'analyse grammaticale elle-même est incertaine...

<sup>10</sup> Pour plus de détails sur les critères possibles et sur les flottements de l'usage, voir *Bon usage*, 2007, § 923.

<sup>11</sup> Une telle tendance est déjà parfois à l'œuvre dans l'usage : « Par analogie avec *À six heures juste*, le participe présent des expressions *À six heures sonnantes, tapantes, toquantes, battantes, pétantes* tend à devenir invariable » (*Bon usage*, 2007, § 963, f, 2°).

<sup>12</sup> Exemple noté tout récemment sur une aire de stationnement autoroutière : *Les poubelles sont réservées exclusivement aux petits déchets résultants des piqueniques.*

**PROPOSITION 1.** Chaque fois qu'ils sont clairement reconnaissables comme tels, laisser le PPR invariable et l'AV variable. Chaque fois que l'analyse grammaticale peut être double ou incertaine, généraliser la tolérance de la digraphie (accord ou non).

## 2.2. L'alternance vocalique

Seule une vingtaine d'AV se terminent en *-ent*.

### Tableau III Adjectifs verbaux en *-ent*

*adhérent, afférent, affluent, coïncident, confluent, convergent, détergent (?), différent, divergent, émergent, équivalent, excellent, imminent (?), influent, interférent, négligent, précédent, prévalent, résident, purulent, somnolent, urgent (?)*

En revanche, tous les PPR (y compris les néologismes imprévisibles) se terminent en *-ant*. Tout joue donc en leur faveur : à l'argument proprement grammatical déjà évoqué (l'AV n'est qu'un emploi particulier du PPR<sup>13</sup>), viennent s'ajouter ceux du nombre et de la cohérence sans faille du paradigme verbal<sup>14</sup>. Si c'est la variété des AV qui expose le scripteur à l'hésitation et à l'erreur, une rationalisation orthographique ne devrait-elle pas la réduire au bénéfice de l'uniformité rassurante du PPR ?

Écrire donc désormais *Des situations différentes, Les régions émergentes, Deux sommes équivalentes*<sup>15</sup> ?... Rationnellement séduisante, l'hypothèse se heurte pourtant à deux difficultés non négligeables.

- **Un problème de frontière.** Quelles conditions doit remplir une unité adjectivale pour être considérée comme un AV ? L'apparemment à un verbe, certes. Mais cette liaison n'est pas toujours claire. Les verbes *déterger, imminer* existent-ils<sup>16</sup> ? Les dictionnaires ignorent

<sup>13</sup> Aujourd'hui graphiquement distincts, les AV en *-ent* n'en sont pas moins, eux aussi, d'anciens PPR, qui « doivent leur forme aux partic. prés. latins [en *-ens*] auxquels ils ont été empruntés » (*Bon usage*, § 922, H2).

<sup>14</sup> Sans compter, si l'on sort de notre cadre de départ, celui de la phonographie : /ã/ étant la nasale de /a/, sa notation la plus naturelle est *an(t)*. Dès 1694, d'ailleurs, l'abbé Dangeau, bien plus audacieux que nous malgré son appartenance à l'Académie, proposait de substituer partout *an* à *en* (Brunot, 1966 : 145).

<sup>15</sup> Notons au passage que notre correcteur orthographique accepte déjà le second de ces exemples.

<sup>16</sup> *Déterger* fait l'objet d'une rubrique dans le *TLFi*, qui connaît aussi *imminer*, que notre correcteur orthographique souligne cependant. Si les usagers doivent consulter un ouvrage de référence, si les

*concupiscer*, dont on trouve pourtant des attestations sur le web. Le *Dictionnaire électronique Le Robert* connaît un verbe *cohérer*, qu'ignore le *Trésor informatique de la langue française*. *Déférer* n'est plus depuis longtemps lié à *déférer*. *Expédient* l'est-il à *expédier*? *Violent* est-il bien en relation avec *violier*? *Résilient* avec *résilier*? *Vacant* avec *vaquer*? Que faire de *éloquent* ou de *patient*, voire de *ardent*? *Urgent* fait-il partie de la liste, bien que le verbe *urger*, de création récente, sur une base plutôt ludique, lui soit bien postérieur, et d'un autre niveau de langue? Que tolère-t-on comme distance morphologique par rapport au verbe? *Concurrent*, bien associé à *concourir*, mais qui n'est pas *concourant*, fait-il ou non partie de la liste? Etc.

- UNE PERTE DE LIEN AVEC LA FAMILLE LEXICALE. Ainsi rapatriés dans leur environnement verbal, les AV perdraient leur lien graphique avec des unités qui appartiennent pourtant à leur famille lexicale : substantifs en *-ence* correspondant à presque tous les adjectifs concernés (*adhérence*, *coïncidence*, *convergence*, *différence*, *divergence*, *émergence*, etc.<sup>17</sup>); adverbes en *-emment* (*différemment*, *excellamment*, *négligemment*<sup>18</sup>...), sans compter les *différencier*, *différentiel*, *indifférence* et autres *excellentissime*.

Pourrait-on, pour résoudre la seconde difficulté, étendre l'alignement sur le PPR à toutes les séries lexicales des AV? On écrirait alors *différant*, mais aussi *différance*<sup>19</sup>, *différenciable*, *différenciation*, *différencier*, *indifférence*, *différamment*, etc. La cohérence grammaticale de départ s'enrichirait ainsi d'une cohérence lexicale qui devrait réduire les risques d'erreur. Une telle extension ne suffirait cependant pas encore à régler le problème des frontières de l'AV, ni l'hésitation entre *-ant* et *-ent* dans les adjectifs non « verbaux » : pourquoi *fainéant*, *géant*, *gluant*..., mais *congruent*, *éminent*, *inconscient*...? On risquerait alors d'aboutir à des changements d'une

---

dictionnaires ne s'accordent pas sur l'existence ou la non-existence d'un verbe, la répartition des adjectifs en *-ant* et en *-ent* ne risque-t-elle pas d'apparaître comme aussi arbitraire qu'actuellement?

<sup>17</sup> Voir la liste en annexe.

<sup>18</sup> Voir la liste en annexe.

<sup>19</sup> On se rappelle que cette graphie a déjà été utilisée, voici plusieurs années, par le philosophe Jacques Derrida, mais en concurrence avec le traditionnel *différence* pour souligner que ce néologisme procédait d'un autre sens du verbe *différer* (« retarder » et non « être dissemblable »). Rendre significative la variété graphique est une ressource de l'écrit qui a certes son prix ; mais, si on ne peut la systématiser, gare à la surcharge pour le scripteur !

ampleur d'autant plus difficile à accepter par le corps social qu'elle ne serait pas assortie d'une nouvelle règle simple et sans exception.

Faudrait-il dès lors élargir encore davantage et aligner sur le PPR tous les adjectifs en *-ent* (et, sans doute, leurs dérivés) ? Écrire *différant*, mais aussi *absant* (et *absence* ?), *antécédant*, *fréquant* (et *fréquence*, *fréquamment* ?)<sup>20</sup>... ? Pour simplifier des problèmes circonscrits dans un secteur grammatical limité, et qui ne touchent qu'une bonne vingtaine d'unités, on serait, de fil en aiguille, conduit à une réforme substantielle de l'orthographe, d'une tout autre nature et qui modifierait des centaines de mots, de catégories très différentes. Un tel saut, quantitatif et qualitatif, mérite à coup sûr plus ample réflexion.

On voit le dilemme : tout pousse à aligner l'AV sur le PPR, mais on hésite à le laisser entrainer derrière lui un flot incontrôlé d'apparentés. Faut-il pour autant renoncer à une rationalisation grammaticalement justifiée ? Ce serait jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous suggérons plutôt d'en tenir le principe pour acquis et de continuer l'exploration pour tenter de découvrir les meilleures frontières à lui assigner.

« Il y a parfois opposition entre, d'une part, le participe présent, même employé comme adjectif, et, d'autre part, le nom : *Un excédent* (l'adjectif verbal est *excédant* : *sommes excédantes*). *Un président*. *Un fabricant*. Etc. » Fort de ce constat, *Le bon usage* (2007, § 922, 5<sup>o</sup>, N.B. 2), après avoir analysé la concurrence entre les graphies *résidant* et *résident*<sup>21</sup>, conclut : « Il est souhaitable, pour le bien des usagers, que l'on sorte de ce désordre en maintenant l'opposition *résidant* adjectif / *résident* nom ». L'utilisateur trouverait-il la différence graphique plus naturelle si elle opposait certains adjectifs à leurs emplois nominaux plutôt que certains PPR à leurs emplois comme AV ? Rien ne l'assure, même si la langue en offre déjà quelques exemples (à vrai dire, assez rares)<sup>22</sup> et si la distinction grammaticale est plus nette. Mais le souhait du *Bon usage* a le mérite de rappeler l'intérêt d'adopter une forme unique pour l'AV et le PPR et la possibilité, si on estime qu'il faut vraiment une démarcation, de situer celle-ci ailleurs.

---

<sup>20</sup> Avec tous les ajustements collatéraux nécessaires : *adolesçant* (et *adolesçance* ?), par exemple.

<sup>21</sup> Pour *Le Grand Robert*, *résidant* aurait un sens général, tandis que *résident* serait réservé à une personne « établie dans un autre pays que son pays d'origine ». Pourquoi faire simple... ?

<sup>22</sup> À un autre degré de parenté, c'est encore le cas pour *exigeant* / *exigence*.

**PROPOSITION 2.** Généraliser la finale *-ant* à tous les AV, sur le modèle du PPR.

N.B. Un souci de cohérence pourrait suggérer que le remplacement de *-en(t)* par *-an(t)* concerne d'autres unités que les AV : les adjectifs en *-ent*, les substantifs en *-ence* et leurs dérivés respectifs (*différant, différence, différencier, différentiel... ?*).

### 2.3. Les alternances consonantiques

Tous les PPR concernés se terminent en *-quant* ou en *-quant* alors que les AV terminés en *-gant* ou en *-cant* ne sont qu'une petite douzaine.

**Tableau IV**  
**Adjectifs verbaux en *-gant* et *-cant***

| PPr         | Adj        | AV concernés  |
|-------------|------------|---|
| <i>-gu-</i> | <i>-g-</i> | <i>divagant, fatigant, intrigant, navigant, zigzagant</i>                     |
| <i>-qu-</i> | <i>-c-</i> | <i>claudicant, communicant, convaincant, intoxicant, provocant, suffocant</i> |

Une fois de plus, ce sont les AV qui font problème alors que le paradigme verbal frappe par sa régularité. C'est donc à nouveau le PPR qui semble le mieux placé pour orienter une éventuelle unification des formes : ne devrait-on pas, en bonne logique grammaticale, écrire *Des élèves fatiguants, Un poste vaquant, etc. ?* – Il est d'ailleurs intéressant de noter<sup>23</sup> que toutes les erreurs les plus fréquentes relevées dans notre tableau II vont déjà dans ce sens.

Certes, on résoudrait ainsi le problème des paires d'homonymes tout en respectant le paradigme verbal et en traitant l'AV pour ce qu'il est fondamentalement : un PPR. Mais on reporterait le trouble dans d'autres paradigmes : *naviguant*, mais *navigable, navigateur, navigation...* ; *provoquant*, mais *provocateur, provocation, provocatoire...*

On rencontrerait par ailleurs le même problème de délimitation que ci-dessus : le lexique propose des adjectifs en *-cant* et *-gant* qui ne sont pas apparentés à des verbes, ou dont la parenté avec eux n'est pas claire :

<sup>23</sup> Sous réserve, rappelons-le, des limites de l'instrument, qui pourraient biaiser l'image de l'usage qu'on y cherche.

*capricant, coruscant, vacant* (qui pourrait entraîner *vacance, vacataire, vacation...*); *arrogant, élégant, extravagant, fringant, inélégant* (+ *arrogance, élégance, élégamment, extravagance... ?*). Faudrait-il les adjoindre aux listes concernées ? On mettrait alors en délicatesse le principe très général que, devant *a*, /g/ s'écrit *g*, et non *gu*.

Car voici un autre défaut de la solution envisagée : elle abandonne la graphie canonique de /gã/ pour une plus complexe. Autrement dit, la logique grammaticale y conduit à violer un principe phonographique de base. Est-ce bien la rationalisation la plus favorable à l'économie d'ensemble du plurisystème orthographique ? Plutôt que d'avancer, comme en 2.2, une proposition d'alignement de l'AV sur le PPR qui devrait encore chercher ses frontières, ne faut-il pas envisager ici d'inverser les priorités ?

### **3. Des issues phonographiques ?**

Notre démarche partait de l'idée qu'une réforme de l'orthographe devrait procéder par étapes, en commençant par réorganiser les secteurs où beaucoup d'utilisateurs disent rencontrer des problèmes ; la coexistence du participe présent et de l'adjectif verbal est l'un de ceux-là. Chemin faisant, nous avons vu cependant qu'on ne pouvait aboutir à une solution satisfaisante, pour ce secteur-là, qu'à la condition d'en déstructurer d'autres ou de proposer des modifications plus importantes, pour des ensembles beaucoup plus vastes et a priori totalement distincts du nôtre.

Sans doute est-il temps de changer de logique et d'étendre notre exploration aux problèmes plus généraux des correspondances entre phonie et graphie.

#### *3.1. L'alternance vocalique*

L'analyse qui conduit à notre proposition 2 l'a bien montré : généraliser la graphie *-ant* aux seuls AV, pour des raisons grammaticales, ne serait que partiellement satisfaisant, tant sont nombreux les dérivés ou apparentés avec lesquels pareille mesure romprait le lien graphique.

Parmi ceux-ci, le groupe des adverbes en *-ment* mérite sans doute une attention particulière. Bien que leur traitement soit en dehors de notre champ initial d'analyse, nous allons nous y attarder un peu. On pourrait en effet proposer pour ce secteur une réforme qui apporterait dans l'immédiat

une simplification appréciable, tout en éliminant, au bénéfice de réformateurs ultérieurs, une partie des obstacles qui se dressent actuellement sur la voie d'une fusion graphique des PPR et des AV. Il paraît irraisonnable, irréaliste, de proposer qu'on écrive désormais *des voies différencées* si on maintient *différence* et *différemment*? – Et si on commençait par réduire le nombre d'unités qu'apparente le *e* graphique?

Les adverbes en *-emment* ne doivent leur lettre *e*, prononcée /a/, qu'à leur association avec des adjectifs en *-ent*. Ils nécessitent une règle phonographique spécifique : *emm* correspond à /am/<sup>24</sup>. Ne pourrait-on pas, dans ces adverbes, écrire *a* ce qu'on prononce /a/ ?

Écrire désormais *différamment*, *excellamment*, *négligeamment*..., voire *ardamment*, *éloquamment*, *fréquamment*..., comme *abondamment*, *brillamment* ou *élégamment*, résoudrait certes le problème de l'alternance vocalique actuelle, mais laisserait intact celui de la consonne double, dont on sait qu'il compte aussi parmi les difficultés orthographiques les plus fréquemment citées du français.

L'histoire des propositions de simplification des consonnes doubles est particulièrement longue et riche<sup>25</sup>. N'en retenons que trois exemples parmi les plus récents.

- Après avoir dénoncé de nombreuses « difficultés et contradictions, qu'il serait utile de réduire », les *Rectifications* élaborées par le Conseil supérieur de la langue française (1990 : 14b et 18-19) adressent la recommandation suivante « aux lexicographes et créateurs de néologismes » : « dans l'écriture de mots nouveaux dérivés de noms en *-an*, le *n* simple sera préféré dans tous les cas ».
- Parmi les trois « réformes de l'orthographe qui pourraient encore convaincre aujourd'hui les utilisateurs », Chervel (2007 : 248-249) fait figurer la suppression des « consonnes doubles qui ne servent pas à la représentation phonétique du mot ».
- Enfin, Gruaz *et al.* (2009 : 31) formulent ainsi la nouvelle règle qu'ils proposent : « La consonne graphique finale d'un mot n'est pas

---

<sup>24</sup> Dans le cas des adverbes, on peut parler de règle : tous les adverbes en *-emment* correspondent à des unités orales terminées par /amã/. Il est douteux qu'on soit dans le même cadre s'agissant du nom *femme*. Ne doit-on pas considérer plutôt que ce mot est une exception (*flemme*, *gemme*, *lemme* étant, eux, réguliers) ?

<sup>25</sup> Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, « l'abbé Dangeau » (comme il signait lui-même) voulait supprimer toutes celles qui ne se prononcent pas (Brunot, 1966 : 147).

doublée dans le féminin et les dérivés. Cependant le doublement existant est maintenu lorsque cette consonne est précédée de *e* ».

Comment ne pas profiter de l'occasion qui nous est offerte d'apporter une contribution à ce vaste mouvement ? Adopter une graphie en *a* dans tous les adverbes en /amã/ permettrait en effet de simplifier avantageusement un double *m* qui, dans le cas des unités en *-amment*, ne serait plus nécessaire à la bonne prononciation comme dans les finales actuelles en *-emment* ; et, du coup, de donner à l'ensemble du paradigme une unité et une régularité appréciables.

On écrirait donc *abondamment, arrogamment, brillamment, bruyamment, complaisamment, constamment, couramment, etc.*<sup>26</sup> Mais aussi *apparament, ardamment, consciamment, différament, évidamment, excellamment, fréquamment, etc.*<sup>27</sup>

Une telle réforme se solderait par un gain immédiat pour les utilisateurs, et elle désencombrerait notre champ de départ d'une partie des difficultés en chaîne qui nous sont apparues précédemment. C'est pourquoi nous versons une nouvelle proposition au débat.

**PROPOSITION 3.** Régulariser le paradigme des adverbes en *-ment* en y supprimant tout redoublement du *m*, de sorte que le suffixe y ait toujours la même graphie simple, précédée, selon les formes orales, de *a*, *e* ou *é* : *abondamment, apparament, élégamment, tendrement, erronément...*

### 3.2. Les alternances consonantiques

Plutôt que de généraliser une graphie complexe pour maintenir intact un paradigme verbal dont « l'unité fait la force », pourquoi ne pas tenter de rétablir dans celui-ci la régularité phonographique de base ?

Si, au nom de la simplicité graphique, on se propose d'aligner le PPR sur l'AV, en ne modifiant aucune autre unité que ce PPR, cela n'aurait toutefois pas grand sens : au nom de quoi remplacer *intrigant* ou *communiquant* par

<sup>26</sup> Voir en annexe la liste des différentes unités qui seraient concernées.

<sup>27</sup> La liste des unités concernées se trouve en annexe. Pour cet ensemble, il y a aussi à considérer la nécessité d'ajustements conformes à des règles phonographiques générales du français : cédille dans *déçament, indéçament, innoçament, réçament* ; digramme *ge* dans *diligeament, intelligeament, négligeament, urgeament*.

*intrigant* et *communicant*, si l'on maintient *intriguons* et *communiquons* ? Le bénéfice local ne vaudrait pas l'incohérence interne dont il faudrait le payer. Mais tout change si l'on généralise la simplification à l'ensemble du paradigme verbal : si l'on écrit *intrigue*, *intriguez*, *intriquerons*..., mais *intrigons*, *intrigait*, *intrigant*..., d'une part, et, de l'autre, *communique*, *communiquez*, *communiquerons*..., mais *communiquons*, *communiquait*, *communiquant*..., l'incohérence interne cède la place à une alternance régulière, analogue à celles que l'on rencontre dans beaucoup d'autres mots, y compris certains verbes (comp. *lance*, *lanciez*, *lancerons*... vs *lançons*, *lançait*, *lançant*... ; *dérange*, *dérangez*, *dérangerons*... vs *dérangeait*, *dérangeons*, *dérangeâmes*...).

C'est pour les verbes en *-guer* que l'opération soulèverait le moins de problèmes. Dans ce cas, en effet, la modification reviendrait à appliquer aux paradigmes verbaux la règle qui prévaut dans presque tous les autres mots français<sup>28</sup>, de sorte qu'on pourrait aisément dépasser notre cadre grammatical de départ pour donner à la mesure une extension maximale, conformément à sa nature phonographique.

**PROPOSITION 4. a)** Dans la conjugaison des verbes en *-guer*, adopter les mêmes associations entre phonie et graphie que dans le reste du lexique : noter le phonème /g/ par *gu* devant *e* et *i* (*navigue*, *naviguez*, *naviquerons*...), mais par *g* devant *a* et *o* (*navigant*, pour le PPR comme pour l'AV ou son emploi nominal, mais aussi *navignons*, *navigait*, *navigâmes*, etc.). – **b)** Dans la foulée, écrire *aigade*, *aigail*, *bagage* et *distingo* (voire *Camargais* et *Bègois* ?), de façon à conférer une portée tout à fait générale à cette règle simple : devant *a* ou *o*, /g/ s'écrit *g*, *gu* étant réservé pour noter /gw/ ou /gʷ/.

La situation est plus complexe pour les verbes en *-quer*. Non pas dans leur conjugaison elle-même, qui ne souffrirait pas davantage d'une régularisation analogue. Mais, au-delà, les mots contenant une séquence *qua* ou *quo* sont bien plus nombreux et divers, de sorte qu'il serait sans doute beaucoup plus

<sup>28</sup> Lexique 3.45 ne fournit, comme mots contenant la séquence *-guo-*, que des formes verbales et le seul nom *distinguo*. Parmi les unités contenant *-gua-*, on trouve essentiellement des PPR ou des AV, ainsi qu'une vingtaine de mots qui ne nous intéressent pas, puisque *-gu-* y transcrit /gw/ ou /gʷ/ (*aguardiente*, *jaguar*, *guacamole*, *Guadeloupéen*, *lingual*...) ; il ne resterait à régulariser que les rares *aiguade*, *aiguail* et *baguage*. Souvent sentis comme des noms propres, les gentilés (*Antraiguais*, *Artiguais*, *Bègois*, *Bénaguais*, *Camarguais*, *Colloquois*, *Mélaguais*, à côté des réguliers *Galinagois*, *Omergois*, *Mélagais*, etc.) appelleraient peut-être un traitement particulier : on pourrait adopter le principe de tolérance et n'exclure ni les graphies en *gu* ni celles en *g*.

difficile de généraliser d'un seul mouvement une règle simple qui voudrait que tout /k/ soit transcrit par *c* devant *a* ou *o*.

Un examen systématique du lexique permet toutefois de distinguer trois grandes catégories, qu'on pourrait traiter différemment, au moins dans un premier temps.

- La première comprend des adjectifs, des adverbes ou des noms dérivés de verbes à l'aide des suffixes *-able* ou *-age* : *attaquable, critiquable, immanquable, inattaquable, remarquable* (qui coexistent avec *applicable, communicable, convocable, éducatif, explicable, impraticable, inapplicable, incommunicable, inéducatif, inexplicable, irrévocable, praticable, révocable*) ; *immanquablement, remarquablement* (vs *inexplicitement, irrévocablement*) ; *astiquage, braquage, briquage, claquage, craquage, démasquage, dépiquage, marquage, masquage, matraquage, piquage, plaquage, plastiquage, remorquage, repiquage, truquage* (vs *blocage, déblocage, décorticage, flicage, masticage, parcage, placage, plasticage, trucage*<sup>29</sup>). Le lien explicite avec une racine verbale, la cohérence des groupes et la fréquence de la digraphie du /k/ (parfois pour les mêmes mots) la désignent évidemment pour une extension de la graphie en *-ca-*.
- La seconde rassemble des mots très divers, généralement sans rapport avec un verbe et où la séquence *qua* ou *quo* peut occuper des positions différentes, y compris à l'initiale : *antiquaille, antiquailleries, antiquaire, basquaise, cinquantaine, cinquante, cinquanteenaire, cinquantième, coquard, coquart, disquaire, disqualification, inqualifiable, jacquard, jamaïquain, laquais, loquace, loquacité, martiniquais, moustiquaire, quadrillage, quadrille, quadriller, quai, qualifiable, qualificatif, qualification, qualifier, qualitatif, qualitativement, qualité, quand, quant, quanta, quantième, quantifiable, quantifier, quantique, quantitatif, quantitativement, quantité, quarantaine, quarante, quarantenaire, quarantième, quart, quartaut, quarte, quarternier, quarteron, quartier, quartier-maître, quart-monde, quasi, quasiment, quatorze, quatorzième, quatrain, quatre, quatre-vingt, quatrième, quatrièmement, quinquagenaire,*

---

<sup>29</sup> Auxquels on pourrait encore ajouter les non déverbaux *impeccable(ment), implacable(ment), inextricable(ment), insécable, peccable* ; *bocage, marécage, pacage* et *saccage*.

*quinquagésime, reliquaire, reliquat, requalifier, rorqual*<sup>30</sup> ; *carquois, iroquois, liquoreux, liquoriste, narquois, narquoisement, narquoiserie, pourquoi, quoi, quoique, quolibet, quota, quote-part, quotidien, quotidiennement, quotidienneté, quotient, quotité, séquoia, turquoise*. La disparité du groupe ne peut qu'inciter à la prudence : il faudrait à tout le moins de sérieuses études complémentaires sur les divers problèmes posés avant d'envisager de l'entraîner à son tour dans la réforme.

- Restent enfin quelques mots marginaux, plus isolés ou dont les rapports avec un verbe pourraient prêter à discussion : *clinquant, délinquance, délinquant*<sup>31</sup>, *paniquard, toquade, toquante, toquard ; claquoir, piquouse, piquouser, piquouze, taquoir*. Ils mériteraient un examen au cas par cas.

**PROPOSITION 5. a)** Dans la conjugaison des verbes en *-quer*, noter le phonème /k/ par *qu* devant *e* et *i* (*pratique, pratiquez, pratiquerons...*), mais par *c* devant *a* et *o* (*pratiquant, pour le PPR comme pour l'AV ou son emploi nominal, mais aussi pratiquons, pratiquait, pratiquâmes, etc.*). – **b)** Étendre cette rationalisation phonographique aux noms, adjectifs et adverbes dérivés d'un verbe à l'aide des suffixes *-able* ou *-age*. – **c)** Déterminer jusqu'où on pourrait étendre cette règle simple<sup>32</sup> : devant *a* ou *o*, /k/ s'écrit *c*, la séquence *qu* étant spécialisée dans la transcription de /kw/.

## Conclusion

Le français, qui associe souvent plusieurs graphies à une même valeur phonique, exploite cette absence de bi-univocité pour tisser un réseau de paradigmes tantôt morphosyntaxiques, tantôt lexicaux. Si on doutait de la complexité de ce réseau, l'examen auquel nous nous sommes livrés devrait en convaincre : par quelque bout qu'on prenne le problème lié à la coexistence du PPR et de l'AV, quelle que soit la solution envisagée, la

<sup>30</sup> Il y aurait à considérer aussi le cas de *quadrichromie, quadriennal, quadrilatère, quadrillion, quadrilobé, quadrimestre, quadrimoteur, quadrumane, quadrupède, quadruple, quadrupler, quarté, quartette*, pour lesquels l'usage hésite entre la prononciation /ka/ et /kwa/.

<sup>31</sup> *Délinquer* figure dans le *TLFi*, mais pas dans le *Robert électronique*.

<sup>32</sup> Il faudrait notamment chercher à mieux mesurer ce qu'il en est dans les usages actuels. Concevoir une réforme à contresens des tendances spontanées de ceux-ci (ce qui, dans l'état de nos connaissances, semble être le cas de nos deux dernières propositions) n'irait en effet pas sans risques accrus de rejet, quel que puisse être leur bien-fondé linguistique. À tout le moins faudrait-il en être informé en temps utile : ici comme ailleurs, mieux vaut prévenir que guérir.

préoccupation de maintenir une certaine cohérence au sein du système amène à reconsidérer d'autres champs, et, de proche en proche, à élargir parfois considérablement l'ensemble des unités à réformer.

Initialement, nous pensions que l'orthographe grammaticale, supposée organisée pour l'essentiel sur des règles, avec quelques îlots de résistance, offrirait davantage de prise à des propositions de réforme à la fois limitées, cohérentes et efficaces, tendant précisément à faire rentrer dans le rang ce qui pour l'heure s'en écarte. Au terme de l'analyse, on constate que, pour la matière qui nous a occupés, orthographe grammaticale et orthographe lexicale sont étroitement intriquées : on ne parvient pas à réformer la première sans toucher à la seconde.

Bien plus, dans l'espoir de déblayer le terrain des obstacles qui empêchent, semble-t-il, la solution du problème initial, nous sommes amenés à proposer certaines réformes qui concernent les correspondances graphie-phonie au niveau le plus bas de leur organisation. Ainsi en va-t-il de l'intégration, dans la conjugaison, de la règle qui prévaut dans tout le reste du système : /g/ est transcrit par *g* devant *a* et *o* ; d'une systématisation, pour noter /k/, de l'alternance *qu/c* ; ou, en dehors de notre champ initial d'interrogation, de la simplification des adverbes en *-amment* et *-emment*. Mais c'est peut-être parce que c'est à ce niveau que les règles phonogrammiques sont structurées le plus anarchiquement. On ne peut donc négliger cet échelon si l'on veut se donner une chance de parvenir à formuler l'une ou l'autre de ces « règles simples, claires et sans exception » dans lesquelles Chervel (2008 : 72-73) voit une condition *sine qua non* « d'un enseignement généralisé – et efficace – de l'orthographe »<sup>33</sup>.

---

<sup>33</sup> Sur la nécessité d'une réforme de l'orthographe, seule réponse possible aux défis de la démocratisation de l'enseignement et de la baisse du niveau des performances, et sur les qualités nécessaires à celle-ci pour réussir, voir déjà la postface donnée par Chervel à l'ouvrage de Manesse et Cogis (2007 : 235-250).

## Références bibliographiques

- BRUNOT, Ferdinand (1966). *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. IV, « La langue classique 1660-1715 », Première Partie. Paris : Librairie Armand Colin.
- CHERVEL, André (2008). *L'orthographe en crise à l'école. Et si l'histoire montrait le chemin ?* Paris : Retz.
- Conseil supérieur de la langue française (1990). « Les rectifications orthographiques ». *Journal officiel de la République française. Édition des documents administratifs*, n° 100, 6 déc.
- GOOSSE, André (1991). *La « nouvelle » orthographe. Exposé et commentaires*. Paris-Louvain-la-Neuve : Duculot.
- GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André (2007). *Le bon usage*. Bruxelles : De Boeck Université, 14<sup>e</sup> édition.
- GRUAZ, Claude, dir. (2009). *Les consonnes doubles : féminins et dérivés*. Limoges : Lambert-Lucas, « Le débat orthographique », Études pour une rationalisation de l'orthographe française, 1<sup>er</sup> fascicule.
- MANESSE, Danièle et COGIS, Danièle (2007). *Orthographe : à qui la faute ?* Issy-les-Moulineaux : ESF éditeur.
- WILMET, Marc (1997). *Grammaire critique du français*. Paris - Louvain-la-Neuve : Hachette-Duculot.
- WILMET, Marc (2007), *Grammaire rénovée du français*. Bruxelles : De Boeck Université.

## Annexe

Toutes les listes ci-dessous ont été fournies par [www.lexique.org](http://www.lexique.org) (lexique 3.45). On n'en a supprimé que les composés en *ex-*, *anti-*, *mi-*, *mini-*, *non-*, *pro-*, *quasi-* etc. ainsi que les coquilles manifestes.

### Adjectifs en *-ent* (n= 139)

absent abstinent adhérent adjacent adolescent afférent affluent ambivalent  
antécédent apparent arborescent ardent argent astringent clément cohérent  
coïncident compétent concupiscent concurrent confluent conscient conséquent  
content continent contingent convalescent convergent corpulent covalent décadent  
décent déférent déficient déliquescant dément détergent différent diligent dissident  
divergent dolent effervescent efficient éloquent émergent éminent émoussent  
équivalent évanescant évident excellent expédient fervent flatulent fluorescent  
fréquent grandiloquent immanent imminent impatient impénitent impertinent  
impotent imprudent impudent incandescent incident inclément incohérent  
incompétent inconscient inconséquent incontinent indécent indifférent indigent  
indolent indulgent influent inhérent inintelligent innocent insolent intelligent  
interférent intermittent iridescent lactescent latent lent luminescent malcontent  
mécontent négligent omnipotent omniprésent omniscient opalescent opulent parent  
patent patient pénitent permanent pertinent phosphorescent polyvalent précédent  
présent prévalent proéminent prudent purulent putrescent récent récurrent rémanent  
résident réticent sanguinolent somnolent sous-jacent spumescent strident  
subconscient subséquent succulent tangent transparent truculent tumescent  
turbulent turgescant urgent véhément ventripotent violent virulent

### Adverbes en *-emment* (n=36)

apparemment ardemment concurremment consciemment conséquemment  
décemment différemment diligemment éloquemment éminemment évidemment  
excellamment fréquemment impatiemment impertinemment imprudemment  
impudemment incidemment inconsciemment indécemment indifféremment  
indolemment innocemment insolemment intelligemment négligemment  
patiemment pertinemment précédemment prudemment récemmment sciemment  
subconsciemment subséquemment urgemment violemment

### **Adverbes en *-amment* (n=34)**

abondamment arrogamment bienveillamment brillamment bruyamment  
complaisamment constamment couramment effrayamment élégamment  
épatamment étonnamment galamment incessamment indépendamment  
inélégamment instamment insuffisamment languissamment méchamment  
méprisamment nonchalamment notamment nuitamment obligeamment  
persévéramment pesamment plaisamment précipitamment puissamment  
savamment suffisamment surabondamment vaillamment

### **Adverbes en *-ément* (n=51)**

aisément assurément aveuglément carrément censément commodément  
communément conformément confusément décidément délibérément  
démessurément désespérément désordonnement déterminément effrontément  
énormément exagérément expressément forcément immensément immodérément  
impunément inconsidérément inespérément inopinément inopportunément  
insensément instantanément intensément isolément malaisément modérément  
momentanément nommément obscurément obstinément opportunément  
passionnément posément précisément prématurément privément profondément  
sacrément sensément séparément simultanément spontanément supposément  
uniformément

### **Noms en *-ance* (n= 232)**

abondance accointance accoutumance aisance allégeance alliance alternance  
ambiance ambulance appartenance arrogance ascendance assistance assonance  
assurance attirance autosubsistance autosuffisance autosurveillance avance balance  
béance becquetance bectance belligérance bienfaisance bienséance bienveillance  
bombance bouffétance bouftance breakdance brillance chance chevance  
circonstance clairvoyance complaisance concomitance concordance  
condescendance condoléance conductance confiance connaissance consistance  
consonance constance contenance convenance correspondance créance croissance  
croustillance croyance cuistance culminance débectance déchéance décroissance  
défaillance défiance délinquance délivrance dépendance descendance désespérance  
désobéissance désobligeance déviance discordance dissemblance dissonance  
distance doléance dominance dormance doutance échéance élégance endurance  
enfance engeance équidistance errance espérance excroissance extravagance  
exubérance finance flagrance flamboyance fragrance freelance fulgurance garance  
gérance gourance gouvernance guidance ignorance impédance importance  
imprévoyance impuissance inadvertance inconfiance inconnaissance inconsistance

inconstance inconvenance incroyance indépendance inélégance insignifiance  
insistance insouciance instance insuffisance intempérance intendance  
interdépendance intolérance intransigeance invariance invraisemblance jactance  
jouissance laitance lance lancinance luisance luxuriance maintenance malchance  
malfaisance malséance maltraitance malveillance manigance méconnaissance  
mécréance médisance méfiance mésalliance messéance monstration mouvance  
naissance navrance nonchalance nuance nuisance obéissance obligeance  
observance omnipuissance ordonnance outrance outreucidance partance  
performance persévérance persistance pétulance pitance plaisance portance porte-  
chance prédominance préfetance prégnance prépondérance préséance prestance  
prévenance prévoyance protubérance provenance puissance quittance  
reconnaissance recouvrance redevance redondance réjouissance relance  
remembrance remontrance renaissance repentance répugnance résistance résonance  
ressemblance romance rouspétance séance semblance signifiance souffrance sous-  
traitance soutenance souvenance stance subsistance substance suffisance  
superpuissance suppléance surabondance surbrillance surintendance surpuissance  
surveillance survivance télésurveillance tempérance tendance tolérance tonitruance  
toute-puissance transcendance transhumance vacance vaillance variance vengeance  
vidéosurveillance vigilance voyance vraisemblance

#### **Noms en *-ence* (n = 196)**

absence abstinence adhérence adolescence affluence agence ambivalence anti-  
existence anti-somnolence apparence appétence arborescence audience  
audioconférence bénévolence bioluminescence biréfringence cadence carence  
circonférence clémence coexistence cohérence coïncidence compétence  
concupiscentence concurrence conférence confiance confluence connivence  
conscience conséquence continence contingence convalescence convergence  
coprésidence corpulence crédence décadence décence déférence déficience  
dégénérescence déhiscence déliquescence démence déshérence désinence  
différence diligence dissidence divergence effervescence efficacité efflorescence  
éloquence émergence éminence équivalence essence évanescence évidence  
excellence exigence existence expérience faïence flatulence florence fluence  
fluorescence fréquence grandiloquence immanence imminence immunodéficience  
impatience impertinence impotence imprudence impudence inappétence  
incandescence incidence inclémence incohérence incompetence inconscience  
inconséquence incontinence indécence indifférence indigence indolence indulgence  
inexistence inexpérience inflorescence influence ingérence inintelligence  
innocence insolence intelligence interférence intermittence intumescence  
iridescence irrévérence jouvence jurisprudence latence licence luminescence  
magnificence mésintelligence munificence négligence neuroscience obéissance

obsolescence occurrence omnipotence omniprésence omniscience opalescence  
opulence patience pence pénitence permanence pertinence pestilence  
phosphorescence plan-séquence polyvalence potence préadolescence précellence  
prééminence préférence prépotence prescience présence présidence prévalence  
proéminence providence prudence pulvérulence purulence putrescence  
quintessence recrudescence récurrence référence régence régénérescence  
rémanence réminiscence résidence résilience résipiscence résurgence réticence  
révérence reviviscence sagesse science semence sénescence sentence séquence  
silence somnolence sonoluminescence stridence succulence tangence  
téléconférence thermoluminescence transparence truculence tumescence turbulence  
turgescence urgence valence véhémence vergence vice-présidence vidéoconférence  
violence virulence visioconférence

### **Noms en *-ent* (n = 99)**

absent accent accident adent adhérent adolescent affluent agent antécédent ardent  
argent arpent astringent auvent avent beau-parent brise-vent buisson-ardent cent  
chiendent client coefficient concurrent confident confluent conscient content  
continent contingent contrevent convalescent convent coupe-vent couvent cure-  
dent décadent déficient dent détergent dissident effluent engoulevent entregent  
équivalent escient événement excédent expédient féculent gent gradient impatient  
impertinent impotent imprudent incident inconscient inconvenient indifférent  
indigent ingrédient innocent insolent intermittent mécontent négligent occident  
onguent orient paravent parent patient pénitent permanent pour-cent précédent  
présent président prudent quotient récipient référent régent relent résident sergent  
serpent subconscient talent torrent transparent trident vent ventripotent vif-argent  
violent vol-au-vent

### **Verbes terminés par *-guer* (n= 61)**

alléguer alpagner arguer baguer blaguer boguer bourlinguer briguer cagner carguer  
cataloguer chlinguer conjuguer déboguer défarguer dégligner déléguer dézinguer  
dialoguer dinguer distinguer divaguer divulguer draguer droguer élaguer  
embringuer endiguer épiloguer extravaguer fatiguer flinguer fourguer fringuer  
fuguer gringuer haranguer homologuer intriguer investiguer irriguer larguer léguer  
liguer monologuer narguer naviguer prodiguer promulguer refourguer reléguer  
schlinguer seringuer subjuguier taguer tanguer targuer vaguer valdinguer voguer  
zigzaguer

**Verbes terminés par *-quer* (n= 157)**

abdiquer appliquer arnaquer arquer astiquer attaquer attriquer autocritiquer  
balanstiquer banquer becquer bifurquer bisquer bivouaquer bloquer boutiquer  
braquer briquer brusquer calquer casquer chanstiquer chiquer choquer chroniquer  
claquer claudiquer cliquer cloquer colloquer communiquer compliquer confisquer  
contre-attaquer convoquer couaquer craquer critiquer croquer débarquer débloquer  
débusquer décalquer décomplicier décortiquer défalquer défêquer défroquer  
déloquer démarquer démasquer dépiquer désintoxiquer détraquer diagnostiquer  
disloquer disséquer domestiquer double-cliquer dupliquer éduquer embarquer  
emberlucoquer embouquer embraquer embusquer encaustiquer entrechoquer  
équivoquer éradiquer escroquer estomaquer estoquer évoquer expliquer extorquer  
fabriquer flanquer fliquer forniquer frusquer hypothéquer imbriquer impliquer  
inculquer indiquer intoxiquer invoquer laquer loquer manquer maquer marquer  
masquer mastiquer matraquer moquer musiquer niquer obliquer offusquer  
palanquer paniquer panoramiquer parquer pique-niquer piquer planquer plaquer  
plastiquer polémique pratiquer pronostiquer provoquer rappliquer raquer  
réattaquer rebéquer rebiquer rebloquer reconvoquer rééduquer réembarquer  
refabriquer reloquer reluquer remarquer rembarquer remorquer repiquer répliquer  
requinquer réséquer rétorquer revendiquer révoquer risquer roquer sacquer  
soliloquer souquer statistiquer suffoquer syndiquer talquer tictaquer tiquer toquer  
tourniquer trafiquer traquer trinquer triquer tronquer troquer truquer vaquer

# **Le pluriel des noms composés Où il sera également question du trait d'union et du féminin**

## **Proposition pour une rationalisation<sup>1</sup>**

Anne DISTER, Michèle LENOBLE-PINSON, Dan VAN RAEMDONCK

« Le pluriel des noms composés est sans doute le domaine le plus difficile de toute la grammaire française quant à l'orthographe. [...] [Nous souhaitons] que l'on simplifie ces questions inutilement compliquées. »  
(Grevisse et Goosse, 2008, § 527, a.)

## **I. Exposé des motifs**

### **1. Situation actuelle (après les rectifications de 1990) du pluriel des noms composés**

Un nom composé est un nom constitué à l'écrit de plusieurs blocs graphiques, mais qui est perçu, et dès lors fonctionne, comme un nom simple. Il se caractérise par la perte d'autonomie des éléments tant syntaxiquement que sémantiquement : par exemple, aucun élément ne peut être déterminé indépendamment de l'ensemble ; dans le même ordre d'idée, la pronominalisation se fait sur l'ensemble.

---

<sup>1</sup> La réflexion qui a mené au présent projet a pris comme points de départ celle de la Commission *Enseignement* du précédent Conseil supérieur de la Langue française de la Communauté française de Belgique ainsi que la dernière version publiée d'une étude préparée par Claude Gruaz et Michèle Lenoble : Lenoble-Pinson (2006).

Le nom composé devrait dès lors être traité comme un nom simple. Il n'y a donc normalement pas lieu de le décomposer ni de l'analyser en ses éléments, car cela reviendrait à faire, par exemple, de *petite-fille* un nom (*fil*) déterminé (*petite*). En effet, le sens d'un nom dit composé est différent de la somme des sens de ses éléments constitutifs. Le nom composé renvoie à un référent autre que la somme des référents des composants du nom : un *œil-de-bœuf* est une fenêtre ronde, et non l'organe de la vue d'un bovin, auquel cas on aurait écrit un *œil de bœuf*. Ainsi, dans le premier cas, on écrit au pluriel des *œils-de-bœuf* (/œjdœbœf/), alors que, dans le second cas, on écrit des *yeux de bœuf* (/jØdœbœf/).

Le nom commun morphologiquement simple fait généralement son pluriel graphique par l'adjonction d'un *s* (ou d'un *x*) final, y compris pour les noms d'origine étrangère (ex. : *une table* → *des tables* ; *un minimum* → *des minimums* ; *un tennisman* → *des tennismans*...).

Pour les noms communs morphologiquement composés, la situation actuelle reste malheureusement plus complexe : seuls les éléments nominaux et adjectivaux sont susceptibles de variation (voir tableau ci-après), sauf 1° si une périphrase bloque l'accord et justifie qu'on n'accorde pas le second élément : *un arc-en-ciel* → *des arcs-en-ciel* (car ce sont des arcs dans le ciel), *un timbre-poste* → *des timbres-poste* (car ce sont des timbres de la poste), ou 2° si l'adjectif est en emploi adverbial : des *nouveau-nés*<sup>2</sup>. Cette situation résulte de la collision de deux logiques d'accord peu compatibles : la logique morphologique, que nous préconisons, et qui consiste à ne mettre la marque du pluriel qu'au pluriel et seulement à la fin du nom composé, considéré comme fonctionnant à la manière d'un nom simple ; et la logique sémantique, qui vise à reconstruire une périphrase explicative de la composition, et qui de la sorte transforme et biaise les liens syntaxiques entre les éléments.

---

<sup>2</sup> Qui est curieusement une exception aux composés du même genre : *des nouvelles venues*.

## 2. Tableau récapitulatif du pluriel des noms composés

| Facteur de variabilité  |                                    |  |   |   |  |  |
|---|------------------------------------|--|---|---|--|--|
| Règles particulières  | Classe et/ou fonction des éléments | Règle de changement de la forme au singulier | Morphème pluriel  | Exemples  | Remarques ou attentions particulières  |  |
| <b>Éléments soudés</b><br>(y compris les noms composés nouvellement soudés) | Nom en un bloc                     | /  | + s<br>ou<br>+ x  | entresol + s<br>bonjour + s<br>faitout + s<br>millepatte + s<br>portemanteau + x<br>arcboutant + s<br>passepartout + s... | Certains noms soudés sont décomposés et intègrent le pluriel à l'intérieur de leur structure :<br><i>bonshommes</i> et des termes d'adresse :<br><i>mesdames,</i><br><i>mesdemoiselles,</i><br><i>messieurs,</i><br><i>messeigneurs...</i> |  |
| <b>Éléments reliés par le trait d'union</b>                                 | Nom – dét. du nom                  | [Nom] <i>plur</i> – [dét.] <i>plur.</i>      | (suivant la finale du mot à accorder ; se référer aux noms simples) | [chef]s-[lieu]x<br>[oiseau]x-<br>[mouche]s<br>[coffre]s-[fort]s<br>[sour]s-<br>[muet]s                                    | Si le nom composé peut être glosé par une périphrase qui réclame le second élément au singulier, du type [nom] – (prép.) le/la/un/une [nom], le second élément reste au singulier : <i>des timbres-poste(Ø), des arcs-en-ciel (Ø)...</i>   |  |
|   | Adjectif – adjectif                | [Adj.] <i>plur.</i> – [Adj.] <i>plur.</i>    |   | [couvre-lit]s<br>[garde-robe]s<br>[garde-côte]s<br>[abat-jour]s<br>[perce-neige]s<br>[sèche-cheveu]x...                   |  | Ces noms composés forment leur singulier et leur pluriel comme s'ils étaient des noms simples : seul le second élément prend la marque du pluriel, et seulement quand le nom composé est au pluriel. |
|   | Verbe – nom                        | [Verbe – dét.] <i>plur.</i>                  |   | [après-midi]s<br>[en-tête]s<br>[haut-parleur]s<br>[ouï-dire]s   |  |  |
|   | Mot invariable – nom               | [Prép – nom] <i>plur.</i>                    |   |   |  |  |
| Autres structures   | [Adv – nom] <i>plur.</i>           |  |   |   |  |  |
| <b>Éléments non reliés</b>  | Nom + ...                          | [Nom] <i>plur</i> + ...                      | + S ou X  | [pomme]s de terre<br>...  | Ces cas suivent les mêmes règles que les autres noms composés. Ici, la périphrase bloque l'accord de <i>terre</i> .<br>Les locutions nominales restent invariables   |  |
|   | Locutions nominales                | [locution] invariable                        | /   | [qu'en-dira-t-on]Ø  |  |  |

Les rectifications adoptées en 1990 ont déjà simplifié l'orthographe des noms composés en invitant,

- d'une part, à étendre l'usage de l'agglutination, notamment lorsque les composants du mot ne correspondent plus au lexique ou à la syntaxe actuels (*d'arrachepied, boutentrain, mangetout*, etc.) ;
- d'autre part, à distribuer comme dans les noms simples les marques du nombre dans les noms composés d'un verbe (ou d'une préposition) et d'un nom (*un pèse-lettre, des perce-neiges, un après-ski, des après-midis*). La règle devient donc : les noms composés avec trait d'union du type *porte-avion* (verbe + nom) ou *après-ski* (préposition + nom) forment leur singulier et leur pluriel comme s'ils étaient des noms simples : seul le second élément prend la marque du pluriel, et seulement quand le nom composé est au pluriel (ex. : *un sèche-cheveu* → *des sèche-cheveux* ; *un essuie-main* → *des essuie-mains* ; *un après-midi* → *des après-midis* ; *un abat-jour* → *des abat-jours* ; *une perce-neige* → *des perce-neiges...*)<sup>3</sup>.

La Commission *Enseignement* du précédent Conseil supérieur de la Langue française de la Communauté française de Belgique avait ensuite étudié la possibilité de généraliser cette seconde rationalisation, qui reprend la logique morphologique générale de l'accord, en l'étendant aux noms composés de deux noms, d'un nom et d'un adjectif, d'un adverbe et d'un adjectif, etc.

Les règles de mise au pluriel des noms composés tiennent du casse-tête et relèvent finalement de l'apprentissage par cœur. Les propositions de la nouvelle orthographe, bien qu'allant dans le sens de la simplification sur la base du critère morphologique (un nom composé = une unité) plutôt que sémantique (les périphrases), ne vont pas jusqu'au bout de leur logique. On devrait pouvoir généraliser une règle simple qui serait identique à celle applicable au nom simple : pluriel du [nom] = [nom] + s. Il devrait être ainsi normal d'écrire *des [timbre-poste]s, des [arc-en-ciel]s, des [oiseau-mouche]s...*

---

<sup>3</sup> Ne sont pas concernés les noms composés incluant un complément nominal avec un déterminant (*un trompe-l'oeil, des trompe-l'œil* ; *un sans-le-sou, des sans-le-sou*).

Cette vision doit tenir compte de deux grandes difficultés, déjà mises en évidence par ladite Commission.

- Le sentiment de la composition des noms est variable, comme sa traduction graphique : *procès-verbal*, mais *compte rendu* ; *pomme de terre*, mais *belle-de-jour* ; et les hésitations ne manquent pas dans l’usage du trait d’union au sein d’un même mot, comme le notaient déjà les rectifications de 1990, surtout dans les nombreux néologismes plus ou moins occasionnels (*attentat suicide* ou *attentat-suicide* ?). De sorte que l’identité même de certains noms (composés ou non ?) apparaît flottante pour le scripteur<sup>4</sup>, compliquant d’autant le problème orthographique. Pour tenter de clarifier celui-ci, la Commission avait proposé de considérer que tout nom qui afficherait sa composition par l’usage d’un trait d’union se désignerait ainsi comme une unité, qui suivrait dès lors la règle des noms simples : marque du pluriel uniquement à la fin du composé et uniquement quand celui-ci est au pluriel. Le scripteur jouirait ainsi d’une certaine liberté mais serait invité à veiller à la cohérence de ses choix. Pareille hypothèse soulève d’emblée la question des doubles graphies : *des attentats suicides* et/ou *des attentat-suicides* ?
- La Commission avait alors voulu en mesurer empiriquement l’acceptabilité en examinant tous les noms composés attestés avec un trait d’union dans la neuvième édition du *Dictionnaire de l’Académie française* (lettres A et B). Avec, certes, des variantes liées aux sensibilités personnelles, tous les membres de la Commission ont éprouvé des résistances devant certains pluriels qu’engendrerait la règle envisagée : *des aigue-marines* ? *des amour-propres* ? *des arc-en-ciels* ? *des belle-à-voirs* ? *des belle-filles* ? *des bien-êtres* ? *des bourse-à-pasteurs* ? *des bouton-d’ors* ?... En fait, qu’on le veuille ou non, persiste un certain sentiment de la composition du mot et de la « nature » grammaticale de ses composants, qui fait apparaître plus ou moins incongrus des pluriels « à contresens » (comme ceux de *ciels* ou *d’ors*, par exemple).

Néanmoins, les auteurs de la présente note ont voulu aujourd’hui pousser la logique de la proposition à son terme.

---

<sup>4</sup> Le linguiste pourra toujours faire référence aux travaux sur le figement (voir ci-dessous pour des critères de reconnaissance de lexicalisation), alors que le scripteur devrait se fier à son intuition.

## II. Projet de rationalisation

Des unités lexicales composées se répandent dans l'usage. L'on s'interroge sur le degré de lexicalisation de ces unités et, par voie de conséquence, sur leur graphie (avec ou sans trait d'union, soudure) et sur leur pluriel. Si le scripteur disposait d'un « espace de variation minimale » ou d'un espace de liberté, il pourrait se réapproprier sa langue, ce qui lui permettrait, entre autres, dans les noms composés, de distinguer deux degrés de lexicalisation et de variation en nombre.

### 1. Noms composés retenus et portée de la proposition

Afin d'atteindre un niveau de rationalisation maximal, nous considérerons l'ensemble des noms composés, quelle que soit l'appartenance à telle ou telle partie du discours des éléments qui les composent.

En outre, au-delà de la question du pluriel, voire du féminin, des noms composés, la question de la graphie sera évoquée. En effet, l'actuelle graphie n'aide guère. Il existe trois types de graphies, que l'on pourrait considérer comme trois étapes de transcription de la lexicalisation : l'espace typographique ou le rien (*pomme de terre*), le trait d'union (*petite-fille*) et la soudure (*pissenlit*). Une fois cette dernière étape atteinte, la question du pluriel devient aisée : il ne se marque qu'à la finale de l'ensemble, et seulement au pluriel.

Les *Rectifications* de 1990 n'ont que peu répondu aux attentes. Certains mots ont été soudés, sans doute en raison d'une plus forte lexicalisation ou d'une opacité grandissante, mais qui peut dire en quoi les composés de *porte(manteau...)* ou le *tirebouchon* sont plus opaques que le *bain-marie* ? Les explications du document officiel ne permettent pas à l'utilisateur de trancher. Aussi nous faudra-t-il proposer une ligne de conduite qui, tout en ménageant la part nécessaire de liberté du scripteur, lui permettra d'assurer la cohérence minimale exigible dans une production écrite.

## 2. Perspective

Il s'agirait de rationaliser des règles d'écriture et d'accord dans une perspective d'apprentissage raisonné de la grammaire, tout en tolérant les accords traditionnels. Ce projet se glisse dans le sillage des *Rectifications orthographiques* de 1990. Les nouveaux accords seraient enseignés prioritairement, mais l'orthographe actuelle ne pourrait être jugée comme fautive. Chaque usager aurait le droit, en connaissance de cause, de préférer un accord rationnel à un accord traditionnel.

Les principes retenus sont :

- **Espace de variation minimale**, selon les termes de Robert Martin, c'est-à-dire **espace de liberté** dont disposent les scripteurs. Les scripteurs doivent pouvoir choisir librement le type d'analyse qu'ils font de la séquence produite. Cela signifie donc que le scripteur disposera d'une marge de manœuvre importante. Il pourra d'abord choisir entre deux options : option périphrastique (réanalyse, qui correspond à l'option en cours dans les grammaires traditionnelles) ou critère linguistique (morphologique, distributionnel ou autre, qui suit et étend la logique des rectifications orthographiques de 1990). Dans ce dernier cas, il pourra encore, en fonction de l'analyse qu'il souhaite transmettre, ajouter, conserver, voire retirer le trait d'union entre les éléments.
- **Cohérence** et **conformité** avec l'option choisie. Le scripteur qui retient telle option pour une séquence doit s'y tenir, et sélectionner la graphie correspondant au type d'option choisie. De la sorte, son lecteur pourra interpréter au plus juste ses intentions.

## 3. La lexicalisation comme critère discriminant

Qu'est-ce qui caractérise un nom composé ? Si le cas de *colvert* ['canard sauvage'] semble réglé (c'est un ancien nom composé, aujourd'hui soudé, ce qui marque son passage définitif du côté des noms simples), qu'en est-il de *col blanc* et de *cul-blanc* ['oiseau des marais à croupion blanc'] ? Quels sont les éléments pertinents ? L'unité de sens ? Le fait que le nom composé renvoie à un seul signifié ? La présence d'une espace typographique ou d'un trait d'union ? L'opacité sémantique ? Le blocage des propriétés

transformationnelles ? Le blocage des paradigmes synonymiques ? Notons d'emblée que la présence de ces indices n'est pas systématique, et que des séquences pourtant reconnues comme très figées connaissent de la variation (Dister *et al.* 2006).

Il semble communément admis que le critère d'identification d'un nom composé est en rapport avec le phénomène de lexicalisation. Celui-ci est notamment lié au degré de figement des éléments ou de l'ensemble, qui pousse à considérer cet ensemble comme un lexème unitaire. Ce qui rend la délimitation du nom composé difficile est le caractère gradable et progressif du figement : on va de séquences totalement libres à des séquences totalement figées sur un continuum qui ne connaît pas de nette solution de continuité (Gross 1996).

Il s'ensuit que la lexicalisation apparaît comme plus ou moins forte selon les locuteurs et les scripteurs.

C'est sur la présence ou l'absence de lexicalisation que se fondent nos propositions de rationalisation. La lexicalisation est souvent induite par une rupture dans la structure syntaxique ou sémantique de l'énoncé standard. Nous distinguerons dès lors deux niveaux :

1. le « degré zéro » ou l'absence de lexicalisation ;
2. la lexicalisation (de faible, qui s'installe, à forte, installée).

### **3.1. Absence de lexicalisation**

#### ***Critère***

La simple juxtaposition de mots ne constitue pas un phénomène de lexicalisation. Elle se présente comme une structure syntaxique courante sans trait particulier (ni rupture syntaxique, ni rupture sémantique). Dans ces séquences non lexicalisées, les éléments juxtaposés conservent leur sens, propre ou figuré. L'un des éléments détermine généralement l'autre, en le caractérisant.

C'est le cas évident de syntagmes nominaux, composés de leur noyau nominal et de leur déterminant, quelle que soit, par ailleurs, la nature de ce déterminant (adjectif, nom, syntagme prépositionnel...).

Ex. : *séjour détente, évier vasque, accord surprise, émission phare, opération suicide, voiture ventouse, société écran, robe saumon, roue dentée, traducteur assermenté, directeur adjoint, droit de vote, demande en mariage ...*

### **Mode de liaison**

Une espace typographique, c'est-à-dire un blanc graphique, sépare les mots.

### **Pluriel**

Dans les corpus, deux tendances sont observables :

- parfois, seul le premier nom porte la marque du pluriel, ce qui est conforme aux règles des grammaires pour les noms utilisés occasionnellement comme épithètes. Ex. : *des crues éclair, des guerres éclair, des visites éclair, des robes saumon, des données trafic...*
- parfois, les deux unités prennent la marque du pluriel. Ex. : *des voyages éclairs ...*

Comme en français, les noms et les adjectifs prennent normalement la marque du pluriel, il pourrait être recommandé de donner la marque du pluriel à chacun des éléments juxtaposés, ce qui correspondrait donc à changer, pour les noms employés comme épithètes, les règles actuelles. Dès lors, on écrirait de préférence : *des séjours détentes, des accords surprises, les émissions phares, des opérations suicides, des voitures ventouses, les sociétés écrans, des robes saumons<sup>5</sup>, comme des roues dentées, des traducteurs assermentés, des directeurs adjoints..., mais des droits de vote, des demandes en mariage...*

### **Proposition en cas d'absence de lexicalisation**

*Mode de liaison* : blanc graphique.

*Pluriel* : marque du pluriel aux adjectifs et aux noms juxtaposés.

---

<sup>5</sup> Les noms de couleur simples en emploi adjectival pourraient dès lors rejoindre définitivement les adjectifs de couleur simples, au moins pour ce qui est de l'accord en nombre (pas en genre) : *des étoffes jades/lavandes/marrons/saphirs ; des couvertures chocolats/marrons.*

### 3.2. Perception de lexicalisation

#### *Critère*

Le critère de lexicalisation serait le figement d'un ilot syntaxique, accompagné soit du maintien soit de la perte de la transparence sémantique des composants. Quoi qu'il en soit, la lexicalisation se marque toujours, comme vu plus haut dans la définition proposée du nom composé, par la perte d'autonomie des éléments (aucun ne peut être déterminé – caractérisé – indépendamment de l'ensemble ; dans le même ordre d'idées, la pronominalisation se fait sur l'ensemble).

Ex. : *queue-de-cheval* (coiffure ; *celle de Marie*) par opposition à *queue de cheval* (de l'animal ; *celle du cheval*).

#### *Mode de liaison*

Dès que le scripteur perçoit la lexicalisation, il pourrait l'indiquer dans tous les cas par le trait d'union : *prix-plafond*, *prix-plancher*, *mot-valise*, *lettre-type*, *attentat-suicide*, *épargne-pension*, *maison-mère*, *fille-mère*, *arc-en-ciel*, *année-lumière*, *chef-d'œuvre*, *petite-fille*, *belle-fille*, *ayant-droit*, *qu'en-dira-t-on*, *pomme-de-pin*, *pomme-de-terre*, *parachute-doré*, *je-m'en-foutiste*... En effet, « le trait d'union sert à la fois à relier les éléments d'un mot composé et à les maintenir distincts. Il atteste que la formation en question occupe une place intermédiaire entre une suite de mots isolés et un mot composé à éléments fusionnés » (Gak, 1976).

Même si « l'emploi du trait d'union est une des questions les plus compliquées, les plus épineuses de l'orthographe française – dans nombre de cas il n'existe pas de règle déterminée » (Gak, 1976) –, l'indiquer systématiquement dès lors que l'on est en présence d'un composé s'avèrerait très utile, notamment dans le cadre du traitement automatique des langues. En effet, la présence du trait d'union indiquerait immédiatement que l'on se trouve en présence d'une seule unité lexicale. Le trait d'union lèverait ainsi l'ambiguïté et permettrait de distinguer *pomme-de-terre cuite* et *pomme de terre-cuite (terracotta)*, comme il le fait déjà pour *petite-fille* et *petite fille* (Mathieu-Colas, 1994).

Dans le vocabulaire publicitaire, des unités du type *prix-plancher* et *prix-plafond* se lexicalisent. Il serait donc logique que le scripteur marque ce fait à l'aide d'un trait d'union mais s'en abstienne dans *tarif plafond* et *vitesse*

*plafond*, qui se rencontrent sporadiquement et semblent encore peu lexicalisés. Le scripteur, selon le degré de cohésion qu'il souhaite marquer, mettra un trait d'union (forte cohésion) ou n'en mettra pas (faible cohésion).

### **Pluriel**

En se fondant sur le pluriel des noms composés recommandé par les *Rectifications* (*un sans-culotte, des sans-culottes ; un sèche-cheveu, des sèche-cheveux*), on mettrait la marque du pluriel à la fin de l'unité lexicale : *des prix-plafonds, des prix-planchers, des mot-valises, des lettre-types, des attentat-suicides, des épargne-pensions, des maison-mères, des fille-mères, des arc-en-ciels, des année-lumières, des chef-d'œuvres, des belle-filles, des petite-filles, des ayant-droits, des qu'en-dira-t-ons, des pomme-de-pins, des pomme-de-terres, des parachute-dorés, des je-m'en-foutistes*<sup>6</sup>.

Cette proposition, pour rationnelle qu'elle soit, se heurte cependant à certains cas de pluriels internes actuellement audibles (ceux qui ne seraient pas audibles ne seraient simplement pas transcrits). Lorsque le second élément commence par une voyelle, la liaison peut en effet apparaître (*petits-enfants*). Il pourrait néanmoins être proposé d'abandonner la transcription de la liaison, qui finirait par disparaître : c'est déjà le cas du pluriel interne *des bonshommes* que les enfants prononcent *bonhommes*, par exemple quand ils sont de neige (voyez également *des madames*, à côté de *Madame* et *Mesdames* comme termes d'adresse). Remarquons également que, dans les pluriels *porcs-épics* et *guets-apens*, la liaison ne se fait pas, ce qui confirme la lexicalisation d'entités dont le deuxième élément n'est plus transparent. La logique voudrait que l'on supprimât la marque du pluriel au premier élément, ce qui rejoint la proposition faite par les auteurs de la présente note. Nous sommes néanmoins conscients que la fréquence de

---

<sup>6</sup> On pourrait appliquer le même principe aux adjectifs de couleur composés, actuellement réputés invariables : unir les éléments et marquer leur accord en genre et en nombre au deuxième élément.

- On aurait dès lors le choix entre *des prairies vert clair* (état actuel) et *des prairies vert-claires, des jupes bleu foncé* et *des jupes bleu-foncées*, etc.
- Lorsque le dernier mot de la composition est un substantif, on aurait le choix entre, d'une part, absence de trait d'union et non-accord (*des étoffes tête de nègre/rouge sang/bleu nuit...*) et, d'autre part, soudure par un trait d'union et accord en nombre seulement (*des étoffes tête-de-nègres/rouge-sangs/bleu-nuits*).

Le même principe pourrait régir l'accord de tous les autres adjectifs composés, mais l'on se heurtera ici à la fréquence de la variation interne audible (*des jeunes filles sourdes-muettes* vs *des jeunes filles sourd-muettes*, par exemple). La réflexion mérite cependant d'être menée également.

*petits-enfants* est à prendre en compte, de même que la fréquence de *petits enfants* (non composé) : il sera dès lors peut-être difficile d'aboutir à la suppression de la liaison dans le nom composé, ce qui obligera à considérer ce cas comme une exception, voire, comme le dit parfois *Le bon usage*, comme un ancien pluriel .

Pour appuyer cette proposition, on retiendra la notion d'*espace minimal de variation*, selon l'expression de Robert Martin, l'usage fixant à plus ou moins long terme la forme qui deviendra la norme.

### ***Avis des usagers***

Quel est l'avis des usagers ? D'après les résultats d'un sondage fait en avril 2004, les membres du RENOVO (*Réseau pour la nouvelle orthographe du français*) adoptent en majorité le trait d'union parce qu'il facilite la reconnaissance d'un nom composé. Beaucoup écriraient avec trait d'union : *attentat-suicide, apéritif-maison, collection-hiver, pain-surprise, pin-parasol, queue-de-cheval* (*Dict. Hachette 2005*)... et même *compte-rendu*. De plus, les traits d'union permettent de distinguer le petit biscuit sec, allongé et plat, appelé *langue-de-chat*, de l'organe charnu et mobile de la bouche du chat, nommé *langue de chat*.

Le fait de laisser au scripteur la possibilité de prendre position en ce qui concerne le degré de lexicalisation rejoint les observations de V. G. Gak à propos du trait d'union : « la graphie d'un même mot peut dépendre de son degré d'intégration par la langue (parfois de l'appréciation qui en est faite par l'utilisateur) » (Gak, 1976, p. 292). Ainsi, la présence ou l'absence du trait d'union témoignerait-elle du degré de lexicalisation d'un mot composé. Ensuite, l'utilisateur qui choisirait de mettre un trait d'union devrait être cohérent et tenir compte de son option dans la façon de mettre le pluriel. Le système serait visible.

Le trait d'union servirait donc de marque de lexicalisation dans les cas suivants :

- rupture syntaxique : *moto-neige, action-souplesse* et aussi *compte-rendu*<sup>7</sup> ;

---

<sup>7</sup> Le trait d'union sert également à marquer la cohésion d'une séquence citée ou considérée comme « pour mention » : c'est le cas notamment de séquences comme *Jules-de-chez-Smith-en-face*. Ces séquences ne sont concernées par la question du pluriel que si le scripteur les considère comme des noms composés.

- désambiguïisation : *petite-fille, queue-de-cheval, langue-de-chat* ;
- écart sémantique d'un composant (en synchronie) : *belle-de-jour*.

### ***L'impact de la féminisation***

La reconnaissance de la lexicalisation d'une séquence et, partant, l'usage du trait d'union (ou de la soudure) et de la mise au pluriel qui en découlent n'est pas sans poser quelques questions en ce qui concerne la féminisation, et notamment la féminisation des noms de titres, métiers, grades et fonctions. Si l'on applique les propositions ci-dessus, certains de ces noms pourraient n'apparaître féminisés qu'à la fin de la séquence : le *sergent-major*, la *sergent-majore*. En effet, le nom est bien lexicalisé (il s'agit d'un grade particulier et supérieur à celui de sergent), le trait d'union peut être mis et la variation du féminin serait appliquée, comme pour le pluriel, en fin de séquence et non en interne. Si l'on souhaite faire varier *sergent* (pour une féminisation audible, par exemple), il faudrait, dans la logique énoncée plus haut, renoncer au trait d'union et perdre l'idée de composition : une *sergente majore*.

Il nous semble néanmoins possible de dissocier les marques de variation en genre et en nombre. Le nom (en ce compris le nom composé) possède un genre en propre, et le nombre qu'il reçoit est tributaire du contexte et du vouloir-dire de l'usager. On pourrait donc dire qu'il n'y a pas vraiment d'accord en genre en ce qui concerne le nom composé, mais que l'on dispose d'un nom composé masculin *sergent-major* et d'un nom composé féminin *sergente-majore*, chacun ayant pour ainsi dire sa propre entrée au dictionnaire. Dès lors, l'accord ne concernerait que le pluriel, qui, lui, se mettrait exclusivement en fin de séquence, et on aurait des *sergent-majors* et des *sergente-majores* ; *des auteure-compositrice-interprètes, des sapeuse-pompières, des écrivaine-voyageuses, des candidate-bourgmestres*...

Cette dernière option permettrait de régler les difficultés qui auraient pu surgir avec d'autres composés du type *beau-fils, belle-fille*. En suivant le raisonnement que nous venons de tenir, le pluriel en serait : des *beau-fils*, des *belle-filles*, avec marque du pluriel en fin de séquence.

### **Proposition en cas de lexicalisation**

*Mode de liaison* : trait d'union.

*Pluriel* : marque du pluriel à la fin du nom composé, seulement au pluriel.

*Féminisation* : prise en compte d'une entrée spécifique pour les noms féminins de titres, métiers, grades et fonctions, avec féminin aux différentes composantes ; le pluriel, dissocié, se mettrait à la seule finale, seulement au pluriel.

### ***Et la soudure ?***

Cela étant, la lexicalisation du nom composé et l'opacité sémantique des composants peuvent être ressenties à ce point fortement par le locuteur qu'il n'en perçoit dès lors plus les limites internes. La structure syntaxique du nom composé s'effaçant avec le temps, les composants s'opacifient, sémantiquement et/ou formellement : *portefeuille* (écart sémantique), *plafond* (écart formel et sémantique : *un plafond* n'est pas un *fond plat*), *chauvesouris* et *chaussetrappe* (opacité totale). Dans ces cas de figement ou de constitution d'un ilot syntaxique dont la composition comporte l'opacité sémantique des éléments, l'utilisateur pourra utiliser la soudure comme mode de graphie. Il en aura la possibilité pour autant que reste sauf l'impératif de lisibilité. Il apparaît ainsi parfois difficile de souder des séquences comme des *bainmaries* (collision -nm-), des *laissezpassers* (collision -zp-).

Dans l'usage, les soudures sont déjà majoritaires à l'intérieur d'unités lexicales composées d'un préfixe suivi d'un adjectif ou d'un nom : *interuniversitaire*, *hyperpigmentation*, *prorecteur*. La lexicalisation forte est conforme à l'évolution de l'usage.

La soudure serait en fait rendue possible comme dans les mots-valises *autoroute*, *autostop*, *autostoppeur*, *vélotaxi*, *cinéroman*, *abrivélo*, *airbus* (anglicisme), *jurilinguiste*, *bancassureur*.

Pour ce qui est de la mise au pluriel, comme pour les noms composés dont les éléments sont liés par un trait d'union, et quelle que soit la nature des constituants du nom composé, la marque du pluriel se mettrait à la finale.

Les principes rationnels des propositions avancées ici sont mis en œuvre dans les graphies des unités construites avec *non*. On écrit *une leçon non sue* : structure syntaxique régulière, donc pas de lexicalisation ni de marque

de liaison. Au pluriel : *des leçons non sues*. Mais on écrit *un non-sens, un non-dit, un non-lieu* : structure syntaxique particulière due à la présence du déterminant article *un*, qui témoigne d'une lexicalisation qui s'installe en gardant les constituants transparents, d'où la présence du trait d'union comme marque de lexicalisation. Pluriel à la finale : *des non-dits, des non-lieux*. Comme l'usage tend vers une lexicalisation sentie plus forte, on pourra aller jusqu'à la soudure : *un nondit, un nonlieu*, en un mot, puisque *dit* et *lieu* ne sont sémantiquement pas transparents ici. Au pluriel : *des nondits, des nonlieux* comme *des lieudits* (Grevisse et Lenoble-Pinson, 1998, § 589).

La soudure apparaît dès lors comme le choix du scripteur de marquer l'absence totale d'analyse du nom composé, pour des raisons non seulement syntaxiques mais également sémantiques, pour autant que la lisibilité du nom composé soit sauve. La soudure n'apparaît donc pas comme une manière supplémentaire, à côté du trait d'union, de marquer le nom composé. Elle marque, à l'intérieur des noms composés lexicalisés au moins écrits avec trait d'union, la perception par le locuteur de l'aboutissement du parcours de lexicalisation. Si le scripteur souhaite plutôt le maintien du trait d'union, il ne lui serait rien reproché.

**Proposition en cas de lexicalisation forte,  
avec opacité des éléments perçue par le scripteur**

*Mode de liaison* : soudure.

*Pluriel* : marque du pluriel à la fin du nom composé, seulement au pluriel.

***Cas d'hésitation***

La plupart des noms composés ne sont pas enregistrés dans les dictionnaires ; néanmoins un certain nombre, sans avoir d'entrée propre, sont cités dans l'article consacré à l'un des deux noms. Dans l'article *clé* ou *clef* du *Petit Robert* se trouvent *Une position(-)clé. Des positions-clés. Un poste-clé. Industrie clé. Un témoin-clé. Les mots-clés* : le nom *clé* employé par extension se joint au premier nom par un trait d'union facultatif. Or, dans la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, *position clef, poste clef, secteur clef, chiffre clef, lettre clef* et *mot clef* s'écrivent sans trait d'union.

En outre, le manque de constance s'observe à l'intérieur d'un même dictionnaire, ce qui n'aide pas les usagers. Un mot composé comme *contrôle radar* ou *sac-poubelle* est écrit différemment selon l'entrée sous laquelle il est traité. Dans le *Petit Robert*, *contrôle radar* et *sac poubelle* s'écrivent sans trait d'union, respectivement, dans les articles *contrôle* et *sac* ; mais *contrôle-radar* et, au pluriel, *sacs-poubelles*, avec trait d'union, dans les articles *radar* et *poubelle*. La graphie des mots composés n'est pas fixée. *Image-radar* se rencontre aussi souvent qu'*image radar*, que préconise l'Académie française.

Somme toute, en ce qui concerne l'emploi du trait d'union, les dictionnaires reflètent la grande variation de l'usage. La même unité lexicale s'écrit tantôt avec, tantôt sans trait d'union : *attentat(-)suicide*, *chèque(-)formation*, *élément(-)clé*, *image(-)choc*, *mot(-)clé*, *pause(-)carrière*. La même variation arbitraire touche le pluriel. Le premier nom prend la marque du pluriel, le second, parfois aussi : *les attentats-suicide(s)*, *les chèques-formation(s)*, *les éléments-clé(s)*, *les images-choc(s)*, *les mots-clé(s)*, *les pause-carrière(s)*.

Les propositions faites ci-dessus tiennent compte de cette situation. En effet, même si le degré de lexicalisation n'est pas stable (et il ne l'est pas) et varie d'un groupe d'usagers à l'autre, le système peut fonctionner de façon cohérente. L'important n'est pas de trouver ni de choisir le « degré » de lexicalisation, l'important est d'être cohérent. Il ne s'agit évidemment pas d'écrire n'importe quoi n'importe comment. Selon le degré de lexicalisation qu'il retient, l'utilisateur met ou non le trait d'union (voire la soudure) et le pluriel dépend de cette graphie. En fait, si le locuteur éprouve le besoin d'analyser le nom composé et de mettre la marque du pluriel, par exemple, au premier élément, cela signifiera qu'il ne considère pas le nom comme réellement composé (lexicalisé) ; la cohérence voudra alors qu'il s'abstienne de mettre un trait d'union. L'usage du trait d'union retrouve dès lors une vraie cohérence dans le cadre des noms composés, et la mise au pluriel une vraie cohérence dans le cadre plus général de l'accord.

### ***Évolution de l'usage***

Les divergences enregistrées dans les dictionnaires expriment la flexibilité de la langue et laissent aux usagers un espace de liberté qui devrait permettre de faire évoluer l'orthographe grammaticale vers plus de rationalisation et de cohérence.

Comme la distinction entre collocation et lexicalisation n'est pas toujours aisée à établir, cet espace autoriserait les scripteurs à procéder à « des *retouches* et [à des] *aménagements*, correspondant à l'évolution de l'usage, et permettant un apprentissage plus aisé et plus sûr », ainsi que l'écrit Maurice Druon à propos des *Rectifications de l'orthographe*, dans la préface de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (Académie française, 1992). Les deux graphies resteraient admises jusqu'à ce que la nouvelle soit entrée dans l'usage.

## Références bibliographiques

Académie française (1992 et 2000), *Dictionnaire de l'Académie française*. Paris, Imprimerie nationale, 9<sup>e</sup> éd., 2 vol. (*A-Map*) et fasc. parus jusqu'à *plébéien*, 24 septembre 2008.

Site internet : [www.academie-francaise.fr](http://www.academie-francaise.fr)

ANTOINE, Gérard et MARTIN, Robert, dir. (1985), *Histoire de la langue française, 1880-1914*. Paris, CNRS Éditions.

APARO (Association pour l'application des recommandations orthographiques) (2001), *L'essentiel de la nouvelle orthographe. Les huit-cents mots les plus fréquents. Abrégé du vadémécum*. Bruxelles, APARO.

Conseil supérieur de la langue française (1990), Les rectifications de l'orthographe. *Journal officiel de la République française. Documents administratifs*, 6 décembre 1990.

*Dictionnaire Hachette 2005* (2004), Paris, Hachette Livre.

DISTER, Anne, FAIRON, Cédric et WATRIN, Patrick (2005), Recherche d'expressions figées du français en Belgique. Méthode et observations. In Bolly C., Klein J. R. et Lamiroy B. (éds), *La Phraséologie dans tous ses états*, Louvain-la-Neuve, Peeters, *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain* 31, 2-4, pp. 169-182.

GAK, Viktor G. (1976), *L'orthographe du français. Essai de description théorique et pratique*. Paris, Selaf.

GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André (2007), *Le bon usage. Grammaire française*. Paris-Louvain-la-Neuve, Duculot, 14<sup>e</sup> éd.

GREVISSE, Maurice et LENOBLE-PINSON, Michèle (1998), *Le français correct. Guide pratique*. Paris-Bruxelles, De Boeck et Larcier, Département Duculot, coll. Entre guillemets, 5<sup>e</sup> éd.

GROSS, Gaston. (1996), *Les expressions figées en français*, Paris, Ophrys.

- GRUAZ, Claude (2009), Vers une rationalisation des noms composés. In Willems M. (éd.), *Pour l'amour des mots. Glanures lexicales, dictionnairiques, grammaticales et syntaxiques. Hommage à Michèle Lenoble-Pinson*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, n° 122, pp. 173-178.
- GRUAZ, Claude et LENOBLE-PINSON, Michèle (2006), Une approche nouvelle du nom composé. In Gruaz Cl. (éd.), *A la recherche du mot : de la langue au discours*, Limoges, Lambert-Lucas, pp. 17-30.
- LENOBLE-PINSON, Michèle (2001), Noms en asyndète. Comment s'écrivent-ils ? Précédés ou non d'un trait d'union ? Sous quelle forme au pluriel ? In *Variations sur l'orthographe et les systèmes d'écriture. Mélanges en hommage à Nina Catach*, Paris, Champion, pp. 139-146.
- LENOBLE-PINSON, Michèle (2006), « Sujet bateau » ou « exposé suicide » : l'orthographe des mots composés. Un projet de l'O.F.F.C. (Observatoire francophone du français contemporain). In Didier J.-J. et al. (éd.), *Le français m'a tuer* [sic]. Actes du colloque *L'orthographe française à l'épreuve du supérieur* (27 mai 2005, Bruxelles, Institut libre Marie Haps), coll. « Cahiers du CENTAL », n° 1, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, pp. 81-95.
- Le Nouveau Petit Robert* (2007), *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, sous la dir. de J. Rey-Debove et A. Rey. Paris, Dictionnaires Le Robert.
- Le Petit Larousse illustré* 2006 (2005), Paris, Larousse.
- MATHIEU-COLAS, Michel (1994), *Les mots à trait d'union. Problèmes de lexicologie informatique*. Paris, Didier Érudition, coll. « Études de sémantique lexicale ».
- RENOUVO (Réseau pour la nouvelle orthographe du français) (2004), *Le millepatte sur un nénufar. Vadémécum de l'orthographe recommandée*. France, AIROÉ ; Suisse, ANO ; Belgique, APARO ; Québec, GQMNF. Sites de l'internet : [www.renouvo.org](http://www.renouvo.org) et [www.orthographe-recommandee.info](http://www.orthographe-recommandee.info)
- VAN RAEMDONCK, Dan et DETAILLE, Marie (2008), *Le sens grammatical. Référentiel à destination des enseignants*, rapport pour le Service de Pilotage du Ministère de l'enseignement de la Communauté française de Belgique.

## Vers une rationalisation de l'orthographe française

Claude GRUAZ,

Directeur de recherche honoraire au CNRS

Cette communication est un plaidoyer pour une orthographe rationalisée. C'est-à-dire une orthographe débarrassée, autant que faire se peut, des graphies dont on peut dire qu'elles sont arbitraires et incohérentes.

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, s'est installée la croyance en un mythe orthographique, en une orthographe unique. Ce mythe n'appartient pas à la tradition orthographique du français. Lorsque les lois Guizot de 1833 ont rendu l'enseignement primaire obligatoire, pour les garçons du moins, l'orthographe était au centre de l'enseignement, et d'abord de celui des maîtres formés dans les écoles normales, créées en grand nombre vers les années 1850<sup>1</sup>. La défaite de 1870 entraîna une réflexion sur cette prédominance de l'orthographe. Jules Ferry et Ferdinand Buisson réduisirent la place de l'orthographe à l'école pour élargir le champ des enseignements. Mais le pli était pris et le mythe de l'orthographe définitivement installé, du moins jusqu'à aujourd'hui : pour beaucoup de gens, il est inacceptable qu'un individu fasse des fautes d'orthographe, quelles que soient ses capacités par ailleurs. C'est ce mythe qui est, me semble-t-il, la cause véritable du peu d'empressement des Français à accepter les réformes, quand ils ne les rejettent pas par principe en arguant de raisons inspirées le plus souvent par l'ignorance de ses incohérences. On connaît ces arguments : il suffit de réfléchir pour ne pas faire de fautes ; s'en prendre à l'orthographe, c'est s'en prendre au patrimoine de la France, à

---

<sup>1</sup> Ces données historiques s'inspirent largement du remarquable ouvrage d'A. Chervel, 2008.

cette orthographe qui a plus de mille ans ; c'est tomber dans le laxisme, etc. Qu'il était merveilleux le temps où les enfants écrivaient sans faire de faute ! Hélas, cela aussi est un mythe et l'enquête Dancel - Thélot (1996) a établi que la baisse de niveau, qui avait en réalité commencé vers les années 1880, a été régulière depuis 1925, Manesse - Cogis<sup>2</sup> montrant qu'elle s'est accentuée depuis 1985.

Des projets de réformes, il y en eut plusieurs au cours du XX<sup>e</sup> siècle sous les signatures de G. Leygues (1901), E. Faguet (1905-1906), A. Dauzat et J. Damourette (1939-1940), J. Lafitte-Houssat (1950), C. Beaulieux (1952), Beslais (1952 et 1965), R. Thimonnier (1970), R. Haby (1977) et enfin les *Rectifications* de 1990. Autant de travaux remarquables, effectués par de savants linguistes, parfois même à la demande des instances politiques de l'époque. On jugera du faible impact des réformes par le fait qu'en 1908, l'Académie française préconisait d'aligner les sept pluriels en *-oux* sur la règle générale, ce qui n'est toujours pas admis. Notons toutefois que les *Rectifications* de 1990 reçoivent aujourd'hui un écho de plus en plus favorable : les dictionnaires, à des degrés divers, les prennent en compte, et plus particulièrement le *Petit Robert* 2009.

Que faire aujourd'hui ? Notre groupe de travail *Études pour une rationalisation de l'orthographe française* s'est interrogé sur le bien-fondé d'une recherche en vue d'une réforme, sur les points qu'elle devrait aborder et la démarche épistémologique qu'elle devrait adopter.

De nombreux facteurs interviennent dans la mise en place d'une réforme. Celle-ci doit

- renforcer une régularité existante : maintenir le doublement et le non-doublement de consonnes dans des mots de même structure n'a aucune raison d'être, or le cas n'est pas exceptionnel, ex. *agréger* et *agglomérer*, *alourdir* et *alléger*, *apaiser* et *approuver*<sup>3</sup> ;
- se situer dans le cadre de la synchronie contemporaine : écrire *maisonnette* mais *voisinage* et *commune* n'a d'autre justification que la nasalisation après *o*, qui dura jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. Rien ne justifie plus le doublement du *n* de *maisonnette* aujourd'hui ;

---

<sup>2</sup> Manesse et Cogis, 2007.

<sup>3</sup> Nos exemples porteront essentiellement sur les consonnes doubles, le *x* final et les lettres « grecques ».

- tenir compte de la fréquence : les sept pluriel en *-oux* sont très minoritaires à côté des dizaines de pluriels en *-ous*, ex. *flous, verrous, clous, écrous*, etc. Mais cette notion de fréquence doit être définie avec précision : si le *x* final est majoritaire dans les pluriels de mots en *-eu* (*lieux, cieus, cheveux / bleus*), il ne l'est pas si l'on prend en compte l'ensemble des nominaux ;
- distinguer la fréquence des mots et la fréquence des règles. Nous faisons nôtre cette opinion d'A. Chervel<sup>4</sup> selon laquelle la fonctionnalité d'une réforme repose moins sur le nombre de mots concernés que sur la réduction du nombre de règles qu'elle entraîne. En ce qui concerne le remplacement du *x* par *s*, l'économie est considérable puisque l'on n'a plus qu'une règle unique : tous les noms et adjectifs forment leur pluriel en *s*. La règle d'alternance *x/s* au pluriel, si tant est que l'on puisse parler de règle, disparaît ;
- éliminer des avatars historiques, par exemple le *x* de pluriel de *chevaux*, qui vient de la graphie *us* dans l'ancienne langue transcrite par un signe qui ressemblait à un *x*, le *u* étant rétabli au XVI<sup>e</sup> siècle pour traduire la prononciation. En cette position, le *x* a donc toujours été étranger au système orthographique du français ;
- être simple, c'est-à-dire provoquer aussi peu de modifications secondes que possible. Le non-doublement d'une consonne après une voyelle autre que *e* est sans conséquence, *affaire* pourrait s'écrire *\*affaire* alors que *lettre* ne pourrait s'écrire *\*lettre* et nécessiterait l'adjonction d'un accent ;
- prendre appui sur une régularité par analogie : le *n* simple de *partisane* peut servir de modèle pour écrire *\*paysane* ;
- prendre en considération la longueur du mot : une modification est, en termes de probabilités, plus « visible » dans un mot court que dans un mot long : enlever un *n* dans *\*doner* se remarque davantage que dans *fonctionarisation* ;

Un argument souvent avancé par les opposants à une réforme est qu'elle ne répond pas à une demande sociale, à un besoin. Or, pour exprimer un besoin, il faut d'abord avoir conscience de celui-ci. Certes, nombreux sont les gens qui pensent que l'orthographe française est difficile, mais si on leur demande quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent, ils ne font le plus souvent qu'exprimer des idées générales, comme celle de l'accord du

---

<sup>4</sup> Chervel, 2008.

participe passé, à juste titre d'ailleurs. La réponse à une question d'enquête est aussi souvent marquée par la norme. Lors de la passation d'un test sur les consonnes doubles, une question était « Comment écrivez-vous les mots suivants ? ». Une autre question, posée à un autre groupe, était « Comment voudriez-vous que les mots suivants s'écrivent ? ». On pouvait s'attendre à ce qu'il y ait moins de consonnes doubles dans les réponses données par le second groupe. Or les réponses étaient quasiment identiques. Lors de l'entretien qui suivit, les enquêtés du second groupe expliquèrent que ce qu'ils voulaient, c'était ne pas faire de fautes, ce qui revenait à suivre la norme. Bien qu'ils aient pris conscience des difficultés posées par les consonnes doubles à la lecture des mots proposés, l'idée que l'on puisse les écrire autrement ne leur avait pas effleuré l'esprit. De plus, pour communiquer ses difficultés personnelles, un individu doit d'abord savoir que telle ou telle forme est incorrecte. Ce qui ne va pas de soi : si l'on écrit *patronner* ou *imbécile* ne va-t-on pas écrire *patronnage* et *imbécilité*, sans se douter que l'on produit un écart à la norme? Par ailleurs, l'identification des difficultés est incertaine car le scripteur a depuis longtemps pris l'habitude de procéder à un évitement en changeant un mot ou une phrase qui lui font problème. Enfin, quand bien même un individu aurait conscience de ses difficultés, il faudrait encore qu'il soit en mesure de les exprimer, ce qui implique une compétence métalinguistique dont tout un chacun ne dispose pas.

Notre objectif n'est pas, dans l'immédiat, de proposer un nouveau projet de réforme globale. Il est de procéder à des études aussi approfondies que possible sur des points bien particuliers et d'établir, pour chacun de ces points, une règle précise, de grande portée, formulée en termes simples, donc compréhensible et acceptable par le grand public. La tâche est difficile car chaque point se situe dans un réseau d'implications systémiques tel que toucher à l'un d'entre eux a des effets sur l'ensemble du réseau.

Le traitement des mots diffère selon que l'on se place dans l'optique du système ou dans celle de l'usage, l'un et l'autre point de vue étant nécessaire.

L'approche systémique repose sur les trois fonctions principales des graphèmes<sup>5</sup>:

---

<sup>5</sup> Catach, 1986.

- la fonction phonogrammique : une graphie réformée ne doit pas altérer le rapport à l'oral. Ainsi l'on pourra supprimer un *n* dans *actionner* mais pas dans *ennui* ;
- la fonction morphogrammique : le remplacement du *x* final de *généreux* par *s* se justifie par la présence de ce *s* dans le féminin *généreuse* et dans le dérivé *générosité* ;
- la fonction distinctive : écrire *home* pour *homme* induit certes une confusion, mais, d'une manière générale, cet argument ne peut pas être retenu : très rares sont les cas où l'homonymie n'est pas levée par le contexte. Le coût comparé du principe de levée d'ambiguïté par la graphie est de beaucoup supérieur à celui du risque de confusion sémantique.

À supposer que les difficultés orthographiques aient été identifiées, il reste plusieurs facteurs à prendre en considération dans nos études actuelles si nous voulons que la future réforme ait des chances d'aboutir.

En premier lieu, il importe d'avoir connaissance de toutes les fonctions de tel ou tel graphème, de sa plurivalence, chacun d'eux étant en effet un nœud à la jonction de plusieurs lignes théoriques : une interprétation possible du doublement du *c* de *accalmie* est phonogrammique, auquel cas la réforme consistera à n'écrire qu'un *c* ; une autre est morphémique, et dans ce cas le doublement du *c* aura une justification. Mais ce doublement implique que le scripteur ait conscience de la nature préfixale de *ac-*. Et si l'on double le *c* parce que le *ac-* est un préfixe, en fera-t-on de même, synchroniquement parlant, du *n* de *innocent* ? Quel critère autre que diachronique retiendra-t-on ? Un rapprochement entre *-noc-* dans *innocent* et dans *nocif* ? De même le *x* final a sa place dans les études sur les marques du pluriel, sur les marques de personnes verbales, sur la consonne muette en finale de mot. Il convient donc de limiter très précisément le cadre de chaque étude : la définition de la problématique est fondamentale.

La notion de bigraphie permet de dépasser les plurivalences graphémique et morphémique en vertu du principe qui la définit : toute graphie qui répond à un critère rationnel sera considérée comme correcte. Ainsi la graphie *abri* est correcte du point de vue phonogrammique, la graphie *abrit* est tout aussi correcte du point de vue de son appartenance à la famille de mots dans laquelle elle est associée à *abriter*, conformément à la régularité selon laquelle une lettre finale muette reprend une lettre prononcée dans le féminin et/ou les dérivés, tel le *d* de *grand* dans *grande* et dans *grandeur*.

Il nous paraît essentiel, pour être en prise avec les besoins du public, que les études pour une rationalisation de l'orthographe prennent en compte l'usage réel. Car système et usage ne sont pas antinomiques, ainsi que le remarque Robert Martin : « Le système en tant que tel est doté – sur un certain nombre de points mis en débat – d'une flexibilité qui le dispose à l'évolution mesurée et naturelle des objets linguistiques »<sup>6</sup>. Et ceci conduit Robert Martin à développer les notions d'« espace de variation » et d'« espace de liberté », notions fondamentales qui devraient être intégrées à toute politique de la langue. Pour appréhender cet usage, on peut relever les écarts observés dans les écrits de toutes natures mais aussi les points qui posent le plus de problèmes dans l'enseignement et ont de ce fait un impact sur la pratique des apprenants. Le *Petit Robert* 2009 électronique nous a fourni un corpus actualisé des graphies en usage.

Le contexte social est aujourd'hui celui des messages souvent rapides, par Internet. C'est aussi celui de la féminisation des noms de métier<sup>7</sup>. On observe que cette féminisation est largement appliquée aujourd'hui, pas seulement lorsqu'elle n'a pas de correspondant à l'oral, comme pour *auteure*, mais aussi pour des mots qui jusqu'ici n'avaient pas de féminin, tel *écrivaine*. L'une des raisons de l'extension de cet usage est probablement que, par delà les divers cas contenus dans les textes officiels, ce que l'on a retenu correspond à une règle simple.

Parvenir à une règle simple dans son contenu comme dans son expression, compréhensible par un scripteur non spécialiste, est aussi notre objectif, mais l'atteindre n'est pas aisé.

Prenons le cas des lettres grecques ou similaires. Plusieurs options se présentent :

#### 1. Rectifier certaines lettres grecques et similaires

Annie Desnoyers, membre québécoise de notre groupe de travail, a examiné les cinq cas dans lesquels la rectification orthographique de mots contenant la lettre *h* n'est pas la simple suppression de celle-ci :

A. Si le *h* est un élément du graphème *ph* pour le phonème /f/, alors tout le graphème est rectifié par le graphème *f*, ex. *agoraphobie* > *agorafobie*,

---

<sup>6</sup> Martin, 2002.

<sup>7</sup> Dernière publication sur le sujet : *Mettre au féminin* (Conseil supérieur..., 2005).

*alphabet* > *alfabet*. Lorsqu'un *m* précède *ph*, il devient *n*, ex. *amphétamine* > *anfétamine*, *amphibie* > *anfibie*.

B. Si le *h* est un élément du graphème *sh* ou *sch* pour le phonème /ʃ/, alors tout le graphème est rectifié par le graphème *ch*, ex. *shampoing* > *champoing*, *schéma* > *chéma*.

C. Si le *h* est un élément d'un groupe de graphèmes non associés à un phonème, alors tout le groupe de graphèmes disparaît avec le *h*, ex. *almanach* > *almana*, *asthmatique* > *asmatique*.

D. Si le *h* est un élément du graphème *ch* pour le phonème /k/, alors tout le graphème est rectifié par le graphème *qu* devant *i* ou *e* (devant *a*, *o*, *u*, la disparition du *h* est suffisante), ex. *psychiatrie* > *psyquatrie*, *archéologie* > *arquéologie*.

E. Si le *h* est un élément du graphème *gh* pour le phonème /g/, alors tout le graphème est rectifié par le graphème *gu* devant *i* ou *e*, ex. *boghei* > *boguei*, *ghetto* > *guetto*.

On le voit, ces rectifications s'accompagnent de conditions bien spécifiques.

2. Rectifier toutes les lettres grecques et similaires : au cas du *h* s'ajouteraient ceux du *y*, de *æ* (*ægosome*) et de *œ* (*œsophage*). Cela induirait aussi des confusions entre composants de mots : *hippo* « cheval » / *hypo* « sous », *dis* « idée de séparation » / *dys* « mal », etc. Mais le contexte, dans le cadre même du mot, lèverait toute ambiguïté. Les objections récurrentes sont d'un autre ordre : l'orthographe française va-t-elle effacer l'héritage grec ? Va-t-on porter atteinte au patrimoine national ?

3. Garder toutes les lettres grecques : si le but est de préserver le patrimoine grec, encore faudrait-il le respecter, c'est-à-dire garder toutes les lettres grecques, et écrire par exemple : *abymer*, *akolythe*, *akoustike*, *anhémie*, *anthilope*, *aphthe*.

4. Maintenir l'état actuel avec toutes ses graphies arbitraires, dues en particulier à la décision de l'Académie d'enlever, dans le *Dictionnaire* de 1878, un des deux *h* de *diphthongue*, *phthisie*, *rhythme*, etc., écrits dorénavant *diphthongue*, *phthisie*, *rythme*<sup>8</sup>, ce qui n'est d'ailleurs pas respecté aujourd'hui, ex. *bathyscaphe* dans la dernière édition.

---

<sup>8</sup> Catach, 1995, p. 1162.

L'étude sur les lettres grecques et similaires est en cours, mais nous n'avons pas pris de décision. En revanche le travail sur le *x* final est bien avancé et un fascicule sur les consonnes doubles est paru<sup>9</sup>.

La démarche retenue pour élaborer une règle est de nature expérimentale<sup>10</sup> : à partir de l'observation de certains écarts orthographiques, on émet une hypothèse dont on vérifie la pertinence dans le corpus. Cette hypothèse prend la forme d'une règle provisoire. Cette règle provisoire est appliquée à un corpus de mots du vocabulaire contemporain. L'hypothèse soulève le plus souvent de nouveaux problèmes dus à l'existence du réseau dont nous avons parlé. Si l'hypothèse est écartée, totalement ou partiellement, une deuxième hypothèse est avancée. Et, d'hypothèse en hypothèse, on atteint une hypothèse qui répond au critère de simplicité et de généralité énoncé ci-dessus et devient la règle.

Cette démarche par règles-hypothèses successives a été appliquée de façon très significative dans le cas du *x* final.

Hypothèse 1 : *On forme le pluriel des noms et adjectifs terminés par une voyelle au singulier en ajoutant s (ex. des genous comme des cous, des lieux comme des pneus).*

Objection : elle ne prend pas en compte des pluriels très fréquents du type *chevaux*.

Hypothèse 2 : *La marque du pluriel des noms et des adjectifs est s, sauf pour les mots terminés par x, z, ou s, qui restent invariables.*

Objection : elle contient trois exceptions.

Hypothèse 3 (qui complète l'hypothèse 1) : *Le pluriel en -aux des mots terminés par -al et -ail s'écrit -aus.*

Objection : la formule demeure incomplète. Il faudrait ajouter : *Le pluriel en -eux des mots en -il (œil) et -ul (aïeul) s'écrit -eus.* Et ces règles ignorent encore les mots en *-eux* et *-oux* au singulier (ex. *généreux, courroux*), qui sont identiques au singulier et au pluriel.

D'où la nouvelle proposition :

Hypothèse 4 : *Les x finaux non prononcés sont remplacés par s.*

---

<sup>9</sup> Gruaz, 2009.

<sup>10</sup> Voir le schéma en annexe.

Ce qui induit : *chevaus, bijoux, travaux, généreus*, mais aussi *je veus, je peus, je vaus* (comme déjà *j'émeus*). La mention « non prononcés » permet d'écarter des mots tels que *anthrax, index, box*, ainsi que *six* et *dix*.

Le *s* dans le singulier de *\*généreus* ou de *\*chois* est justifié par le féminin *généreuse* et le dérivé *générosité* pour le premier, par le dérivé *choisir* pour le second. Le principe est étendu par analogie aux très rares mots qui n'ont, actuellement, ni féminin ni dérivé, tel *sélénieus*.

Pour *\*deus*, le *s* se retrouverait dans le dérivé *\*deusième*, ce qui rejoint *trois* et *troisième*.

Le remplacement du *x* par *s* induit le féminin *\*dousse* et le dérivé *\*dousseur*, ce qui ne constitue pas une objection car *dous* rejoindrait *\*rous*, réécriture de *roux*, et *rousse, rousseur*.

Plus complexe est le cas de *flux* et *crucifix*. Le *x* n'est pas prononcé et devrait donc, conformément à la règle établie, être remplacé par *s*. Mais il est présent dans les dérivés (*fluxion, crucifixion*). La digraphie, en l'occurrence la trigraphie, offre une solution : si l'on applique la règle, on écrira *\*flus* et *\*crucifis* ; si l'on prend en compte les dérivés, on écrira *flux* et *crucifix* ; si l'on retient les dérivés *fluide* et *crucifier*, on écrira *flu* et *crucifi*, comme *superflu* et *cri*.

La démarche retenue dans le fascicule sur les consonnes doubles est identique. Je me propose d'insister plus particulièrement à son sujet sur la présentation du point de réforme abordé, qui est le problème du doublement de la consonne finale d'un mot dans les féminins et les dérivés. Pourquoi nous être limités à cet aspect des consonnes doubles ? La réponse repose sur le principe de simplicité : un mot se termine par une consonne, vais-je la doubler dans le féminin et les dérivés ? À partir de *patron*, vais-je écrire *\*patrone* et *patronat* ou *patronne* et *\*patronnat*, ou *patronne* et *patronat*, ce qui est actuellement le cas ? Les autres cas possibles de réduction de la consonne double posent de nombreux problèmes. Examinons succinctement les deux principaux. Supprimer toutes les consonnes doubles non prononcées suppose que tout le monde prononce ou ne prononce pas les consonnes doubles d'un même mot, par exemple *illogique* ou *immobile*, ce qui n'est pas le cas. Retenir les consonnes doubles à la limite préfixe-radical implique que l'on puisse identifier le préfixe et le radical synchroniques, ce qui n'est pas chose aisée, *innocent* mentionné ci-dessus le montre. Ces cas feront l'objet d'études ultérieures.

Dans le fascicule, la règle est introduite par une question, elle-même précédée d'une mise en situation sous une forme personnalisée :

*JE M'INTERROGE. Vais-je écrire patronne ou patronne, patronat ou patronnat : faut-il doubler la consonne finale d'un mot dans le féminin et les dérivés ?*

Question qui, comme on le voit, comporte deux parties : la première, avec des exemples concrets compréhensibles de tous, la seconde, linguistique et généralisatrice.

Vient ensuite l'énoncé de la règle :

*La consonne graphique d'un mot n'est pas doublée dans le féminin et les dérivés.*

Cet énoncé est suivi d'une réserve :

*Cependant le doublement existant est maintenu lorsque cette consonne est précédée de e.*

Pourquoi avoir introduit cette limitation ? En fonction du principe de simplicité. En effet, effacer une consonne qui suit *e* implique de mettre un accent sur ce *e* (*banquette* devient *banquète*, ce que les *Rectifications* de 90 n'ont retenu que pour les verbes). Ceci revient à introduire une règle supplémentaire, ce que nous cherchons, dans toute la mesure du possible, à éviter.

La règle est suivie de deux listes : une liste des mots concernés classés par série, ex. *abandon*, *abandonataire*, *abandoner*, etc., et une liste de ces mots classés par ordre alphabétique. Trois annexes complètent le fascicule. Tout d'abord, un corpus évaluatif qui permet de visualiser la proportion de mots terminés par *l*, *n*, *r* ou *t* et modifiés selon la règle, par rapport au nombre de mots qui ne doublent pas la consonne finale, ex. *abricotier*. Ensuite, une étude approfondie sur les consonnes finales *n*, *l* et *t* dans la formation des féminins et des dérivés, sous l'angle du système et sous celui de l'usage. Enfin, un bref tableau comparatif montrant que les consonnes simplifiées par la règle le sont déjà dans la plupart des langues romanes (ex. français *anniversaire*, espagnol *aniversario*, portugais *aniversário*, roumain *aniversari*, catalan *aniversare*).

Nous avons fait référence à plusieurs projets de réforme élaborés au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Notre propos est de reprendre le flambeau par une série

d'études portant sur des points spécifiques. La situation de 2009 est autre. Méthodologiquement, le développement de l'informatique nous donne de nouveaux moyens de saisie du vocabulaire contemporain. Stratégiquement, la presse nous offre de nouvelles opportunités de faire connaître nos recherches<sup>11</sup>, etc. Autant de facteurs qui nous donnent à penser que nos propositions seront considérées comme une défense efficace de la langue française et qu'elles contribueront à effacer les pesanteurs de l'attitude conservatrice aveugle. Quel soulagement serait une orthographe plus cohérente, non seulement pour les élèves et les maîtres, mais aussi pour tous les usagers, qui auraient alors à leur disposition une orthographe débarrassée de scories inutiles et arbitraires. Une orthographe, sinon rationnelle, du moins rationalisée.

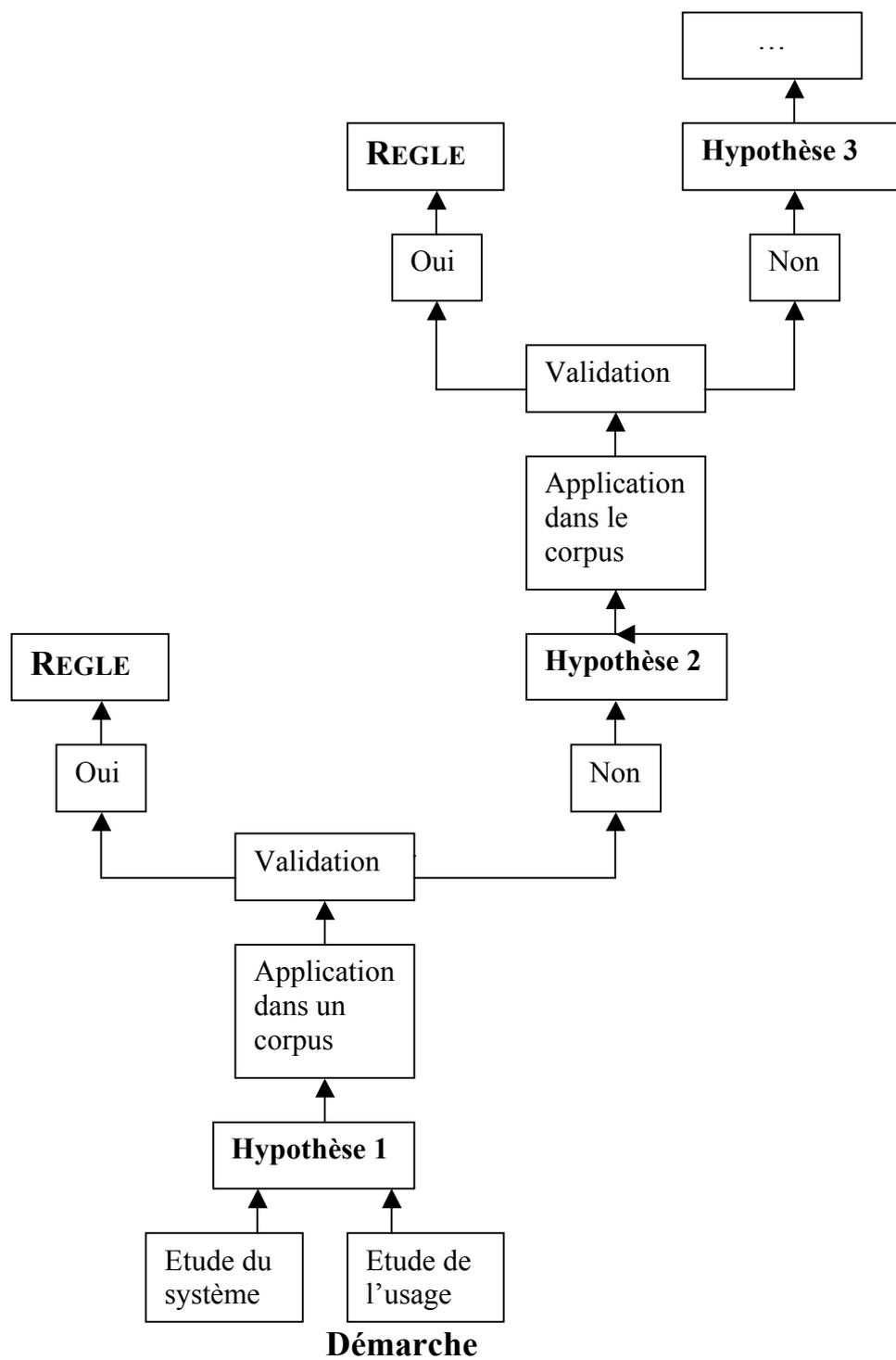
### Références bibliographiques

- BRIZARD, Caroline (2009). « Et si on simplifiait l'orthographe ? ». *Le Nouvel Observateur*, n° 2316, 26 mars - 1<sup>er</sup> avril : 80-81.
- CATACH, Nina, avec la coll. de Claude Gruaz et Daniel Duprez (1986). *L'orthographe française. Traité théorique et pratique*. Paris : Nathan Université.
- CATACH, Nina, dir. (1995). *Dictionnaire historique de l'orthographe française*. Paris : Larousse.
- CHERVEL, André (2008). *L'orthographe en crise à l'école. Et si l'histoire montrait le chemin ?* Paris : Retz.
- Conseil supérieur de la langue française (2005). *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. 2<sup>e</sup> édition. Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique, Service de la langue française.
- GRUAZ, Claude, dir. (2009). *Les consonnes doubles : féminins et dérivés*. Limoges : Lambert-Lucas, « Le débat orthographique », Études pour une rationalisation de l'orthographe française, 1<sup>er</sup> fascicule.
- MANESSE, Danièle et COGIS, Danièle (2007). *Orthographe : à qui la faute ?* Issy-les-Moulineaux : ESF éditeur.
- MARTIN, Robert (2002). « Rectification ou réforme ». *L'orthographe en fête*, Liaisons-Airoe, n° 34-35.

---

<sup>11</sup> Cf. l'article de Caroline Brizard, 2009.

## Annexe



## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| <b>Georges LEGROS</b> , Au commencement était le participe passé. Pour une mise en perspective institutionnelle .....  | 3  |
| <b>Marc WILMET</b> , L'accord du participe passé. Projet de réforme .....  | 8  |
| <b>Georges LEGROS, Marie-Louise MOREAU, Christine PETIT</b> , Peut-on réduire les divergences entre participes présents et adjectifs verbaux ? .....   | 35 |
| <b>Anne DISTER, Michèle LENOBLE-PINSON, Dan VAN RAEMDONCK</b> , Le pluriel des noms composés. Où il sera également question du trait d'union et du féminin. Proposition pour une rationalisation ..... | 57 |
| <b>Claude GRUAZ</b> , Vers une rationalisation de l'orthographe française .....  | 75 |